



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

Dr. J. H. H. H.

DHERVILLEZ, Doct. Med





S U I T E
du
J O U R N A L
D E S
S C A V A N S
POUR
L'Année M. DCCIII.
TOME TRENTE-UNIÈME.



A AMSTERDAM,
Chez WAESBERGE, BOOM, &
GOETHALS.

M. DCCIV.



JOURNAL DES SCAVANS

Du Lundi 25. Juin, M. DCCIII.

Memoire pour Messire Henry Oswald de la Tour d'Auvergne, Docteur de Sorbonne, Coadjuteur de l'Abbaye de Cluni, intimé. Contre D. Pierre Boulzan, Religieux de l'Ordre de Cluni, Mansionnaire du Prieuré de S. Pierre le-Moustier, Appellant comme d'abus. Et encore contre D. Jacques de la Motte, soi disant avoir des pouvoirs particuliers de quelques Communautés de l'Ordre de Cluni, Intervenant. in 4. pagg. 115.

Cette affaire importante par les questions de droit Ecclesiastique, & celebre par la qualité des parties, a esté agitée au grand Conseil, & jugée au rapport de M. Marsollier par Arrest rendu le 30. Mars dernier au profit de M. l'Abbé d'Auvergne. M. Vaillant Avocat, est l'Auteur de ce Memoire, où l'on voit que M. le Cardinal de Bouillon allant à Rome pour les affaires du Roy, S. M. se determina par certaines considerations, à luy procurer un Coadjuteur en son Abbaye de Cluni, & que pour cet effet elle envoya ses ordres à M. Ferrand, Maître des Requestes,

& Intendant dans la province de Bourgogne & Bresse, qui se rendit en l'Abbaye de Cluni le 21. Avril 1697. M. le Cardinal de Bouillon y estoit arrivé pour y presider au Chapitre general de l'Ordre, qui avoit esté indiqué pour le Dimanche 28. du même mois d'Avril. Les Religieux s'estant Capitulairement assemblez le 22. Avril, M. Ferrand fut conduit au Chapitre, & presenta la lettre du Roy, portant permission aux Religieux de s'assembler pour choisir un Coadjuteur en la maniere qu'ils le jugeroient à propos. Après que la lettre du Roy eut esté lüe, les Religieux, quoy que desirans & prests de satisfaire aux intentions de S. M. témoignèrent au Commissaire du Roy qu'ils ne pouvoient deliberer sur le choix & la nomination d'un Coadjuteur sans le consentement exprés de M. le Cardinal de Bouillon. Il vint dans le Chapitre, après que M. Ferrand s'en fut retiré: il y expliqua les motifs qui le portoient à consentir qu'on luy donnast un Coadjuteur avec future succession, pour prevenir les inconveniens d'une longue vacance, qui estoient arrivez par le passé. A l'issüe de la Messe tous les Religieux capitulairement assemblez au nombre de 36. nommerent d'un suffrage unanime, & *communi inspiratione* (ainsi qu'il est porté par les actes,) M. l'Abbé d'Auvergne pour Coadjuteur de M. le Cardinal de Bouillon son Oncle, avec future succession. La lettre fut rédigée le 23. A

par le Secretaire du Chapitre les motifs de ce choix. M. Ferdinand dressa aussi separement son bal, qu'il fit signer en Chapitre des Religieux; & M. le Cardinal de Noailles le même jour sa procuration aux Notaires pour resigner son Abbaté uni pour cause de Coadjutorerie de succession, en faveur de M. l'Abbaté de Cluni. Les Religieux de l'Abbaye se rassemblèrent de nouveau capitule le 25. du mois d'Avril 1697. & firent un nouveau consentement à la résignation passée par M. le Cardinal de Noailles, & constituerent leurs procureurs à Rome, à l'effet de consentir à l'expédition des Bulles de la Coadjutorerie, & de signer les actes qui seroient requis & nécessaires. Trois jours après le Chapitre general se representa tout l'Ordre de Cluni assemblé, approuva encore la résignation & la postulation faite de M. l'Abbaté de Cluni pour Coadjuteur de M. le Cardinal de Noailles, & adressa au Pape une lettre pour demander cette grace à S. S. informé de ce qui s'étoit passé à Cluni, le fit examiner en son Conclave par un Arrest du 1. May 1697. lequel approuvoit, confirmoit, & agréoit tout ce qui s'estoit fait par le Chapitre de Cluni, vouloit & entendoit que tout sortisse son plein & entier effet, & ordonna qu'à cet effet toutes let-

estoit le mérite personnel de M. d'Auvergne joint à sa haute naissance chargea M. le Cardinal de Janson, meuroit à Rome jusqu'à l'arrivée du Cardinal de Bouillon, de solliciter les en faveur de M. l'Abbé d'Autun. Tous ces actes ayant esté envoyez dès le mois de May 1697. les Bulles furent expediées que le 20. Septembrant, sous ces deux seules conditions *presso Emmanuelis Theodosii Cardinalis, ventus & Monachorum Cluniacensium accedente consensu.* Les Bulles furent portées à M. l'Evêque de Mascon, & à l'Ordinaire de Paris pour les fulminer. Cette fulmination fut faite par l'un & l'autre avec toute la solemnitez requises & accoutumée par M. l'Abbé d'Auvergne, qui estoit alors à Bourges, où il residoit comme Chancelier. Il passa une procuracion en consequence

nt esté confirmée par le concours
l'Ordre de Cluni, & de l'autorité
e Apostolique. Cependant près de
ns depuis l'Assemblée tenue dans
de Cluni, un Religieux de l'Ordre
, nommé D. Pierre Boulzan, pouf-
ne cabale secrette de quelques au-
gieux, fit signifier le 7. Mars 1701.
comme d'abus de l'acte de postu-
ite en l'Abbaye de Cluni de M.
Auvergne pour Coadjuteur de l'Ab-
Cluni; & par une Requête pre-
Grand Conseil le 29. Aoust 1701.
da d'estre reçu appellant comme
e tous les Actes concernant la Co-
rie de M. l'Abbé d'Auvergne, des
xpediées en consequence, & de
Actes qui s'en estoient ensuivis; &
reuve par témoins de plusieurs faits,
oit articulez. Les parties ont esté
es sur leurs Requistes & demandes
es, par Arrest du 7. Septembre
. Jacques de la Motte, autre Reli-
même Ordre, & Prieur de Sou-
e pretendant fondé de pouvoir de
Communautez de l'étroite Obser-
l'Ordre de Cluni, presenta aussi une
au grand Conseil au mois de De-
1701. dans laquelle il avoit mis à
le nom de D. Laurent l'Empereur,

Grand Prieur de l'Abbaye de Cluni, & celui de quelques Communautés de son Ordre, & demanda d'estre reçu partie intervenante dans cette instance comme d'abus. Cette Requête ayant été réglée & jointe au procez, D. Laurent l'Empereur & D. Conflion, qui avoit esté le principal auteur de cette entreprise, se desistèrent de la jonction, & furent tirez de cause, de sorte qu'il n'est resté que deux seuls Religieux pour parties.

Toute la défense de M. le Vaillant se peut diviser en deux chefs; dont le premier contient plusieurs fins de non recevoir; & le second, consiste en ses réponses aux moyens d'abus proposez par ces deux Religieux.

La premiere fin de non recevoir est, que D. Boulzan agissoit sans autorité de ses Supérieurs, & que par consequent il n'avoit point d'action. Qu'un Religieux par son vœu est *in manu Superioris*, & que par son estat il est mort civilement; c'est pourquoy il ne peut ester en jugement, s'il n'est avoué de son Supérieur, ou autorisé de sa permission. C'est ce que le Parlement de Paris a ordonné par un arrest en forme de reglement, du mois de May 1696. en défendant aux Religieux d'intenter & de poursuivre aucuns procez sans la permission de leurs Supérieurs; & que dans le Chapitre general de l'Ordre de Cluni, tenu au mois d'Octobre 1693. confirmé par lettres patentes du Roy, & par Bref du Pape, enregistré au grand Conseil, il est porté expres-

fement qu'aucun Religieux, pas mêmes les Prieurs des Communautez regulieres, ne pourront intenter de procez sans la permission du Visiteur de la Province. Qu'à l'égard des pouvoirs que D. Jacques de la Motte pretendoit avoir de quelques Communautez particulieres, ils estoient inutiles pour contredire les actes, dont la disposition appartient seulement à la Communauté de l'Abbaye de Cluni; & que par rapport à l'interest general de l'Ordre, il estoit conformé par deux assemblées des Chapitres generaux de l'Ordre, qui avoient approuvé la Coadjutorerie de M. l'Abbé d'Auvergne: & comme dans l'Eglise ce seroit un sujet de division, si quelques Eglises particulieres estoient reçues à s'opposer à ce qui s'est fait dans l'assemblée d'un Concile General ou National, aussi ne doit-on point écouter l'opposition que quelques Communautez particulieres pourroient former à ce qui a esté approuvé & confirmé dans l'assemblée generale de l'Ordre. Que quand ces deux Particuliers auroient eu quelque interest legitime de s'opposer à la Coadjutorerie accordée à M. l'Abbé d'Auvergne, ils y viendroient à tard; parce que suivant les constitutions canoniques, il y a un temps prefix pour former les oppositions, qui est dans le mois, à compter du jour de l'élection ou postulation, suivant la disposition du Chapitre *Cupientes, de elect. in 6.* & des Chapitres *Causam & Constitutionem* aux Clementi-

nes. Le chap. *Et circa, de electione in 6.* porte que l'opposition se doit faire devant le Supérieur avant la confirmation. La raison en est marquée dans le chap. *Bona memoria, de postulatione Presbyter.* qui est du Pape Innocent III. *quia (dit-il) nobis frequenter illuderetur, & judicium nostrum ex eorum pendere arbitrio videretur.* L'Auteur ajoute que si cela s'observe dans les Elections Canoniques, qui sont assujetties à des formes particulieres, à plus forte raison doit-il avoir lieu à l'égard d'une grace qui dépend totalement de la volonté & de l'autorité du Pape: Qu'il estoit du devoir de ceux qui en auroient voulu empêcher l'exécution, de se pourvoir dans le temps devant un Tribunal séculier par appel comme d'abus, ou de presenter leur requeste au Roy, ou d'envoyer à Rome pour expliquer les motifs de leur opposition; mais qu'il n'y avoit point d'exemple qu'après qu'une grace ou dispense avoit esté consentie par les parties interessées, confirmée par l'autorité du Roy, & ensuite consommée par le Pape, elle eust esté contestée par des Particuliers, ne pouvant plus estre déclarée abusive, lors qu'elle se trouvoit autorisée par ces deux Puissances Souveraines. Que du moment que le Roy a consenti à la resignation d'un Benefice, qui est à sa nomination, le resignant ne peut plus la revoquer, quoique dans les resignations ordinaires, la revocation soit permise jusqu'à ce que le Supérieur Ecclesiastique

qui ont été allégués de la part de ces Religieux. Le premier moyen d'abus fondé sur l'incapacité personnelle de M. l'Abbé d'Auvergne par rapport à l'Abbaye de Luny, qui estant chef d'Ordre, ne peut posséder que par un Prelat regu-

Le second moyen est fondé sur l'omission de formalitez qu'on pretend avoir esté négligées pour demander au Pape M. l'Abbé d'Auvergne pour Coadjuteur avec succession.

Le troisiéme moyen est fondé sur une illégitime opposition faite de la part de D. de Liancourt à la Coadjutorerie de l'Abbaye de Luny.

Le 4. & dernier moyen, est fondé sur des irrégularitez qu'on a supposé se rencontrer dans les Bulles de M. l'Abbé d'Auvergne.

M. de Vaillant fait voir, en répondant au premier moyen d'abus, qu'il n'estoit pas question d'examiner la capacité per-

Il prouve l'affirmative de cette proposition, tant par des autoritez que par des exemples particuliers pour l'Ordre de Cluni. Si on remonte dans les sources de l'ancien droit Ecclesiastique, on ne trouvera aucune repugnance, qu'un seculier distingué par sa naissance & par son merite, ne puisse estre établi Chef d'un Ordre regulier. L'Eglise dans l'Ordre hierarchique, est un corps & un estat seculier & non regulier : les Evêques, qui sont seculiers, sont les Chefs & les Superieurs des Monasteres situés dans leurs Dioceses, qui ne sont point exemts, ils les visitent par eux ou par leurs Grands Vicaires, & ils y ont toute sorte de jurisdiction, & lors que les Monasteres en sont affranchis par des privileges, ils sont soumis immediatement au Pape, qui n'est pas dans l'état Regulier, mais Seculier. Fagnan, un des derniers & des plus scavans Canonistes assure positivement dans son commentaire sur le chap. *Cum causam, de electione*, aux Decretales, qu'un Evêque est un sujet capable d'estre élevé à une Prelature reguliere, & qu'en se renfermant dans la police particuliere de l'Ordre de Cluni, il y a un decret precis de leur Chapitre General tenu le 16. Aoust 1676. qui decide que l'Abbaye de Cluni peut estre possedée en commende, & que les Religieux de l'une & l'autre Observance seront tenus d'avoir la même dépendance de cet Abbé *Commendataire*, qu'ils avoient eüe par le

passé. Si on s'arrête aux faits historiques de cette Abbaye, nous lisons que Jean de Bourbon, qui fut postulé Abbé de Cluni, estoit Evêque du Puy en Auvergne, & qu'il a possédé l'Abbaye de Cluni conjointement avec cet Evêché depuis 1456. qu'il fut postulé, jusqu'en 1485. qu'il mourut. Armand Goufier, Evêque d'Albi, fut élu Abbé de Cluni en 1518. & après lui Jacques le Roy Abbé de saint Florent de Saurur, lequel resigna cette Abbaye en faveur de Jean Cardinal de Lorraine, qui en fut pourveu en commende en 1529. & après lui Charles Cardinal de Lorraine, qui estoit Archevêque de Reims, en fut aussi pourveu de la même maniere; & en 1562. le Cardinal de Lorraine passant par Cluni pour aller au Concile de Trente, les Religieux de cette Abbaye le prierent de demander au Pape pour son Coadjuteur, Claude de Guise son frere naturel, qui estoit Abbé de saint Etienne de Reims. Sur ce simple consentement le Cardinal de Lorraine obtint du Pape la Coadjutorerie avec future succession en faveur de Claude de Guise, qui en fut mis en possession après la mort de ce Cardinal arrivée en 1575. En 1611. les Religieux de l'Abbaye de Cluni par un capitulaire, prierent Claude de Guise de choisir pour son Coadjuteur avec future succession, Louis de Lorraine, Archevêque de Reims, depuis connu sous le nom de Cardinal de Guise. Sur ces consente-

mens reciproques portez par les procurations de Claude, de Guise & des Religieux, les Bulles en furent expediees en 1612. par le Pape Paul V. Le Cardinal de Guise estant mort en 1621. les Religieux de Cluni firent un acte capitulaire pour élire un Abbé Regulier, mais en même temps il fut arrêté qu'ils nommeroient pour son Coadjuteur Henry de Lorraine, qui a esté depuis Duc de Guise, & qui n'estoit lors agé que de 6. ans. En consequence de cette deliberation D. Veni d'Arbouze fut élu Abbé, & par le même acte, Henry de Lorraine luy fut nommé pour Coadjuteur, lequel estant devenu l'aîné de sa Maison & ayant quitté l'état Ecclesiastique, le Cardinal de Richelieu engagea D. Veni d'Arbouze de luy resigner l'Abbaye de Cluni par forme de Coadjutorerie avec future succession. Sur la nomination du Roy, & sur le consentement de D. Veni d'Arbouze, il obtint des Bulles de l'Abbaye de Cluni, & peu de temps après il donna une pension à D. Veni d'Arbouze, qui luy delaisa la possession réelle & actuelle de cette Abbaye. Après la mort du Cardinal de Richelieu, arrivée au mois de Decembre 1642. les anciens Religieux Profez de l'Abbaye de Cluni, choisirent M. le Prince de Conti pour leur Abbé, & les Reformez qui voulurent avoir un Abbé Regulier, nommerent D. Germain Espiard. Ces deux différentes élections ou postulations formerent une contestation, qui fut portée d'abord au grand Conseil & ensui-

Conseil privé du Roy, où l'élection ou collation faite par les anciens Religieux de l'abbaye de Cluni, prevalut à celle qui avoit esté faite par ceux de l'étroite Observance, & M. le Prince de Conti obtint des Lettres & jouit de cette Abbaye jusqu'en 1652. qu'il s'en démit, & sur sa démission M. le Cardinal Mazarin, fut élu ou postulé Abbé de Cluni. Estant mort en l'année 1661. M. le Cardinal d'Este luy a succédé, & a joui jusqu'à sa mort arrivée en 1672. de l'abbaye de Cluni, Religieux reformez, qui occupent seulement l'abbaye de Cluni, s'estant assembles après la mort de M. le Cardinal d'Este, élurent D. Henry de Beuvron; mais cette élection fut cassée par arrest du Conseil d'en haut, comme ayant esté faite contre les formes usitées dans le Royaume, sans la permission du Roy. L'abbaye est demeurée vacante jusqu'en l'an 1683. qu'il fut permis au Roy de permettre aux Religieux de l'abbaye, de s'assembler pour choisir un Abbé, & que M. le Cardinal de Bouillon fut pourveu. Ainsi l'abbaye de Cluni est, comme il paroît, possédée par des Seculiers en commende durant près de 140. ans; sorte que le premier moyen d'abus fondé sur l'incapacité personnelle de M. l'Abbé d'Auvergne, n'est d'aucune considération. L'on avoit encore inutilement formé question sur l'effet de sa dispense, quant à l'exercice de sa juridiction sur les Religieux; puis qu'il suffira d'entrer dans cet

examen, lors que le cas de la future succession arrivera.

A l'égard du second moyen d'abus, qui consiste en ce que l'on prétend que les formalitez requises par le droit pour la postulation de M. l'Abbé d'Auvergne, n'avoient pas esté observées; M. Vaillant prouve qu'il faut faire difference des Elections Canoniques d'avec le consentement, qui est seulement requis pour les Coadjutoreries avec future succession. Les Elections Canoniques n'ont lieu que dans le cas de la Vacance ouverte & certaine d'une Prelature; lors qu'il n'y a point de Vacance, il faut avoir recours à une voye extraordinaire qui est la postulation, pour laquelle il n'y a point de formalitez à observer, suivant la decision du Cardinal d'Ostie dans sa Somme sur les Decretales au titre *De postulatione*; le seul consentement des Electeurs suffit parce que la grace dépend alors de la volonté du Supérieur, à qui elle est demandée. C'est aussi le sentiment de Hauteferre dans son Commentaire sur les Decretales du Pape Innocent III. au titre *De postulatione* où il dit que l'Electio est un acte de justice, dont la confirmation ne peut estre refusée par le Supérieur; & que la postulation n'est qu'une simple demande, qui peut estre refusée ou admise par le Supérieur sans injustice. Les Canonistes qui ont parlé des Coadjutoreries avec future succession, les ont regardées comme des graces extraordi-

naires, contraires à la loy, & qui ne sont assujetties à aucunes formalitez. Gonsales sur la regle *De mensibus & Alternativa*, glos. 5. §. 9. dit que le consentement du Chapitre se peut prester par une simple lettre missive. Le Cardinal de Luca, qui a traité *ex professo* des Coadjutoreries avec future succession, sur la question 25. *De Regularibus*, chap. 5. du Concile de Trente, & de la forme en laquelle on y peut proceder, decide qu'il n'y a aucune formalité requise par le droit, & que tout ce que l'on peut alleguer par rapport aux Electeurs, ne peut avoir application aux Coadjutoreries, *quia non intrat jus electionis*.

Que si l'on s'attache à la police de l'Abbaye de Cluni, dans les trois Coadjutoreries qui ont esté accordées, l'une en 1562. à Claude de Guise, l'autre en 1611. en faveur de Louis de Lorraine, & la troisième en 1627. en faveur du Cardinal de Richelieu, il n'y a point eu d'autre formalité dans les deux premières, que d'avoir assemblé les Religieux capitulairement à huit heures du matin au son de la cloche, & d'avoir exprimé par des actes capitulaires leurs desirs pour demander un Coadjuteur; & dans la dernière, il ne paroît pas qu'il y ait eu aucune autre formalité, que celle du consentement de l'Abbé; de sorte que l'on n'en trouvera point qui ait esté faite avec tant de solemnité que celle de M. l'Abbé d'Auvergne.

L'Auteur a même avancé, que quand il
s'a

lement au Grand Conseil au mois de Decembre 1683.

Contre le troisieme moyen d'abus, par lequel D. Bouizan pretend que tous les Religieux de l'Abbaye de Cluni n'ont point consenti *Communi inspiratione*, à la Coadjutorie, & qu'ils s'y est luy même opposé en plein Chapitre, M. le Vaillant a soutenu que fait de cette opposition n'estant point justifié c'est une maxime que *eorum quæ non sunt, quæ non apparent, idem debet esse iudicium.* Religieux avoit demandé par sa Requeste faire preuve de ce fait & d'autres par luy alleguez; mais cette preuve n'estoit pas admissible contre & au prejudice de deux actes signez pardevant Notaires, & signez de Religieux; qui avoient déclaré qu'ils composoient eux seuls toute la Communauté de l'Abbaye de Cluni. De plus quand on suppose seroit la verité du fait, qui est articulé, il s'en suivroit pas que les Religieux n'eussent pas presté un consentement unanime.

ne soit unanime, *quia fiunt extranei*
, comme il a esté remarqué par un
ombre de Canonistes. Le Défenseur
l'Abbé d'Auvergne a ajouté, que
même il y auroit eu une opposition re-
buisante de la part d'un des Religieux
de Cluni, ou n'y auroit eu au-
rd, aux termes du Canon *Si forte* 36.
63. qui est du Pape Leon I. Que
si le sentiment d'Imola sur le chap.
ii, de elect. & des autres Canonistes
nent que le mépris d'un seul & son
on ne doivent pas empêcher le Supe-
e confirmer l'élection, si elle a esté
la plus grande partie, & que quand
oit encore eu d'autres oppositions,
toujours vrai de dire, qu'elles se-
levuës inutiles; parce que le Pape
ment le maistre de la grace, qu'il la
re independemment de toutes les op-
s. Le Cardinal de Luca, qui a déjà esté
rapporte dans le onzième Tome de ses

rance du style de la Cour de Rome, & de l'usage du Royaume. Que dans toutes les Bulles qui s'expedient à Rome, il y a deux parties. La premiere contient les clauses ordinaires qui y sont inserées par les Officiers de Cour de Rome, qu'on appelle les Minuteurs des Bulles. La seconde partie est le dispositif de la Bulle, qui renferme la substance de la grace. Il est vrai que les Minuteurs des Bulles, qui sont attachez à leur stile, ayant reconnu que l'Abbaye de Cluni estoit qualifiée chef d'Ordre, élective par le convent des Religieux, ils ont regardé l'acte capitulaire comme une veritable élection, en consequence dequoy ils ont inseré par erreur dans l'expedition des Bulles, que l'élection ou postulation avoit esté celebrée *die ad eligendum prefixâ, ut moris est.* Ils ont encore ajouté que M. l'Abbé d'Auvergne avoit consenti au Decret de son élection ou postulation, quoi que ce fait ne soit pas veritable, & qu'en matiere de Coadjutorerie, jamais le Coadjuteur nommé ou designé ne doit faire aucun acte preliminaire pour l'approuver. De plus ils semblent avoir confondu l'élection & la postulation, en parlant conjointement de l'un & de l'autre, quoi que suivant la disposition du chap. unique *De postulatione Prælator.* il soit défendu de joindre ces deux termes qui sont opposez l'un à l'autre. Mais comme dans le dispositif le Pape s'est uniquement attaché au consentement de M. le Cardinal *de Bouillon*, & à celui de l'Abbaye de Cluni,

& qu'on trouve toute la substance de la grace renfermée dans ces termes : *Te Præfate Emmanueli Theodosio Cardinali in Coadjutorem perpetuum, & irrevocabilem, expresso Emmanuelis Theodosii Cardinalis, ac Conventus, & Monachorum ad hoc accedente consensu, Apostolica autoritate, tenore præsentium, constituimus, & deputamus.* C'est (dit M. le Vaillant) au dispositif qu'il faut seulement avoir égard, sans s'arrêter à toutes les clauses de stîle, qui n'influent rien dans la grace; & il assure que pour fonder une obreption capable d'annuler une grace faite par le Pape, il faut détruire le véritable motif de sa volonté dans la concession de la grace.

Il pose encore pour maxime certaine, qu'on ne peut détruire par la voye d'obreption, une grace que le Roy a luy-même procurée en Cour de Rome, & qui a esté expédiée sur ses Ordres; & que quand les Officiers de Cour de Rome, par ignorance ou par affectation auroient inferé dans l'expédition quelques clauses qui pourroient en alterer la substance, elles devroient estre retranchées comme inutiles; parce que la grace doit estre accordée dans toute son étendue, conformément à la volonté du Roy. Il en rapporte deux exemples. L'un concernant M. le Cardinal d'Este, lequel ayant esté élu Abbé de Cluni, & les Officiers de Cour de Rome en ayant expédié les Bulles *mota proprio*, sans faire mention de l'élection des Religieux, le Roy fit expédier ses lettres patentes au mois
d'O-

d'Octobre 1668. qui furent enregistrées au grand Conseil le 27. Mars 1669. par lesquelles il ordonna que sans avoir égard à toutes les clauses & modifications apposées par les Officiers de Cour de Rome, ces Bulles seroient executées conformément à ses intentions, & que M. le Cardinal d'Este jouiroit de cette Abbaye en vertu, & en consequence de son élection. L'autre exemple est en la personne de M. le Cardinal de Bouillon, qui fut aussi élu Abbé de Cluni en l'année 1683. Les Officiers de Cour de Rome pretendirent que l'Abbaye de Cluni ayant vauqué depuis la mort de M. le Cardinal d'Este, arrivée l'an 1672. les Religieux estoient déchus de leur droit d'élire pour cette fois, & que le droit en estoit devolu au Saint Siege. En effet le Pape Alexandre VIII. ayant fait expedier les Bulles de l'Abbaye de Cluni à M. le Cardinal de Bouillon le 3. Mars 1690. *motu proprio*, sans faire mention de son élection, le Roy fit expedier ses lettres patentes au mois de Septembre 1693 qui portent que M. le Cardinal de Bouillon se serviroit des Bulles de cette Abbaye de même que si elles avoient esté obtenues & expediées sur l'élection faite par les Religieux de Cluni, & comme si la clause *motu proprio*, & autres qui pourroient estre contraires aux droits & libertez de l'Eglise Gallicane, n'y avoient point esté inserées. Ces Lettres patentes ont esté depuis enregistrées au grand

reur General le 25. Janvier 1694. L'Auteur après avoir fait une recapitulation de ses réponses à ces differens moyens, finit par cette regle de droit: *Oportet beneficium Principis esse mansurum.*

Histoire Generale des Goths, traduite du Latin de Jornandés, Archevêque de Ravenne. A Paris, chez la Veuve Claude Barbin, au Palais. 1703. in 12. pagg. 287.

LA ruine de l'Empire Romain & l'établissement d'un grand nombre de Monarchies qui se sont formées de ses debris, est un des points de l'Histoire des plus curieux & des plus difficiles à débrouiller. Les Goths, les Huns, les Vandales, & les autres nations du Nord qui firent tant de ravages dans le quatre, le cinq, & le sixième siècle, & qui renouvelerent, pour ainsi dire, la face de ces parties du monde que nous habitons, ne nous sont pas mieux connus que les peuples les plus anciens, & les plus éloignés de nous. Il semble cependant nous ayons un interest tres particulier à nous appliquer à cette connoissance: c'est à ces peuples que nous devons l'origine, & que ce sont eux qui nous ont acquis, par leur valeur & par leurs armes, l'habitation dont nous jouissons aujourd'hui.

Si l'on veut lire cette Histoire avec quelque satisfaction, il faut se défaire des prejugez ordinaires.

dinaires qui nous font regarder ces peuples comme barbares. Ils l'estoient à la verité dans les commencemens ; mais quand ils eurent une fois conçu le dessein de détruire l'Empire Romain, ils prirent des sentimens conformes à cette veüe, & l'on vit en la personne des Alarics & des Theodorics, des Heros dignes de l'éducation Romaine. Attila même, & Genseric avec des vices qu'on doit blâmer, avoient des souplesses qui ne se sentoient plus de la grossiereté de leur origine.

Plusieurs Auteurs ont écrit l'histoire de ces nations. Jornandés est un des plus considérables & des plus complets. Il est remonté jusques à la source, & a recueilli ce que les anciens en avoient rapporté chacun dans leurs temps. Il a vécu assez tard luy même, pour nous apprendre avec l'exactitude d'un Historien contemporain, la fin de leur Empire, c'est à dire, l'évenement par lequel leur race cessa d'estre gouvernée par ses propres Princes, & sembla rentrer pour quelque temps, dans l'Empire Romain, qu'elle avoit néanmoins tellement affoibli, qu'il tomba dans l'extinction absolue dont il n'a jamais pû se relever.

Jornandés ou *Jordan*, vivoit dans le sixième siècle, sous l'Empire de Justinien. Il estoit Goth d'origine. Il fut Secrétaire des derniers Rois de sa nation, puis Archevêque de Ravenne. Il a écrit un Ouvrage

Il y parle des Assyriens, des Medes, Perfes, & des Grecs; mais il s'attache particulièrement à y décrire les grandes actions des Romains. Il composa son Histoire des Goths en 552. Il fait venir ces peuples de la Scandinavie, c'est à dire, de la Suède, de la Norvege, & des costes de la Mer Baltique. Ils s'établirent dans la suite sur le Pont Euxin, dans les pays qu'on nommoit la Scythie, & de là vient que Jordanès attribué aux Goths, tout ce que les anciens Historiens ont écrit des Scythes. On dit que ces peuples obeissoient à des Princes de deux différentes familles Royales. Celle des *Amals* donnoit des Rois aux Ostrogoths, ou *Goths Orientaux*; & celle des *Thalings* en donnoit aux Wisigoths, ou *Goths Occidentaux*. Ces deux peuples demeurèrent long-temps dans une grande union; mais enfin la division s'y estant mise, les Ostrogoths, qui estoient les plus foibles, demanderent du secours à l'Empereur Valens, & la paix fut rétablie. Quelque temps après quelques-uns passerent le Bosphore Cimmerien, & attaquerent les Ostrogoths. Les Wisigoths épouvantez eurent encore recours à Valens, qui leur donna des terres, & les établit dans la Mesie: mais ceux qui gouvernoient pour l'Empereur les provinces voisines, les ayant maltraitez, ils attaquerent les Romains, & firent perir l'Empereur Valens. Depuis ce temps-là ils se jetterent à différentes reprises sur les Provinces de

qui estoit de la famille des Bains, le
dit maistre de l'Italie, & mourut bien
après. Ses successeurs conquirent une
partie des Gaules & l'Espagne; où ils établirent
leur domination. On trouve dans ce
l'histoire de toutes ces revolutions.
Drouët de Maupertuy, qui a déjà de
plusieurs Ouvrages au public, est Auteur
de cette Traduction. On y remarque
une netteté & la même pureté de style
qu'on voit dans ses autres Livres.

*Description Sommaire de Versailles ancienne
nouvelle, avec des Figures. Par M.
Des-Avaux, Historiographe des Bains
Roy. A Paris, chez Antoine Ch
Pont S. Michel. 1703. in 12. pag*

ON a fait imprimer en 1701. une
Description de Versailles, dont nous
avons parlé dans le troisième Journal de
ce Journal. Celle-cy est de M. Felibi
derniere. Celle-cy est de M. Felibi

teau. Il a fait entrer dans son Ouvrage , ce que son pere avoit donné ; mais il a eu soin de le marquer par des doubles virgules ou guillemets : ainsi on trouvera dans ce livre tout ce qui regarde Versailles ancien & nouveau. Cette description est exacte & methodique. L'Auteur ne se borne pas à ce qui regarde le corps des Bâtimens ; la description & l'explication des Tableaux , des Statuës , & des autres ornemens de cette magnifique Maison , fait une des principales & des plus agreables parties de son Ouvrage. Nous n'entrerons point dans ce détail ; il faudroit copier le livre entier. On trouve à la fin de ce volume , des plans & des veuës de Versailles , qui sont fort utiles pour faire comprendre plus aisément les descriptions. M. Des Avaux promet de donner un second & un troisiéme volume , qui contiendront la description du petit Parc , de la Menagerie , de Trianon , & de tout ce qui regarde les travaux qui ont esté entrepris par rapport à Versailles , & aux autres Maisons Royales qui en dépendent.

Nova Plantarum Americanarum genera.

Authore P. Carolo Plumier , Ordinis Minimorum in Provincia Franciæ, & apud Insulas Americanas Botanico Regio. C'est à dire, *Nouveaux genres des Plantes de l'Amérique.* Par Charles Plumier , de l'Ordre des Minimes , &c. A Paris , chez Jean

LE Pere Plumier donne icy les descriptions & les figures de cent & six nouveaux genres des Plantes, qu'il a veues aux Isles de l'Amérique. Il joint à ce ouvrage un Catalogue de toutes les espèces de Plantes qu'il a dessinées & décrites dans ces Isles, & dont les genres sont déjà mentionnés dans les Institutions Botaniques de M. de Tournefort. Il donnera bien-tôt les figures d'un grand nombre de ces Plantes dessinées & gravées de sa main. Ce sera un Recueil précieux de quantité de fougères, polipodes, capillaires, &c. que M. Anisson, Directeur de l'Imprimerie Royale, fait imprimer actuellement. On pourra juger par ce ouvrage, de l'estendue de la Botanique que le Pere Plumier dans le peu de temps qu'il a herborisé aux Isles de l'Amérique a découvert près de deux cens espèces de Plantes, comprises sous les noms de Polipodes, lonchites, polipodes, capillaires.

JOURNAL
DES SCAVANS

Du Lundi 2. Juillet, M. DCCIII.

*Histoire de l'Eglise, par M. l'Abbé de Choisi.
Tome premier, contenant les trois premiers Sie-
cles. A Paris, chez Jean Babtiste Coign-
nard, rue S. Jacques, 1703. in 4. pagg.
465.*

LA plupart des gens de lettres qui ont de la pieté, après s'être occupez pendant plusieurs années aux sciences purement humaines, partagent le reste de leur temps, & terminent volontiers leurs études par une application plus sanctifiante. Cette methode a produit un grand nombre d'Ouvrages sur la Religion, sur l'Ecriture sainte, sur l'histoire Ecclesiastique: soit que ces matieres engagent naturellement à écrire; soit que ceux qui ont une fois pris goût à favoriser le public de ce qu'ils font en particulier, ne puissent plus cesser d'estre bien-faisans à son agard.

*Cette Histoire Ecclesiastique pourroit bien
estre*

Iuffi à M. l'Abbé de Choifi pour lire pref-
tous les Auteurs Ecclefiastiques, & en faire
extraits.

Il comprend que pour faire une bonne
ftoire de l'Eglife, il faudroit avoir lû tou-
Historiens sacrez & profanes; avoir medité p-
fondement les faintes Ecritures, les anciens Pe-
les aâtes des Martirs, les decifions des Conci-
ſcavoir, outre cela, l'Hebreu, le Siriaque
Samaritain, l'Arabe, fans parler des Langues
plus communes: pouvoir répondre à tous les ſu-
raisonnemens des Heretiques de tous les ſiecles,
discuter les queſtions épineuſes de Chronologie.

Quoy que M. l'Abbé de Choifi ſoit perf-
dé qu'une entrepriſe qui exige une ſi gr-
de multitude de connoiſſances, eſt au de-
de ſes forces, il trouve pourtant un expedit
pour y reüſſir: & voicy comme il ſ'y preſ-

Il fait de l'Ecriture ſainte, la baze de ſon E-
ſſice: M. de Tillemont, qui a examiné les Ori-
naux pour luy & pour toute la poſterité,
ſournit une partie des materiaux: il met devant

faire; il imagine un tissu qui se fait lire icy. Au reste, il n'écrit ni pour les sçavans; (pourroit-il leur apprendre quelque chose?) ni pour les Hérétiques; ils ont résisté à des raisonnemens bien plus forts que les siens: son Ouvrage ne pourra servir tout au plus qu'aux personnes de piété, & aux gens du monde.

Ce premier volume ne renferme que quatre Livres, dont le dernier finit à l'an 306. de Jesus-Christ, quoy que le premier commence dès la creation du monde. Mais aussi il faut considerer que le premier chapitre de ce premier livre, emporte seul 4000. ans, & contient en abrégé tout ce qui est arrivé depuis Adam jusqu'à Jesus-Christ.

Il y avoit plus de trente ans qu'Auguste gouvernoit l'Empire Romain aux acclamations des peuples, lors que le Verbe de Dieu voulut naître homme. Les Mages qui l'adorerent, vinrent de Perse. Il demeura sept ans en Egypte, où les idoles avoient tremblé à son arrivée, suivant la tradition constante des Egyptiens. Il mourut à l'âge de trente trois ans & quelques mois: & Phlegon Affranchi de l'Empereur Adrien, fait mention de l'Eclipse du soleil qui arriva alors. Sa mort fut accompagnée de celle de Judas, qui se pendit de sa propre main. Après son Ascension, ses Apôtres, & leurs disciples annoncerent hardiment la doctrine, & firent de justes reproches aux Juifs. Selon nôtre Auteur saint Estienne les appella *Têtes de ser.*

Cet admirable Levite ayant esté martirisé, il

il s'éleva une grande perlecution ; & *une tradition pieuse mais populaire, qui n'a que 400. ans d'ancienneté, assure que les Juifs mirent dans un vaisseau qui n'avoit ni pilotes ni matelots, Lazare avec Madelaine & Marthe ses sœurs ; Maximin, l'un des soixante & douze Disciples, & Joseph d'Arimathie. La même tradition assure que ce vaisseau estant abordé à l'embouchure du Rhône, Lazare fut le premier Evêque de Marseille, que Madelaine se retira dans la caverne de la sainte Baume, que Marthe établit une Communauté de Vierges à Tarascon, que Maximin fonda l'Eglise d'Aix. & que Joseph d'Arimathie alla en Angleterre.*

Tandis que les Disciples dispersez remplissoient leur ministere, l'Empereur Tibere proposa au Senat de mettre Jesus-Christ au nombre des Dieux. Mais le Senat luy répondit, que puisque l'Empereur même avoit refusé les honneurs divins, aucun autre ne les meritoit : *Réponse inspirée par le véritable Dieu, dit l'Auteur.* Un autre pourroit peut-estre la regarder aussi comme une flaterie basse & extravagante.

S. Pierre avant que d'aller à Rome pour la premiere fois, visita les Provinces, *comme un General* ; fonda l'Eglise d'Antioche, & y demeura *plus de six ans*, prêcha la Foy dans le Pont, dans la Galatie, dans la Bithinie, & dans la Cappadoce, & estant arrivé dans la Capitale du monde, il y écrivit sa premiere Epitre. Un an après il retourna à Jerusa-

Jesus-Christ. Saint Paul travailloit
 té avec un zele infatigable. A l'oc-
 discours que cet Apôtre fit à Athe-
 le la conversion de S. Denis, l'Au-
 arque, *qu'on a cyu long-temps ce Saint*
l'Apôtre de Paris; mais que l'on com-
en douter lorsque le Pape Innocent III.
l'Abbaye de saint Denis le corps de
ite, qu'on luy avoit apporté de Grece.
 Pierre & Saint Paul se retrouvent à
 sous l'Empire de Neron, qui perse-
 Chrétiens, accusez d'un embrase-
 it il estoit luy-même l'Auteur. On
 cy les prestiges, les erreurs, & la
 que de Simon le Magicien. L'Au-
 u'on luy éleva une statuë dans l'Isle
 avec les titres de *Saint* & de *Dieu.*
 (Siquaires n'en conviennent pas) Cet
 r qui se disoit Dieu, vouloit *qn'on*
le sa grace, & rien des bonnes œuvres.
 e & Basilides furent de la Secte, qui
 de 150. ans. L'Eglise n'eut aucu-
 aux revolutions qui arriverent à la
 Neron, ni aux guerres des Juifs, qui
 la destruction de Jerusalem. Elle
 é tranquille pendant tous ces trou-
 bion, Cerinthe, & quelques Clercs
 de Corinthe, auxquels le Pape Saint
 écrivit, n'avoient alteré sa paix.
 ien la persecuta cruellement. Ce fut
 qui fit plonger Saint Jean dans
 uillante, & qui le relegua ensuite à
 où cet Apôtre écrivit son Apocaly-

mort à la même heure qu'elle arriva. Le Magicien parloit au Peuple à Ephese, tout d'un coup il s'arrêta, ses yeux parurent hagards & fixés sur un objet; puis faisant brusquement trois ou quatre pas en avant, Frappe, s'écria-t-il, frappe le Tyran.

Nerva successeur de Domitien, ayant rappelé tous les Bannis, S. Jean retourna à Ephese, âgé de 90. ans, & écrivit son vangile & les trois Epitres. Il mourut quatre ans après, quoy que les Chrétiens eussent cru long-temps qu'il ne mourroit point. On ne peut pas douter que la sainte Vierge n'ait esté à Ephese avec saint Jean, & qu'elle n'y soit morte. On peut croire pieusement sa Resurrection, quoique cette opinion n'ait point de fondement dans l'antiquité. La Fête de l'Assomption fut reçue généralement en France vers l'an 800.

Trajan, dont l'Auteur fait un portrait merveilleux, & qui faisoit sur tous le maître des Rois, fut un bon Prince; mais il ne laissa pas de donner ordre au

Adrien acheva de détruire ce qui leur restoit de forces, & fit en même temps de grands maux à l'Eglise, que les Payens con-
fondoient aisément avec la Sinagogue. Les
Chrétiens de Jerusalem obligez de quitter
cette ville avec les Juifs, cessèrent d'observer
la Loy de Moïse. Saint Marc, le premier
Evêque qu'ils eurent après leur sortie, ne
fut point circoncis, quoy que ses predeces-
seurs au nombre de 15. l'eussent esté. Qua-
dratus, disciple des Apôtres, & le Philoso-
phe Aristide presenterent à Adrien des Apo-
logies pour les Fidelles; & Granian, Pro-
consul d'Asie luy écrivit aussi sur le même
sujet. Cela arrêta la persecution. Cet Em-
pereur ne fit que voyager pendant tout son
regne. Il composa luy-même son Histoire,
& la publia sous le nom de Phlegon son Af-
franchi. Ce Phlegon parle dans un Livre
qu'il a fait, *Des choses extraordinaires. D'un*
Hippocentaure pris sur une montagne d'Arabie,
qui fut conduit vivant jusqu'en Egypte, où il fut
embaumé, & de là porté à Rome. Mais ce qui
passé toute croyance, c'est l'histoire d'une fille, la-
quelle six mois après sa mort, parut, marcha,
mangea, & fit toutes choses comme une personne vi-
vante. Il dit l'avoir veue après sa seconde mort.

Les aventures & la mort de Peregrin, ne
sont

sont pas moins curieuses que ces merveilles
on peut les lire au long dans Lucien, & i
en abrégé.

Sous le regne d'Antonin, les Millenaires, & les Disciples de Papias; les Carpocratien, les Gnostiques qui prêchoient entr'autres erreurs, la communauté des femmes; & les Marcionites, qui supposoient deux Dieux, l'un Auteur du bien, l'autre Auteur du mal, troublèrent l'Eglise; laquelle eut d'ailleurs beaucoup à souffrir de la part des Prêtres des Idoles. S. Justin presenta à l'Empereur sa premiere Apologie pour la Religion Chrétienne; Ouvrage, dont on voit icy un excellent extrait, & qui eut son effet, à ce que dit Orose. Antonin estoit naturellement tres éloigné de la cruauté, & même d'une exacte severité: sa conduite à l'égard de sa femme Faustine, en est une bonne preuve.

Il mourut pour avoir mangé trop de fromage, & son fils Marc Aurele prit sa place. Celui-ci, qui fut encore mari plus debonnaire que ne l'avoit esté son pere, avoit beaucoup de pieté dans sa Religion; ainsi il ne faut pas s'étonner s'il fit des Martyrs dans la nôtre. Polycarpe fut un des plus illustres: Les actes de sa mort sont tres touchans. Saint Justin fit une seconde Apologie; mais elle n'eut pas la destinée de la premiere: On arrêta l'Auteur, & Rustique Prefet de Rome luy fit trancher la tête. Alexandre, Imposteur dont Lucien a écrit la vie, & Apulée, estoient celebres en ce temps là. La fiction de l'Asne d'or de ce
des

3
dernier, est ingenieuse & bien écrite. On pouvoit ajouter qu'elle est aussi fort impure. Les Apologies que Meliton, Apollinaire, & Athenagore publierent, ne paroissent pas avoir eu un succès plus heureux que celle de Saint Justin. La ville de Lion fut honorée de plusieurs Martyrs, dont l'histoire s'est conservée.

Commode, que le zele des Dieux ne pressoit pas, ne fit point de mal aux Chrêtiens. De son temps non seulement le simple peuple, mais aussi les Senateurs & les Dames Romaines entrerent en foule dans le sein de l'Eglise. On dit même que Lucius Roy de la grande Bretagne, demanda au Pape des Predicateurs, & se convertit. Sous le regne de Severe les Chrêtiens faisoient déjà presque la moitié des habitans de l'Empire.

Ce Prince fit contre eux des Edits terribles vers la dixième année de son Empire, & ces Edits causerent la mort à beaucoup de personnes en Asie, en Afrique, & dans les Gaules; principalement à Lion, où saint Irenée souffrit avec presque tout son peuple. La foy s'affermiit toujours néanmoins. Minutius Felix, & Tertullien la défendirent par des écrits pleins d'esprit & de force. Elle fut même portée aux Nations les plus éloignées par Cajus & par Pantenus, que l'on ordonna Evêques des nations sans leur assigner aucun peuple ni aucun Diocèse particulier & limité. Cette ferveur d'annoncer l'Evangile aux Payens, estoit assez commune dans les premiers siècles.

cles, & par la misericorde de Dieu, ne qu'elle s'est vanimée dans ces derniers temps que malgré les travaux & les perils inévitablement si longue navigation, il se présente en hommes Apostoliques pour porter la foy, & la paix dans toutes les parties de la terre. Que s'ils ne sont pas de même avis, c'est la nature de l'esprit qui ne voyant pas les objets avec les mêmes yeux, n'y remarque pas toujours les mêmes choses.

Alexandre, fils de Mammée, fait de plusieurs Chrétiens, & leur permit de bâtir des Eglises: Origene fit de son temps beaucoup de Disciples. M. l'Abbé de Choisy ju- rablement du sort de ce grand homme, dit que si pendant sa vie, malgré les grandes vicieuses qu'il rendit à la Religion, il avoit été secouru par de saints Evêques, il est vray que Dieu l'avoit permis pour éprouver sa patience. Il assure au contraire, en parlant de Tertullien, que la patience qu'il avoit formée, & qui dura quelque temps, est un fâcheux préjugé pour son salut.

En rapportant le fameux différend du Pape Etienne eut avec saint Cyprien sur le baptême des Herétiques, qui baptisé comme les Catholiques, au nom du Père & du Fils, & du saint Esprit, il dit qu'il avoit avoué que si le Pape Etienne avoit raisonné avec trop d'aigreur, menaçant de le faire excommunier ceux qui n'estoient pas de son sentiment: au lieu que Cyprien se défendit avec douceur, & d'une manière à satisfaire qu'il ne cherchoit que la vérité.

Les persecutions que l'Eglise souffrit sous Valerien, sous Aurelien, sous Diocletien & ses associez à l'Empire; les Conciles d'Antioche contre Paul de Samosate, celui de Rome sous le Pape Denis, & celui d'Elvire; la vie d'Anthoine dans le desert, & la naissance de l'heresie des Manichéens, sont ses principaux evenemens Ecclesiastiques infermez dans le reste de ce volume. L'Auteur les a liés avec tout ce que l'histoire propre a de plus remarquable. Il conclut son ouvrage par un Sommaire de la Doctrine, de la Morale, & de la Discipline de l'Eglise pendant les trois premiers siecles. La Doctrine & la Morale ont toujours esté imitables, quoy que celle-cy n'ait pas toujours esté suivi, & que les Peres aient quelque fois énoncé celle-là en des termes qui avoient besoin d'explication. A l'égard de la Discipline & des Ceremonies, elles n'ont esté que dans le 4.^e lorsque l'Eglise se vit en paix. L'Abbé de Choisi a eu soin d'enjouer l'usage de la Discipline, & il est peu de Lecteurs qui ne risquent de s'ennuyer en lisant son ouvrage. Les égards ridicules que Caligula avoit pour son Cheval; qu'il vouloit faire mourir la Galle de Neron qui l'empêchoit de voir les Dieux, les tours d'adresse des charlatans, les miracles de Vespasien, entre autres celui par lequel il guérit un aveugle en crachant gravement sur ses yeux, sont plusieurs bons mots prononcez par

dis-

cles, & par la misericorde de Dieu, *no est* v
 qu'elle s'est ranimée dans ces derniers temps,
 que malgré les travaux & les perils inevitables
 ne si longue navigation, il se presente en soule
 hommes Apostoliques pour porter la foy aux ex
 mitex de la terre. Que s'ils ne sont pas touje
 de même avis, c'est la nature de l'esprit huma
 qui ne voyant pas les objets avec les mêmes yet
 n'y remarque pas toujours les mesmes choses.

Alexandre, fils de Mammée, favorisa
 Chretiens, & leur permit de bâtir des Eg
 ses: Origene fit de son temps beaucoup
 Disciples. M. l'Abbé de Choisi juge fav
 rablement du sort de ce grand homme,
 dit que si pendant sa vie, malgré les grands
 vices qu'il rendit à la Religion, il avoit esté p
 secuté par de saints Evêques, il est visible q
 Dieu l'avoit permis pour éprouver sa vertu
 couronner sa patience. Il assure au contrain
 en parlant de Tertullien, que la secte qu
 avoit formée, & qui dura quelque temps après
 mort, est un fâcheux prejuge pour son salut.

En rapportant le fameux different que
 Pape Etienne eut avec saint Cyprien sur
 baptême des Heretiques, qui baptisoien
 comme les Catholiques, au nom du Per
 & du Fils, & du saint Esprit, il dit qu'il sa
 avouer que si le Pape Etienne avoit raison, il
 soutenoit avec trop d'aigreur, menaçant à ton
 heure d'excommunier ceux qui n'estoient pas
 son sentiment: au lieu que Cyprien se desendoit
 vec douceur, & d'une maniere à faire croi
 qu'il ne cherchoit que la verité.

persecutions que l'Eglise souffrit sous Julien, sous Aurelien, sous Diocletien & sous Maximien, les Conciles d'Antioche & de Nicee à l'Empire; les Conciles d'Antioche & de Nicee contre Paul de Samosate, celui de Sardaigne sous le Pape Denis, & celui d'Elvira sous le Pape Gelasius, la vie d'Anthoine dans le desert, & la naissance de l'heresie des Manichéens, sont les principaux événemens Ecclesiastiques qui se trouvent dans le reste de ce volume. L'Auteur a lié avec tout ce que l'histoire profane a de plus remarquable. Il conclut son ouvrage par un Sommaire de la Doctrine, de la Morale, & de la Discipline de l'Eglise pendant les trois premiers siècles. La Doctrine & la Morale ont toujours esté immuables, quoy que celle-cy n'ait pas toujours esté suivie, & que les Peres ayent quelquefois énoncé celle-là en des termes qui avoient besoin d'explication. A l'égard de la Discipline & des Ceremonies, elles n'ont commencé à se perfectionner que dans le 4. siècle, lorsque l'Eglise se vit en paix.

M. l'Abbé de Choisy a eu soin d'enjouer son ouvrage, & il est peu de Lecteurs qui ne risquent de s'ennuyer en lisant son ouvrage. Les égards ridicules que Caligula avoit pour son Cheval; qu'il vouloit faire parler son cheval, la Galle de Neron qui l'empêchoit de voir les Dieux, les tours d'adresse des Philosophes charlatans, les miracles de Vestris, entre autres celui par lequel il guérit un Aveugle en crachant gravement sur ses yeux, plusieurs bons mots prononcez par

dis-



comme il n'en est point de plus necessaire, il n'en est point aussi de plus difficile. C'est une distribution des temps accommodée aux usages Politiques, & Ecclesiastiques; établie sur un petit nombre de regles faciles à retenir & à observer, & qui avec les autres avantages, doit principalement avoir celuy de s'écarter le moins qu'il est possible des véritables mouvemens du

Mais ces mouvemens qui nous servent à mesurer le temps, se mesurent si difficilement entre eux; il y a tant d'inégalité à observer, & tant de considérations & de complications à faire, qu'en voulant éviter un inconvénient, on tombe presque nécessairement dans un autre.

Il ne faut donc point être surpris si avec quelque soin, & quelque application qu'on ait faite la Réforme de l'année, elle ne s'est point encore accomplie. Il est évident que si l'on veut que l'année soit plus exacte, il faut qu'elle soit plus longue.

cher les moyens de le mettre dans un état de perfection qui le fist recevoir et non seulement de ceux qui viennent recevoir en partie, mais generallement tous les peuples Chrétiens.

C'est pour executer un dessein si si digne de son Pontificat, qu'il a été né une Congregation particuliere de Cardinaux & de sçavans Astronomes. Le P. E. de Toulouse Religieux Augustin, a l'honneur d'estre du nombre de ces docteurs. L'ouvrage qu'il vient de donner au public & dont on voit le titre au commencement de cet article, montre assez combien il étoit digne de cet honneur.

C'est un Calendrier d'une idée nouvelle; nouveau cycle, nouvelle période, nouvel arrangement d'épâctes, dont une double suite; nouvel artifice pour terminer celle qu'on doit prendre. Par ces moyens l'Auteur prétend sauver de des inconveniens qu'on n'a pu éviter par le Calendrier ordinaire, comme on voit par le Sault de la lune, du mois Embolismique, &c. Il croit avoir atteint ce degré de justice, mais l'on n'est point encore arrivé par aucune autre methode, que les nouvelles méthodes marquées dans son Calendrier ne produisent jamais des véritables conjonctions.

24. h.

Ce Calendrier est accommodé à l'usage de tous les lieux. On peut aussi le rendre portable.

veau ; & l'Auteur en effet enseigne la manière de l'y rapporter : mais comme la principale vuë de cet Auteur en le composant a été qu'il servît à l'usage de la Chronologie, il a jugé à propos de le construire dans la forme Julienne, qui est la plus commune pour les Chronologistes.

Le Cycle dont il se sert est celui de quatre années. Ses Epactes *tetraëtériques*, ou quadriennales, sont celles qui restent à la fin de chaque Cycle. Il prend ce cycle 483. ans, pour avoir la période de 1932. années, cette période ramène les nouvelles Lunes au même jour de l'année & de la semaine, à la même heure ; avantage que n'a point la période Victorienne tant vantée, qui les ramène d'un jour, 16. heures, 51. minutes & quelques secondes.

Notre Auteur appelle *Noricienne* sa période parce qu'elle se trouve composée du Cycle Paschal des Latins de 84. années répétée 23. fois, sur lequel on a une belle, & utile Dissertation du Cardinal Noris. Le Cardinal Noris, qui doit aux bontez de ce Cardinal ses connoissances des *mouvements lunaires*, nous l'apprend dans sa préface, où il nous l'apprend dans sa préface, où il est bien aisé de lui donner cette marque publique de sa reconnoissance. La Dissertation du Cardinal Noris n'a d'ailleurs rapport avec le Calendrier du P. Bonaventura pour le dire en passant, le dessein de cette Dissertation est de faire voir que le Cycle Paschal qui a été en usage de

glise Latine environ depuis le temps du Concile de Nicée, jusqu'au temps de saint Leon, n'est pas le Cycle Lunaire de 19. ans comme on l'a crû jusqu'icy; mais le cycle de 84. années dont le seul Auteur Anonyme des Fastes consulaires nous a expliqué la methode. Ce sujet est traité par le Cardinal Noris avec une profonde érudition, & le point d'histoire & de critique mis dans toute l'évidence qu'on peut desirer.

Pour revenir à notre Auteur, une des choses qui, selon luy, contribué le plus à la justesse & à la perfection de son Calendrier, c'est la double suite d'épactes qu'il y répand. Cette methode en elle-même n'a rien qui doive nous surprendre. L'usage n'en est pas nouveau. Le P. Bonjour a soin de nous en avertir dès le commencement de sa Preface. Aloysius Lilius; à qui l'on est redevable de l'Invention des Epactes, & de leur distribution dans le Calendrier, avoit senti la nécessité de cette double suite; & il en a donné l'idée dans sa maniere de joindre sept fois l'Epacte XXX. marquée par une étoile, & la lettre grecque ω , & de les separer six fois; observant que de l'étoile jointe jusqu'à l'étoile separé il y eût l'interval de 29. jours; & de la lettre jointe jusqu'à la lettre separée, celui de 30. & au contraire que de l'étoile separée à l'étoile jointe de nouveau, il y eût l'interval de 30. jours; & de la lettre separée à la lettre jointe de nouveau, celui de 29. C'est

... aux Princes Chrétiens, & aux
plus celebres Univerfitez de l'Europe; & tel
qu'il fe trouve à la tête du Livre que Cla-
vius a publié pour l'éclairciflement, & pour
la défenfe de la Correction Gregorienne.

Joseph Scaliger, qui a tant travaillé sur
cette matiere, a voulu profiter d'une veüe
utile & fi commode pour la Chronologie,
il a un Calendrier de fa façon, construit
à un double ordre d'Épâctes: mais il a
éc un double Auteur, tout l'avanta-
ge du, selon notre methode, en faisant dépendre
de cette methode, & des fupputa-
calcul Afronomique, & des embarras
s embarrasfées des Juifs, le choix des
tes.

Il verra plus bas de quelle maniere le
onjour delivre les Chronologiftes de
abarras, par le moyen de certains nom-
qui luy fervent à indiquer l'épâcte
ut prendre. Il fait donc deux fortes
es: les unes pleines, & les autres ca-
s épâctes pleines excedent
es, & font

cote l'une de l'autre. La colonne des
Étes pleines commence en haut par I
qui designe l'Epacte XXX. Les autres
Étes pleines viennent après, & sont
sées de haut en bas dans une ordre
grade, comme celles du Calendrier G
rien. La colonne des Epactes caves
Sarraceniennes, commence par l'Epacte
qui est suivie des autres Epactes caves
le même ordre retrograde. Ainsi ch
jour de l'année répond à deux Epactes
ne pleine, & l'autre cave. Le premi
Janvier, par exemple, répond à l'E
pleine XXX. marquée par * & à l'E
cave 29. Le second à l'Epacte pleine XI
& à l'Epacte cave 28. & ainsi de suite
qui rend le même mois tantôt plein, &
tôt cave, selon que l'on prend l'Epact
ve, ou l'Epacte pleine.

Il y a encore une chose à considerer
la maniere dont le Pere Bonjour a di
ses deux ordres d'epactes. C'est que

Pour cela, il fait répondre sept fois l'épacte Romaine XXX, ou l'étoile qui la marque, à l'épacte Sarracénique 29. & six fois il tire l'étoile de son rang, la mettant côté de l'épacte Romaine I. dans le même siege. A l'étoile ainsi avancée d'un siege, ce qui rend cave le mois précédent, répond toujours dans la colonne des épactes Sarracéniques le caractère o, que l'Auteur a écrit six fois à ces épactes, luy faisant occuper de deux en deux mois la place de l'épacte 29. ce qui recule cette épacte d'un siege, & fait plein le mois qui la précède. De cette sorte on a dans la colonne des épactes Romaines, le premier mois cave, & les mois alternativement caves & pleins; & dans la colonne des épactes Sarracéniques, le premier mois plein, & tous les mois alternativement pleins, & caves. L'Auteur nous fait remarquer icy que par la suite nécessaire de cet ordre, l'épacte X. répond à l'épacte 19. le dernier jour de Décembre, auquel jour dans le Calendrier Gregorien, par une règle particulière, on a assigné les deux mêmes épactes.

Il y a sans doute quelque chose d'ingénu dans cette disposition du Calendrier Romain du P. Bonjour; mais il y a bien plus de subtilité, & d'invention dans la manière de le régler, & de s'en servir. C'est ce que l'on trouvera de plus nouveau dans cet Ouvrage, & ce qui en fait le mérite particulier. Tout l'art en est développé dans

9. Ca-

9. Canons qui suivent, & Tables dont les Canons expliquent la construction, & l'usage.

Le premier Canon regarde le cycle annuel des épactes Tetraeterique, un mot en passant, de ce cycle que l'Auteur en expose icy ce qui est nécessaire pour l'intelligence du calendrier, Dans le style Julien le cycle est de 365. jours, qui est de 365. jours passé de 11. jours une année qui n'est que de 354. Ainssi les années solaires communes prises lunaires civiles, est de 365. ou de 44. jours. Si de ces 365. on retranche 30. pour un cycle, que, il reste 14. jours. On appelle ce cycle de 4. années Julienne qui contiennent 14. jours de plus, ou de moins, un troisieme cycle, en n'ayant égard qu'aux années bissextiles; & en retranche de plus ou 42. jours au commencement d'un quatrieme cycle; ce qui est de 14. jours d'épacte en laissant 30. jours pour le cycle bissextile; & toujours de même pour la distribution d'Epactes prises ainsi que dans 4. années, est ce que nous appelons le cycle des épactes Tetraeteriques. Elles se forment, comme l'on voit, par l'addition continue de 11. jours, en retranchant de la somme qui viennent de cette additi

que cela se peut faire, 30. jours, ou
selon que l'on veut que les mois inter-
aires soient pleins ou caves. L'Auteur les
t pleins, & caves alternativement. Voicy
maintenant de quelle maniere il a dressé la
table de cette suite successive d'epactes Te-
traëteriques.

Cette table est divisée en deux parties à
té l'une de l'autre, & chacune a trois
lignes. Dans la 1. partie, la premie-
colonne contient les 30. Epactes pleines
Romaines. La seconde colonne est
si composée de 30. epactes; mais les 14.
emieres depuis l'epacte 14. qui commen-
la colonne, jusqu'à l'epacte 1, sont Sar-
ceniques; des 16. autres, les 15. qui sui-
nt l'epacte *, depuis xxix. jusqu'à l'e-
cte xv. qui finit la colonne, sont Ro-
aines. Cet arrangement est tel, que si
commencement d'un cycle on a pour
acte tetraëterique une de celles qui com-
sent la premiere colonne, l'epacte qui
y répond dans la seconde colonne, est
ttement l'epacte tetraëterique du cycle sui-
ant; en faisant pleins les mois embolismiques.
ar exemple, si l'on a l'epacte *, qui commen-
la premiere colonne, pour epacte tetraë-
rique au commencement d'un cycle; l'epa-
e 14. qui luy répond dans la seconde co-
lonne, est l'epacte tetraëterique du cycle sui-
ant. Si l'on a xxix; le cycle suivant on aura
3. qui répond à xxix, & ainsi des autres.
est à cause de ce rapport que l'Auteur ap-

JOURNAL

es de la seconde colonne, caractéristiques des epactes de la première. Il met dans la troisième les 14. epactes de la seconde, mais en Romains. Il les appelle caractéristiques *aequationis*, parce qu'on ne que lors qu'il est nécessaire de faire l'équation, au lieu que celles de la colonne sont appelées caractères *communs*, parce que ce sont celles qu'il faut prendre ordinairement après lesquelles sont les caractères techniques.

La seconde partie de la table a de même trois colonnes. Dans la première sont les epactes caves ou Sarracéniques; dans la seconde, on a leurs caractères tetraëteriques; c'est à dire les epactes qui leur succèdent, en faisant caves les mois embolismiques. Les 14. premiers de ces caractères tetraëteriques depuis XIV, jusqu'à I, sont Romains; les 15. qui suivent depuis II, jusqu'à 15. qui finit la colonne, sont Arabes. Vis à vis des 14. premiers, on trouve aussi dans la troisième colonne, les caractères tetraëteriques *aequationis* depuis 13. jusqu'à l'Etoile qui suit le caractère & qui fait le quatorzième, ils sont Arabes.

L'usage de ces deux parties qui composent la table dont nous parlons icy, est de donner une suite perpétuelle des epactes techniques, qui fasse les mois embolismiques.

alternativement pleins & caves; ce qui en passant des epactes pleines aux epaves par le moyen des caracteres tetraeteriques communs.

Par exemple, qu'au premier cycle on ait le caractère tetraeterique qui luy est 14 qui sera par consequent l'epacte du second cycle. Or ce caractère estant tetraeterique, il montre qu'il faut prendre l'epacte du troisieme cycle, dans la colonne des Epactes Sarracéniques, & non pas celle des Epactes Romaines, on prend 28, & non pas xxviii; passant ainsi de la premiere partie de la table à la seconde. Si l'on prenoit xxviii, cette epacte seroit pour caractère tetraeterique 12. ce qui feroit plein le mois embolismique, au lieu qu'en prenant 28, on a pour caractère tetraeterique, c'est à dire pour epacte du cycle suivant, xiiii. ce qui rend le mois embolismique cave. De même le caractère tetraeterique xiiii. estant Romain, il avert qu'il faut prendre l'epacte du nouveau cycle dans la colonne des epactes Romaines & non pas dans celle des epactes Sarracéniques, & il fait ainsi repasser de la seconde partie de la Table à la premiere. On prend donc xxvii, & non pas 27. Si l'on prenoit 27. son caractère tetraeterique xii; qui seroit l'epacte du cycle suivant, donneroit un mois embolismique cave, & l'on auroit de suite deux mois caves; au lieu qu'en prenant

nant XXVII, le caractère tetraëterique qui luy répond est II. on aura donc II, pour epacte du cycle suivant, & le mois embolismique sera plein. De cette maniere en passant continuellement des epactes Romaines aux epactes Sarracéniques, & de celles-cy aux premières, on rend les mois embolismiques alternativement pleins, & caves. Mais comme les nouvelles lunes civiles s'éloignent peu à peu des nouvelles lunes astronomiques, il est nécessaire de temps en temps pour les rapprocher, de faire plein deux fois de suite le mois embolismique; & c'est ce qui se fait en prenant alors dans la troisième colonne, le caractère tetraëterique d'équation qui répond au caractère tetraëterique commun, qu'on devoit prendre, s'il n'y avoit point d'équation à faire.

Tout cela est réglé dans le Canon suivant, par le moyen d'une nouvelle table que l'Auteur nous y donne, sous le titre de table des nombres tetraëteriques. Il appelle nombres tetraëteriques, les 483 premiers nombres naturels, parce qu'ils servent à marquer l'ordre, & le rang des 483 cycles de 4. années compris dans la période Norisienne. Dans tout le cours de ces 483 cycles les epactes tetraëteriques ont besoin 13 fois d'équation; c'est pourquoi le P. Bonjour divise sa table en 13 colonnes. Il y en a sept qu'il appelle pleines, & six qu'il appelle caves. Les sept pleines contiennent

chacune 38 nombres tetraëteriques; des six caves, cinq ne contiennent chacune que 36 de ces nombres; la sixième en contient 37. Ces colonnes sont disposées en sorte qu'elles sont alternativement pleines, & caves; la première a les 38 premiers nombres depuis 1. jusqu'à 38, inclusivement; la seconde a les 36 nombres qui suivent depuis 39. jusqu'à 74. inclusivement; la 3. les 38 suivans; la 4. les 36 qui viennent après; & toujours de même alternativement jusqu'à la troisième, qui a les 37. derniers nombres tetraëteriques, commençant par le nombre 447, & finissant par 483.

Après que le P. Bonjour a distribué de cette sorte les 483 cycles de la période Norisienne dans sa table, il y répand ses epactes selon l'ordre de leur succession quadriennale réglé par la première table que nous avons expliquée. Il assigne donc à chaque cycle, ou à chaque nombre tetraëterique qui le marque, l'epacte qui luy convient; commençant par donner l'epacte \ast au premier nombre 1. & observant que l'epacte attribuée au nombre qui commence une colonne, soit le caractère d'équation de l'epacte attribuée au nombre qui finit la colonne précédente: ce qu'il faut bien remarquer; car par ce moyen les équations que demandent les epactes tetraëteriques, se font 13. fois; & tout cela s'ajuste si bien, qu'en suivant cette regle, l'epacte qui finit la troisième colonne, & qui est attribuée au dernier nom-

epacte 3, & c'est aussi par cette epacte
commence la premiere colonne de la
de sorte qu'il n'y a aucune interruption
la succession des epactes; la même su
commençant avec une nouvelle period

Maintenant si l'on fixe des Epoques
periode Norisienne par rapport aux
de J. Ch. il est évident que l'on pou
signer aux années de J. Ch. des no
tetraëteriques qui serviront à trou
epactes de ces années: car ces epactes
celles qui répondent aux nombres tet
riques dans la table precedente. Supp
que l'année 1093. de J. Ch. ait l'epa
cette année concourant avec la premi
la periode Norisienne aura 1. pour n
tetraëterique, & suivant cette Epo
premiere année de J. Ch. concourer
la 841. Norisienne, c'est à dire a
premiere du 211. cycle Norisien: e
ra donc pour nombre tetraëterique 2
pour epacte celle qui répond à ce n

Il voit clairement par cet exemple, que
 avoir l'Epacte de toutes les années de
 il faut assigner à la période Norisienne
 différentes Epoques, & les prendre
 qu'elles fassent concourir les 4. pre-
 mières années de J. C. chacune avec la pre-
 mière de quelque cycle Norisien : car par
 ce moyen il n'y aura aucune année de J. C.
 qui ne concoure avec la première d'un cy-
 cle, & à laquelle par conséquent il ne con-
 vienne un nombre tetractérique qui don-
 nera l'Epacte.

Les 4. années de J. C. que le P. Bonjour
 choisit pour ses Epoques, sont l'année 1093.
 que nous avons prise pour exemple; l'année
 586. l'année 279. & l'année 1804. Ces 4.
 années ont la même Epacte, & par consé-
 quent le même nombre tetractérique 1.

Suivant l'Epoque de l'année 1903. la pre-
 mière année de J. C. répond, comme on a
 veü, à la première année du 211. cycle
 Norisien, & par conséquent elle a 211. pour
 nombre tetractérique.

Suivant l'Epoque de l'année 686. la se-
 conde année de J. C. répond à la premiè-
 re année du 313. cycle Norisien, & par
 conséquent elle a 313. pour nombre tetrac-
 térique.

Suivant l'Epoque de l'année 279. la 3. an-
 née de J. C. répond à la première année du
 415. cycle Norisien, & par conséquent elle
 a 415. pour nombre tetractérique.

Suivant l'Epoque de l'année 1804. V

sequent elle a 34, pour nombre
rique.

Les 4. premieres années de J. C. ay
donc pour nombres tetraëteriques ces
nombres 211. 313. 415. & 34; les 4.
nées suivantes auront les mêmes nomb
augmentez de l'unité, sçavoir 212. 3
416. 35. Les années d'un troisiéme cy
quadiennal auront de même ces derni
nombres augmentez de l'unité; & ainsi
suite. L'Auteur appelle les nombres tetr
teriques des premieres années des cycles, p
miers tetraeteriques; ceux des secondes
nées, seconds tetraëteriques; ceux des tro
mes années, troisièmes tetraëteriques; & c
des quatrièmes années, quatrièmes tetr
riques. Les seconds tetraeteriques sont
des premiers, en ajoutant 102. Les troisié
tetraeteriques sont faits des seconds, en
tant encore 102. & les quatrièmes sont
des troisièmes en ajoutant de nouveau
(On ôte 483. quand cela se peut fa

fondemens qu'on en vient d'établir.
 32. années de la periode Norisienne
 partagées en 23. cycles de 84. an-
 sous ce nom grec qui n'est pas des
 petits, ni des plus faciles à prononcer,
contateſſaraeterides. Chaque *Ogdoeconta-*
eteride est divisée en 21. cycles de qua-
 nées. Il y a 3. colonnes; dans la 1.
 es années du cycle solaire; dans la se-
 les années de J. Ch. & dans la 3. les
 res tetraëteriques qui leur convien-

La table commence par la 1. année
 à laquelle répond dans la 1. colonne
 cycle solaire; & dans la 3. le nombre
 terique 211. &c.

ſage des tables dont nous avons donné
 cription est enseigné dans le 4. canon.
 ſage est évident apres les choses que
 avons dites. Une année estant donnée,
 ut ſçavoir dans quels jours des mois
 ront les nouvelles lunes de cette année-
 faut d'abord chercher l'année dans la
 des *Ogdoëcontateſſaraëterides*, on verra
 est le nombre tetraëterique qui ré-
 à cette année; le nombre estant en-
 cherché dans la table des nombres te-
 riques donnera à côté l'épacte qui luy
 ent, & cette epacte estant cherchée dans
 lendrier indiquera les nouvelles lunes
 urs des mois auxquels elle est attribuée.
 Canon montre ce qu'il faut faire pour
 er les nouvelles Lunes avant la naissance
 Ch.

Le sixième Canon nous apprend que de les années bissextiles avant le bissextile l'epacte trouvée donne les nouvelles lunes de le Calendrier ; mais qu'après le bissextile faut augmenter l'epacte de l'unité pour avoir les nouvelles lunes : ainsi le P. Bonjour donne 2. epactes aux années bissextiles, comme on leur donne 2. lettres dom.

L'Auteur nous explique dans le 7. Canon la maniere d'accommoder sa periode Norisienne & son calendrier au style Gregorien en donnant à la periode de nouvelles epaques par rapport aux années Gregorienes ; il fait usage icy de la periode paschale Louis le Grand de 11600. années proposée par le celebre M. Cassini dans son Traité de l'Astronomie Indienne.

Les centièmes années que le style Gregorien oblige de faire communes, font qu'il y a une difficulté dans la periode Norisienne accommodée à ce style. On trouve dans le 8. Canon ce qu'il faut observer sur cela.

Le 9. & dernier Canon contient quelques observations d'Eclipses que l'Auteur compare avec les Nouvelles Lunes trouvées par sa methode ; & cette comparaison servira à démontrer la bonté de ses regles & la justesse de son Calendrier.

Cet Auteur au reste n'est pas de ceux qui dans le titre d'un Ouvrage promettent beaucoup plus au public qu'ils ne luy donnent. Le titre de ce Livre n'annonce que *Calendrier*, & l'on y en trouve deux.

celuy dont on vient d'expliquer la forme, & la methode, le P. Bonjour en a joint une autre qu'il appelle Astronomique; parce qu'en effet ce Calendrier donne les Nouvelles Lunes en jours, en heures, & en minutes presque aussi exactement que les Tables Astronomiques. L'Auteur le propose pour servir à examiner le premier qui est un Calendrier civil. Il l'a construit sur la même idée; mais il y prend une autre période que la Norisienne pour le regler. Il emprunte celle de Viete de 3400. années Juliennes, ou de 850. cycles tetraeteriques, & choisit de nouvelles Epoques. Le P. Bonjour montre par tout dans cet Ouvrage une grande connoissance de la matiere qu'il traite, & dans plusieurs endroits où il propose des exemples, il fait paroître beaucoup d'érudition.



DES SCAVA

Du Lundi 9. Juillet, M. DCC

*Suite des Entretiens, ou Traitez sur la
la connoissance de la Sainte Ecriture.*

II. *Traité, du Canon des Livres de la
criture, depuis leur premiere publicati
qu'au Concile de Trente. Par Dom J
tianay, Religieux Benedictin de la C
tion de saint Maur. A Paris, che
Bapt. Cuffon, rue S. Jacques, à
de la rue du Plâtre, au nom de J
Pierre Witte, rue S. Jacques, à
Gardien. 1703. in 12. pagg. 43*

ON a mis dans les Journaux e
vans du 24. Fevrier, & du

contre son Edition de la Bible de saint Jérôme. La première partie contient plusieurs lettres de ses Confreres, qui luy ont fait leurs objections. Cette dispute est sçavante & modeste.

Dans les trois premières Lettres on luy propose deux difficultez tres importantes: L'une touchant l'Inspiration du livre de la Genese; & l'autre contre ses preuves de la Divinité de Jesus-Christ, tirées du miracle de la resurrection de Lazare.

On prétend d'abord qu'il n'a point prouvé l'Inspiration du livre de la Genese par le syllogisme suivant: *Ces livres sont vraiment divins & inspirez par un mouvement particulier du S. Esprit, qui contiennent plusieurs Propheties & prédictions des choses à venir. Or les Livres de Moïse contiennent plusieurs Propheties semblables: donc ils doivent estre regardez comme des Livres divins & inspirez du S. Esprit.* On prétend, dis-je, que cet Argument n'est pas demonstratif; parce que dans la preuve de la Mineure notre Auteur ne rapporte, pour montrer l'Inspiration de la Genese, que les seules Propheties de Jacob, que Moïse écrivoit en Historien & non pas en qualité de Prophete. Voilà où aboutit la première difficulté.

La seconde est proposée contre les preuves de la Divinité de Jesus-Christ, que Dom Jean Martianay croit avoir invinciblement démontrée tant par les miracles que J. C. a fait de son autorité, que par ceux que les

Apôtres ont fait en son nom. On luy
 se donc les miracles que Moïse fit au
 de l'Ange qui l'envoya en Egypte pour
 livrer le peuple Hebreu, & l'on dit qu'
 Ange, qu'on croit estre saint Mich
 fait des miracles comme Jesus-Christ
 propre autorité, & que Moïse en a f
 nom ou par la vertu de cet Ange ;
 l'on conclud que si les miracles de
 Christ, & de les Apôtres, sont des
 ves de sa Divinité, on peut dire pa
 mêmes raisons, que les miracles fait
 Moïse, prouvent que l'Ange qui luy p
 & qui le conduisoit, estoit vraiment

Avant que de répondre à ces difficu
 notre Auteur nous fait remarquer sur l
 miere, qu'il seroit du devoir des Ju
 prouver en particulier l'Inspiration du
 de la Genese, que Moïse semble avoir
 plutôt en Historien, qu'en qualité de
 phete; parce qu'il n'y fait que rapport
 âtement les prédictions de Jacob, c
 estoient connues de tous ses descenda
 que Moïse sçavoit par tradition, sur l
 port d'autres personnes, & non par au
 revelation particuliere du Saint Esprit.
 comme les Juifs ne sont gueres en est
 rendre raison de leur creance, ni de
 ner des preuves convaincantes de l'In
 tion de leurs Livres Canoniques, D
 M. supplée à leur défaut, & employ
 Chapitre entier de son Livre, à démo
 l'Inspiration du Livre de la Genese. li

e on luy a proposé les difficultez dont venons de parler.

Suit ici la même methode dont il s'est dans son I. Traité de la connoissance des Ecritures, & il établit premierement les principes de sa demonstration, pour en ensuite l'application au Livre de la Genese, & pour en former un raisonnement croit démonstratif.

Les principes sont, 1. *Que l'esprit de Prophecie regarde tous les temps, le passé & le present comme l'avenir* 2. *Que les hommes ne peuvent avoir connoissance des choses arrivées plusieurs siècles avant eux, que par tradition, ou par inspiration divine.* 3. *Qu'enfin les Prophetes du Dieu ne peuvent parler conformément aux Ecritures d'une histoire écrite avant eux, si cette histoire n'est très véritable.*

En faisant l'application des deux premiers principes, il prouve que Moïse n'a pu avoir la connoissance des circonstances de la création du monde, que par une revelation particulière du S. Esprit: qu'il n'y avoit chez les Juifs, ni parmi les Payens, aucun monument qui pût luy donner cette connoissance; & que depuis le deluge la memoire de ces choses s'estoit perdue parmi les hommes de Moïse; d'où il s'ensuit qu'il ne pouvoit non plus les sçavoir par tradition. Il appuyé ce sentiment par les paroles de l'Ecriture, & par l'autorité des Peres, qui nous font connoître que le culte du Dieu estoit aboli chez les Hebreux, & que
leurs

monument, il est evident que
que Dieu même luy donnât cette connois-
sance, selon que le scavant Theodoret l'a
témoigné par ces paroles remarquables : *Non
ab hominibus hanc doctrinam, sed à gratia Sancti
Spiritus edoctus.*

Il fait l'application du dernier principe,
en montrant que les Prophetes inspirez du
S. Esprit, ont parlé conformément au Li-
vre de la Genese, & qu'ils ont dit la mê-
me chose que Moïse de la creation du mon-
de. Ce qu'il confirme encore par le temoi-
gnage de Jesus-Christ, qui s'est servi des
propres termes du Livre de la Genese, lors
qu'il a parlé de la formation des hommes,
& du mariage d'Adam avec Eve. Par là
il previent les objections qu'on auroit pu
luy faire, en luy accordant que Moïse
n'avoit point appris par aucune tradi-
tion, ni par aucun Livre, ce qu'il a écrit

qu'Amram pere de Moïse, avoit ap-
 histoire de la creation du monde, de
 son ayeul; Levi d'Isaac; Isaac de Sem;
 & Mathusalem; & Mathusalem d'A-
 nême. Dom Jean Martianay approuve
 ce que l'Auteur du Systeme de
 tradition a dit ailleurs, sçavoir; Qu'on
 n'a pas de peine à croire que l'Esprit
 Dieu ait revelé à Moïse tout ce qui
 avoit passé avant luy, puis qu'il luy a
 découvert les choses futures,

Après avoir touché en passant ces préju-
 gés qui ne sont fondez que sur des con-
 jets, notre Benedictin apporte quelques
 preuves tirées de l'Écriture, par
 lesquelles il nous fait connoître qu'il y a
 des noms de Dieu, & des ex-
 pressions dans la Genese, qui ont esté in-
 connues aux anciens Patriarches, & qui ont
 esté revelées à Moïse, aussi bien que la sain-
 te Sabbath, dont il semble que ses An-
 cêtres n'avoient aucune connoissance.

Le second Chapitre de son Livre est de-
 montrer la difference infinie qu'il y
 a entre les miracles de Jesus-Christ, & ceux
 de Moïse. Cette difference consiste princi-
 palement, en ce que Jesus-Christ a fait ses
 miracles comme Dieu, c'est à dire, par sa
 propre vertu, & comme cause premiere, se
 qualifiant par son titre de Fils de Dieu & l'Auteur de la vie &
 de la resurrection, *Ego sum vita & resurre-*
xerunt qui seroit un horrible blaspheme,
 si Jesus-Christ n'estoit esté en tout égal à son Pere &

ternel, qui seul peut ressusciter par sa puissance, ceux qui sont morts & déjà tombeau, comme estoit Lazare n puis quatre jours quand J. C. le r

Les miracles que les Apôtres ont fait au nom de Jesus-Christ, prouvent au contraire le testablement sa Divinite; car ceux qui ne voient que les hommes, & ne regardent que la terre, ne seroient le regardoient & l'adoroient comme Dieu tout-puissant, & ne connoissoient d'autre nom ni au ciel, ni sur la terre, sur lequel les hommes peussent estre sauvés, qui eût esté une impieté abominable & une vraie idolatrie de la part des Apôtres, si Jesus-Christ n'avoit esté vraiment Dieu, comme le Pere; & une illusion ou une imposture de la part de Dieu, qui auroit autorisé une doctrine impie, en communiquant la vertu de ses miracles à des Imposteurs & à des Id

Moïse au contraire s'est toujours tenu en véritable & fidele serviteur, ne s'attribuant jamais la vertu de faire aucun miracle, & rapportant tout à la puissance infinie de son Seigneur, qui l'avoit envoyé pour estrablir le royaume de Dieu sur la terre, & devant les Juifs, & en particulier devant Pharaon Roy d'Egypte. L'Ange qui se fit voir à la place de Dieu en qualité de son Seigneur, ne s'est jamais fait connoître à Moïse, & ne lui a jamais parlé en son nom; & Moïse, ne peut avoir fait aucun miracle qu'au nom de celui qui l'avoit destiné à estre le Libérateur des Hebreux, & qui est *CELUI QUI EST*, le Dieu d'Abraham

Que si Moïse a connu cet A
arloit à la place du Seigneur, il
arrêté à cette cause seconde; il
orté son esprit, ses paroles & l
vers le Createur de tous les Estr
e n'étoit que l'instrument, le m
mediateur. C'est par là que D
répond à toutes les difficultez qu
posées aux preuves de la divini
rist tirées de ses miracles, & l
Apôtres.

ve dans la suite une longue Lettr
nes difficultez dont nous veno
sont proposées: mais comme
de nouveau que la maniere de l
nous nous dispenserons d'en pa

de partie du Livre contient les c
e M. Simon a faites contre la no
n des Ouvrages de saint Jérôm
ses de Dom Jean Martianay à c
ections. Nous ne rapporter
euls faits qui sont en contestatio
connoissance peut estre utile;
ons rien des querelles personnell
s, auxquelles le public ne peut
rt.

mieres objections de M. Simo
r les exemplaires du Canon He
t le P. Martianay s'est servi po
lition de la Bibliothèque Divine
e. M. Simon pretend que ce r
Canon Hebreu de S. Jérôme. N

breux tant vantés par les
point le véritable Canon de saint Jérôme, mais
faux Canons de la façon des anciens Moines, les
correcteurs, pour ne pas dire corrupteurs des
leurs livres. Il n'y a personne qui puisse douter
ce fait, après avoir lu avec tant soit peu de
cette prétendue Bibliothèque de saint Jérôme.

M. Simon ne donnant point d'autres preuves
de ce fait, D. J. Martianay le prend
pour; & lui cite plusieurs Sçavans de Paris
de Rome, entre autres M. l'Abbé Dupuy
qui a lu avec soin l'édition du Canon
Hebreu, & qui reconnoit avec plusieurs autres
Docteurs, que c'est le véritable Canon
de saint Jérôme. Ce Pere prétend de plus
ce qui ôte tous les soupçons qu'on veut
donner de ces Canons Hebreux, comme
étoient fabriqués par des Moines, c'est
une marque qu'il a faite sur les exemplaires
du Canon Hebreu qui se sont trouvez de

ce qu'on dit des Scholies ou petites
qui se trouvent aux marges des exem-
de ce même Canon Hebreu, n'est
ne consequence, & il suffit qu'on sça-
ces Scholies ne sont pas de Saint Jerô-
nais d'un Auteur Hebreu qui vivoit du
de Raban Maur, ainsi que D. J. Mar-
l'a prouvé dans ses Préfaces du I. To-
on Edition de Saint Jerôme.

La seconde Section des objections de
on, il est parlé d'un Ouvrage de Saint
inintitulé, *Speculum*, & l'on pretend
us n'avons plus le veritable *Speculum*
t Augustin, mais une piece alterée &
ée par les anciens Moines, qui ont
dans le corps de l'Ouvrage la nouvelle
Latine de Saint Jerôme, en sorte
y reste plus rien de l'ancienne. M. Si-
our appuyer ce sentiment nouveau,
rte précisément qu'une preuve qu'il
tre convaincante. C'est que dans les
Préfaces qui sont au devant de quel-
s de ces Livres de la Bible qui compo-
Speculum, on trouve que les passages
is de l'ancienne Edition Latine qui se
ors dans les Eglises d'Afrique. De là
ud que le *Speculum* de Saint Augustin,
out different dans son origine, de ce-
jourd'huy, qui est plutôt, dit-il, l'ou-
le quelqu'un de ces Correcteurs qui
ormé avec tant de liberté les anciens
que l'ouvrage de l'Evêque d'Hip-

incontestables, qu'il oppose aux
de M. Simon. Le 1. se trouve
meuse Critique de l'ancien Testam
même M. Simon a dit (Liv. 1. C
que celui qui a fait la reformation
lum, n'a apporté aucun changem
gard des versets qui y sont marq
l'ancienne methode de la version L
sur les Septante. On fait donc vo
sieurs endroits tirez du *Speculum*,
tations de Saint Augustin, quand
après six versets, & *après dix versets*
vingt versets, on fait voir, dis-je
nombres de versets se trouvent pr
dans la version Latine de Saint Je
sur l'Hebreu, & qu'il est impossibl
ver la même chose dans la version L
re sur les Septante: d'où il resulte
ment que Saint Augustin dans son
a suivi la nouvelle Version de Saint
& non pas l'ancienne Vulgate.

Le second fait n'est pas moins

rien eu des collegues & des compagnons.
 le plus où trouvera-t-on un seul Auteur
 en ou moderne, qui n'ait cité le *Specu-*
 le la maniere que nous l'avons, & que
 le citons aujourd'hui? Ce qui est une
 ve incontestable que nous l'avons tel
 étoit dans son origine, & que c'est l'Ou-
 de l'Evêque d'Hippone, & non pas une
 imitation d'un Moine faussaire.

fin ce que dit M. Simon des petites cita-
 prises de l'ancienne Version Latine, &
 Saint Augustin s'est servi dans quelques
 ces de son *Speculum*, ne prouve point.

D. Martianay, que dans le texte de Pe-
 ivit la même traduction: l'exemple de
 Jérôme, qui se sert de l'ancienne Vul-
 Latine dans les citations des Prefaces
 a mises à la tête des livres de l'Écriture
 its selon l'Hebreu, nous faisant voir
 i peut mettre dans les Prefaces quelque
 mot d'une version Latine reçue dans
 se, quoique dans le corps de l'Ouvrage
 ive la traduction faite sur l'Hebreu.

que nous venons de dire du *Speculum*
 ant Augustin, se peut appliquer à ce
 n dit du Commentaire d'Hesychius sur
 vitique: car ce sont les mêmes obje-
 s de la part de M. Simon, & les mé-
 réponses de la part de D. Jean Martia-

ns la dernière Section des objections,
 proche à Dom Jean Martianay d'avoir
 à faux un Manuscrit Hebreu de la Bi-
 blio-

bibliothèque de M. Colbert. Comme cette accusation est de conséquence, il est nécessaire d'en mettre icy un extrait fidele.

Dom Jean Martianay a fait remarquer dans ses Notes sur le Pseaume 21. X. qu'il y a un Manuscrit Hebreu, coteé 6 dans la Bibliothèque de M. Colbert, s'est conservée l'ancienne & veritable leçon du mot *caru*, qui veut dire, *foderunt* que ce Manuscrit a esté corrigé avec de soin dans ce mot כָּאֵרֵי *Karu*, que le Aleph y est marquée d'un obole & est tiré, pour montrer que cet Aleph est superflu, & qu'il faut lire כָּרֵי *Kari* trois lettres seulement, ce qui ne peut signifier autre chose que *foderunt*, selon saint Jérôme a lû avec les anciens Hebreux. Il fait cette remarque pour corriger la fautive leçon *Caari*, des Juifs d'aujourd'hui & pour montrer que ceux qui accusent les Juifs d'avoir corrompu expressément le Pseaume 21. (ou 22. selon eux) sans aucune raison de leur faire de semblables accusations; puis qu'on voit encore dans les Manuscrits où les Juifs ont écrit *Caari*.

M. Simon accuse icy notre Auteur de mauvaise foi, & d'imposer à la Bibliothèque de M. Colbert, que le Manuscrit est retouché, & qu'on y lit comme on veut, & qu'on y lit comme on prétend de plus que c'est un

Manuscrit, & que de la lettre
 fait un *Vau*, en allongeant le
 la il dit beaucoup de choses con-
 u'il appelle le *Secrétaire des Bene-*

uteur, qui ne se sent pas cou-
 vaise foy, ni d'avoir voulu im-
 blic, se récrie fortement contre
 tion, & prie tous ceux qui sça-
 s Manuscrits Hebreux, de vou-
 e la peine de consulter le Manu-
 bibliotheque de M. Colbert, pour
 ns de l'injustice qu'on lui fait. Il
 lontiers sur le jugement des le-
 de passer pour un homme de
 oy, ou de voir son Adversaire re-
 r un calomniateur. Il rapporte le
 e de deux Docteurs Juifs, tres-
 ces matieres, qui ayant esté con-
 mêmes le Manuscrit Hebreu dans
 que de M. Colbert, ont fait u-
 tion authentique qui le justifie
 t. Ces Docteurs Juifs déclarent en
 près, qu'ayant ouvert le Manu-
 reu cotté 626. dans la Bibliothe-
 i. Colbert, ils ont trouvé qu'on
 , & non pas *Caari*; que les cara-
 mot *Caru* sont fort anciens; que
 aracteres de ce même mot sont é-
 a même ancre; & que c'est le Juif
 ié ce Manuscrit, qui a aussi mar-
 ph & avec un obele, & qui a chan-
 en *Vau*, lors qu'il a revû & cor-

rigé cet Exemplaire des Pseaumes, qui
 écrit l'année du monde 5044. c'est à
 l'année de l'Ere vulgaire 1284.
 Venons maintenant au Traité dont
 avons donné le titre au commencement
 cet article.

D. J. M. ayant reconnu que son
 Traité de la verité & de la connoiss
 Ecritures, avoit esté bien reçu de
 a esté invité par cette approbation
 plusieurs lettres qu'on luy a écrites
 ner la suite des Traitez qu'il avo
 dans sa Preface generale. Il n
 donc dans ce volume le Traité
 du Canon des Livres de la saint
 & il le fait, dit-il, d'autant plus
 qu'il scait que cette Histoire n'
 re esté donnée par aucun autre

La methode qu'il a suivie de
 Historique est tres naturelle.
 ce par faire connoitre la ma
 Livres sacrez ont d'abord esté
 qu'on en eût fait aucun Rec
 l'Eglise juive, soit dans l'Égl
 Il distingue nettement la pu
 vres de chaque classe, & or
 aisément en ce qu'il dit, la
 de la Tradition des Livres
 la difference qui se rencor
 cation des Livres de la Loi
 d'histoire, entre celle de
 des Livres de Morale.
 Après s'être étendu

n, ou premiere publication des E-
 & nous en avoir fait connoître
 ent toutes les circonstances, il pas-
 emier Recueil ou Catalogue des Li-
 l'ancien Testament. Il prouve que
 n fut dressé du temps d'Esdras, &
 a trois Ordres ou Classes de Livres,
 ème maniere qu'il l'estoit du temps
 Jérôme, & qu'il l'est encore au-
 y parmi les Juifs. La solidité de ses
 paroît, en ce qu'il n'appuye uni-
 ses sentimens que sur des passages
 de l'ancien & du nouveau Testa-
 ans s'arrêter à ce qu'en ont dit les
 anciens ou nouveaux. Son silence à
 rd fait croire qu'il ne conte pas
 p sur eux. Cependant on luy a ren-
 n quelque rencontre, qu'il en estoit
 testé.

Je contente pas de nous donner une
 e du Canon d'Esdras; il attaque aus-
 ux Canons de l'ancien Testament,
 lques Auteurs Catholiques ont vou-
 duire sans aucun fondement. Il
 entre que Serarius. & particuliere-

des Ecritures, & que nos livres *Deutero-Canoniques* n'y ont point esté reçus pendant que la Synagogue a subsisté. C'est par l'histoire de ces mêmes Livres *Deutero-Canoniques* de l'ancien Testament, que finit la première partie du Traité du Canon des Ecritures.

La seconde partie regarde la publication des Livres du nouveau Testament, & les divers Canons qui en ont esté faits dans l'Eglise Chretienne avant le Concile de Trente. Notre Auteur nous apprend donc que les Canons des Livres sacrez dressés par les Conciles, par les Papes & par les Peres de l'Eglise, n'ont esté proprement que de simples Catalogues & des Canons designez seulement; que la consecration du Canon des Ecritures, n'a esté faite qu'au Concile de Trente, où l'on a reçu comme divins les Livres *Deutero-Canoniques* dont on avoit douté jusqu'alors. C'est ce qu'il prouve par une suite de faits qui semblent former une véritable demonstration en matiere d'histoire.

Il fait voir que depuis le troisième Concile de Carthage, & depuis les Lettres du Pape Innocent I. on n'a pas laissé de douter comme auparavant, de l'autorité des Livres *Deutero-Canoniques*. Il combat l'opinion de quelques Auteurs Catholiques, qui ont soutenu que depuis le Canon des Ecritures dressé au troisième Concile de Carthage, on n'avoit

des Livres de Tobie, de Judith, & de quelques autres. Les Lecteurs qui voudront s'instruire à fond de la verité de ce fait, n'ont qu'à suivre notre Auteur. Il rapporte un grand nombre de passages des Peres & des Conciles pour le prouver.

Comme le Canon des Ecritures dressé au Concile de Trente, est celuy qui a le plus d'autorité dans l'Eglise, & qui est le plus contredit par les Protestans, Dom Jean Martianay employe à sa défense toute la troisième partie de son Traité. Il établit d'abord le pouvoir legitime de l'Eglise, en ce qui regarde la declaration des Livres Canoniques. Il fait voir que l'Eglise Juive s'est attribué le droit de dresser le Canon des Ecritures, & que Jesus-Christ & ses Apôtres ont reconnu ce droit en citant les Livres de ce Canon comme divins. Il dit que ce seroit faire injure à l'Eglise Chretienne, de ne pas luy attribuer la même autorité qu'on donne à la Synagogue, puis qu'elle a succédé à tous ses droits, & qu'elle a même les privileges qui l'élevent infiniment au dessus : comme sont ceux d'avoir esté formée par la propre parole du fils de Dieu, d'avoir esté lavée dans le sang de l'Agneau; & d'avoir reçu la plenitude des lumieres & des dons du Saint Esprit.

Après avoir bien établi ce pouvoir legitime de l'Eglise, il fait voir ce qui donna occasion au Concile de Trente de faire un nouveau Canon des Ecritures saintes, &

d'y comprendre des Livres de l'ancien & du nouveau Testament, qui estoient différemment par les Catholiques & par les Protestans, & par le même Luther. De là il passe à dire de quel Canon ce Canon fut fait & confor-
 me qu'il n'est plus permis aujourd'hui ni aux Catholiques, de rejeter les *Deutero-Canoniques*, & de leur donner d'autorité qu'aux Livres compris dans le Canon d'Esdras. Et pour faire voir à tout le monde l'équité & la raison du Decret du Concile de Trente, il cite pour voir par une Tradition constante & universelle, que les Livres *Deutero-Canoniques* de l'ancien Testament, ont toujours été lus publiquement, dans l'Église, comme des Livres saints & propres à la doctrine & aux mœurs des Fideles, quoi que l'Écriture ne s'en servît pas absolument pour l'établissement des Dogmes. Il tire de tout ce qu'il a dit des conclusions en faveur du Concile de Trente, & prétend que si son Livre est un simple Historique du Canon des Écritures, ce n'est au moins une Apologie pour ce même Canon. Enfin il conclut que les Protestans ne sont obligés par leurs propres principes de rejeter absolument toutes sortes de Livres sacrez, ou à recevoir ceux qui sont dans le Concile de Trente.

On trouve à la fin de ce Traité une *Lettre* que saint Jérôme écrit à un certain *Abbas*, pour lui donner une idée

peut être que tres-fidelle, plus qu'il
vient d'un Auteur qui s'est appliqué de-
s 25. ou 30. ans à la lecture des écrits de
saint Jerôme, & qui en donne une nou-
velle édition avec un travail infatigable, &
une exactitude qui n'a point d'exemple. Les
notes curieuses qu'il a ajoutées sur quelques
lois difficiles de la Lettre dont nous
parlons, sont des preuves incontestables de
ce qu'il sçait faire, dans ce genre d'érudi-
tion. Le public ne luy a pas peu d'obligation
des peines qu'il prend à nous donner
ses ouvrages de ce sçavant Pere dans leur pre-
miere pureté.

Comme D. J. Martianay dans les premiers
tomes des œuvres de saint Jerôme qu'il
a fait imprimer, a donné à ce sçavant Pe-
re les louanges qu'il croit qu'il merite, M.
le Clerc s'est déclaré & contre Saint
Jerôme, & contre le Benedictin, & les
autres maltraitez l'un & l'autre dans ses
Questions Hieronymiques. Le P. Martianay dans

vous pas entrer icy dans le detail
spite, & nous nous contenterons de
porter une petite partie, afin que p
puisse juger du reste.

M. le Clerc, en parlant de l'Au
nouvelle Edition de saint Jerôme,
son style est un style de Breviaire,
D. J. Martianay n'a jamais lû les bons
Latins, tels que sont Ciceron,
Terence, &c. La premiere preuve
en donne en particulier, se trouve
tion x. pag. 350. & 351. des
Hieronymiques. Voicy ses termes:
incipiat bene velle eximio illi Scholi
ejusmodi hominibus os occludit? Nam
quidem occludere quid sit nescio, n
nedictinus noster, cum loquitur, so
ore emittere, quam retrahat claudatque
cum tacet. Sed misso joco, qui?

Plaute, dans son *Fanfaron*, Act. 3. v. 10.

*Quippe si rescivere inimici consilium tuum, tibi
Inopte consilio OCCLUDUNT LINGUAM,
& constringunt manus;*
Atque eadem quæ illis voluisti facere, faciant tibi.

D. J. Martianay répond encore à quelques autres objections de M. le Clerc. Cependant on ne trouve icy qu'une petite partie de l'Ouvrage qu'il a écrit contre ce Protestant, & qu'il n'a pas encore donné au public pour certaines considerations. Nous aurons peut-estre ailleurs occasion d'en parler.

Ludovico Magno Panegyricus Imper. Romanorum nummis contextus, A Joh. Antonio Mediobarbo C. R. S. Mediolanensi, Patricio Taurinensi, ex Academicis Asfidatis, Errantibus, ac inter Arcades, Vitanio Gateatico. In Gallicum à Carolo Cæsare Baudelot de Dairval, in Senatu Parisiensi Advocato, & Acad. Patavino DE RICOVRATI. In Italicum ab ipso Auctore translatus. Parisiis, sumptibus Auctoris. Apud Guillelmum Varidive. C'est à dire, *Panegyrique de Louis le Grand, composé des Inscriptions tirées des Medailles des Empereurs Romains. Par Jean Antoine Mezzabarbe, &c. Traduit en François par Charles Cesar Baudelot de Dairval, & en Italien par l'Auteur. A Paris,*

chez Guillaume Vandive, rue S. Jacques
1703. in 4. pagg. 159.

VOicy un Panegyrique du Roy, d
maniere toute nouvelle. Comme
Mezzabarbe, qui en est l'Auteur, a
à une érudition tres étendue, une
noissance parfaite des Medailles, il a t
vé dans les Inscriptions de ces anciens M
mens, de quoy former le tissu de son Ouv
Il fait voir que tout ce que les Empereurs
ont fait de plus considerable, soit
pendant la paix, soit pendant la guerre, est b
coup au dessous des grandes actions
du Roy, & que les louanges que les Romains
ont données à leurs Princes, quelque
par crainte, & presque toujours par
flatterie, conviennent avec verité & dans
une étendue, à celuy dont il fait l
éloge.

On trouve dans ce même Volume,
des Traductions de cet Ouvrage. La pre
miere, qui est en François, est de M. Ba
udelot de Dairval, dont le merite est
connu dans la Republique des Lettres
par les autres Ouvrages qu'il a déjà donnés
au public. Il y a dans cette Traduction
quelques tours singuliers, & quelques
nouveauz. M. Baudelot dit *qu'ils ne
pas repudiez des critiques en exercice.* Et
il y en a d'autres qu'il ajoute tout de suite. Les dé
fautes ou le progrès ne sont pas le partage
des genies timides. De même que de

rs de ce qu'on appelle fortune, c'est
 emeraies qu'il est permis d'en faire
 es Langues, d'en augmenter le Po-
 n d'en reculer l'enceinte ou les limi-
 selon nous. Par où se formeroient
 hesse & les thresors du langage, si
 u'un ne commençoit à les ramasser;
 qu'une monoye est de bon alloy,
 plus coupable de l'exposer, que de
 evoir ensuite dans le commerce. Je
 donc qu'il faut donner le droit de
 eoisie à une infinité de termes, ou
 voient auparavant, ou qui meri-
 e l'avoir. Comment excuser ainsi
 is louches, ou de lumieres bornées
 qui cherchent si un mot a esté dit,
 employer; & qui dans un esclava-
 osé au genie des lettres, n'osent pren-
 noindre effort, ni s'écarter le moins
 nde des ornières d'un chemin com-
 e battu.

raduction Italienne est de M. Mez-
 e. Comme il est Italien de nation,
 faut pas douter qu'il n'ait conservé
 ette Traduction, toutes les beautés
 répandues dans l'Original.

un Traité DE LA VIE présente.
face de celuy-cy, qui est le troisiéme, l'auteur fait connoître la nécessité des Réflexions, & les malheurs dans lesquels on tombe faute de réfléchir.

Les matieres de cet Ouvrage sont de plusieurs sortes. Des Chapitres renferment des Réflexions étenduës & raisonnées; elles traitent sur la nature de l'homme, sur la vie, sur la mort, sur les effets de la mort, sur la nature des choses dont la mort nous prive, sur l'utilité de la pensée de la mort, sur les moyens d'envisager la mort d'une manière consolante, sur le temps & sur la manière de le bien employer, sur la vanité & l'instabilité des choses du monde, sur la nécessité qu'il y a de souffrir les méchancetés, sur l'affaire importante du salut.

Les Maximes Chrétiennes renferment des règles également utiles & édifiantes pour

res de l'Auteur, ne soient autant d'ex-
 as de cette regle generale.

de l'Auteur du livre de la veritable
 uence, à la Lettre d'un Juriste. Avec
 sutation du Journal des Sçavans du Lun-
 . Juin 1703. A Paris, Quay des Au-
 ins. 1703. in 12. pagg. 36. petit
 ain.

de Paris mise en un nouvel Ordre, avec
 Notes & Conferances, pour en faciliter
 lligence. Ouvrage tres utile pour mettre
 utres Coutumes en ordre, & apprendre en
 le temps les matieres qui y sont decidées.
 M. Alexandre Masson, Avocat au Par-
 it. A Paris, au Palais 1703. in 12.
 5. 324.



XXVIII.

JOURNAL
DES SCAVANS

Lundi 16. Juillet, M. DCCIII.

Morini, Congregationis Oratori
ini Jesu Presbyteri, Opera posthu
I. De Cathecumenorum Expiatione
De Sacramento Confirmationis. II
Contritione & Attritione. Accel
t Lucae Holstenii Dissertationes duae
nistro & Forma Sacramenti Con
tionis apud Graecos. C'est à di
s œuvres posthumes de Jean Marin,
de l'Oratoire. I. De l'Expiation des C
menes. II. Du Sacrement de Confir
I. De la Contrition & de l'Attrition.
eux Dissertations sur le Ministre & la
le Sacrement de Confirmation chez les
Par Luc Holstenius. A Paris, che
rentin & Pierre Delaulne, rue S. Ja
1703. in 4. pagg. 474.

Le Public seroit peut-estre enco
d'huy privé de ces Opusc
si une al

l'Oratoire, n'avoit donné ordre au Pere Moret d'en faire la recherche. Ce Pere a effuyé bien des fatigues pour les mettre en l'état qu'ils sont. N'ayant pû recouvrer les Originaux, il a esté obligé de se servir de copies tres defectueuses. Il a fallu suppler, corriger, verifier les citations, transcrire, faire des observations nouvelles: travail long & ennuyeux pour celuy qui s'en estoit chargé, quoi que M. l'Abbé de Longueruë le partageât avec luy. On pourroit peut-estre après cela soupçonner ces Messieurs d'avoir apporté quelque changement au texte: mais le Pere Moret va au devant de ce soupçon, & nous assure, qu'il s'est fait une loy inviolable de conserver, non seulement les pensées, mais aussi les expressions du P. Morin, même celles qui ne luy paroissent pas des plus naturelles.

Le P. Morin s'estoit autrefois proposé de donner au premier des Opuscules qu'on voit icy, la 5. ou la 6. place parmi les livres de la Penitence: mais depuis il changea de sentiment; ce qui fut cause que cet Ouvrage demeura imparfait. Il traite de la discipline de l'ancienne Eglise à l'égard des Cathecumenes. Il y en avoit de trois especes. Dans la premiere on comprenoit ceux qui n'avoient pas encore tout à fait résolu de recevoir le Baptême, quoi qu'ils eussent déjà beaucoup d'estime pour la Religion Chretienne; & ceux qui pour quelque

faute

faute commise avoient esté rejettes
classe.

Cette seconde classe estoit com
Cathecumenes , qui avoient tème
desir sincere d'estre Chretiens. L
les y admettoit , qu'après un ser
men ; & à leur reception , on le
quoit quelques-uns de nos Mysteres ;
souffloit au visage , on faisoit le sig
croix sur leur front , on leur imp
mains , on leur mettoit du sel dan
che , enfin on les benissoit. Ces
nies n'estoient pas neanmoins observ
lement par tout , ni dans toutes l
sions.

La troisieme espece renfermoit c
estoit parfaitement preparez au Ba
& sur le point de le recevoir.

Les Instructions qu'on faisoit aux
cumenes , estoient proportionnées
degré : des hommes pieux & sca
estoit chargez. Pantenus, Clemen
gene, Heraclas, Denis, tous gens Illust
quiterent successivement de cette f
dans l'Eglise d'Alexandrie. En certa
currences les Diaconesses & d'autres
d'une vertu reconnüe , estoient emp
disposer au Baptême les personnes
sexe. On ne communicoit qu'aux C
menes du 3. Ordre, la connoissance c
bole, de l'Oraison Dominicale, &
cremens.

Le Pere Morin avoit enseigné da

ième Livre de la Penitence, que l'Eglise
 soit jamais imposé de penitence avant
 l'aptême: dans celuy-cy il semble d'abord
 aver le contraire, par un grand nom-
 bre de passages des Peres. Les uns mon-
 trent en general que l'Eglise engageoit les
 Cathecumens à des *œuvres laborieuses*; &
 d'autres donnent à entendre qu'elle pu-
 nit les fautes dans lesquelles ces Novices
 de la Religion Chretienne, tomboient: &
 comme si l'Eglise n'auroit pas pû les châtier
 sans la connoissance de cause, l'Auteur infere
 de là, & de plusieurs témoignages des
 Peres, qu'elle exigeoit aussi d'eux qu'ils se
 confessassent, du moins en particulier, la
 confession publique n'étant pas toujours
 une nécessité absolüe.

Il leve la difficulté que pourroit causer
 cette contradiction apparente, en disant
 que les *œuvres laborieuses* des Cathecume-
 nes, n'estoient pas une penitence, mais
 un exercice vertueux. S'ils jeûnoient,
 couchent sur la terre nuë, s'ils
 prioient, s'ils prioient, ce n'estoit pas
 seulement afin d'expiër leurs crimes pas-
 sés, mais c'estoit afin d'en effacer les im-
 pressions, & d'en perdre l'habitude. A l'é-
 gard de la punition des Cathecumenes qui
 estoient laissé aller à quelque peché depuis
 qu'ils avoient esté admis dans le 2. & le 3.
 ordre, elle consistoit à les reduire à la pre-
 miere classe, & à les chasser tout à fait s'ils
 tomboient. Or cette exclusion, selon le
 Per

Pere Morin, n'avoit rien de commun avec la Penitence.

Vers le temps de saint Augustin, les Sacramens cesserent d'avoir des Maitres particuliers. Environ trois cens ans apres le second Ordre fut aboli, parce que comme il n'y avoit plus de Payens à convertir qu'on ne differoit pas long-temps le bapteme des enfans, il ne se presentoit plus d'adultes à instruire. Le 3. Ordre fut supprimé nu jusques vers l'an 1200. c'est à dire, qu'on en pratiqua toutes les ceremonies jusques à ce temps-là.

Au commencement du Traité de la Confirmation, l'Auteur nous donne un précepte excellent, qu'il se propose à luy-même comme une loy: il dit, Que ce n'est ni à notre esprit, ni à notre raison à déterminer ce qui est essentiel, ou simplement accessoire aux Sacremens; mais que l'Ecriture, la Tradition, & la Coutume des Saints doivent nous servir de regle dans cette matiere.

L'Eglise Latine a toujours regardé la position des mains, & l'onction faite avec le S. Chrême, comme la matiere du Sacrament de Confirmation. Les Conciles, les Papes, les Peres, les anciens Rituels ont distingué de l'une & de l'autre, & les joignent toujours ensemble. Le Concile d'Alexandrie estoit de même sentiement, aussi-bien que celle d'Æthiopie qui e

Eglise Grecque au contraire ne s'est ja-
s arrêtée qu'à l'onction seule; les Euchar-
ies & ses Ecrivains, tant anciens que nou-
aux, ne font aucune mention de l'Impo-
sition des mains. Il est vray qu'un Simeon
Archevêque de Thessalonique, dont on
trouve le Manuscrit dans la Bibliothèque du
Pape, en parle; mais c'est pour dire,
que si elle estoit d'usage au temps des Apôtres,
le grand Chrême sanctifié tient à présent sa place,
& possède la même vertu. La pratique des Chre-
tiens de Syrie, estoit conforme au senti-
ment des Grecs.

Il résulte de là que le Saint Chrême est la
matière indubitable du Sacrement de la Con-
firmation, selon la doctrine des deux Egli-
ses. Mais si elles sont d'accord en ce point,
elles ne le sont pas tout à fait sur la compo-
sition de ce Chrême mystérieux. Les Latins
se sont toujours contentés de mêler avec
l'huile d'olive, du baume d'une seule espe-
ce; au lieu que les Grecs y mettent de 3.
sortes de baumes, & un si grand nombre d'au-
tres drogues aromatiques, que ces baumes
ne font peut-estre pas la trentième partie
du mélange. Il ne faut pas croire, au re-
ste, que ce soit là une invention nouvelle
des Grecs; car cette coutume est beaucoup
plus ancienne que leur Schisme.

Ces Eglises different encore en la manie-
re de faire l'Onction. Les Latins l'ont tou-
jours faite seulement au front: Les Grecs oi-
gnent outre cela, les yeux, le nez, la
bou-

... mains, & les pieds; & cette pratique
tres ancienne chez eux. Les Eglises de Sy-
rie, d'Egypte, & d'Æthiopie portent cet-
te onction encore plus loin. Un de leurs
Rituels fait mention de toutes les parties du
corps en general; un autre joint à celles
que nous avons spécifiées, le dos, la fos-
sette de l'estomach, le dessus des cuisses,
les jambes, les genoux, l'eschine, la plan-
te des pieds, les jointures.

C'estoit une chose assez commune dans
l'ancienne Eglise, de voir des Prêtres confir-
mer. L'Auteur prouve par plusieurs Canons
des Conciles de France & d'Espagne, par
la coûtume de l'Isle de Sardaigne au temps de
Saint Gregoire, & par quelques passages des
Peres, que cela leur estoit accordé dans
l'Occident. Il fait voir la même chose pour
l'Orient, par le temoignage de plusieurs Au-
teurs Grecs, dont les uns ont vécu avant le
Schisme, & les autres après.

L'on trouve à la suite de ce Traité, qui
est resté imparfait, deux Dissertations de
Luc Holstenius sur la même matiere. Ce
sçavant homme à qui les Papes Urbain VIII.
& Innocent X. témoignèrent leur estime,
l'un en luy donnant un Canoniat du Vati-
can, l'autre en le faisant son Bibliotequai-
re, montre dans la premiere de ces Dissertations,
Que dans l'Eglise Grecque les Prêtres
deleguez par les Evêques, confèrent
la Confirmation, même avant le S

que cet usage s'est tellement enraciné, que depuis le Schisme les Evêques ne la conferent presque plus, excepté lors qu'ils baptisent en personne. Dans le seconde dissertation il eclaireit le sens du septième Canon du premier Concile de Constantinople. Ce canon distingue les heretiques qui reviennent à l'Eglise, en deux especes, & ordonne qu'on rebaptise les uns, & qu'on se contente d'oindre les autres avec le Saint Chrême, en prononçant la formule qu'il prescrit. Le Cardinal Justiniani s'estoit mis dans l'esprit, qu'il s'agissoit là non pas du Sacrement de Confirmation, mais d'une pure ceremonie, & en avoit persuadé un certain Theologien, qui avoit pris publiquement la deffense de ce sentiment. Luc Holstenius indigné de la hardiesse de ce dernier, qui dans Rome même arrachoit à l'Eglise une preuve dont elle estoit en possession de se servir, pour établir sa doctrine contre les Heretiques, refute les faux raisonnemens de ce Theologien par de bons argumens tirez de la Tradition.

Le dernier Opuscule du Pere Morin est, une Dissertation sur la contrition & sur l'attrition. Elle est divisée en deux parties. Dans la première, il rapporte les sentimens des Theologiens Scholastiques; & dans la seconde, il explique celui du Concile de Trente.

Il n'arrive que tres rarement que l'homme pecheur soit justifié en un moment: selon la

regle ordinaire, la justification est un de certaines preparations necessaires, & que les Theologiens Scholastiques ont nommees *Attrition*, vers l'an 1230. Alexandre d'Halebert le Grand, & Guillaume Evêque de Paris se servirent les premiers de cette expres-

Ces Theologiens consideroient l'*Attrition* comme l'effet d'un bienfait de Dieu qui est passager, comme une disposition locale à laquelle une crainte servile avoit lieu, & qui pouvoit subsister avec le crime. Ils enseignoient le contraire de la *Contrition*, & disoient qu'elle suppose l'état de pureté, & qu'elle est produite par la charité ou par la crainte, & qu'elle est par conséquent absolument incompatible avec le crime. Comme nonobstant ces divisions ils n'excluoient pas un certain amour de Dieu de l'*Attrition*, & que par là ils l'approchoient assez de la *Contrition*; il se fit bien-tôt parmi eux une question celle-ci, Si l'*Attrition* pouvoit se changer en *Contrition*; Pour la résoudre, aucun ne eut recours à l'absolution du Prêtre, & se contenterent de distinguer l'*Attrition* en *habitude*, & en *acte*; & de dire, que l'*Attrition* pouvoit pas se changer en *Contrition*, & que l'*habitude* le pouvoit par l'infusion de la grace justificante.

Ces gens là tenoient comme un principe indubitable, que Quiconque se confesse, & est auparavant contrit, justifié, &

à croire que la contrition rapporte
me en grace, elle qui doit l'y remettre.
urs, la contrition n'étoit dans cette
hese, qu'une chose accidentelle par
t à la justification, & l'on n'estoit
ins en grace, soit qu'on en produisist
soit qu'on ne le produisist pas. En-
eur sembloit que cette doctrine s'ac-
it assez mal avec celle des saints Peres,
avoient jamais parlé de la contrition,
omme d'une preparation à la grace &
don des pechez. Ces reflexions en-
ent plusieurs Docteurs à prendre un
ent tout opposé, & à placer la con-
i avant la grace habituelle. Mais Saint
enture & Saint Thomas trouverent un
rament; & joignant la contrition &
e ensemble, ils deciderent qu'elles en-
t de compagnie dans l'ame des verita-
enitens.

ès que les anciens Scholastiques eu-
ien agité la question du changement
trition en contrition, en considerant

du Sacrement, & opere en luy la grace.

Saint Bonaventure, & plusieurs autres prirent l'affirmative. Le Pere Morin rapporte au long leurs sentimens, & les restrictions qu'ils y joignent. Celuy de Saint Thomas est assez incertain. Ses disciples reduisirent la question à un estat plus simple, & la proposerent comme on la propose encore aujourd'huy: Si la Contrition est necessaire pour recevoir utilement le Sacrement de la Penitence, ou si l'Attrition suffit. Plusieurs d'entre eux se declarerent pour la necessité de la Contrition, & plusieurs autres soutinrent la suffisance de l'Attrition. L'Ecole se partagea. Les partis disputerent avec beaucoup de chaleur l'un contre l'autre; & l'on vit naître une controverse qu'aucune doctrine mitoyenne ne put assoupir. L'Auteur pretend qu'avant le Concile de Trente, le parti le plus celebre & le plus nombreux estoit celuy qui tenoit pour la necessité de la Contrition.

Henry de Gand, appellé par excellence, le *Docteur Solemnel*, Richard de *Media Villa*, Scot, Durand, Paludanus, Michel Agnan, Capreolus, Paul Soncinate, & quelques autres qu'il cite, & dont il explique les sentimens, parloient à la verité de l'Attrition comme si elle suffisoit; mais ils ne mettoient d'autre difference entre la Contrition & elle. que celle du plus au moins; ils n'en fai-

cevoit sa perfection par le Sacrement. Le Pere Morin produit un tres grand nombre d'autres Scholastiques, soit anciens, soit nouveaux, Jacobins, Franciscains, Jesuites, lesquels exigent que la Contrition precede le Sacrement, ou du moins prennent l'Attrition dans le sens qu'on vient de marquer. Il joint à leur témoignage, celui du Catechisme du Concile de Trente, & fait voir que la difference qu'il y a entre la Contrition qui suffit seule pour remettre les pechez, & celle qui ne les efface qu'avec le Sacrement, consiste simplement en ce que la premiere est une douleur vehemente, vive, ardente; & que la seconde est tiède & languissante: ce qui n'empêche pas qu'elles ne naissent des mêmes motifs.

L'Auteur montre dans la seconde partie de cette derniere Dissertation, que les Peres du Concile de Trente estoient dans le même sentiment, & qu'ils jugeoient la Contrition absolument necessaire, puis qu'ils en ont fait une des parties essentielles du Sacrement de la Penitence: Que la Contrition dont il s'agit dans ce Concile, doit renfermer l'amour de Dieu, puis qu'on ne peut ni haïr le mal, ni former une ferme resolution de le fuir, sans aimer le bien: & qu'enfin la confiance en la divine misericorde, que ce Concile demande du Penitent, ne peut pas se trouver dans un cœur privé de la charité.

Le Pere Morin avouë que le Concile dit

nettement dans la Sess. 14. c. 4.
 Contrition imparfaite ou l'Attrition
 communément naît de la crainte d
 nes, dispose l'homme à recevoir la g
 Dieu dans le Sacrement de la Peni
 mais il nous fait remarquer en même
 que le Concile ajoute ces paroles,
douleur exciud la volonté de pecher, & se
jointe avec l'esperance du pardon : deux
 tions qui ne peuvent pas estre l'effe
 seule crainte, cette passion ne change
 absolument la volonté. Le Concile
 pas une mention expresse de l'amour de
 mais les dispositions qu'il prescrit ne p
 pas couler d'une autre source : & s'il ne
 soit pas la charité dedans le cœur de cel
 le Sacrement justifie, il s'en suivroit c
 lon sa doctrine, un homme pourroi
 remis en grace avec Dieu, sans luy av
 moigné, par un seul acte, qu'il l'aime
 sequence absurde, & contraire à l'E
 re sainte & aux Saints Peres. L'A
 soutient tout ce qu'il avance là dessus,
 son érudition ordinaire. Non seulem
 employe les Saints Peres, afin de dev
 plus clairement le sens du Concile au
 des effets de la crainte servile; mais au
 sert des Payens. Les erreurs de Lu
 que les Peres assemblez à Trente ay
 principalement en veüe, & les Ecri
 Theologiens qui vivoient de ce temps-là
 sont aussi d'un grand secours.

Pere Moret remarque que le Pere Moret dans ces trois traitez les fausses Dees, les pretendus Ouvrages de saint Arcopagite, & quelques autres livres seuz, dont cet Auteur reconnoît ailla fausseté. Nous sommes redevables à ce Pere Moret des Notes qui accompagnent le Texte: On y voit paroître beaucoup de science & de sincerité. Si l'Auteur a dit, s'il impose à quelque Pere, par exemple, à saint Thomas; le Pere Moret ne le point, il ne l'épargne point. D'ailleurs il communique de bonnes lumieres aux autres, lors qu'il en rencontre l'occasion. Il en donne en deux mots une preuve de cela. Les Theologiens sont tres embarassez à déterminer précisément quelle est la matiere de la Confirmation. Les uns tiennent pour l'eau, les autres sont pour l'Imposition des mains.

Il y a tout deux des preuves solides, & des raisons tres fortes pour soutenir leur sentiment: quel parti prendre? Le Pere Moret propose un qui est tres raisonnable: *L'Imposition des mains, dit-il, & l'Onction, sont la matiere essentielle de ce Sacrement; de maniere neanmoins qu'on employe tantôt l'une, tantôt l'autre, tantôt les deux, selon la diversité des lieux & des personnes. & selon les différentes coutumes des Eglises. Et si on les employe toutes les deux, on n'opere pas un grand effet, que lors que l'on n'en employe qu'une seule, & le saint Esprit se communique également. Il en est de la matiere de la*

JOURNAL
ation, comme de celle de l'Eucharistie, qui
ain & le vin: Ceux qui communient sous
ces especes, & ceux qui ne communient que sous
des deux, reçoivent également l'Eucharistie.

Morbis Artificum Diatriba, Bernardini
Ramazzini, in Patavino Archiliceo,
Practicae Medicinae ordinariae publici Pro-
fessoris, & Naturae Curiosorum Collegii
Mutinae. 1701. C'est à dire. Traité des
Maladies, qui sont particulieres à chaque pro-
fession. Par Bernardin Ramazzini, Profes-
seur en Medecine à Padouë. A Modene 1701.
in 8. pagg. 340.

Les hommes sont sujets à diverses mal-
leurs, non seulement par la diversité
de leurs temperamens, mais encore par la diver-
sité de leurs Professions. On voit icy
les differens estats de la vie, à quel-
ladies sont exposez les Ouvriers qui
les métaux des mines, quelles infir-
mities contractent les Doreurs, les Poti-
ers, les Etameurs, les Peintres,
Ouvriers en cuivre & en étain,
les Platriers, ceux que leur
reuse condition oblige à estre to-
jours au milieu des cloaques, les Foulon-
niers, chands de vin, les Boulangers,
les Maçons, les Blanchis-
seurs & les Mesureurs de
le chamvre, le

rs ou les Etuvistes, les Pêcheurs
 riers, ceux qui travaillent aux Sa-
 Ouvriers qui sont obligez d'estre
 ebout, ou toujours assis, ou
 urbez; les Coureurs à pied, les
 à cheval, les Portefaix, les Ou-
 nt toujours les yeux attachez sur
 jets, les Jardiniers, les Labou-
 s Soldats, les Chirurgiens, les
 & les Sages-femmes, les Chan-
 Musiciens, les Avocats, les Pre-
 tous les gens de Lettres.

Les Auteurs nous ont donné des
 les maladies de ceux qui tirent
 les mines. Ces Auteurs sont Geor.
 dans le livre sixième de *Re Metal-*
 rd Cœsius dans sa Mineralogie,
 er, section cinquième: Athana-
 dans son traité de *mundo subterra-*
 2. liv. 10. sect. 2. chap. 2. P.
 son traité des maladies sympati-
 e 3. Ramlovius dans une disser-
 illemand sur la paralysie, & le
 it de ceux qui travaillent aux mi-
 es nous en ont donné sur les ma-
 gens de Lettres: Tels sont Plu-
receptis salubribus, Macile Ficini
in valetudine tuenda, & Fortuna-
torum veletudine tuenda; mais au-
 avant M. Ramazzini, n'a é-
 é entier sur les maladies de tou-
 ffions.

ar commence par examiner les

infirmitez de ceux qui travaillent aux mines. Les mines, selon les metaux differens qu'elles renferment, sont plus ou moins nuisibles aux Ouvriers. Celles de mercure exhalent une vapeur si dangereuse, qu'on n'y peut estre exposé plus de trois ans sans en mourir. Cette vapeur dès le troisieme ou le quatrieme mois, cause des tremblemens, des paralyties, & des vertiges; ensuite elle rend asthmatique, & donne la mort. Celles de cuivre causent des maux à peu près semblables. Dans quelques-unes de ces dernieres, on trouve du pompholix noir, & il sort de celles-cy un esprit corrosif, qui ronge quelquefois les bras & les jambes de pauvres Ouvriers. Cet esprit a une action si forte sur les metaux, que dans les loges voisines de ces mines, on est obligé de raser de toutes les mines remuées, une vapeur penetrante qui rougit les yeux, ulcere les gencives, & qui entrant par la respiration attaque d'abord le cerveau & les poulx. Cette même vapeur venant à se mesler avec la masse du sang, devient une source inépuisable de maladies.

M. Ramazzini ajoute qu'un grand nombre de grands maux qu'ayent à souffrir les Ouvriers dont nous parlons, leur vient de la respiration de certains petits insectes venimeux nommés Lucifuges, qui se trouvent, sur toutes les mines d'argent. Ces petits animaux, lorsqu'ils sont envenimés, ils mor-

puisse presque défendre, & leur
 à dangereusement malade.
 dit que les demons se missent icy
 pour tourmenter ces pauvres
 pourtant ce qu'assure M. Ra-
 près plusieurs Auteurs. Il dit
 mines il y a des Lutins & des
 battent les Ouvriers. Il avouë
 l'air d'une fable ; mais il ré-
 e peut s'empêcher de le croire
 e témoignage d'un homme dis-
 tres versé dans la science des
 el l'a assuré que c'est une cho-
 à ceux qui travaillent dans ces
 stre batus par les demons ; que
 ont été maltraitez, ils sont
 jours, & qu'au bout de ces
 ou ils meurent, ou ils sont en-
 eris. Plusieurs Auteurs ont par-
 nons souterrains. On peut voir
 n, Agricola, Kirker, & les
 phiques de la Société R. d'An-
 mois de Novembre 1666.
 eur enseigne icy quelques mo-
 préserver de la vapeur des mi-
 lle pour cela les bouillons gras,
 & trois ou quatre gouttes d'une
 se tire de l'huile de tartre, du
 e de l'huile de colcotar distilez
 our ce qui est des remedes con-
 blemens & l'asthme causez par
 , il conseille le baume d'ortie,
 l'esprit de sel dulcifié, le mer-

ure doux, l'antimoine di
pour l'erosion du palais, &
gencives, il recommand
avec du lait, & de se fr
vec du beurre.

Les Doreurs en arge
sans cesse exposez à la

Cette vapeur les rend
tiques, & leur fait r

leur cause plusieurs
seroit trop long de

remarque que les
mercure ne sont

gnées de fievre. J

ples qui confirm

ajoute que si on

de chercher, c

re de quoy gu

il dit même o

vaife condui

doux, ceux

fièvre tierce

vais effets

rétablir le

exciter le

M. Ram

l'esprit d

tine, l

ceux

naire

les d

autres, & alors le tartre Emetique
point être oublié.

la saignée, notre Auteur ne la con-
point icy; il en rapporte plusieurs bon-
raisons, que la crainte de nous trop é-
dre, nous oblige de passer.

es Potiers de terre, qui vernissent leurs
vases avec du plomb, respirent sans ces-
la fumée de ce metal. Cette fumée
extremement acide & penetrante; ainsi
l'éprouvent par de facheuses experien-
ceux qui purifient l'or & l'argent. El-
est même si coagulante, qu'elle fige le
sueur. Les maux qu'elle cause sont,
paralysies, des gonflemens de rates, des
opisternemens lethargiques, des suffoca-
tions, &c. Le meilleur remede contre
ces maux, quand ils sont ainsi causez par la
fumée du plomb, c'est de boire de la ptisane
faite avec le sassaphras & les bayes de
guaiac. Les Ouvriers en cuivre & en étain
souffrent les mêmes maladies, avec cette
différence, qu'ils ont d'abord la poitrine
enflée, & que c'est là principalement
est le siege de tous leurs autres maux.
On doit leur conseiller le beurre, le lait, les
infusions, les graines de melons, la ptisane
d'orge, &c.

Les Verriers ont presque tous mal aux
yeux, à cause du feu qu'ils regardent sans
cease; ils sont la plupart astmatiques, &
souffrent de toux violentes, à cause de
l'air froid qu'ils respirent au sortir de leur

travail. Aussi la pleuresie
quente parmi eux.

Les Verriers qui colore
bien d'autres maux à es
calciné & l'antimoine qu'
meller avec un peu d'or
impalpable, pour en fa
verre, la paste dont ils
couleurs, exhalent un
avoir commencé à leu
l'esophage, & la trach
qu'à leurs poumons,
vert par l'ouverture d

Les Remedes à ces
mes que ceux que
contre la vapeur de
zini examine en de
Professions dont ne
brement. Il n'est
rêter icy à tant d'
tenterons du det
gens de Lettres,
les lecteurs.

La vie sedent
de Lettres, fait
meurs que les a
res, les fluxion
font leur parta

La grande a
peu d'exercic
tous les Esprit
omach de l

gens de Lettres se plaignent de foiblesse d'estomach. D'ailleurs la posture où l'on a coutume de se tenir quand on lit ou qu'on écrit, mettant à l'étroit le diaphragme & le pancreas, fait que le ventre n'est pas comme il faut comprimé, & le cours du suc pancréatique est retenu, ce qui trouble ensuite toute l'économie des autres visceres.

Les longues lectures que les gens d'étude font, leur affoiblissent les yeux. La chaleur de la lampe, & sur tout de la chandelle, est la cause des difficultez de respirer, & de la toux, le plus communément quand ils étudient dans des cabinets.

En general les maux qui ont coutume d'attaquer ceux qui étudient. Notre Auteur dit icy, que les Medecins sont devenus plus malades, que les gens de Lettres les moins sujets à la maladie, à cause de l'exercice qu'ils font. C'est un fait, & est vrai qu'ils sont sans cesse exposés à un mauvais air : mais M. Ramazzini attribue à cela, que la joye d'estre bien malade, est leur seul remede. Il ajoute que la remarque qu'il a faite, qu'on ne voit plus de Medecins indisposés, que tout le monde se porte bien.

Il commande en general à tous les gens d'étude, de ne point étudier dans des lieux trop petits ; parce que l'air rendant par là plus dangereux aux poumons, sur tout quand on lit à la chandelle. Il leur conseille de ne point lire de Medecine de temps en temps,

pour vider les cruditez que l'app
& le repos ont coutume de causer. Il
tit d'éviter la saignée , de peur de
siper les esprits animaux , qui se d
déja assez par l'étude. Il leur enjoit
ter la perruque , pour éviter les fi
qui ne leur sont que trop ordinaires
boire du Chocolat pour se fortifier
mach , qu'ils ont ordinairement
pour reparer les esprits , dont ils fo
grande dissipation ; & pour corriger
des dont leur sang est presque toujou
pli.

Bibliotheca Universale sacro-profana
moderna, in cui si spiega con ord
fabetico ogni voce, anco stranier
può avere significato nel nostro
Italiano appartenente a' qualunqu
ria. Tomo primo A—AE. Aut
Vincenzo Coronelli, Minor Conv
di san Francesco, Cosmografo del
nissima Republica. In Venezia. M
A' spese di Antonio Tivani. C'est
*Bibliothèque Universelle, sacrée & p
ancienne & moderne, dans laquelle o
par ordre Alphabetique, tous les mo
peuvent avoir leur signification dans l
Italienne, sur quelque matiere que se pu
Tome premier. A—AE. Par le P
Coronelli, Cordelier, Cosmographe de
blique de Venise. A Venise, chez
ne Tivani. 1701. in. fol. pagg. 81*

Ce Pere après avoir remarqué que François, les Allemans, les Espagnols, Anglois, & les autres nations de l'Europe d'excellens Dictionnaires Historiques, & tres Ouvrages de cette nature, dans leur langue, & qu'au contraire les Latins en manquent entierement, ont voulu que de tres imparfaits, n'a pû que sa nation fût plus long-temps d'un avantage si considerable. C'est qui l'a porté à entreprendre ce penible

On trouvera dans cette Bibliotheque tout ce qui regarde l'Histoire sacrée & profane, la Geographie tant ancienne que moderne, l'histoire naturelle, l'histoire civile, la Chronologie, les Genealogies, les Mathematiques, la Politique, la Jurisprudence, la Medecine, la Chymie, la Philosophie, la Poësie, la Musique, la Jurisprudence, la Philosophie & la Theologie. On y trouvera tous les mots Italiens avec leur étymologie, leur definition, leur derivation, &c. comparez avec les mots

marquable dans les autres Dictionnaires, Bibliothèques, & autres Ouvrages de cette nature, tant ceux qui ne sont que des mots, que ceux qui sont pour les sciences & pour les arts, en quelque langue qu'ils soient écrits.

On trouvera l'histoire abrégée de l'Ancien & du nouveau Testament, celle de l'Égypte & de ses mystères, les Vies de plusieurs des Saints Peres, des Docteurs orthodoxes, des Patriarches, des Archevêques & des Prelats, des Heresiarches les plus fameux, des Empereurs d'Orient & d'Occident, des Rois, des Princes illustres & des grands Capitaines, des Auteurs qui ont fait des Ouvrages considérables, des Inventeurs de plusieurs autres personnes illustres en toute sorte de professions, avec une histoire abrégée de leurs opinions, & une idée succincte de toutes les sciences & de tous les arts, tant naturels que mécaniques.

Pour ce qui regarde la Géographie, on aura la description des Empires, des Royaumes, des Duchés, des Comtez, &c. la division des Provinces, des territoires, la situation & la situation des Villes, & des Châteaux, des Bourgs, des montagnes, des lacs, des fleuves, des rivières, des ponts, des grands chemins; celle des ports, des golfes, des plages, des promontoires, & de tout ce qui regarde le Commerce & la Navigation. Pour l'histoire naturelle, on trouvera la description des mines

metaux qu'on en tire, celle de pierres précieuses, celle des animaux tant terrestres que aquatiques, celle des oiseaux, des insectes, des plantes, des semences, des fleurs & des fruits. On n'oublie pas la description & l'histoire des Academies & Universitez fameuses, celle des Bibliothèques considerables, & de tout ce qui a rapport à la magnificence, à la grandeur, & à la force de tous les Etats & Empires du monde.

Le P. Coronelli donne aussi en abrégé, l'histoire des Conciles Ecumeniques, celle des Conciles nationaux & provinciaux, celle des synodes, conciliabules & autres assemblées du monde Chretien, celle des heresies & des persecutions de l'Eglise, avec les explications des termes barbares qui se rencontrent dans l'histoire sacrée & profane. Il explique les fables anciennes, les notes & manieres d'écrire abrégées, les Hieroglyphes, le Blason, les poids & les mesures, les medailles & les monnoyes tant anciennes que modernes. Il marque la fondation & la succession de tous les Patriarchats, Archevêchez & Evêchez, l'origine & le progres des Ordres Religieux & de Chevalerie, celle des dignitez, des charges & fonctions publiques, celles des jeux & des festes. En un mot il n'oublie aucune partie de l'érudition & de l'histoire, & cite sur chaque matiere les Auteurs qui en ont traité avec le plus d'étendue & d'exactitude.

Cet Ouvrage doit servir de suite à l'Académie de Venise, que l'Auteur a donné au public en 13. volumes. Si on demande combien celui-cy en contiendra, c'est ce qui n'est pas aisé à deviner : on peut cependant juger à peu près par le premier volume, qui comprend depuis la lettre A jusqu'à AE.



XXIX.

JOURNAL
DES SCAVANS

Lundi 23. Juillet, M. DCCIII.

*e de l'Academie Royale des Sciences.
née 1700. Avec les Memoires de Ma-
tématique & de Physique pour la même an-
née, tirez des Registres de cette Academie.
Paris, chez Jean Boudot, Imprimeur
Roy & de l'Academie Royale des Scien-
ces, 1703. vol. in 4. pp. 160. pour l'Hi-
stoire, & pp. 310. pour les Memoires.*

Le second Volume de l'Histoire de
l'Academie Royale des Sciences, ren-
ferme ce qui s'est dit de remarquable
à l'Academie pendant l'année 1700. Il
est divisé comme le premier, en deux Par-
ties, dont l'une porte proprement le nom
de Histoire, & l'autre celui de Memoires. On
voit dans le Journal XXV. de l'année
1700, ce qu'il faut entendre par l'Hi-
stoire de l'Academie, & par les Memoires;
je ne le repeterons pas. M. de Fonte-
taine a commencé icy comme dans le premier

volume, par ce qui regarde la Physique générale. On voit dans cet Article les curieuses Observations de M. de la Hire sur les pluies de l'année 1699. sur le Barometre & sur le Thermometre. On y voit celle de M. Dieulamant sur la grotte de la Balmeau près de Grenoble, les nouvelles découvertes de M. Bernoulli, Professeur en Mathématique à Groningue, sur le Phosphore du Barometre, & plusieurs autres remarques importantes dont il n'est pas possible de donner icy l'Extrait. Nous nous arrêterons seulement dans cet Article à ce qui regarde l'Observation de M. de la Hire. Ce sçavant Academicien qui s'est chargé d'observer sans interruption les changements du Barometre & du Thermometre, la quantité d'eau de pluie qui tombe chaque année, & les variations de l'aiguille aimantée, rend conte tous les ans à l'Académie des Observations qu'il a faites là dessus. Voicy comme il s'y prend. Pour sçavoir ce qui tombe d'eau de pluie, il place dans la Tour découverte de l'Observatoire un vaisseau de fer blanc, qui a quatre pieds de superficie, avec des rebords de six pouces de haut, & un peu de pente vers l'un de ses angles, où il y a une petite ouverture avec un bout de tuyau qui conduit dans une cruche placée au dessous, toute l'eau qui tombe dans ce vaisseau. Aussi-tôt qu'il pleut, l'on mesure exactement toute l'eau de la cruche & on en tient un memoire

un Registre particulier. Cette mesure fait dans un petit vase de figure cubique qui a son côté de trois pouces, en que 32. lignes de hauteur d'eau dans ce petit vase, valent une demi ligne de hauteur sur la superficie du grand vaisseau de verre blanc. C'est pourquoy on a tracé sur le bord d'en haut de ce petit vase une ligne qui n'est point fermée par dessus, à 4. lignes de distance du bord, qu'en remplissant ce petit vase jusqu'à la hauteur de cette ligne, on ait la valeur d'une demi ligne de hauteur d'eau qui est tombée. Mons. de la Hire donne icy l'échelle de ce qui est tombé d'eau de pluye chaque mois de l'année 1699. Ce n'est pas un grand avantage pour ceux qui aiment à contempler la nature, d'avoir devant les yeux un tableau Physique de chaque année. Ils veulent sçavoir quels mois ont esté secs ou pluvieux; comment a esté distribuée dans ces divers mois, toute la quantité d'eau qui est tombée du ciel, quel rapport ont eu en cela la pesanteur de l'air & sa constitution, qui fait le beau ou le mauvais temps; à quels degrez ont esté le plus grand chaud & le plus grand froid; s'ils ont esté secs chacun en leur saison, ou de combien l'un a surpassé l'autre. M. de la Hire a fait là-dessus aux Sçavans, dequoy satisfaire pleinement leur curiosité. Ils peuvent sur ses Observations conjecturer avec un coup de vraisemblance, ce qui a rendu

du l'année fertile ou sterile, saine ou sujette à de certaines maladies : mais ce qui fonde encore mieux ces sortes de conjectures, c'est la comparaison de plusieurs années ; parce qu'un plus grand nombre de faits, fournit un plus grand nombre de rapports, & assure davantage les conséquences.

M. de Fontenelle après la Physique générale, vient à la Physique particulière. Il commence par l'Anatomie, & expose d'abord dans cet Article, plusieurs remarques considérables ; les unes sur une hydropisie laiteuse, sur la structure de la moelle, sur une hernie particulière, sur la formation de la voix ; les autres sur ce que devaient les vaisseaux omphalomesenteriques, sur l'acte du ventricule dans les vomissemens, & les parties destinées à la generation. En suite il rapporte un grand nombre de observations anatomiques extraordinaires. Les Observations qui concernent la structure de la moelle, sont du celebre M. Duverney, sçavant Anatomiste remarque que la moelle qui paroît une masse informe, est composée d'une infinité de petits sacs membraneux, qui s'ouvrent les uns dans les autres, & qui sont tous remplis d'une huile delicate, qui a esté extraite du sang par l'examine de plus quel est l'usage de la moelle. Il dit qu'elle sert à rendre les sensibles, & combat le sentiment.

ont crû que la moelle nourrif-
Les premiers Anatomistes n'ont
vaisseaux sanguins se distribuer
solide de l'os pour y porter le
est la nourriture universelle de
rties ; mais c'est qu'ils n'ont
les os des jeunes animaux ; car
les vaisseaux sanguins sont fort
i-bien que dans les plumes des
x. Hors du premier âge ces
aux se resserrent & deviennent
es ; mais ils ne laissent pas d'estre.
ilosophes croyent que la quan-
elle contenue dans les os des
épand du cours de la lune :
erney reconnoît, avec tout ce
bons Physiciens, que c'est la
iture & le repos qui fait que la
us abondante. Quelques autres
a moelle estoit insensible ; mais
es experiences que M. Duver-
& qui sont rapportées dans les
que le sentiment de la moelle

de la Chymie suit celui de l'A-
y voit l'analyse que M. Boul-
e l'Ipecacuanha, les remarques
ert sur la force des Alkali ter-
les dissolvans du mercure, sur
plantes, sur l'acide de l'an-
s Experiences de M. Lemerî le
jet des feux souterrains, des
de terre, du tonnerre, &c.
Cel-

Celles de M. Geofroy sur les dissolutions & les fermentations froides, celles de Burlet sur l'eau de chaux, & plusieurs faits chymiques tres curieux. Les Experiences de M. Lemery au sujet des feux terrains, des tremblemens de terre, du tonnerre, apportent de grands éclaircissimens dans la Physique. Le meilleur moyen d'expliquer la nature, si ce n'est pouvoit estre souvent employé, seroit la contrefaite, d'en donner, pour dire, des representations, en faisant produire les mêmes effets à des causes, l'on connoitroit, & que l'on auroit ses en action. Alors on ne devineroit plus; on verroit des ses yeux, & seroit seur que les phenomenes naturels seroient les mêmes causes que les artificiels ou du moins des causes bien approchantes. C'est ainsi que M. Lemery a fait un Eruption ou un Vesuve. Il enfouit en terre à une certaine profondeur, pendant l'été 50. livres d'un mélange de parties égales de limaille de fer & de souphre pulverisé, le tout réduit en pâte avec de l'eau. Au bout de huit ou neuf heures, la terre se gonfla, & se trouva en quelques endroits. Il en sortoit des vapeurs soufreuses & chaudes, & estoit de des flammes. Il y a bien de l'apparence qu'une plus grande quantité de ce mélange de fer & de souphre, avec une plus grande profondeur de terre, estoit tout ce

ditions se fussent
alphureuses cher-
excité un tremble-
moins violent selon
obstacles qui se se-
prés s'estre fait une
élançées avec une
produit un oura-
ent échapées par un
fût sous la mer, el-
s colonnes d'eau si
urs: qu'enfin si elles
aux nuës, elles y au-
ohre, allumé le ton-
ics n'est pas capable
e de s'enflammer; les
s ne se messent point
d'elles sont fort exal-
c, témoin le feu Gre-
it donc que le souphre
au, nous devons en mé-
dre que ce souphre fait
ger de l'eau, & que cet
e un bruit violent. C'est
prouve par une seconde
lez dans un matras d'une
ir, & dont le cou soit re-
onces de bon esprit de vi-
onces d'eau commune; fai-
ier ce mélange, & y jetez
ses, une once, ou un oncc
aille de fer; il se fera une
blanches. Pre-

rosif, & une livre de sel ammoniac; il verife chacun à part, on mêle les deux poudres exactement: on mêlange dans un matras, versant trois chopines de vinaigre distillé agite bien le tout, & ce mélange se refroidit si fort, qu'en Esté on a tenu long-temps le vaisseau dans la glace: quelquefois même il est arrivé à Homberg, que faisant ce mélange en grande quantité, la matiere s'est ge-

l'ofroy qui a voulu approfondir cette des dissolutions & des fermentations, rapporte dans les Memoires de ses experiences qu'il en a faites, & des raisons Physiques. Il n'y a rien de si bizarre, rien de si contraire en apparence, que ne puissent produire les différentes combinaisons des corps, toujours cependant assujetties aux loix. Qui croiroit que pour l'eau froide, encore plus froide que quelques momens, il ne fallût qu'y ajouter promptement une grande quantité de glace? On verra dans le Memoire

c'est de mettre sous le plat un rechaux par-dessus de feu.

M. de Fontenelle finit l'article de la Comie par diverses Observations meslées, entre lesquelles il rapporte celles que Geofroy le Pere a faites sur les eaux Bourbonne & de Plombieres. M. Geofroy dit qu'à Plombieres il y a des sources froides d'eau savonneuse, qu'on y trouve des pierres qui sont comme du savon, & d'autres qui mises en poudre, & jettées dans le feu, brûlent comme du souphre sans en avoir l'odeur; que dans toutes ces eaux savonneuses, il croît beaucoup d'hepatiques, qu'il n'en vient point dans les autres sources chaudes ni froides: que les Capucins de Plombieres ont dans leur jardin une petite fontaine tiède, d'où l'on tire des paillettes d'or, ou dorées. Nous ajouterons à ce que dit icy M. Geofroy, que l'eau savonneuse de Plombieres n'est pas froide absolument, mais d'un froid dégourdi: que ces pierres qui brûlent comme du souphre, ne se fondent pas au feu comme du souphre, mais y péloient comme du sel, & rendent en même temps une lumière d'un bleu très vif: qu'il n'est point nécessaire de les mettre en poudre pour cela, & qu'il suffit de les separer en petits morceaux: que lors que dans l'obscurité de la nuit, & sur tout en Esté, on frotte ces pierres sur le plancher, ou sur quelque autre corps dur, elles jettent un

ntes, friables, & que leur couleur tire
 verd; qu'il y a tout auprès du bourg
 lombieres, une fontaine qu'on appelle
 fontaine dorée, où l'on trouve beaucoup
 de paillettes d'or, qu'à celles des Capu-
 C'est ce qu'on assure pour l'avoir

près l'article de la Chymie, vient celuy
 Botanique. On y voit les sçavantes
 observations de M. Dodart, sur la perpen-
 arité des tiges des Plantes par rapport
 orison, & sur la fecondité de ces mêmes
 es; celles de M. Tournefort sur les
 es de mer, avec plusieurs autres remar-
 , qui ont esté faites par divers Acade-
 ns.

Article de la Geometrie succede à celuy
 Botanique. Ce qu'il y a dans cet Arti-
 e plus considerable, & de plus curieux,
 de les forces centrifuges. On y trouve
 orceau de M. le M. de l'Hôpital, & trois
 M. Varignon, qui ont rapport à cette
 ere. Il seroit à souhaiter que nous pus-
 exposer icy avec étendue, les belles &
 ntes recherches que ces Memoires con-
 ent: mais comme cela nous meneroit
 loin, nous en dirons seulement un

le M. de l'Hôpital resout un Probleme
 voit esté proposé dans les Journaux de
 c par M. Bernoulli de Groningue, &
 l'avoit encore esté resolu par aucun au-

plan vertical une ligne courbe telle qu'un corps qui tomberoit librement le long de cette courbe, la pressât dans chacun de ses points avec une force égale à sa pesanteur absolue. Ce Probleme est un de ceux où il ne seroit peut-estre pas possible d'atteindre sans le secours des nouvelles Methodes. Dans la solution que M. le M. de l'Hôpital en donne icy, le calcul différentiel, & le calcul integral sont mis en usage; & ce n'est qu'en maniant l'un & l'autre avec beaucoup d'adresse, que cet illustre Auteur vient à bout d'une si difficile solution.

Comme la force centrifuge, & la pesanteur se trouvent mêlées ensemble dans ce Probleme; il a d'abord fallu démêler ces deux forces, & déterminer leur rapport. M. le M. de l'Hôpital l'a déterminé en montrant cette proposition generale, que si un corps se meut uniformement autour d'un centre avec la même vitesse qu'il a acquise en tombant d'une certaine hauteur, sa pesanteur est à la force centrifuge, comme le rayon du cercle qu'il décrit, à double de cette hauteur.

On a dans cette proposition le fondement de tous les Theoremes que M. Huygens donnez sur la force centrifuge à la fin de son *Traité de Horologio Oscillatorio*. Aussi M. de l'Hôpital après l'avoir appliqué à la resolution du Probleme de M. Bernoulli a tiré les demonstrations de ces propositions de plus net,

ant que ces demonstrations. Elles avoient paru dans le Journal du 23. de May 1701. mais on voit icy combien elles avoient du de leur prix en passant par les mains de l'Auteur à qui M. le M. de l'Hôpital a fait l'honneur de les communiquer.

Les trois Memoires de M. Varignon rennent sous quelques regles generales, toute la Theorie des mouvemens accelerez, rectilignes, soit curvilignes, & toute des forces centrales considerées dans ces sortes de lignes courbes.

Dans le premier on détermine à l'égard des mouvemens rectilignes varieez à discretion, les forces, les vitesses, les espaces, & les temps, une seule de ces choses étant donnée. Dans le second on détermine les autres choses à l'égard des mouvemens curvilignes. Le titre est, *Du mouvement en general par toutes sortes de courbes, & des forces centricifuges que centripetes necessaires aux corps qui les decrivent* Les principales propositions que M. Newton a données sur cette matiere dans son excellent Ouvrage, ne sont que des cas particuliers de ce qui est icy démontré generalement. L'endroit où M. Varignon traite des chûtes faites dans une orbite renversée, est un morceau achevé.

Le troisieme Memoire regarde l'Astronomie. C'est une application aux mouvemens des Planetes, des regles établies dans le Memoire precedent. Il a pour titre, *Des forces centrales, ou des pesanteurs necessaires aux Pla-*

des de véritables
dans leur foyer commun. Des
servations ont obligé M. Cassini
l'Ellipse ordinaire en une autre ellipse,
où le produit de deux lignes
deux foyers à un même point de
ference, est toujours égal; au lieu
l'Ellipse ordinaire, c'est la somme
deux lignes qui est toujours égal
ignon ne se contente pas de déterminer
force centrale des Planetes dans ces
potheses; il la determine dans toute
position de courbe & de rapport
ainsi les recherches de M. Newton
M. Leibnitz sur le même sujet,
dans les sections coniques, sont
sées aussi loin qu'elles peuvent

Quelque excellens que soient
ces recherches contenues dans cet Article
l'Auteur de l'Histoire, en a sçu
dans l'Extrait qu'il en a donné
l'Extrait est un chef-d'œuvre.

Soleil, des taches du Soleil, de la prolongation de la meridienne de Paris, & enfin du Calendrier.

L'Article de la Geographie qui suit immediatement, est fort court, & traite de quelques latitudes & de quelques longitudes.

La Dioptrique, l'Acoustique, & la Mechanique sont les derniers articles de cette Histoire. Dans celuy de la Dioptrique, il est parlé d'un nouveau verre de lunette inventé par M. Tschirnhaus. Ce verre est convexe des deux côtez, & a 32. piés de foyer; mais il est extraordinaire pour la grandeur de son diametre. Au lieu que les plus grands verres du même foyer, qu'on ait employez jusqu'icy n'ont de diametre que 4. ou 5. pouces, celuy-là a plus d'un pied du Rhin, & même au commencement il avoit deux piés; mais il fut endommagé par quelque accident. De là on peut juger de la machine que M. Tschirnhaus a imaginée pour tailler de si grands verres. Toute la Dioptrique paroît estre renversée par les effets qu'il produit. Par exemple, on laisse dans les lunettes peu d'ouverture aux objectifs ordinaires, quoique déjà assez petits, & M. Tschirnhaus laisse le sien, tout grand qu'il est, entierement decouvert. Cet objectif peut estre employé sans oculaire; ce qui est encore un grand avantage; car plus il y a de verres dans une lunette, & plus il y a de rayons

qui se refle
font perdu
c'est à dir
fois avec
croyable ;
tuyau ni o
en plein n
ce d'un mi
singularite
annoncent
veutez di

L'Artic
remarques
minaison
cerne le se
moins d'é
pour objet
approfond
ont eu de
les a oblig
application
differens a
me ils n'o
noitre ex
aux sons ;
ré la Musi
dont on n
les regles
n'ont pas
ce costé-l
que c'esto
Il a trouve
re qu'il y

troites d'un Extrait ne nous permettent pas d'exposer icy tout ce que M. Sauveur remarque sur les sons ; nous nous contenterons de dire qu'en suivant ses idées, on trouve que dans la Musique, les accords dont on ne peut entendre les battemens, sont justement ceux que les Musiciens traitent de consonances, & que ceux dont les battemens se font sentir, sont les dissonances: & que quand un accord est dissonance dans une certaine octave, & consonance dans une autre, c'est qu'il bat dans l'une, & qu'il ne bat pas dans l'autre: aussi est-il traité de consonance imparfaite. Il est fort aisé par les principes que M. Sauveur établit icy, de voir quels accords battent, & dans quelles octaves au dessus ou au dessous du son fixe. Enfin si son hypothese est vraie, elle découvrira la véritable source des regles de la composition, inconnue jusqu'à présent à la Philosophie, qui s'en remettoit presque entièrement au jugement de l'oreille.

L'Article de la Méchanique est un des plus curieux & des plus utiles de cette Histoire. Le premier point qu'on y examine, est la construction des Horloges. Il semble qu'on n'ait plus rien à desirer sur l'art de mesurer le temps ; & en effet les bonnes pendules d'aujourd'huy, ne manquent pas en plusieurs jours d'une seule seconde, c'est à dire, de la trois-mille-six centième partie d'une heure. Cependant comme il est bon de se rendre difficile à contenter, & qu'u-

est seule capable d'y parvenir ; M. de la Hire avouë qu'il ne desespere pas de
encore perfectionner l'Horlogerie.
soye auquel on suspend la verge du
le, s'accourcit par l'humidité, &
par la secheresse, & c'est par conse
pendule entier qui s'accourcit & s
Or dès que la longueur du pendule
il fait plus ou moins de vibration
même temps, & l'exacte justesse
la machine est détruite. M. de la H
droit remedier à cet inconvenient,
mine là dessus un moyen qu'on p
dans les Memoires, page 160.

Quoyque les Montres de poche
& portatives comme elles sont, ne
jamais estre amenées à la justesse
des horloges, il ne faut pas cepen
daigner de leur donner toute celle
les sont capables ; & c'est à quoy
Hire s'est attaché. De la maniere
ressort spiral des montres a esté app

de remarque icy que ces corrections que l'on fait à des inventions connues & établies, peuvent, à la vérité, frapper moins les esprits que n'ont fait les inventions mêmes qui avoient l'éclat de la nouveauté; mais que quelquefois elles ne sont ni moins utiles, ni même moins ingénieuses. Il ajoute que plus une première invention approche de la perfection dont elle est capable, plus le peu qui lui manque nous est important; & que ce peu est d'autant plus difficile à découvrir, qu'il est par luy-même moins visible, & qu'on s'avise moins de le chercher.

Les autres Observations de ce dernier Article, sont sur un instrument universel pour les jets des bombes, sur les centres de conversion & de frottemens, sur les corps qui nagent dans les liqueurs. Après quoy est une liste d'inventions approuvées par l'Académie. La longueur de cet Extrait ne nous permet pas de nous arrêter à tous ces points; nous nous bornerons aux observations sur le sujet des Bombes. Il ne suffit pas à la Géométrie d'avoir déterminé que les bombes & les boulets de canon, décrivent des paraboles en l'air; il faut encore qu'elle imagine des instrumens par le moyen desquels une certaine parabole particulière tracée par une bombe, aille rencontrer tel point que l'on voudra, c'est à dire en un mot, que la bombe aille au but. Aussi feu M. Blondel, de l'Académie des Sciences, après avoir établi dans le livre qu'il a fait sur cette ma-

riere, toute la Theorie de la projection de Bombes, y a joint diverses constructions d'instrumens.

Il n'est pas si difficile d'imaginer des Pratiques qui répondent parfaitement à la Theorie, qu'il l'est de les rendre assez simples & assez commodes, pour passer dans un usage commun, sur tout s'il y en a d'autres, quoique moins simples & moins commodes, qui soient établies auparavant. Car comme generalement ceux qui executent sont peu habiles & peu appliquez, la premiere difficulté qui se presente dans ce qui est nouveau, fait qu'ils le rebutent & qu'ils s'en tiennent aux anciennes methodes, dont les difficultez ont disparu par l'habitude. Un nouvel instrument que M. de la Hire propose, paroît avoir assez d'avantages sur les autres qui ont esté imaginez, & mesme sur ceux qui sont en usage. Quand on veut tirer une Bombe à un certain but, il faut sçavoir 1. A quelle distance est ce but. 2. De combien il est au dessus ou au dessous du niveau du lieu où l'on tire. 3. Quelle est la force de la poudre qu'on employera, c'est à dire, quel est le plus grand éloignement où une même charge de cette poudre puisse porter la bombe. Ces trois choses supposées, c'est à la methode ou à l'instrument dont vous vous servez, à vous apprendre sous quel angle il faut pointer le mortier afin que la bombe aille au but proposé; car c'est cet angle qui est le point essentiel.

L'instrument de M. de la Hire est tel, que de trois connoissances preliminaires qu'il faut avoir, il en donne par luy-même les deux premières, que l'on n'est point obligé d'aller chercher ailleurs. Pour la troisième, qui est la force d'une certaine charge de poudre, c'est une connoissance qu'il faut avoir indispensablement par des experiences precedentes. Encore une grande commodité de cet instrument : il ne demande point, comme ceux de M. Blondel, des operations d'arithmetique qu'il faille faire à part, ce qui doit estre d'un assez grand soulagement pour les Canoniers. L'instrument dont nous parlons est exactement décrit dans les Memoires p. 199.

Comme c'est la coutume de faire dans l'Academie, l'Eloge des Academiciens qui sont morts depuis peu, on voit à la fin de cette Histoire l'Eloge de feu M. Tavvry, mort en 1701. au mois de Fevrier, à l'âge de 32. ans.

On trouvera peut-estre que nous nous sommes trop étendus; mais l'excellence des choses contenues dans cette Histoire, & la maniere attirante dont elles sont exposées par l'Historien, justifient suffisamment la peine que nous avons eüe à finir.

Aureus Constantini Augusti Nummus, de Urbe, devicto ab exercitu Gallicano Maxentio, liberata explicatus, Romæ, Ty-

tin, frappée à
ville de Rome, après la deffaire de
l'armée des Gaules. A Rome. 1703. II
pagg. 32.

L'Auteur de cette Dissertation est
François. Il s'appelle M. de la C
se. Il est Expeditionnaire en Co
Rome. Son merite est déjà connu d
Republique des Lettres, par plusieu
vrages d'une érudition singuliere
donnez au public. En 1690. il fit
mer à Rome, chez Komarek, un
in fol. intitulé, *Museum Romanum*,
quel on trouve sur 170. planches,
res de plusieurs pierres gravées, de
idoles, des habits & autres marques
gnité des Prêtres, les instrumens
ient aux Sacrifices, des vases, de
des agraphes, des clefs, des anneaux
lets, des phioles dans lesquelles l'a
voit les larmes, des enseignes m
ures sont accompagnées
Ouvrage :

l'Empereur Constantin. Cette
 d'or. Elle represente d'un côté
 Empereur Constantin, couron-
 er avec cette Inscription, CON-
 US P. F. AUG. *Constantinus*
ugustus. Au revers on voit le mè-
 ir à cheval, avec ces mots, GLO-
 CITUS GALL. *Gloria Exercitus*
 l'Exergue, P. T. R. *Percussa Tre-*
meta.

abarbe pretend que cette medail-
 opée à l'occasion du mariage de
 qui fut celebré à Treves l'année
 . LIX. la CCCVI. de J. C. &
 le l'age de cet Empereur. M. de
 etrouve pas que l'Inscription de
 onvienne à cet événement, par-
 ée des Gaules ne fit rien de remar-
 e année-là. Il est vrai que l'an-
 te Constantin après la mort de
 voit defait & pris Ascaric & Ra-
 stoient deux Rois des Francs, &
 aint toute la Germanie de luy
 otages ; mais cette année-là il
 re que la qualité de CESAR, &
 e l'année suivante qu'il prit celle
 STE, qu'on voit sur cette Me-

ge la rapporte à l'année CCCXIII.
 rist, & dit qu'elle fut frappée à
 nd Constantin y fut revenu après
 t Maxence, & avoir delivré Ro-
 rannie. Il est vrai que dans ce

temps-là Constantin portoit le
 MAXIMUS, qui luy avoit esté d
 les Gaules dès l'année cccx. apr
 vaincu Maximien Hercule auprès d
 mais M. de la Chaussée observe q
 plusieurs medailles de Const
 depuis ce temps-là, & même ap
 de Maxence, sur lesquelles on
 le titre de Maximus attribué
 mais seulement celui d'Aug
 y a une autre medaille frapp
 s'ech dans la Croatie) avec la
 Constantin & la même leger
 TINUS. P. F. AUG. &
 gradivus, qui tient une lan
 te, & un trophée de la g
 gende, VIRTUS EXI
 M. Mezzabarbe rapport
 l'année cccxiii. de J
 Chaussée conclud, qu'il
 la même année, celle
 GLORIA EXERCITI
 ces medailles ayent est
 de la deffaitte de Maxe
 victoire remportée s
 manie, ou pour ces
 ble.

Dans le reste de c
 Chaussée marque
 du regne de Const
 ques par des Med
 trouvées sur d'ar
 ces monumens J

ec les endroits des Auteurs qui y ont rapport. Il fait sentir à ses Lecteurs qu'il s'est fort exercé dans cette espece de critique, & qu'il a une connoissance tres étendue de l'histoire & des antiquitez Romaines.

Elementa Euclidis nova methodo, & compendiariè olim demonstrata per F. Eliam Astorinum, Carmelitam Consentinum. Nunc verò ab ipso eodem Auctore recognita, & emendata. Neapoli. 1701. Ex Typographiâ Felicis Mosca. Superiorum permissu. C'est à dire, *Les Elemens d'Euclide demontrez il y a long-temps par une nouvelle methode, & d'une maniere abregée, par le Pere F. Elie Astorin, Carme de Cosence. Révisé aujourd'huy & corrigé par le même Auteur.* A Naples. 1701. de l'Impression de Felix Mosca. pag. 391.

LEs Elemens d'Euclide ont esté donnez au Public par un si grand nombre d'Auteurs, qu'il est difficile que cet Ouvrage soit fort different des autres. Il nous a paru néanmoins en le parcourant, qu'il y avoit souvent un tour nouveau dans les demonstrations. A juger de toutes par quelques-unes que nous avons examinées, elles sont generalement courtes, nettes, claires, & methodiques: ce qui fait tout le merite d'un Ouvrage de cette nature: car le fonds estant d'Euclide, la seule chose qui peut appartenir à un Auteur qui travaille sur ce fonds, est la louan-
ge

se que nous donnons icy au Pere F. Elve Astorin, Carme de Colence qui a publié ces Elemens, d'y avoir scû joindre l'Ordre & la clarté à la brieveté. Il y a dix ans qu'ils ont esté imprimez pour la premiere fois, & pour l'usage de la nouvelle Academie de Siene. C'est icy une seconde édition. L'Auteur nous assure qu'il l'a revuee avec soin, & qu'il a corrigé un grand nombre de fautes qui s'estoient glissées dans la premiere. Au reste le Pere Astorin n'est pas borné à des Ouvrages de Mathematique. On a de luy deux Traitez considerables sur des matieres de Religion, l'un de la Puissance du S. Siege, & l'autre de la vraye Eglise de Jesus-Christ. Il nous fait esperer un troisieme Ouvrage, plus important encore que les deux autres, & d'un plus grand travail: C'est une Apologie entiere pour la Foi Catholique contre les Lutheriens, & les Calvinistes. Il se propose de la dédier à Philippe V. son legitime Roy, dont il fait l'eloge avec beaucoup de zele après avoir fait celui de Louis le Grand. Il avoit déjà promis ce Ouvrage dans les deux precedens; mais en fin on le verra bien-tôt: car comme un des principaux fruits qu'il attend de la pieté du Grand Pere, jointe à celle du Petit-fils, & de l'union des forces de la France & de l'Espagne, est la prompte & entiere destruction de l'Herésie dans tout l'Europe, il croit de se hâter de faire paroître son livre, de peur qu'il ne vienne après coup.

XXX.

JOURNAL
DES SÇAVANS

Lundi 30. Juillet, M.DCCIII.

ina Ordinis Cartusienſis, in tres Li-
distributa. Pariſiis, apud Antonium
allier, Bibliopolam Ordinis Cartu-
ſis, via Jacobea. 1703. in fol. pp.
. C'eſt à dire, *La Discipline de l'Ordre
Chartreux, diviſée en trois Livres.* A
s, chez Antoine Dezallier, Impri-
r de l'Ordre des Chartreux, rue S.
ues. in fol. pp. 404.

Le Chapitre General des Chartreux;
qui ſe tint l'an 1615. avoit ordonné
qu'on travaillât à l'Histoire de l'Or-
mais on jugea à propos dans la ſuite,
erer l'execution de ſon Decret. Dom
ent Le Maſſon, qui vient de mourir,
pprend dans ce Livre, qu'il faut at-
ce retardement à la pieuſe indiffe-
que la retraite inſpire aux Chartreux
out ce qui a de l'éclat; à l'amour de
cachée, eſſentiel à cet Ordre; & à
ate d'expoſer temerairement de ſain-

tes pratiques à la censure d
des libertins. Mais d'autres
engagent le Pere General
dessus celles-la: L'utilité de
l'Ordre, & la necessité de
qui accusent les Chartreux
gmenté la severité de leu
tuts, ou d'avoir degeneré
ferveur.

Il divise ce Volume en
traite dans le premier, de l
& de la maniere dont
vêcu depuis la compo
Dom Guizue, jusqu'à ce
lez anciens. Le second
l'Ordre depuis ces anc
à la nouvelle Collection
troisième comment l'
depuis la nouvelle C
sent.

Dom Innocent ti
l'histoire terrible d
après sa mort des n
& de sa condamnat
te effroyable avan
ses compagnons à
vers l'an 1082.
écrite tout au lo
anciens Statuts,
deux circonstan
critiques: Elle
soit arrivé dans
blic. Il n'est

porains ayent gardé le silence
le qui ne se fit, selon toutes les
que dans la maison du Docteur.
silence n'est pas une raison suf-
nous obliger à mépriser la tra-
inte d'un grand Ordre. Il n'a
hommes pour conduire cette
ju'au temps des anciens Statuts.
u'un des premiers Chartreux
ement 30. ans après l'arrivée
o à la Chartreuse, & qu'un au-
is l'Ordre sur la fin de la vie
luy ait survecu de 70. ans : ce-
ns, & nous mene à l'an 1184.
âges de 4. vieillards qui ayent
70. ans dans la Religion, com-
eu un tres grand nombre, ils
ont à l'année 1464. c'est à di-
s de Dom Dupuis, qui fit met-
de l'Edition qu'il fit des anciens
image qui representoit l'histoi-
question. Enfin si cette histoi-
le, on demande par qui elle a
? Ce n'est point par les Char-
n supposant, comme elle fait,
no s'est converti plutôt par un
nte que par un motif d'amour
le ne leur fait pas assez d'hon-
ailleurs il n'est pas vraysem-
es gens aussi pieux que les pre-
eux, qui s'estoient, pour ainsi
ez vivans afin d'eviter le mon-

lu en imposer à la posterité. On pas dire non plus, que d'autres ayent tiré cette histoire de leur tion; car si cela estoit les Chartre roient jamais adoptée ni regard veritable. Ce sont là les raisons quelles Dom Le Masson, tâché la certitude de cette fameuse histo

Saint Bruno n'écrivit aucune estoit luy-même une regle vivaroit les Freres par ses exemplestruisoit de vive vox. Il n'y a moins dans *les Statuts* écrits par à la sollicitation de Saint Hug Grenoble, que le saint Fonda seigné, & pratiqué. Aussi sont plutôt une Histoire, q A peine y avoit-il six ans qu estoit mort, lors que Dom Chartreux.

Son Ouvrage commence vin, & contient 80. Chapit 19. qui traite de l'hospitalité que les Chartreux n'ont so fones qui arrivent chez eu s'embarassent ni de leurs r leurs équipages, parce que à de trop grands frais. D Masson remarque dans sa coutume dure encore: S il de la nourriture des

nient pas. Le travail manuel des Chartreux, consistoit ordinairement à transcrire des livres. Au commencement de la Saignée, Dom Guigue dit : nous tres rarement de medecines, si on en scaute & la saignée. On nous saigne par an. Si nous entreprenions passer dans ce temps-cy, dit le Pere, nous aurions bien-tôt mis au Tombeau nos Religieux. Ce n'est qu'à grandes precautions que nous perdrions à present qu'on en saigne quelque fois l'année ; à moins de nécessité, & la maladie ne l'exigent. On voit de là, que le monde vieillit, & que les forces des hommes sont diminuées par ce coup. Il confirme sa pensée en montrant les os des anciens Chartreux, & ceux des Chartreux d'aujourd'huy. On voit, dit-il, que les os des anciens sont plus forts, si l'on en considere la grandeur & la solidité ; au lieu que les nôtres ne paroissent que ceux de jeunes gens. Il croit que cela vient non seulement de la defaillance de la nature, mais aussi de l'éducation trop tendre des enfans, & de l'extreme vivacité des esprits, qui devore les forces des hommes. On ne saignoit les Freres Convers par une fois par an, parce que l'on estoit persuadé que leurs fatigues corporelles pourroient tenir lieu d'une cinquième saignée. Les Generaux qui suivirent la

publication de ces Statuts, y firent additions selon les besoins qui se presentoient. Dom Riffer recueillit ces nouveaux, les joignit avec les autres, & posa ce qu'on appelle icy *les anciens* qui furent confirmez au Chapitre de l'an 1259. Ils supposent l'Ordre seulement parfaitement établi, & répandu en beaucoup de Provinces, & me il l'estoit en effet, puis qu'il avoit 56. Maisons. Au chap. 5. de la seconde partie, où le devoir du Sacristain est marqué, il est parlé d'*Horloger*, & le General remarque que puisque le Sacristain s'en servoit pour donner le signal des vigiles, ces horloges devoient incessamment sonner toutes les heures, & me les quarts. Le Sacristain pourvu de livres aux gens de dehors; estoit obligé de luy laisser des gages de la viande, est icy exprimée par des paroles: *Il n'est permis à aucun de manger de la chair, fût-il lepreux; il y renonce.* Dom Innocent refute ce qu'ils prétendent que cette regle est contre la loy naturelle, & dit, que si l'on permet de la viande à un malade pour qui c'estoit un remede certain & spécifique, violeroit sans doute cette loy: mais, selon luy, n'est le remede inconstant d'aucun mal, & rien n'est obligé de pres

si louable. Il assure même que bien loin que la viande fist du bien à un Chartreux malade, elle luy seroit au contraire tres nuisible, son estomac ayant cessé d'y estre accoutumé. Il en a fait l'épreuve sur quelques Freres *Donnez*, qui s'en sont trouvez fort mal. Il avouë que quand il luy arrive luy-même de manger du poisson d'une substance plus ferme & plus solide que les autres, par exemple, de quelque *vieille carpe*, il s'en trouve incommodé, même en pleine santé: à combien plus forte raison pourroit-il risquer de souffrir une indigestion, si estant malade, il mangeoit de la viande! Certaines gens entreprirent une fois de persuader au Pape, qu'il seroit à propos d'abolir une abstinence qui semble si rude & si nuisible: & l'Ordre produisit aussi-tôt plusieurs vieillards tres vigoureux, âgés pourtant de 80. ans, dont l'aspect ne permit pas au Souverain Pontife de retrancher une pratique qui n'avoit pas empêché qu'ils ne parvinssent sains & saufs jusqu'à un âge si avancé.

Le chatiment d'un Prieur transgresseur est décrit dans le 17. chap. Il est ordonné à ce Prieur, de venir dans le Chapitre confesser sa faute, d'y paroître les pieds nus, le corps dépouillé selon la coutume, & de presenter à toute la Communauté des verges, afin d'en recevoir humblement la discipline.

Ces statuts font mention des Religieuses

Chartreuses. Le filer
solitude, leur sont c
ligieux. Elles avoien
leurs Monasteres, u
ligieux Cleres & Lait
les tant pour le spi
porel. On n'exige
les recevant. Le
pour quoy l'on n
present, & dit e
toient alors de leur
gent qui suffiroit
Religieuses dans
aisément les bes
là.

La seconde p
me les nouveaux
Guillaume Rair
pitre General d
les autres Stati
de leur severit
d'une maniere
s'ils y apporte
c'est que l'es
ferens Chapi
nus, que c
l'Ordre. P
cinquième
Chartreux
ral, de m
la grande
grands co
que cette

faire, que ces valets estant de nations différentes entre lesquelles la guerre est assés souvent allumée, il se pourroit faire qu'ils s'échauffassent les uns contre les autres, & qu'ils vinssent à se livrer bataille, leur nombre estant assez grand pour cela. Il nous apprend en même temps quelle discipline on fait garder à ces valets. On leur donne un Commandant, & des Officiers qui ont autorité sur eux, & qui les contiennent dans la regle, en les punissant de leurs fautes. Le chatiment le plus ordinaire est, d'être condamné à ne boire que de l'eau; quelquefois le coupable est mis en prison. Ils assistent modestement à la messe: on leur fait faire la procession certains jours: Enfin on les occupe à de pieux exercices, de peur qu'ils n'en cherchent d'une autre espèce. Ce qui les retenoit autrefois le plus dans le devoir, estoit la vigilance interessée de ceux qui les avoient amenez; car s'il arrivoit que le valet d'un Prieur causât quelque scandale considerable, ce Prieur estoit déposé.

Peu après la publication des nouveaux statuts, survint le grand Schisme qui divisa l'Eglise sous le Pape Urbain, l'an 1378. L'Ordre des Chartreux eut le même sort que l'Eglise, & fut aussi partagé. Chaque partie eut son General, & ces Generaux tinrent leur Chapitre en particulier, l'un à la Chartreuse de Seitz, l'autre à Seitz, lieu entre l'Italie & l'Allemagne.

vision ne causa aucun trouble dans l'Ordre, aucun relâchement : & lors qu'après la déposition de Gregoire XII. & de Benoit XIII. Alexandre cinquième eut esté élu, Dom Boniface & Dom Etienne alors Generaux renoncèrent volontairement à leur dignité, & tout l'Ordre se réunit sous Dom Jer de Griffomont.

La troisième partie du second livre comprend la troisième Compilation des Statuts de Dom François Dupuis la fit vers l'an 1537 avec beaucoup de travail & d'industrie. Il en fit plusieurs Chapitres Generaux en un corps. Il en trancha le superflu ; il en adoucit plusieurs soit en abolissant les peines qui y estoient portées contre les refractaires, soit en adouçant ces chatimens en d'autres plus portables. Il donna son Ouvrage à plusieurs des Religieux députez pour ces Maisons de chaque nation, & le fit confirmer par trois Chapitres Generaux seculiers.

Celuy qui se tint en 1537. atteste un de ses decrets, Erasme, & rejette plusieurs livres comme contraires à l'Ordre des Religieux & d'ailleurs peu necessaires. Il deffend aux Religieux de s'appliquer à l'Hebreu, & les exhorte à se former par l'usage de la sainte grossièreté de leur profession. semblable que ce e

c'estoit un endroit de son Dialogue, appelé l'*IËtiophagie*. Un des Interlocuteurs, Boucher de son mestier, y dit à l'autre qui est un marchand de poisson salé : *Que seroit un Chartreux malade s'il se voyoit dans la necessité de mourir ou de manger de la viande ? A quoy se determineroit-il ? Les Medecins, répond l'autre, enseignent que les pierres precieuses & l'or potable sont le même effet dans le corps, que les viandes les plus succulentes. Quoy donc, reprend le Boucher, est ce qu'il ne vaudroit pas mieux racheter la vie à un grand nombre de malheureux, en leur distribuant le prix de cet or & de ces pierres, que de les employer à secourir ce Religieux malade, à qui il seroit si aisé de donner un poulet ? Je ne sçay que répondre à cela, replique le Marchand ; abandonnons les Chartreux à celui qui les jugera.* Ce trait de satire ne merite pas d'estre refuté. Erasme s'imagine que les Chartreux dépensent des sommes immenses pour procurer à leurs malades des remedes qui leur tiennent lieu de viande, & c'est là une des visions auxquelles cet Ecrivain est assez sujet.

On trouve dans le 3. Livre, la nouvelle Collection des Statuts faite par Dom Bernard Carasse, l'an 1581. Les raisons qui l'y engagerent furent, le changement introduit dans la discipline des Reguliers par le Concile de Trente, la confusion qui regnoit dans les precedens Recueils, la difficulté d'accorder certains decrets les uns avec les autres,

mens des C
Statuts.

Au Cha

lection,

lument re

té dans le

le P. Ge

une beau

qu'on n

l'ordre

tion,

choix

tes &

faut p

cont

du c

te p

tion

ver

C

fo

p

a

soupe paroissent deux grands plats de poisson bouilli, accompagnez de deux assiettes ou moindres plats, l'un d'œufs accommodez à quelque fausse, l'autre de legumes. Deux grands plats de poisson frit ou grillé succedent aux premiers, avec deux nouvelles assiettes de legumes. Pour desert on a du fruit, & du fromage; & la même simetrie se conserve sur la table depuis le commencement du repas, jusqu'à la fin.

Dans la troisième Section, Dom Innocent assure que l'étude des saintes Lettres convient tout à fait aux Chartreux. Il est vray que l'Office divin, & les autres occupations religieuses, emportent presque tout leur temps; mais il est persuadé que si l'on employe bien celuy qui reste, on ne laissera pas d'acquérir toute la science necessaire, sur tout si l'on ne quitte point un livre qu'on ne sçache parfaitement tout ce qu'il contient.

„ Notre état, dit-il, ne demande pas que
„ nous possedions toutes les subtilitez de la
„ Scholastique, & nous n'y devons pas as-
„ pirer non plus. C'est allez pour nous,
„ si nous apprenons parfaitement *la moëlle*
„ de la Theologie composée par feu M. A-
„ belli, Evêque de Rodés, homme égale-
„ ment illustre par sa pieté & par sa do-
„ ctrine; & si nous penetrons le sens de l'E-
„ criture par le secours de Menochius ou
„ de Tirin, ou du Commentaire de Bel-
„ larmin sur les Pseaumes. Quand on aura
„ employé 5. ou 6. ans à cela, il sera bon

» de lire quelque abrégé des Cor
 » me celui de M. Baille, & d'
 » stoire Ecclesiastique & le dr
 » racourci. Par ce moyen n
 » drons à une érudition solide
 » tionnée à notre mesure.

Ce pieux Auteur a tâché à
 stile, ainsi qu'il nous l'appre
 dans sa Preface, sur celui
 des Statuts du Pere Guigue
 l'imitation. Il imite aussi e
 droits le stile de S. Bernard
 dire de luy, qu'il écrivoit
 son humilité, ou ses occ
 permettoient.

*Histoire de la Medecine, ou
 le progres de cet Art, &
 Sectes qui s'y sont formées
 decins, leurs découvertes
 les circonstances les plus re
 Divisée en 3. Parties, 1
 douce, tirées des Medai
 niel de Clerc, Docteur
 sterдам, chez Geo
 se vend à Paris che
 S. Jacques. vol. in
 miere Partie. 248
 la 3.*

Dans le XXX. Je
 re nous avons
 donnée

de, *Libitina ovans fatis Hygiea*. Le Livre de cet Auteur est fort court, & les matieres n'y sont touchées que legerement, au lieu qu'icy on les trouve traitées à fond. Les autres Auteurs avoient promis l'Histoire de la Medecine: mais il n'y a que M. le Clerc qui l'ait donnée. Il ne faut pas néanmoins s'attendre icy à une Histoire entiere, qui comprenne tous les temps de la Medecine. Le Clerc ne va pas au delà de Galien; mais il avertit dans sa Preface, que si sa santé & ses affaires le luy permettent, il achevera ce qu'il a commencé.

Cette Histoire est divisée en trois parties. Les deux premieres renferment chacune quatre livres. La derniere en contient trois. Le commencement de la premiere ne roule que sur des faits fabuleux ou incertains. On y trouve l'histoire d'Esculape, & des autres anciens Medecins. M. le Clerc y rapporte les experiences que les premiers hommes ont faites pour se garantir ou pour se delivrer de certaines maladies. On découvre dans ces experiences plusieurs exemples des principaux remedes dont on se sert aujourd'huy, tels que sont la Saignée & la Purgation. On voit tout d'abord dans cette premiere Partie, qu'il n'est pas absolument vrai qu'il y ait eu dans l'antiquité une Medecine d'Interregne depuis Esculape & ses Fils, jusqu'à Hippocrate. Le Clerc montre au contraire, que pendant cet intervalle, il s'est trouvé des gens qui ont jetté les fondemens de la Medecine

raisonnée, en con
dittequer des anim
causes des maladi
qu'on n'avoit fait
thagore, à Alce
plusieurs autres
M. le Clerc, &
recherches.

crate : Il mor

me a poullé l'

ont esté ses

premiere Par

lé depuis la

sipe exclus

fin du Siec

du Siecle

ve presqu

parce qu

prend l'

marque

vivoien

stoien

couver

qu'on

d'Hip

dera

voit

dan

pre

de

qu

n

f

ni ses raisonnemens, ni ses observations, ni ses remedes, ne se sentent nullement de cette foiblesse, qui avoit esté jusqu'alors si generale, & qui depuis a esté encore si commune parmi plusieurs Medecins. On ne voit point non plus que les Prognostics d'Hippocrate ayent d'autres fondemens que les choses purement naturelles. Il est vrai que dans son Livre des Songes, il parle de quelques ceremonies, ou de quelques sacrifices qu'on devoit faire à certaines divinites, selon la nature des songes qu'on avoit eus. Mais c'étoient là des devoirs auxquels sa Religion engageoit necessairement. Son bon sens paroît d'ailleurs, en ce que dans le même Livre il rend raison des songes par les choses que l'on a faites ou que l'on a dites le jour, & que de ces songes il tire des consequences pour juger de l'estat auquel se trouve le corps, selon qu'il est chargé de bile, de phlegme, ou de quelque autre humeur. Pour se convaincre davantage de l'éloignement d'Hippocrate pour la superstition, il n'y a qu'à lire son livre de la Maladie sacrée: On y verra comme il se moque ouvertement de toutes les ceremonies ridicules qu'on pratiquoit de son temps pour guerir cette maladie, & en particulier des expiations, ou des purifications qui se faisoient pour ce sujet. On peut voir encore dans son Livre des maladies des Filles, comme il desapprouve la coutume des Filles de son temps, qui offroient à Diane des habits

JOURNAL
d prix pour se délivrer de ces
es. Il ne fait point difficulté
es Devins ou les Prêtres qui leur
e conseil, les trompoient indig-

de partie de cette Histoire repre-
medecine sous une face toute autre.
ouve d'abord des Medecins qui à
raisonner & de philosopher, con-
nt la saignée & la-purgation, deus
s que l'experience de tous les siècles
ens avoit confirmez. Ces Philoso-

On y découvre ensuite de grands
grez dans l'Anatomie, dont la connois-
se se perfectionna par les soins d'Hero-
le & d'Erasistrate, qui eurent plusieurs
tateurs, & qui abandonnerent la prati-
e des Anciens. Après ces Medecins vien-
ent les Empiriques, qui fatiguez des rai-
onnemens des autres, affecterent de ne sui-
vre que l'experience, sans vouloir rendre
raison d'aucune chose, ni rechercher en au-
cune maniere les causes des maladies, ou de
l'effet des remedes. La Medecine après a-
voir duré quelque temps en cet état, vit
paroître Aesclepiade sur la scene. Ce Mede-
cin introduisit de nouveau la Philosophie
dans la Medecine, mais une Philosophie
qui n'avoit pas encore servi à cet usage.
Ce fut celle de Democrite, ou d'Epicure.
Aesclepiade par cette Philosophie renversa
tous les principes d'Hippocrate en même
temps.

temps qu'il terrassa les Empiriques. Les malades n'entendirent plus alors parler que d'atomes, de pores, de corpuscules diversement figurez, de passages bouchez ou resserrez, ouverts ou relachez: mais cette maniere de traiter la Medecine n'ayant pas esté de la portée de tout le monde, Themison disciple d'Aesclepiade, entreprit de la rendre plus aisée. Il ne retint de tout le systême de son Maître, que ce qui concernoit le resserrement & l'ouverture des passages. Il reduisit à deux genres seuls toutes les maladies; au genre resserré, & au genre relâché; & ne reconnut que deux sortes de remedes; les uns pour resserer, & les autres pour relâcher, sans se mettre en peine de chercher les causes de ce resserrement ou de ce relâchement. Cette nouvelle Medecine fut nommée la Medecine Methodique: elle tenoit, comme on voit, le milieu entre l'empirique & la rationnelle. Plusieurs Medecins l'embrasserent, à cause de la facilité qu'il y avoit à l'apprendre. Notre Historien s'attache icy beaucoup à developper le systême & la pratique de ces Methodiques, qui est un point peu connu dans les Ecoles. La secte des Methodiques en produisit quelques autres, dont M. le Clerc fait l'histoire à la fin de cette seconde Partie.

Dans la troisieme, il reprend la suite des temps qu'il a interrompue par l'histoire des Methodiques, & il revient aux Medecins

Methodiques, lequel vivoit sous Auguste. Il introduit ensuite tous les autres Medecins qui ont vécu sous les Empereurs suivans, jusqu'au temps de Severe, où finit le second siecle après J. C. M. le Clerc rapporte ce que chacun de ces Medecins a fait pour la Medecine, & en passant il traite quelques questions, qui viennent à propos. Par exemple, au sujet d'un Medecin d'Auguste nommé Musa, lequel avoit esté de condition servile, il prend occasion de parler des Esclaves qui ont exercé la Medecine. Au sujet d'Andromachus qui vivoit sous Neron, & qui a porté le premier le nom d'*Archiater*, il examine ce que signifie ce mot, sur lequel il y a eu plusieurs disputes parmi les sçavans. Il fait là-dessus des recherches tres curieuses. Le même Andromachus, à qui l'on a attribué l'invention de la Theriaque, donne lieu à M. le Clerc de parler de toutes les sortes de medicamens qui estoient alors en usage, & de l'estat de la Pharmacie dans le même temps.

Il fait diverses reflexions sur la Theriaque d'Andromachus. Il remarque qu'on a nommé ce medicament Theriaque, à cause qu'il y entre des viperes, & que les viperes du nombre de ces bêtes que les Grecs appellent *φίειον*, c'est à dire, bêtes farouces & venimeuses. La Theriaque d'Andromachus renferme plus de 60. drogues. M. le Clerc ne paroît pas fort porté pour les réflexions qu'il composez; il dit, avec

eux qu'Hippocrate employoit, l'est fort peu ; il ajoute que ce qui peut être ceux qui ont inventé ces sortes de compositions, c'est qu'ils n'avoient pas une telle connoissance de la vertu des simples, plus que de la nature des maladies, & si ils se sont imaginez qu'en mêlant ensemble un grand nombre de drogues, ce n'obtiendroient pas par le moyen de l'un, l'obtiendroient par le moyen de l'autre ; mais ordinairement se trouvant quelquefois plus tôt que celui qui le donne. Pline, dit-il, considérant la composition du mithridate où il entre, à ce qu'il dit, de diverses sortes de simples, & la petite quantité qui se trouve de quelques-uns dans chaque partie, dit qu'il ne comprend pas que les hommes ayent esté capables d'une telle curiosité. Le même Pline ajoute, que chaque remède est fait de choses étrangères, qu'on trouve par tout un grand nombre de medicamens simples qui peuvent, sans se joindre à part, produire le même effet qu'on attend de l'assemblage de toutes les drogues qui sont apportées de si

qu'il y a de plus considerable dans cette partie, c'est la Medecine de Galien, qui voudront sçavoir le rapport qui se trouve entre la doctrine de Galien & celle d'Hippocrate, peuvent voir dans le des-

de Galien. M. le Clerc ne la
arriere d'essentiel, touchant les
generaux & la Methode de cet
auroit pu faire une analyse de ce
tiennent les Livres de ce Medec
comme cette analyse, quelque
le eût esté, n'eût pas laissé de le
loin, il s'est contenté de donner
gue des livres de Galien. Aprés
est facile de voir que M. le Cl
pas proposé d'écrire l'histoire
ges des Medecins, mais que sa
veüe a esté d'écrire celle de la
d'exposer les changemens qui y font
& les découvertes qu'on y a faites
qu'il n'a pas dû s'arrêter à ce que
de ce plan, ou qui passoit les bornes
qu'il avoit dessein de donner.

M. le Clerc finit cette Histoire
catalogue des Medecins qui ont vécu
de Galien. Il y parle entre autres
nommé Theophile, qui eut une
fort particuliere. Il croyoit voir
dre des joueurs de flutes qui estoient
il, en un coin de sa chambre, & ce
jour & nuit. Il ne cessoit de
les fist sortir. A cela près, il raiso
ste sur toutes sortes de sujets. Un
ri, il se souvint de tout ce qu'il
fait pendant sa maladie, & particu
des joueurs de flutes. M. le Cl
qu'il y avoit du temps de Galien

ecins Chrétiens; mais qu'il n'y en a que
dont les noms se soient conservez. Le
nier est Papile, Diacre, qui fut marty-
à Pergame dans la persécution que fi-
les Empereurs Marc Aurele, Lucius
is, & Commode. Le second est Ale-
re, qui mourut à Lyon pour la foy de
sous les mêmes Empereurs. Le troi-
e est Sanctus, que l'on fit aussi mourir
e maniere fort cruelle pour le même
, & à peu près dans le même temps. Ils
tous trois esté mis au nombre des Saints.
Ouvrage est écrit avec beaucoup d'or-
on y voit par tout une érudition pro-
e, & il contient des recherches qui
ent avoir couté un extrémé travail à
teur.

*Marques de M. Rolle, de l'Académie Roya-
des Sciences, touchant le Problème général
des Tangentes. Pour servir de réplique à la
réponse qu'on a inserée, sous le nom de M.
Saurin, dans le Journal des Sçavans du 3.
Aoust 1702. A Paris, chez Jean Bou-
t, rue S. Jacques. 1703. in 4. pagg.*

M. Rolle fit imprimer dans le Jour-
nal des Sçavans du 13. Avril 1702.
*Replique & Remarques pour le Problème gé-
néral des Tangentes. Dans le Journal du 3. Aoust
1702. M. Saurin donna une Réponse à
celle de M. Rolle. Les Remarques que M.*

Rolle donne icy au public, n pour soutenir les Regles qu'il avées dans le Journal du 3. Avril repouffer les attaques de M. Sau paroît qu'elles peuvent avoir un ge. On y trouve une Critique différentiel, & de l'Analyse des petits, qui invite ceux qui s'aj cette Analyse & à ce Calcul, d'attention particuliere. M. Roll par tout qu'on en vienne au fait perience; & comme il expose d'une maniere simple, il semble devroit pas estre difficile, en les pieces qui regardent cette de voir à quoy on doit s'en tenir cependant, bien des choses sur tous les Lecteurs ne peuvent pas jugement. Comme les principales de M. Rolle sont sur les & sur les effets qu'elles produisent pose des Exemples qui demandent noissance particuliere de l'Algebre

Ces Remarques sont divisées en articles. Dans le premier M. Rolle traite de la methode des Tangentes, & il pretend faire une formule fondamentale du Calcul différentiel n'est autre chose que la formule des Tangentes. Il cite plusieurs Exemples pour prouver que cette formule est véritable & publique avant que l'on eût fait les premiers projets de ce Calcul

Observations, par lesquelles il prou-
 prouver qu'on l'a déguilée par le mo-
 du nouveau Siftême de l'Infini, pour
 roduire dans l'Analyse des Infiniment pe-
 comme une chose toute particuliere au
 ul différentiel.

marque dans le 2. Article, que les *diffe-*
 dont il s'est servi, sont infiniment dif-
 ites de celles dont on se sert dans la
 netrie Transcendante, & que tout ce
 est commun aux unes & aux autres,
 t ordinaire & public avant qu'on eût
 e de cette Geometrie. Il traite encore
 ême sujet dans le 3. article; & il ajou-
 e la voye qu'il a suivie pour le fond des
 es qu'il propose, n'a jamais esté prati-
 , ni même indiquée dans l'Analyse des
 iment petits.

ins le 4. Article M. Rolle cite plusieurs
 urs, pour montrer que les Multiplica-
 abregeantes, que l'on appelle *differentia-*
 lans le Journal du 3. Aoust, estoient fort
 sage avant qu'on eût parlé de cette A-
 e, ni du Calcul différentiel. Il fait ob-
 r pour sa deffense, qu'il ne s'agit pas
 s Multiplications en elles-mêmes; mais
 faut donner des principes pour faire
 comment elles conduisent aux nouvel-
 angentes dont il s'est proposé la re-
 che; & que bien loin de trouver ces
 ipes dans l'Analyse des infiniment pe-
 il auroit eu besoin pour former les re-
 qu'il a proposées, de se precaution-

ner contre les sentimens qu'elle
 Les Articles, 5. 6. 8. 9. 10. reg.
 Methodes de cette Analyse d'où l'on
 que M. Rolle a tiré les regles.
 des exemples, pour montrer qu'
 thodes sont insuffisantes, & mêm
 à quoy il ajoute plusieurs Observa
 faire voir, que quelques-unes im
 plusieurs manieres, & qu'elles so
 bles de supplement. Il observe a
 cation de tous ces inconveniens
 nouveau Sy^sème de l'Infini, on
 comme le vrai. D'où il conclu
 Sy^sème ni ces methodes, n'ont
 de principe ni de modelle, pour
 Regles qu'il a données dans le Jour
 Avril.

L'Auteur compare ensuite le J
 3. Aoust avec l'Analyse des infin
 tits, & avec les Methodes ordina
 ce qu'on trouve dans les Remarq
 ticles, 11. 12. & 13. Il se pro
 cette comparaison, de faire voi
 voulu reformer cette Analyse pa
 nal, & y faire des supplement
 delles qu'il avoit donnez dans le J
 13. Avril; & il pretend prouve
 supplement en ce qu'ils ont de
 font qu'un déguisement tres imp
 Regles qu'il avoit proposées. I
 plusieurs exemples pour montre
 fance de ces supplement, & le
 l'analyse même des infiniment pe

Il y en a un entr'autres, pag. 36. sur lequel il appuye plus que sur les autres. Il est conçu en ces termes :

„ Soit proposé l'égalité que l'on peut voir
 „ icy en FF.

$$FF \dots xy = ab + \sqrt{cxyy} - abcy$$

„ $-\sqrt{fx^3 + fy^3} - pfy$, Et soit
 „ encore proposé l'égalité qui est icy en
 „ GG.

$$GG \dots y^6 - py^3 + a^3b^3 = \theta.$$

„ Dans l'une & dans l'autre x & y ex-
 „ priment des inconnues, & toutes les au-
 „ tres lettres ne marquent que des quanti-
 „ tez connues.

„ Ainsi l'égalité FF exprime une cour-
 „ be Geometrique, & les racines reelles de
 „ l'égalité GG sont des valeurs de y pour
 „ la generation de cette courbe.

„ Cela posé, on demande les Tangen-
 „ tes à tous les points que designent ces va-
 „ leurs de y prises dans l'égalité GG, &
 „ substituées dans la proposée FF.

M. Rolle pretend qu'il est impossible de trouver ces Tangentes par le moyen de l'Analyse des Infiniment petits, & de l'Algebre qu'on y suppose, quelque supplement qu'on y fasse, en suivant le nouveau systéme de cette Analyse; & qu'au contraire on peut les trouver par les voyes ordinaires.

Enfin dans le 14. & dernier Article, M. Rolle pretend prouver que les suppositions qui se trouvent dans le Journal du 3. Aoust, pour

JOURNAL

démontrer la reforme qu'on y a voulu
e, sont des suppositions insoutenables,
e la courbe qu'on y veut faire conce-
, est tout à fait inconcevable. Pour
qui est des incidens qu'on a fait na-
dans ce même Journal, M. Rolle se pro-
pose d'y répondre dans un autre Article, il
parle seulement dans ce dernier Article, de
deux propositions accessoires de ce Journal,
& il pretend faire voir que les defauts qu'il
a remarquez dans l'Analyse des Infiniment
petits, s'y trouvent veritablement.

Au reste il paroît que M. Rolle n'a entre-
pris de donner ces Remarques au public,
que pour répondre aux Objections qu'on
luy avoit fait dans le Journal du 3. Aoust.
M. Saurin dans ce Journal, avoit regardé
ce que M. Rolle disoit des methodes ordi-
naires, comme un reproche d'insuffisance qu'il
faisoit très injustement au Calcul différentiel. Il
se plaignoit que M. Rolle disoit toujours cet-
te insuffisance, sans la faire voir. Il accusoit
aussy que dans le temps qu'il combattoit l'Analyse
des Infiniment petits, il en tiroit les Methodes qu'il
proposoit sous le titre de Nouvelles Regles; qu'il
n'y faisoit que des changemens de noms; & que
toutes ses recherches seroient certainement vaines
fausses, si elles n'estoient appuyées sur cette
lyse. Ainsi M. Rolle croit avoir eu
sieurs bonnes raisons de publier ces Re-
ques.

comme il s'agit icy de Geometri-
ces sont accoutumez

ma
à lieu
pas lo
recon
statio
ront
pren
Elemens
Method
pour po
elle

de raisonner précise & exacte, on
espérer que ces disputes ne dureront
long-temps, & que la vérité sera enfin
éc. Peut-estre aussi que les contes
de ces sçavans hommes, produi-
ront bon effet; & que quelqu'un d'eux
de là occasion de faire de nouveaux
ouvrages, pour démontrer les véritables
usages de la Geometrie Algebrique, &
porter cette belle science aussi loin
qu'il pourra.



XXXI.

JOURNAL
DES SÇAVANS

Du Lundi 6. Aoust , M.DCCII

Le Nouveau Testament de notre Seigneur
Christ, traduit sur l'Original Grec. &
Remarques où l'on explique le Texte
l'on rend raison de la Version. Par
Clerc. Tome premier, qui contient
Evangiles. In 4. pp. 334. Tome
contient les Actes, les Epîtres de
& l'Apocalypse. pp. 369. A Ar
chez Jean Louis de l'Orme. 17

POur donner une juste idée
nouvelle Version du nou
ment, nous ne sçaurions
que de suivre celle que le Trad
nous en donne dans sa Preface.
explique son dessein, qu'il m
les qu'il a suivies, & les diff
trouvées dans l'execution.
qu'il donne icy est faite sur
tel qu'il se trouve dans les r
ons d'Hollande & d'Anglet
voit publié en Angleterre

n le fera, le fameux *Manuscrit d'Alexie*, tel qu'il est, M. le Clerc l'auroit suivi comme le plus ancien Exemplaire qui est connu.

Suivant le sentiment de M. le Clerc, il y a deux choses principalement qui rendent le nouveau Testament difficile à traduire en François : L'une vient de la Langue en laquelle il est écrit, & l'autre du stile particulier des Apôtres. La Langue du nouveau Testament est une langue tres éloignée de la François. C'est un Grec plein d'Hebraïsmes, & un stile où l'on rencontre tres souvent des manieres, de parler elliptiques, ou de courtes, qui font qu'un Traducteur François est contraint de suppleer à tous momens quelque chose, s'il veut traduire avec quelque exactement, sans prendre néanmoins trop de liberté. Les narrations les plus simples n'estant souvent liées que par des *Et*, & par des participes presens ou passez qu'on trouve souvent plusieurs de suite, il est impossible de leur donner le tour facile & dégagé d'une narration François, sans prendre une liberté que l'on n'oseroit sans doute en cette occasion. Quand il s'agit d'un raisonnement un peu obscur, il y a tant de *Car*, de *Donc*, de *Parce que*, ou *Puisque*, que soit qu'on les exprime tous, ou qu'on en omette quelques-uns, les Lecteurs François, qui ne sont pas versez dans cette sorte de stile, ont bien de la peine à s'en démêler. Les conjonctions & les prepositions, qui sont tres équivoques dans le

l'on
Testament que
qui les a fait entrer dans tout
de l'Evangile, & qui les a empêché de tom-
ber en aucune erreur, n'a pas voulu leur in-
spirer un stile formé sur les regles de la
Grammaire, ou de la Rhetorique des Grecs.
Il a voulu au contraire qu'ils écrivissent en
un stile, dans lequel la clarté, l'ordre &
l'élegance n'approchent en aucune sorte de
l'excellence & de la divinité des matieres.
C'est pour cela qu'il ne faut pas apporter u-
ne petite attention aux discours des Apô-
tres, pour bien comprendre la force de
chaque expression, la liaison des pensées,
& la

& la suite de tout le raisonnement. Les Epîtres de saint Paul sont, sur tout, difficiles à entendre; les termes & les expressions y sont souvent impropres, les liaisons obscures & embarrassées, & la disposition generale difficile à bien appercevoir; de sorte que quand il faut developper le détail de tout cela, en Interprete exact & fidelle, on s'apperçoit qu'on ne le peut faire sans un tres grand & tres penible travail.

M. le Clerc ayant bien senti toutes ces difficultez, dit qu'il a tâché, par la lecture des Originaux & des meilleurs Interpretes, de se rendre le stile des Ecrivains sacrez assez familier, pour pouvoir juger du veritable sens des passages qui sont ambigus, & reduire les Hebraïsmes, & tout ce qu'il ya de particulier, à des idées aussi nettes qu'il lui seroit possible, afin de les pouvoir exprimer de maniere qu'ils pussent estre entendus en françois. Pour cela, il a eu perpetuellement devant les yeux les deux regles suivantes.

La premiere, c'est que l'on doit rendre mot pour mot les termes de l'original, lorsque l'on peut les souffrir dans notre langue. La seconde, c'est que dans les endroits où il faut necessairement s'éloigner des expressions originales, on doit tâcher de les rendre en François conformement à la signification qu'elles ont dans l'usage du vieux & du nouveau Testament, selon les regles que les plus habiles Grammairiens, & les Critiques les plus

a tâché d'observer par tout, & pouvoir s'assurer du sens que ces expressions ont dans la langue des Ecrivains sactez: ainsi sçachant avec certitude que les *ו*, qui commencent une infinité de periodes dans les Originaux, n'ont souvent aucune sorte d'emphase, il les a ostez quand ils n'estoient pas necessaires en François. Il en a usé de même à l'égard de *Voila* ou *Voici*, & de quelques autres particules dont les Hebreux se servent tres frequemment: Mais quand les passages lui ont paru si ambigus, ou pour les mots, ou pour la construction, qu'il n'a pû se déterminer sur le sens, il l'a laissé suspendu comme il estoit dans l'Original, afin que chacun puisse l'entendre de la maniere qu'il croira la plus juste, & la plus conforme aux idées & au langage des Ecrivains sactez.

M. le Clerc a aussi tâché d'éviter un défaut qu'on a repris avec raison dans quelques Versions modernes. C'est de donner au lieu d'une Version, une

rs qu'il s'agit d'une autre matiere, ou autre raisonnement; excepté au commencement des Chapitres, où il n'a pû faire autrement. Tout le monde sçait que ces anciens Livres, il n'y a aucune division de versets, & que ce n'est qu'un qui s'est introduit depuis pour la commodité. M. le Clerc a crû avoir droit de ne laisser cet usage qu'en ce qu'il a de bon, & d'attacher à ce qu'il peut avoir d'inutile. Personne, dit-il, ne peut dire que la coutume que l'on a de couper les versets toute l'Ecriture, comme en l'Ecriture de Paragraphes, n'empêche souvent de n'entendre aussi facilement la suite des versets, & ne blesse même la vue. Car tous les Livres de l'Ecriture ne sont pas comme les Proverbes de Salomon, qui sont composés de sentences détachées, & qui ont ordinairement que peu ou point de rapport les unes avec les autres, en sorte que pour les entendre il les faut separer. Les Narrations des Livres historiques, & les Epitres, ne souffrent pas de les couper ainsi par morceaux. On ne s'acquiesce de voir un nouvel Article commencer par une petite lettre: & si on y en a une grosse, on ne voit qu'avec peine une construction interrompue par un point, & un nouveau commencement. On ne voit pas où les Ecrivains sacrez commencent un nouveau discours, ou quittent celui qui précède, sans les lire avec beaucoup d'at-

selon la diversité
nemens, pour s'appercevoir
commence, & quand il finit. V O

ce qui regarde le Texte.
A l'égard des remarques, elles con
tiennent des explications litterales des mo
diers & les histoires auxquelles les
sacrez semblent faire allusion, &
raison des citations de l'Ancien Te
que l'on trouve dans le Nouveau. M
dans ces Notes n'a presque pas
teurs modernes, & peu d'ancien
qu'il ne pouvoit pas rapporter les
termes. Il s'est abstenu de toute
raisonnemens, & d'applications
ques des passages de l'Ecriture;
pris d'établir aucun dogme part
de refuter aucun sentiment rec
Chretiens; il n'a même rappo
rarement & sur des passages obs
verles explications des Interpre
ne s'engager dans aucune refut
contenté de mettre l'explicat
paru la plus veritable, sans av
controverses qui sont parmi
S'il a expliqué quelques endro
que le commun des Interpre
pas pour attaquer les dogmes
par ces passages. Il reconno

les dogmes generalement reçûs & fondés sur l'écriture sainte ; mais il ne conviendrait toujours des passages dont quelques logiciens se servent pour les prouver. Il doit donc pas , si on veut avoir quelque certitude , tirer des consequences generales de l'explication qu'il donne de quelques passages particuliers , comme s'il étoit les sentimens que l'on prouve communement par ces passages.

M. le Clerc est persuadé que le Texte du nouveau Testament , & l'intelligence generale de ses expressions doivent être un langage commun à tous les Chrétiens , & après l'avoir exposé à leurs yeux , il faut laisser à chacun la liberté de se former son idée de la doctrine que ces livres divisent. Selon lui , ceux qui souhaitent se former une idée assurée du véritable Christianisme , ne doivent se laisser persuader par d'aucuns sentimens , ni d'aucuns systêmes particuliers ; mais avant toutes choses ils doivent lire & relire le nouveau Testament & apprendre par là ce que J. C. & ses Apôtres ont enseigné. Au contraire , si on se persuade que le véritable Christianisme ne se trouve que dans la société dans laquelle on a été élevé , on ne peut que de l'avoir lu avec soin , on ne peut ensuite que pour y chercher les sentimens que l'on croit véritables , & l'on juge de ces sentimens qu'il peut avoir par rapport à ses sentimens , & non de ses sentimens par ces

comme il le faudroit faire.

Les Catholiques diront sans doute, que ce principe de M. le Clerc, qui est celuy de toutes les Societez Protestantes, est chez elles un principe de pure speculation, & que dans la pratique, elles suivent toutes le systeme de doctrine dans lequel elles ont esté élevées. Les particuliers ne songent que peu ou point du tout à faire un examen dont ils sont incapables, & qui leur seroit fort inutile; & ainsi chez les Protestans comme chez les Catholiques, les Confessions, les Catechismes, & les systemes prennent la place de l'Écriture, & reglent la creance de ceux qui les suivent, avant qu'ils sçachent ce qu'il y a dans le nouveau Testament.

Au reste M. le Clerc ne blâme aucune des Versions du nouveau Testament qui ont esté faites avant la sienne. Il conseille à ceux qui aiment cette étude, & qui ne sont pas de recourir aux Originiaux, de l

n'entrons point dans la discussion
iere de la Version & des Notes de
clerc ; nous n'examinons point s'il
exactement les regles qu'il s'estoit
es. C'est à ceux qui ont du loisir
capacité, à entreprendre ce travail,
nous reservons à en rendre compte
ic.

*De l'Indult du Parlement de Paris, ou du
que le Chancelier de France, les Presidens,
res des Requestes, Conseillers, & autres
ers du Parlement de Paris, ont sur les
ures Seculieres & Regulieres du Royau-
en vertu des Indults accordez par les Pa-
ygene IV. Paul III. & Clement IX. au
Charles VII. Francois I. & Louis le
l. A Paris, chez Jean & Michel
nard, rue S. Jacques. 1703. 2. tom.
Tom. I. pagg. 664. Tom. II. pagg.*

si les graces que le Parlement de Pa-
a meritées du S. Siege à la recom-
ion de nos Rois, l'Indult dont il
present, est une des plus considera-

Molin, Rebuffe, M. Louet, Pinf-
& quelques autres ont déjà parlé de
t. M. Renaudin Procureur General
nd Conseil, en a fait un petit traité :
omme il avoit écrit avant l'ampliation
ult portée par la Bulle de Clement

IX. & que la matiere n'avoit pas
 avec tout le succès que l'on po
 dre d'un Magistrat habile & co
 curiosité de connoître un droit d'u
 il estoit revêtu, animée du zele
 doit avoir pour les droits de la C
 gagé à faire ce nouveau Trai

Il a renfermé en dix Cha
 conomie de son Ouvrage.
 (Chap. 1.) par une histoire
 ferens Indults qui ont es
 pour un temps prefix &
 de personnes, soit à per
 ment pour tous les Off
 Patlement. Il en fait re
 temps de Saint Louis,
 le Pape Innocent IV.
 Seigneurs du Royaur
 alors le Parlement,
 ves: qu'après le Pon
 Souverains Pontifes
 ner à la recomman
 voir d'obtenir des
 les premiers Benef
 a depuis esté cor
 Que le premier
 Parlement pour
 1. Septembre ou
 que le Parleme
 Le Pape Jean
 12. Decem

voit de nommer aux Benefices du Ro-
ne, les Presidens, Conseillers & Offi-
du Parlement jusqu'au nombre de 90.
pour les remplir eux mêmes, soit pour
situer en leur place.

Le Pape Martin V. ne limita point le
bre des nominations.

Le Pape Eugene IV. par sa Bulle du 24.
1431. accorda au Parlement de Char-
II. seant à Poitiers, l'Indult dans la
le qu'il est à present, c'est à dire, per-
& indefini pour tous les Officiers
corps du Parlement present & à venir,
ma un Prelat François, pour en estre
cuteur, & par une nouvelle Bulle du
Avril 1437. il confirma cet Indult en
r du Parlement rétabli à Paris, avec
mêmes ampliations & les mêmes dispen-

ans la suite l'Indult d'Eugene fut negli-
ar le Parlement. L'Auteur refute ceux
en attribuent la cause à la deposition de
ape, ou aux decrets du Concile de Ba-
qui avoient aboli les Expectatives; ou
demélez que la France a eu avec les
s sur la Pragmatique. Il estime que
vient plutôt de ce que la Cour de Ro-
regardé cet Indult comme une grace
onnelle, qui ne devoit plus avoir lieu
s la mort de son Auteur, ou après celle
loy auquel il avoit esté accordé.

quoiqu'il en soit, nous voyons que corn-
e Papes se rendoient difficiles sur l'In-

6 JOURNAL
ult, nos Rois donnoient des let
tes adressées aux Collateurs & J
Royaume, & que le Parlement
de faire les roles de nomination
lateurs, & même leur écrire
des nommez. Mais comme
ne deferoient pas toujours à
Parlement resolut de faire ce
rité du saint Siege avec cell
d'imposer aux Collateurs la
beir. La celebre conferer
le Pape Paul III. menage
Charles Quint & Franç
sion favorable pour den
tion & l'extension de la
Spifame, alors Conse
fut chargé de cette co
lement supplia le R
mande auprès de S.
Bulle du 19. Juin 1
d'Eugene IV. Dep
leur execution jus
IX. qui sur l'instar
& par le ministre
nes, son Amba
Bulle du 17. J
qu'elle est co
qu'elle contie
sions d'Euger
ne font pro
sion de la
qui a reçu

L'Auteur (Chapitre 2.) explique en particulier les dispositions de ces trois Bulles.

Nous n'avons point les Lettres Apostoliques de la concession d'Eugene du 24. Avril 1431. & dès le regne de François I. on ne pouvoit les représenter : mais son Indult est rapporté en substance dans une autre Bulle de ce Pape, & dans celles de Paul III. & de Clement IX. L'Auteur établit (Chap. 3.) la prééminence de l'Indult sur les brevets de serment de fidélité & de joyeux advenement, & sur le droit des graduez ; Mais il remarque en même temps que cette grace ne peut faire prejudice aux droits du Roy sur ses Benefices qui dépendent de S. M.

Il examine si le Pape a droit de prévenir les Collateurs chargez de l'Indult du Parlement, & si les termes *Provideri liberè & licite possent*, inserez dans la concession de l'Indult, n'excluent pas la prevention. Après une dissertation sçavante & curieuse, où l'Auteur a combattu la prevention de Cour de Rome, il conclut en faveur des nominations par le Roy pour Indult : cependant il reconnoît que le Grand-Conseil suit une jurisprudence contraire.

De la prevention du Pape M. le P. de Saint Valier passe à la derogation à la regle des vingt jours, qui est devenue une clause de stile dans toutes les résignations en faveur, qui sont admises en Cour de Rome, & dont il est constant que le Pape peut user

au prejudice des Indultaires. La nomination ou presentation des Indultaires, est divisée en quatre points (4. Chapitre.) 1. Qui sont ceux qui ont droit d'Indult. 2. En quel temps ils peuvent nommer. 3. quels sont ceux qui peuvent estre presentez pour tenir un Indult. 4. quelle est la forme de la presentation de l'Indultaire, & à qui cette presentation doit estre faite.

Pour ce qui regarde les presentez ou nommez au Roy, voicy les regles qu'on y doit observer. Les Officiers Clercs peuvent se nommer eux-mêmes au Roy, ou substituer des Clercs en leur place pour tenir leur Indult, aussi-bien que les Laïcs. Il suffit que le presenté soit Clerc tonsuré lors de la presentation faite au Roy. On tient même que la nomination ne seroit pas nulle, quand le nommé n'auroit pris la tonsure, que depuis sa presentation, & seulement avant la nomination du Roy. On ne considere point aussi si le nommé est au dessous du premier âge requis pour obtenir des Benefices, pourveu qu'il ait l'âge dans le temps de la nomination du Roy: le nommé doit lui-même personnellement exercer le droit que lui donne sa nomination, sans pouvoir le ceder à un autre; mais il y peut renoncer; & si le premier nommé manque, l'Officier choisira un deuxième, un troisième, &c. Comme on ne peut en vertu d'un Indult, ob-

présenté qu'à un seul Collateur: Cela n'empêche pas qu'un Officier ne puisse nommer sur un même Collateur, deux Clercs; l'un seculier, l'autre regulier, pour tenir le même Indult; mais l'Indult sera rempli par le premier de ces Clercs, qui sera pourveu du Benefice vacant, suivant son estat de Seculier ou de Regulier. Il est permis à l'Officier de revoquer sa premiere nomination, & en la revoquant, subroger ou nommer une seconde fois; pourveu que le premier nommé n'ait pas consommé le droit d'Indult, & que l'Officier ne se soit pas privé du droit de la pouvoir revoquer.

La forme de la presentation a esté différente suivant la difference des temps. M. le P. de S. Valier observe qu'avant la concession d'Eugene, l'usage estoit que le Parlement faisoit un rôle des Officiers Indultaires, sans aucune designation de Collateurs ou de Prelatures. Ce rôle estoit envoyé en Cour de Rome, pour estre inseré dans le registre de la Chancellerie du Pape. Il estoit expédié des Bulles en faveur des Officiers compris au rôle, & le Parlement s'en servoit pour placer ses nominations. Depuis que la concession d'Eugene eut pris cours en vertu de la Pauline, le Parlement en corps, le Chancelier à la teste, & de l'Ordonnance du Roy fit un rôle en 1539. où les Officiers s'inscrivant selon le rang de leur di-

rent les Collateurs, qui
jettir à leur nomination.
que Officier a nommé, qu
le registre où ce rôle est
les dates vont jusqu'en
temps-là il ne paroist
qu'au 23. Novembre
ce le dernier registre
finité de nominations
faites chacun à sa vol
jours le Collateur,
Indult, M. le Ch
des sceaux, ayant
au nom du Roy
Cet usage des l
avec la designati
rompu le 17.

21. Aoust 1643.

lement en fit à l

cet ancien usa
après la mort

& l'inscriptio
presque inutil

dépendant p
nairement

les Notaire
l'Edit du m

Fevrier. 1
M. le

1. de la
mination

donnen
qui la n

Roy peut changer ses nominations a dressé un modele de lettres contenant la nomination Royale, & paru plus regulier que celui qui est des Secretaires du Roy.

connoître ce qui donne ouverture à un Collateur ne peut estre chargé que d'un seul Indult par rapport de la Prelature. Il peut bien estre plusieurs Indults, soit à cause du Benefice, sçavoir un de son chef, & des du chef de ses predecesseurs; soit de plusieurs Prelatures, soit à cause d'une Prelature qu'il possede à titres divers, d'abord en commande & puis

Un œconome ou un Prelat seulement propose pour administrer & pour un Benefice, duquel dépendent plusieurs Indults, ne peut estre chargé d'Indult, & de la Prelature s'anticipe en faveur de son Indult, de sorte que le brevet de nomination du Roy à un Evêché ou à une Abbaye ne suffit seul pour asseoir une nomination d'Indult. Les Coadjutoreries avec futu-

porte que la nomination du Roy dult, n'aura lieu sur ces sortes de teurs, qu'une seule fois pendant chaque Roy. L'Auteur explique e droit l'effet de la clause *tant conjoint* *divisément*, inserée ordinairement nominations que le Roy fait à l'E à son Chapitre; à l'Abbé & à gieux.

Tous les Collateurs ordinaires d me sont sujets à l'Indult, de mêm Patrons Ecclesiastiques. Les Prela Moniales n'en sont point exemp les benefices qu'elles ont à leur ou presentation. Il y en a des e Les Collateurs qui sont étrangers, des benefices à conserver en Franc sujets à l'Indult seulement par rap benefices de France. L'Indult s'é les pays unis à la couronne, en que niere qu'ils y ayent esté unis. Cepe Estats d'Artois ont obtenu un A Conseil en leur faveur le 19. Fevr contre les Indultaires, & il avoit du auparavant un pareil Arrest en l'Eglise de Tournay: mais l'Auteu que ces Arrests sont intervenus sur vais fondement. Si une Prelature à une autre, en sorte qu'il n'y qu'un seul titre de Prelature, il r lieu d'y placer qu'un seul Indult. sont prevenus que le Roy ne peut un Indultaire sur un Collateur, ou

de dix Benefices : mais notre Auteur fait voir que c'est une fausse maxime. Il examine la question , si les Benefices de l'Ordre de S. Antoine de Viennois , & de quelques autres Ordres sont sujets à l'Indult.

Le Roy ne pouvant nommer que l'Officier , ou le Clerc qui tient l'Indult de l'Officier , toutes les fois que l'Officier varie & fait une seconde presentation au Roy , le Roy qui l'admet , doit en même temps changer sa premiere nomination : mais le Roy peut independamment de l'Officier , revoquer sa premiere nomination faite au Collateur , & presenter pour de justes raisons , le même nommé à un autre Collateur.

Il est prouvé (chap. 6.) que les Cardinaux Collateurs en France , estoient assujettis à l'Indult avant la Bulle d'ampliation de Clement IX. qui les en a declarés exemts. Mais l'Auteur soutient que chaque Cardinal ne peut jouir de cette exemption , qu'en obtenant un Arrest du Conseil , & des Lettres patentes qui doivent estre enregistrées au Grand Conseil. Il y a dans ce même chapitre plusieurs autres questions touchant les Cardinaux par rapport au droit d'Indult.

Comme la Province de Bretagne s'est depuis long-temps opposée à l'Indult du Parlement , il est parlé (7. Chap.) de cette pretention. Les differens Etats de la Bre-

que toute sorte de vacance donne ouverture à l'Indult : On en excepte seulement la permutation, & la demission pure & simple. La premiere, parce qu'elle tombe dans le cas d'une collation necessaire ; & la seconde, afin qu'il ne soit pas permis à un Ordinaire, de se menager la demission d'un petit Benefice, dans le dessein d'en remplir l'Indultaire.

Comme les Collateurs, & les Patrons ecclesiastiques ont six mois pour conferer & pour presenter, l'Indultaire a pareillement six mois pour requerir le Benefice, qui vient vaquer après la signification de l'Indult. Si le Benefice vacant a esté requis en vertu d'Indult, la collation faite à un autre, au prejudice de la requisition, sera nulle : Si le Collateur confere à un autre avant la requisition de l'Indultaire, la collation est bonne ; mais elle est revoquée, lors que l'Indultaire requiert dans le temps de son semestre, si l'Indultaire neglige, la collation demeure irrevocable. Quoy que l'Indultaire ait negligé de requerir, son droit n'est pas éteint ; mais il pourra l'exercer dans le cas d'une autre vacance. Le Collateur a droit de **forcer** l'Indultaire d'accepter le Benefice **tant**, lors qu'il est de la qualité requise par **Bulle de Clement IX.** ampliative de l'Indult,

dult, & l'Indultaire peut ne se P
 loir de l'ampliation en se conter
 Benefice moindre de 600. liv. d
 ou accepter une Cure, ou autre
 charge d'ames. Les Benefices
 en vertu d'Indult, sont tous P
 culiers & Reguliers. Le Clerc
 requerir en commende les Be
 liers à l'exception des Prieuré
 vraiment électifs & des Offi
 le Religieux peut requerir en
 res simples, & conventuels
 tre ce les Benefices claustra
 pas capable de posseder le
 liers, sans dispense.

La repletion de l'Indu
 liée avec celle de la requi
 server sur ce sujet 1. Q
 la repletion à l'égard de
 la fait à l'égard du regu
 soit pas égale dans le d
 Depuis l'ampliation d
 liberté de l'Indultair
 tout son droit de l
 l'Indultaire ne veu
 fice mediocre, da
 d'une meilleure va
 cas doit luy offrir
 ne le fasse impetr
 Rome; & si l'In
 sus luy tiendra
 faire difference
 Indu

e qui tient lieu de repletion, qui puisse charger le Collateur; mais quand le nom- vient à mourir, avant que d'estre rem- la Prelature est exposée à une seconde ination par subrogation, ou à une nou- nomination. 5. Si un Prelat doit un- lt de son chef & un du chef de son ecesseur, la collation se doit faire entre ndultaires par ordre d'Indult, supposé s requierent.

est traité (Chap. 9.) des provisions Indult, de ceux qui en sont les Execu- s, de la collation en commende, & des s de l'Indult.

es Commissaires executeurs des Bulles gene IV. & de Paul III. sont l'Abbé . Magloire à present l'Archevêque de , depuis l'union de cette Abbaye à l'E- é de Paris; l'Abbé de S. Victor, & le acelier de l'Eglise de Notre Dame de . Les Executeurs de l'ampliation de Cle- t IX. sont l'Abbé de S. Denis, dont le & la dignité ont esté depuis supprimez, Mense Abbatiale unie à la Maison de Cyr; l'Abbé de S. Germain des Prez, hidiacre de Paris, qui est le premier rois Archidiaques de l'Archeveché, & ieaires de tous ces Executeurs.

Auteur propose plusieurs cas touchant enefices obtenus en commende en ver- e l'Indult; il en donne les resolutions ormes au sens de la Bulle de Clement & aux principes.

Le Grand Conseil est Juge par
tion de toutes les contestations qui regardent
dent cette matiere.

Le 10. & dernier Chapitre contient
ferens titres de l'Indult du Parlement, &
les modeles des principaux actes servans à
son execution, & finit par un avis & quel-
ques reflexions sur certains reglemens qui
seroient necessaires, soit pour empêcher les
abus, soit pour donner des extensions &
des interpretations favorables touchant le
droit d'indult.

Ce que l'on peut dire en general de ce
traité, est qu'on y trouve une grande eru-
dition jointe à la pureté de l'expression, u-
ne discussion exacte & methodique des faits
historiques & des questions de Droit,
remarques judicieuses & d'une fine critique
& le caractere d'un homme de bien &
digne Magistrat.

linguarum Orientalium, 1
Capitulum Gene
reorum

furti ad Mœnum. C'est à dire. Les quatre premiers Chapitres de la Genèse, en Hebreu, & en Samaritain; les Paraphrases Chaldeen-nes, d'Onkelos, de Jonathan, & de Ferusale-lem; les Versions, Syriaque, Samaritaine, A-riabe, Ethiopienne, & Persienne de ces mêmes Chapitres, avec des Traductions Latines, &c. Par George Othon Professeur des Langues Grec-que & Orientales dans l'Université de Mar-purg. A Francfort sur le Mein. 1702. in 4. pagg. 287.

MR. George Othon fit Imprimer en 1701. un Recueil de Grammaires des Langues Orientales. Nous en avons parlé dans le XV Journal de l'année passée. Les quatre premier Chap. de la Genèse qu'il donne icy en toutes ces Langues, serviront à confirmer les preceptes de les Grammaires. Ceux qui ne peuvent pas avoir des Maîtres pour les instruire, ront bien aises de trouver dans ce Volume une Analyse Grammaticale sur quelques sets de la Genèse, & des Glossaires par ordre Alphabetique qui pourront leur lieu de Dictionnaires. L'Auteur promet de donner incessamment au public des Sy- & des prosodies de routes ces Langues, & d'apprendre à y composer tant en prose

XXXII.
JOURNAL
DES SCAVANS

Du Lundi 13. Aoust, M.DCCIII.

Joannis Jacobi Mangeti Medic. Doct. & Sc.
renissimi ac potentiss. Regis Prussie Ar-
chiatrī, Bibliotheca Pharmacenco-Me-
dica, sive Thesaurus refertissimus, in
quo, &c. Tomi duo. Genevæ, sumpt-
ibus Chouet. G. de Tournes, Cram-
perachon, Ritter. 1703. C'est à di-
Bibliothèque Pharmaceutique Medicale, ou
for qui comprend toute la Pharmacie &
la Médecine, &c. Par Jean Jacques
Manget, Médecin ordinaire du Roy de Prusse.
Tomes in fol. pagg. 1019. & 1146.
Geneves, aux dépens de Chouet, G. de
Cramer, Perachon. Et se trouve à
chez Jean Boudot, rue S. Jacqu

Cette Bibliothèque est, à pro-
parler, une Histoire nature
complete, moins étendue n
que celle de Pline, mais exempte
dont les livres de cet Auteur sont
& qu'on doit plutôt attribuer à
lui à luy. M. Manget dans cette l

ur ordre Alphabetique , tout ce qu'il
important & de curieux à ſçavoir tou-
les Mineraux , les Animaux , & les
aux , dont il fait des descriptions tres
s , & des examens tres ſçavans. Il
t ni les drogues ſimples , ni les dro-
ompoſées. Il enſeigne avec beaucoup
teté , tous les remedes Chymiques &
ques ; & pour ne rien negliger de
e qui peut faire meriter à ſon Ouvra-
nom qu'il luy donne de Tresor , il dé-
lufieurs preparations tres curieufes ,
partienent à d'autres professions qu'à
decine , comme , par exemple , l'art
e le verre , celui de le colorer , &
irs autres. Il ne rapporte pas seule-
ce que les Auteurs ont écrit , il four-
iſſi du ſien , & fait part de ſes refle-
, & de ſes experiences. Il n'éſſeure
les matieres qu'il traite , il les creuſe
approfondit. Il fait quelquefois des
ſions ; mais ces digreſſions ont tou-
rapport à ſon ſujet. Par exemple , après
commencé à parler de la nature & des
ez du Chocolat ; il demande ſi le Cho-
rompt le jeûne : il rapporte là deſſus
timent de Calderas , Medecin Eſpag-
& celui du Cardinal Brancacio. Le
tin , dans un livre intitulé *Tribunal Me-*
dagicum , ſoutient que le Chocolat
t le jeûne. Le Cardinal dans une Diſ-
ion écrite expreſ ſur ce ſujet , ſoutient
on , & convertit enfin le Medecin ,

JOURNAL.

rend à ses raisons. Ces raisons constantes sont, que selon l'opinion commune des Casuites les plus graves, le boire la manière qu'on le prend, est une boisson, & qu'ainsi il n'est pas possible qu'il rompe le jeûne. D'ailleurs qu'il faut raisonner du Chocolat, comme du vin & de la biere qui sont si peu contraires au jeûne, dit ce Cardinal, que qui en boiroit avec excès dans l'intention même de violer la loy de l'Eglise, ne pourroit venir à bout de son dessein, mais pecheroit seulement contre le precepte naturel, qui ordonne la temperance, & non contre le precepte Ecclesiastique, qui commande de jeûner. Quant à l'objection de certaines personnes qui disent que le chocolat nourrit extremement, à cause du Cacao qui en est la base, & qui selon la remarque de Stubbe Medecin Anglois, contient en une once seule plus de suc nourrissant, que la meilleure viande de boucherie n'en contient en une livre; le Cardinal répond que le vin ne rompt pas le jeûne, & que cependant, selon Galien, il y a des vins qui nourrissent autant que de la chair de cochon. Cette digression, comme on voit, n'a rien d'étranger. Toutes celles de l'ouvrage sont de la même nature: elles égayent plustost les manieres qu'elles ne les font perdre de vue. L'auteur n'a pas de peine à reprendre son discours interrompu. Il remarque beaucoup d'

structions; que pour cette raison il le faut défendre dans les pâles couleurs, & dans toutes les maladies qui viennent de ce que les vaisseaux lactées sont ou trop étranglez, ou trop comprimés, ou trop pleins. Il rapporte l'histoire d'un homme qui pendant sa vie avoit beu force Chocolat, & dans le foye duquel on trouva après sa mort, vingt petites pierres. Tout ce livre est rempli d'Observations considerables: Il contient avec les remedes ordinaires de la Medecine, quantité de secrets & de remedes particuliers. Outre cela toutes les questions d'Anatomie, de Medecine, de Physique, y sont rapportées & examinées avec beaucoup d'érudition. En sorte que ce Dictionnaire peut tenir lieu d'une grande Bibliotheque.

Joannis Jacobi Mangeti, Medicinæ Doctoris, & Sereniss. ac Potentiss. Regis Prusfiæ Archiatri, Bibliotheca Chemica Curiosa, seu rerum ad Alchemiam pertinentium Thesaurus instructissimus, &c. Tomi duo, in fol. pp. 938. & 904. Genevæ, sumptibus Chouet, de Tourneſ, Cramer, Perachon, Ritter. 1703. C'est à dire, *Bibliotheque Chymique curieuse, ou Tresor comprenant tout ce qui concerne l'Alchimie, &c. Par Jean Jacques Manget, Docteur en Medecine, & Medecin ordinaire du Roy de Prusse. Deux volumes in fol. pp. 938. & 904. à Geneves, aux dépens de Chouet, de Tourneſ, Cramer, Perachon, Ritter. 1703.*

Et se trouve à Paris chez Jean Boudot,
rue saint Jacques.

M. Manger après avoir donné l'Encyclopedie Medicale, qui contient trois Bibliothèques, l'une d'Anatomie, l'autre de Medecine-pratique, & l'autre de Pharmacie, veut bien encore gratifier le public de cette Bibliothèque d'Alchymie, dans laquelle il a recueilli tout ce qui s'est écrit de plus curieux sur le grand secret de la Pierre des Philosophes, depuis Hermes Trismegiste, jusqu'à nous.

Ce Recueil est divisé en trois Livres. Les deux premiers font un Tome, & le troisième en fait un autre.

Le premier Livre renferme les Traitez de ceux qui se sont bornez à la theorie sur la Pierre Philosophale. On voit donc dans ce premier Livre la Dissertation d'Olaus Borrichius sur la naissance & le progrès de l'Alchymie, un examen curieux des Auteurs qui ont écrit de cet Art, par le même Olaus; le Traité d'Athanasé Kirker Jesuit sur la vanité de la Pierre philosophale, luy de Salomon Blauvestein, contre le Traité de Kirker, celui de Gabriel Clauder la Teinture universelle, contre le même Auteur; les décisions des Jurisconsultes sur cette question: *Sil' Alchymie est une art* recueillies par Jean Chryssippe Faniar plusieurs autres Traitez.

Le second Livre comprend les Ouvrages de ceux-mêmes

lè au grand œuvre, ou qui se font appliquez d'une manière particuliere à l'examen de l'Alchymie depuis Hermes Trismegiste, jusqu'à Raimond Lulle. Ces Ouvrages sont ceux d'Hermes Trismegiste, d'Arthephius, du Roy Geber, d'Avicenne, d'Aristote, de Roger Bacon, d'Arnauld de Villeneuve, de Raimond Lulle, & quelques écrits anonymes, dont l'un entre autres a pour titre: *Les six-vingt neuf Sentences*. Dans ce dernier, l'Auteur pretend que les fables poëtiques des anciens sont des voiles sous lesquels ils ont caché au Vulgaire le grand secret de l'Alchymie. Par la fable d'Hercule & d'Anthée, par exemple, ils ont voulu marquer, dit-il, la preparation du souphre; par les yeux d'Argus, qui se changerent en queue Paon, ils ont entendu le souphre des Chymistes, qui passe de couleur en couleur: par la fable d'Orphée, ils ont exprimé la douceur de la quintessence & de l'or potable; Par celle de Deucalion & de Pirrha, ils ont décrit, selon Empedocle, toute la pratique du grand œuvre: Par la Gorgone, qui changeoit en pierre tous ceux qui la regardoient, ils ont voulu faire entendre la fixation que produit l'élixir, qui est un ferment dont la moindre quantité suffit pour fixer un volume considerable.

Par Jupiter changé en aigle, & s'envolant au ciel avec Ganimede, ils ont signifié ce qui se passe dans la distillation. Par la fable de Dédale & d'Icare, ils ont repre-

enté la putrefaction & la distillation.
Jupiter changé en pluye d'or, ils ont
signé la distillation de l'or des Phi-
sophes. Par le rameau d'or qui ren-
toujours quand on l'avoit coupé,
figuré la même chose, aussi-bien
l'amputation que Jupiter fit à son
turne. Par le char de Phaeton, ils
rendu l'eau mercurielle. Par Mir-
mée, ils nous ont représenté cet
eau distillée, dont une partie cons-
souple subtil que l'on appelle
la nuée épaisse dont Jupiter envi-
ils ont signifié la pellicule qui
la coagulation de l'Elixir. Par
noires avec lesquelles Thésée s'e-
Athenes, ils ont voulu marquer
les noires qui paroissent dans
du souphre. Par l'histoire de
la production des animaux,
distillation & la generation de
le Dieu Mars, ils ont repres-
Philosophique. Par Junon
quefois la terre. Par Lator
se dans l'Isle de Delos après
Jupiter, ils ont signifié le
mis dans le creuset, y en
la lune, c'est à dire l'or
Vulcain jetté dans l'Isle
de la difformité de son
rendu la preparation
Phenix qui revit touj
multiplication de l'

Ce premier Tome se termine par un livre anonyme, intitulé *Le Livre muet*, dans lequel au lieu de caracteres, ce sont des Hieroglyphes. Le livre est composé de quinze planches en grand: Le premiere represente l'Echelle de Jacob, & contient ce titre: *Le Livre muet, dans lequel neanmoins toute la Philosophie Hermetique est depeinte en figures Hieroglyphiques, consacré au Dieu tres misericordieux, trois fois tres bon & tres grand. Dedié aux seuls enfans de l'art, composé par celuy dont le nom est le Haut.* Les autres planches sont fort chargées, & il n'est pas possible de les décrire icy.

Le second Tome, comme nous avons dit, ne contient qu'un Livre qui est le troisieme. Ce Livre comprend tous les Ecrits d'Alchymie qui ont paru depuis Raimond Lulle jusqu'à present, & dont les Auteurs ont la plupart travaillé au grand œuvre. On trouve donc icy les Ecrits de Pierre Bone, de Jean de Roche taillé de l'Ordre des Freres Mineurs, de Guy de Montanor, de Marcile Ficin, de Merlin, de Ripléy, de Thomas Norton, de Jean Daustenius, de Nicolas Flamel, de Basile Valentin, de Paracelse, de Sendigovius Polonois, autrement dit le Cosmopolite, de Pic de la Mirande, de Claude Germain Medecin de Paris, &c.

Parmi tous les traitez de cette Bibliotheque, il n'en est presque point où les Auteurs n'avertissent d'abord qu'ils vont don-

JOURNAL

veritablement, & sans déguisement le
 et de la Pierre Philosophale: l'un dit
 il est inspiré de Dieu pour écrire sur la
 terre des Philosophes, & en enseigner le se-
 cret sans aucun voile: l'autre qu'il est emeu
 de charité pour les enfans de l'art, & qu'il
 ne peut souffrir qu'on leur cache plus long-
 tems un secret si necessaire. L'un promet
 la clef de la vraye sagesse, l'autre en pro-
 met l'echelle; l'un assure qu'il va ouvrir le
 tombeau d'Hermes, & que les veritez de
 l'Alchymie y paroîtront plus claires que le
 jour: L'autre annonce qu'il va enseigner un
 chemin plain & facile, qui conduira droit à
 la tour dorée, &c.

Merlin, que nous venons de nommer,
 décrit clairement tout le secret de la Pier-
 re Philosophale par une allegorie, dont la
 clarté neanmoins ne frappe pas d'abord les
 yeux. L'allegorie est d'un Roy qui voulut
 monter à cheval pour combattre. Qui au-
 paravant se fit apporter d'une eau dont il
 but & rebut: qui fut accablé de cette eau
 jusqu'à n'en pouvoir plus: qui au lieu
 montrer à cheval comme il se l'estoit pro-
 posé, fut obligé de se faire porter dans
 une chambre claire & lumineuse, pour
 estre quelque temps enfermé: qui ensuite
 fut trouvé presque mort: qui pour re-
 vrer la santé, fut pilé & broyé par des
 decins Egyptiens, ensuite remis dans la
 me chambre; de là tiré ayant encore
 un neu de vie, puis remis dans le

il étant mort par les mains des Medec-
 qui disoient à ses parens , Qu'ils le
 afin qu'il fût fort plus fort dans ce
 après la resurrection , au grand jour du
 fut broyé de nouveau , mis dans
 set percé par enbas , & ressuscita enfin
 à haute voix : Où sont mes en-
 Qu'ils sçachent que je les tueray s'ils
 eillent sur l'heure; après quoy tous
 mis se presenterent devant luy , en
 it : Maître , nous vous obeirons. Ce
 va en effet : car tous les Rois de la ter-
 orerent & le craignirent , &c.

Allegorie , que nous avons abregée
 de nous trop étendre , finit par ces
 Mon Frere , conservez bien ce
 C'est une folie pour les insensez ;
 n'en est pas une pour les sages.
 soit renduë au Createur , d'avoir
 ilu accorder gratuitement à ceux
 sont fidelles , le don de changer
 lens en substances.

anget, qui a recueilli cette Bibliothe-
 nis à la teste une Preface qui roule
 : articles : l'un , que la Pierre Phi-
 e n'est point une chymere; & l'autre,
 eproche qu'on fait aux Alchymistes
 les Impies , & d'abuser des paroles
 ture Sainte , est un reproche inju-
 ur prouver le premier point , il dit
 que l'on peut convertir en terre
 e vin le plus pur , en eau insipide
 olatils les plus acres , en pierre les:

feuilles des arbres, & en cuivre le fer; il s'ensuit qu'on peut faire de l'or avec du plomb, ou du mercure.

Quant au second Article, M. Manger dit que la doctrine des Alchymistes ne respire que la sainteté. Que cette doctrine enseigne que pour parvenir à la connoissance du grand œuvre, il faut avoir le cœur dégage du siècle, plein d'amour pour le prochain, & orné de toutes les vertus chrétiennes qui peuvent nous rendre agreables aux yeux de celuy qui est le grand President & le souverain Directeur du grand œuvre. Il ajoute, que les Chymistes vont à leur Fourneaux, comme Moïse alla au Buissin ardent, avec un cœur humble, & pour air dire, les pieds nuds. Qu'il n'y a dans l'Écriture presque aucune parole, dont ils ne servent pour célébrer avec un cœur plein de devotion, la gloire de celuy d'où vient tout don parfait: qu'ils se présentent de Dieu, comme David se presenta devant luy, en chantant des Cantiques, & tressaillant d'allegresse. Qu'ils regardent ceux qui traitent de folie leurs saints ports, & de profanation leurs parloirs, comme David regardoit sa Femme Cholibol, quand elle se mocquoit de ses dits.

Après cette Apologie, M. Manger dit qu'il ne pretend pas néanmoins la licence que certains Alchymistes ont d'appliquer aux operations de la Trinité, celui

carnation, & de la Passion de J. C.

Voilà tout l'Extrait que nous avons pû faire de deux gros volumes. Il a fallu nous contenter d'indiquer seulement en general les Ouvrages qui y sont contenus, sans nous attacher au détail des matieres, qui nous auroient mené trop loin.

Salomonis van Til, Theol. Dordrac. Malachias illustratus, seu novo commentario analytico & exegetico ad plenioram sensus evolutionem elucidatus, & iusta historiarum cum vaticiniis collatione assertus. Cui accedit Dissertatio singularis Geographico-Theologica, de Situ Paradisi terrestri. C'est à dire: *Le Prophete Malachie éclairci par un nouveau Commentaire analytique & exegetique, qui en developpe le sens, & qui montre dans l'Histoire, l'accomplissement de ses predictions. Par Salomon van Til, Professeur en Theologie à Dordrecht. Avec une Dissertation Geographique & Theologique sur la situation du Paradis Terrestre: Par le même Auteur. A Leyde, chez Jordan Luchtmans. 1701. in 4. pagg. 636.*

Origene a crû qu'un Ange qui apparut ou à un Israélite inconnu, ou au grand Conseil des Juifs, est Auteur de la Prophetie qui porte le nom de Malachie; & M. van Til, qui fait cette remarque au commencement de son Livre, se persuade que ce qui avoit inspiré cette opinion à Origene, c'estoit qu'on ignoroit le lieu où le Pro-

te raison ne p
les tombeaux de Joël, &
& de Nahum n'estoient pas plus connus
celuy de Malachie, & que néanmoins
n'a jamais regardé ces Prophetes que c
me des hommes.

La methode de l'Auteur est ce qu'il
de plus remarquable dans son Comm
re. Les amateurs d'Analyses, tels qu
les Disciples de Lesclache, & ceux d
losophe Crassot, s'il y ena encore a
de, en feront sans doute beaucoup.
C'est une Analyse perpetuelle, un
su de divisions & de subdivisions en
les unes avec les autres. Je croy qu
teur n'a témoigné tant de penchant
te façon d'éclaircir la Bible, depuis

M. van Til voit dans la Prophe
lachie, un Exorde, une Dispu
Epilogue.

Dans l'Exorde, Dieu prouve l
de son amour envers les Israélite
venir de la predilection qu'il

corrompu la Doctrine. 1. En general les fausses interpretations qu'ils donnent au Traité fait avec son peuple. 2. Particulier, par les obstacles qu'ils mettent aux preparatifs qui devoient preceder l'arrivée du Messie. 3. Plus particulièrement encore, par la permission qu'ils accordent aux Juifs, de prendre de nouvelles loix & de rejeter la première. Dieu traite tout le peuple d'incroyable & d'infidèle. 1. parce qu'il vivoit dans une fausse sécurité, s'imaginant que la punition des méchans estoit fort éloignée. 2. parce que ce peuple ruinoit son culte extérieur, en refusant de payer les dixmes. 3. parce que ses idées & ses mœurs estoient tout à fait Epicuriennes.

Dans l'Epilogue, Dieu exhorte les Juifs à observer la Loy jusqu'à ce que le Messie paroisse, & à écouter avec docilité le Précurseur.

Les points qu'on vient de marquer, n'occupent pas un nombre égal de versets dans le Prophete, & M. van Til ne s'embarasse point de la diversité des Chapitres, quand il veut déterminer quels sont les versets qui appartiennent à chaque matière. Il partage soigneusement ce qu'il a remarqué sur chaque point, en plusieurs parties, lesquelles en fournissent plusieurs autres, lesquelles ne manquent point de diviser & de subdiviser encore. Comme sa methode est uniforme, suivant suffira pour la faire comprendre.

prendre, quoy que nous en retranchions une bonne partie des divisions.

Le troisieme crime dont Dieu accuse les Levites dans *la Disspnte*, consiste en ce qu'ils permettoient au peuple la polygamie, & le divorce. L'Auteur fait là dessus six choses.

D'abord il explique le fait avec toutes les circonstances. Le Juge qui vient de prononcer une Sentence, est encore sur son Tribunal: Les Levites, & le peuple charnel qui les suit se recrient contre cet Arrest: L'Avocat des bons refute leurs raisons: Dieu condanne derechef les méchans.

2. L'Auteur détermine les Versets qui appartiennent à cette affaire, & les prend dans le second Chapitre depuis le 10. Vers. jusqu'au 16. inclusivement.

3. Il fait l'analyse de ces Versets.

4. Il en donne le sens, & les explique les uns après les autres, s'arrêtant seulement à chaque mot qui luy paroît avoir un peu d'énergie, & ramenant à son sujet une grande partie des lectures qu'il a faites, & qui peuvent y avoir quelque rapport. Par exemple, Dieu dit dans le 1. Verset, que celui qui prend plusieurs femmes, commet une perfidie à l'égard de sa première qui est sa véritable compagne; tout s'il la renvoye: M. van Til pese la signification du mot Hebreu *חברת* compagne. rapportée par

l'Halicarnasse, laquelle appelle la femme *Socia & Domina*. Il recherche avec soin quoy la femme est *compagne* de son mari. Ce dernier article, il découvre heureusement que c'est dans les choses spirituelles, temporelles. Cela l'engage à examiner les sont ces choses; & son examen luy trouva que la procreation des enfans & l'éducation, l'embarras du menage, l'action, l'administration, la conservation biens, la joye, la tristesse, & l'inquiétude, sont choses temporelles que la femme partager avec son mari; & que les spirituelles sont les exercices de piété, comme prières, les actions de grâces, &c. & l'éducation des enfans.

M. van Til démontre en quoy consiste la force du raisonnement contenu dans les Versets marquez.

Il fait voir par l'événement, que ces Versets sont vraiment Prophetiques. A l'occasion du 14. auquel on s'est arrêté, il fait souvenir le Lecteur que le temps de Jesus-Christ, la dure loy du divorce estoit fort en usage, & luy apprend que les Docteurs Juifs ont poussé cet usage plus loin qu'on ne peut se l'imaginer. Les Rabbins Disciples de Hillel, permettoient à l'homme de chasser sa femme seulement si luy avoir servi à manger de la viande qui s'estoit brulée en cuisant; & la doctrine du Rabbini Akiba autorisoit un mari qui chassoit sa femme parce qu'il en avoit ren-

con-

contré sur son chemin une plu
commode.

Ce Commentaire sur Malac
Partie du Phosphore Prophetique
Til. Les deux autres parties se
mentaire sur le discours de M
lit au 32. Chapitre du Deuter
un autre sur le Livre d'Abacuc
logien ne neglige point les ref
siques, ou qui concernent l'h
relle, lors que son texte luy
casion. Par exemple, sur l'enc
assure qu'il a abandonné l'her
aux Dragons du desert, M.

*Qu'il paroît fort vraisemblable à
chent quelle est cette espece terrible
ces; que ces DRAGONS sont certai
strueux & horribles, qui, touja
chair humaine, remplissent les d
mens épouvantables, & déterrent
afin de s'en nourrir. On les app
JAVALES ordinairement; les
ment WAWI, exprimant par là
tif. Il y en a beaucoup dans l'Or
ble que cette érudition n'est p
fort à propos, & l'Auteur pou
tromper en donnant des rena
dragons.*

La seconde Partie de ce Vol
Dissertation sur la situation du
reste, divisée en 3. Livres. I
crit dans le premier, la Meso
Syrie Euphratesienne, l'Assyrie

terre de Chus, l'Arabie deserte, la terre Hevilah, la terre d'Eden.

Dans le second, il parle de l'Euphrate, du Tigre, du Phison, du Gihon, du fleuve d'Eden.

Dans le troisieme, il s'attache plus particulièrement à son sujet. Il prouve d'abord que l'histoire du Paradis Terrestre n'est pas une allegorie, comme Philon & Origene l'ont pretendu: & que ce Jardin delicieux n'estoit pas le monde entier, quoyque Joseph avorise cette opinion.

Saint Basile, saint Ephrem, saint Jean de Damas, le P. Kirker, M. Burnet, & quelques autres, qui avouent que Dieu avoit placé le Paradis Terrestre dans un endroit déterminé de la terre, assurent en même temps que cet endroit est inaccessible, soit à cause de sa hauteur, soit parce que la mer le separe de routes les parties de la terre habitée. L'Auteur refute leurs sentimens.

Il rejette aussi la pensée de ceux qui mettent le Paradis Terrestre, ou dans l'Isle de Ceylan, ou dans la Terre sainte: & en particulier l'opinion de M. le Clerc, lequel tend la terre d'Eden jusques dans la Syrie. Les Auteurs qui croient que ce Jardin estoit au dessus ou au dessous de la Mesopotamie, ne luy paroissent pas avoir mieux rencontré. L. Huet, qui l' imagine au confluent du Tigre & de l'Euphrate, au dessous d'Apamée, s'éloigne, selon luy, du Texte de l'Ecritu-

rc. 1. Parce que le fleuve d'Eden est un seul fleuve, & non pas deux joints ensemble. 2. Parce que ce fleuve doit se partager en quatre, seulement à la sortie du Paradis. 3. Parce que l'Euphrate n'estoit pas anciennement joint au Tigre au dessus du lieu où M. Huet place le Paradis Terrestre. On peut voir dans le livre plusieurs autres raisons qui achevent de détruire l'hypothese de ce sçavant Prelat, dont l'Auteur ne parle qu'avec de grands éloges.

Pour luy, il rétablit autant qu'il luy est possible, le sentiment d'Augustin Steuchus de Gubio, en mettant le Jardin de délices dans la Mesopotamie. Il en designe le lieu entre le Tigre & le Saocoras, au dessous de Singare, au dessus de Bagdat, à côté de Tekrit. Il y trouve la terre d'Eden, de laquelle il fait sortir un fleuve du même nom, qui traverse la contrée où estoit le Paradis, selon luy. Ce fleuve se partage à son embouchure (appelée Odeine) en deux bras, dont l'un va gagner le Tigre à Bagdat, & l'autre rencontre l'Euphrate à Massique. Après ces deux saignées, il coule encore un peu de temps sans rien perdre, puis il se divise en deux autres bras, dont l'un est le fleuve Gihon, & l'autre le Phison. Que le premier soit le véritable Gihon, M. van Til le propose, en disant que le terroir qu'il arrose est la terre de Chus, puisque Chus & ses enfans l'ont habitée. A l'égard du Phison on ne scauroit manquer de le reconnoître

car les anciens ont nommé *Pasitigris* le second bras de riviere dont on parle icy. Si l'on ajoute à cela que la nation des *Pases* en estoit voisine, & que les Arabes, appelez icy *Cuschites*, luy donnent le nom de *Phisam*. La preuve deviendra tout à fait incontestable.

Comme on pourroit demander à M. van Til, si ce coin de terre est assez fertile pour nous donner à present quelque idée de ce qu'il estoit autrefois; il ne manque pas de nous avertir, qu'il est abondant & delicieux, bien qu'il soit environné de deserts tres arides. Mais quand cela ne seroit point, il est persuadé qu'on n'en pourroit rien conclure contre luy; la malediction de Dieu, & le deluge le mettant fort en estat de répondre que tout est changé.

Il y a à la fin de cet Ouvrage un Appendix, dans lequel l'Auteur tâche d'expliquer à la lettre, l'endroit du second Chapitre de la Genese, où Moyse fait la description du Jardin de delices, & il l'applique à son systeme. Rien ne paroît plus vraisemblable que ce systeme, si on l'examine suivant une Carte Geographique qui est au commencement de ce volume: mais il est à craindre qu'on ne se souviene en la regardant, du Proverbe Espagnol, *Pintar como querer*. Qui signifie, *peindre une chose comme on voudroit qu'elle fût.*

IL y a dans les Ecrits des Peres
le, des endroits si défigurez &
pus, que la critique la plus exa
qu'avec peine, & par reprises,
ger. En voicy un exemple.

Dans la Preface de la Version
mes que saint Jerôme a faite su
& qu'il a adressée à Sophronius
paroles suivantes. *Quod opusculum*
Græcum, ut polliceris, transtuleris:
καὶ τοβραία σὺ γινῶς ὅτι doctissimos
testes imperitiæ meæ facere volueris,
hinc Horatianum, In sylvam ne lign

Le Pere Martianay qui donne
le Edition de saint Jerôme, a c
de ces mots grecs qui se trouve
Manuscrits, il falloit lire *ἀντὶ*
βραία σὺ γινῶς. Ce qu'il traduit
ramos palmae trahunt. Mais il ne
qu'avec cette correction on pu
un sens raisonnable dans ces par
Jerôme. Aussi M. le Clerc dans

cet endroit des Grecs , qui lisoient la Version des Septante , au lieu du Texte Hebreu , & qui faisoient comme ceux qui au lieu de cueillir des fruits s'amusent à rompre & à ramasser des branches steriles.

On convient avec M. le Clerc , que le mot grec *ὄπισθ* signifie également le Palmier , & les Dattes qui en font le fruit ; mais il n'en est pas de même du verbe *ὄπισθ* qui ne signifie jamais *vellere* ou *deceper* , comme M. le Clerc le traduit , mais toujours *trahere*. De plus la suite du discours de S. Jérôme ne permet pas de donner à ces paroles le sens que M. le Clerc leur donne. S. Jérôme veut détourner son ami Sophronius de traduire en Grec , & pour les Grecs , la Version Latine des Pseaumes qu'il venoit de faire sur l'Hebreu , parce que ce seroit faire une chose inutile ; ce seroit porter du bois à la forest , *In sylvam ligna ferre* ; ce seroit donner une Version Grecque aux Grecs qui en avoient déjà plusieurs autres , qu'ils estimoient avec raison : en un mot ce seroit , dit S. Jérôme , faire connoître mon ignorance aux sçavans de cette nation , en leur donnant moyen de comparer ma Version avec celles qu'ils ont déjà , *Et doctissimos quoque vivos testes imperitiæ meæ facere volueris*. S. Jérôme ne peut donc pas en cet endroit comparer sa Version aux fruits , & celles des Grecs à des branches steriles ; ce seroit dire tout le contraire de ce qu'il pretend , & tomber dans une contradiction manifeste.

Pour

Pour trouver le véritable sens des paroles de saint Jerome, il faut premièrement les rétablir. Le Pere Martianay a fort bien remarqué qu'il faut lire *ἀπὸ τῶν Φοινίκων τὰ βλάστα*. M. le Clerc a aussi dit fort à propos, que le mot Grec *συρίσι* est un datif pluriel, & non pas une troisième personne: il restoit seulement à remarquer qu'au lieu de *συρίσι* il faut lire *φείσι*.

Cela supposé, on trouve un tres beau sens dans ces paroles de S. Jerôme, en les rendant de cette manière: *Si comme vous le promettez (Sophronius) vous traduisez en Grec mon petit Ouvrage pour les personnes simples & peu éclairées, capables de porter vainement des branches de palmes devant des palmiers: C'est à dire, d'élever, d'estimer ma Version parmi d'autres plus excellentes Versions Grecques qu'ils ont, & que vous m'exposiez par là à la censure des habiles gens d'entre les Grecs, je vous dirai avec ce mot d'Horace: Ne portez pas du bois dans la forest.*

S'il n'est pas certain, il est du moins fort vraisemblable que S. Jerôme a tenu ce discours à Sophronius: ce qu'on soumet pourtant au jugement des personnes éclairées, & en particulier à celui de Dom Martianay, & à celui de M. le Clerc. Erasme comparoit aux travaux d'Hercule la difficulté de rétablir le vrai Texte des mots Grecs mutilez que l'on trouvoit à toutes les pages

*in immortalē! quā gravis cum mendarum
entis, quibus illic scatebant omnia, mihi fuit lu-
quanto sudore reponenda graca quæ vir ille
m admiscet, nam ea plerumque vel deerant,
esperam erant addita.*

Le memoire dont cet Extrait est tiré, nous
est envoyé de Scissel. C'est M. Carel qui
est l'Auteur.

*Guide des Etrangers curieux de voir & d'ap-
prendre ce qu'il y a de plus remarquable dans
la Royale ville de Naples, & de plus agréa-
ble dans son Abanlieuë: le tout tiré des meil-
leurs Auteurs par les soins de M. l'Abbé Pom-
peo Sarnelli, aujourd'huy M. l'Evêque de Bi-
ndis. Traduit en François, & enrichi de nou-
velles figures & de plusieurs découvertes par
Antoine Bulifon, & dédié à sa Majesté Ca-
tholique Philippe V. Roy d'Espagne & de
Sicile, &c. A Naples. 1702. in 12.
pp. 539. Et se trouve à Paris chez A-
ffon.*

Cet Ouvrage, qui a esté composé en Ita-
lien & imprimé plusieurs fois en cette
ville, vient d'estre traduit en François
pour la commodité des Etrangers. On y trou-
ve d'abord l'histoire de l'origine de la ville
de Naples, qui est fort incertaine aussi-bien
que celle de presque toutes les villes ancien-
nes. Strabon pretend que ce fut les Rho-
diens qui la fonderent, & qui luy donne-
rent le nom de *Parthenope*, plusieurs années
après l'institution des Jeux Olympiques,
1703. O o D'au-

D'autres veulent qu'elle ait esté fille de Parthenope fille d'Eumelus, Roy en Theffalie, environ 170. ans après le commencement de Troye. On ne sçait pas bien à quel temps elle a esté nommée *Neapolis* ou dire, *Nouvelle ville*. On dit qu'il y a auprès une autre ville nommée *Palæopolis* ou *ville ancienne*, & que les habitans de ces deux villes s'estant unis ensemble, n'en firent qu'une, qui a conservé son nom de *Palæopolis*. L'Empereur Auguste en fit rebâtir les murailles & les portes, qui avoient esté ruinées. Adrien & les Empereurs qui ont succédé l'embellirent. Elle a esté si considérablement augmentée par les Rois de la Maison de France & par l'Empereur Charles V. que son enceinte est aujourd'huy de quatre lieues de France, sans conter les faubourgs & les villages très étendus.

On trouve dans ce Livre la description d'un nombre prodigieux d'Eglises, & de bâtimens considérables. L'Auteur a voulu enrichir son Ouvrage en rapportant les inscriptions curieuses, qui marquent le temps & les autres circonstances de la construction dont elles font mention. On y voit aussi des figures qui représentent les principales parties des bâtimens qu'il décrit. Il n'a pas oublié les Bibliothèques de cette grande ville & les naturalistes luy sçauront gré d'avoir marqué le nombre des embrasemens de la montagne Vesuve. Cette montagne s'en

sous l'Empire de Tite, & ce fut en cette occasion que Pline fut suffoqué, en voulant chercher la cause d'un phenomene si prodigieux. Le 24. Juillet 1701. elle s'est enflammée pour la 24. fois, & il est à remarquer que depuis un siecle ces embrasemens viennent bien plus frequens qu'ils n'estoit autrefois.



XXXIII.
JOURNAL
DES SCAVANS

Du Lundi 20. Aoust, M. DCCIII.

Georgii Ursini Antiquitates Hebraicæ Scholasticæ & Academicæ, in quibus Scholæ & Academiarum Judaicarum historia intra quàm extra Scripturam, foris, ritus, dimissio è schola, distinctio, promotionum tituli, distipendia, studia, statuta, Professorum ordines & facultates, disputandi, ubi fieri stipendia continuo, ubi fieri Scripturæ & monumentorum concentu eruta le à dire, Les Antiquitez Scholasticques des Hebreux, où l'on voit des Ecoles & des Academies de celles dont il est parlé dans l'Ecriture, soit des autres, leur Maitres & des Disciples, observées, la sortie de l'Ecole des gradués, les differens Professeurs, leur methode

études, leurs statuts, leurs privileges, leur salaire: le tout tiré, autant qu'il a esté possible, de l'Ecriture sainte, & des monumens des Rabbins. Par George Urfin. A Coppenhague, aux dépens de Jean Melchior Pleben, Libraire du Roy & de l'Université. 1702. in 4. pagg. 381.

L n'est pas rare de trouver des Auteurs qui ayant l'esprit preoccupé de quelque opinion, s'imaginent en voir des preuves par tout; ou qui ayant entrepris d'écrire sur une matiere, y ramènent presque tout ce qu'ils sçavent sur les autres. Ces gens-là donnent aux choses les plus éloignées de leur sujet, un certain air qui les en approche, à ce qui leur semble: mais comme la disproportion, ou la difference, qui disparoit à leur égard, reste pour les autres; il arrive assez souvent qu'un Auteur de cette espece apprête à rire, par les endroits mêmes dont il est le plus satisfait. Ces sortes d'Ouvrages s'impriment & se débitent aussi bien que les autres: Ainsi le public auroit lieu d'être mécontent de nous, si nous n'en parlions pas.

L'Auteur de celuy-cy avouë dans la Préface de ce livre, que son entreprise est trop grande pour un jeune homme, pour un Apprentif, pour un enfant dans les choses saintes. Ce n'est qu'avec beaucoup de confusion qu'il expose aux yeux du public, ce petit ouvrage de son pere, M. Urfin, n'a pas encore eu le

temps de lecher. Mais quelque grande que soit sa modestie, il ne faut pas trop s'y fier, ni parler de son Ouvrage sans quelque précaution : car il assure qu'il est bilieux, & qu'il tient toujours prêtes des tenailles pour at-
 tacher la dent qui le voudroit mordre. Cette menace néanmoins, (il faut tout dire) ne regarde que les Censeurs injustes & grof-
 siers; car pour ceux qui ont le nez bien mou-
 ché & le palais délicat, ils ne découvriront dans M. Ursin, que beaucoup de pudeur & d'ingenuité. Il leur apprend en confiden-
 ce, qu'en faisant ce Livre il a jeté sa gour-
 me : il les prie de ne demander pas un chef-
 d'œuvre, d'un Commencant; il ne negligera pour les faire revenir de la peur qu'il pou-
 roit leur avoir causée. Il n'y a dans sa
 leur dit il, que mon nom qui tiennet de l'o-
 je n'ay jamais déchiré personne avec mes on-
 Et pour achever de faire voir qu'on peu-
 nir à bout de l'appivoiser par la douce-
 rajoute: Qu'on m'avertisse de mes fautes,
 je les écraseray, je les effaceray, je les ve-
 rien.

Il divise son Ouvrage en quatorze
 tres. Dans le premier, qui est en
 espece de Preface, il relève par be-
 citations, le mérite des Ecoles
 des Scavans de la même Nation.
 un soin extrême de l'instruction de
 Ville où il n'y a point d'Ecole
 comble, disent les
 citant qu'en

ui étudient. Un Sçavant, suivant le
ud, est preferable au Roy, parce que
ce Sçavant meurt il ne laisse point de suc-
r semblable à luy, au lieu que tout Israélite
gouverner après la mort du Roy. On ad-
e Aristote, & Aristote admiroit les Juifs.
Philosophe témoigne qu'estant en Asie,
it un Juif d'une érudition si surprenante,
e les Grecs luy paroissoient des fouches
comparaison. Les Academies de cette
ation meritent donc bien qu'on les visite,
c'est ce que M. Urfin va faire, sans sortir,
t-il, de sa maison.

La maison d'Adam fut la premiere Ecole
u monde. Ce pere des mortels y écouta
Dieu son Docteur, jusqu'à ce qu'il devint
Docteur luy-même. M. Urfin est tellement
charmé de ce titre honorifique que les U-
niversitez donnent, & qu'il avoit apparam-
ment receu luy-même depuis peu, qu'il tâ-
che de le faire aussi ancien que le mon-
de. Les Rabbins racontent que Dieu fit
present à Adam, dans le Paradis Terrestre,
d'un Livre rempli d'une science toute divi-
ne, & qu'il le luy reprit après son peché.
Sa penitence & ses larmes firent revenir du
ciel ce merveilleux volume; mais Adam
n'en demeura maître qu'à condition qu'il
le communiqueroit à la posterité. Il ensei-
gna à ses enfans non seulement la maniere
de gagner honnestement leur pain, il leur apprit
aussi la Theologie. Cain fut le premier qui
de la classe d'Adam: Seth & ses en-
fans

fans demeurer constamment sous la serule d'un si bon maître. Il regenta tant qu'il vécut. En mourant il laissa la serule, & le soin d'instruire, au Docteur Enoch, & le soin en même temps le Livre celeste. Mathusalem monta sur la chaire après celuy-cy: les Juifs appellent par excellence son Ecole, la maison de Jugement, & disent que ce Patriarche, & tous les autres Docteurs Regens qui precederent Moÿse, estoient Prophetes, & parloient à leurs disciples à la maniere des Predicateurs.

Dans le temps de Noe, l'Ecole fondée par Adam souffrit une étrange metamorphose: ce n'estoit plus une classe; c'estoit une solitude. Les meilleurs Ecoliers, l'Ecriture appelle Enfans de Dieu, se preferent débaucher par les filles des hommes que Noe voyant l'Academie desertir, contrainst de se contenter d'enseigner sa famille. Après le Deluge, Sem céda dans sa fonction, & montra un coup de zele, les Arts liberaux beaux esprits de son temps. Aussi l'Ecriture dit que Japhet habitera dans les tabernacles de Sem, par ces tabernacles signifie son Ecole, selon le R. Jobbe: celle-cy, dit l'Ecriture, est le Seigneur, c'est à dire, l'Academie des Rabbins, qui se tient au College de Sem, ou

ou l'autre de ces deux Docteurs luy ré-
it.

ndant que la Langue Hebraïque fut la
ue universelle, il estoit aisé, dit M.
1, de s'acquiter de l'employ de Profes-
mais il y eut plus de difficulté, lorsque
nfusion des Langues estant survenue,
ut apprendre l'Hebreu par methode. Il
nserva pourtant dans la famille d'Heber,
l tint l'Ecole après Sem, & fit fleurir
ologie & la Geometrie. Abraham,
tr celebre, fut le plus habile de ses Di-
s.

Patriarche confondit dans une *dispu-*
blique, les habitans de la ville d'Ur,
argumenterent contre luy. D'autres
es le firent admirer des Egyptiens; les
neens l'appellent *Prince du Seigneur*:
té, dit l'Auteur, qu'il avoit acquise,
pas en regnant parmi eux, mais en y
gnant: c'est ainsi que les *Racteurs* de
versité de Jerusalem estoient appelez
s. Sara sa femme presidoit de son côté
une Ecole de filles. Par les presens
raham fit aux enfans qu'il eut de ses
s femmes, il faut entendre différentes
ces, comme la Magie Naturelle, l'A-
gie, la Physique, &c. Les Rabbins Ca-
es luy attribuent le *Livre de la Crea-*

ac, & Jacob enseignerent l'un après
e. Les Juifs assurent que celuy-cy
passé quatorze ans *dans la poussiere de*

la classe d'Heber, & qu'il tue
ché à sa fonction, qu'estant à l'article
mort, il ne voulut pas expirer, qu'il n'eût fait
une dernière leçon à ses enfans. Il plaça
vi sur le thône scholastique, & luy donna
meon pour Collegue: mais, disent les
Rabbins, les Ecoliers de Simeon furent
de pauvres Scribes, & de mauvais Pedago-
gues en comparaison de ceux de son frè-
re.

Les soixante & dix Vicillards que Moyse
choisit, composerent dans le desert un
lege Academique. M. Urfin s'étend bien
long sur les louanges de ce fameux Con-
sieur du peuple de Dieu. Sur la fin de
vie, il établit Josué sur sa Chaire,
l'avoit fait Docteur, & chef d'Israël to-
semble: Voicy une partie des ceremonies
de ce Doctorat. Moyse entra chez
matin & soir, depuis le premier J
jusqu'au sixième de Fevrier, (je
année) pour luy servir de vic
Josué fut éveillé
veiller

fin de même métal, qu'il posoit sans bruit à côté de la chaise. Ensuite Moyse commandoit à son domestique d'aller puiser de l'eau à la fontaine de sa tente, de laver la tente de Josué, & d'y dresser un thrône d'or. On peut voir le reste dans les Rabbins citez par l'Auteur.

Après la mort de Josué, il y eut des Ecoles ouvertes sur les collines de *Pinelas*, & de *Moré*: mais l'Auteur ne s'y arrête point, & passe à Samuel, qui remit *Apollon sur pied*. Ce Prophete fut *Principal* de deux Colleges, dont l'un estoit à Gabaa, & l'autre à Rama dans la Tribu de Benjamin. David eut aussi une Ecole dans sa Cour, & les sçavantes occupations de ce Prince, font soupçonner à M. Urfin, qu'il estoit *Promotus*, c'est à dire, honoré de quelque Degré Academique. Il y avoit dans ce temps-là une celebre Université dans la ville d'Abela: l'on y trouvoit le denouement de toutes les difficultez qui survenoient dans le pays.

Peu après, *les Muses* allerent se loger chez Salomon, grand Theologien, excellent Physicien, Prince plus habile dans les Mathematiques, dans l'Astronomie, & dans la Musique, que les plus sçavans Orientaux, & les Egyptiens les plus éclairez. Les expressions de la Reine de Saba, qui appelle *bienheureux ceux qui sont toujours debout devant luy pour l'écouter*, font au jugement de l'Auteur, une allusion manifeste à la maniere dont les Ecoliers He-

breux se tenoient en classe devant
fesseurs.

Le Prophete Abdias eut soin
leges. On en comptoit 480.

au temps d'Isaïe. Il y en avoit
d'autres dans les Provinces ;

Gilgal, & ailleurs. Les trois
ou d'Enfans de Prophetes, qui

l'insigne Docteur Elisée, firent
grez dans les sciences. P

de Josias, Hulda Prophetesse
d'Ecole. Toutes ces Academies
par le transport des Israélites

mais lorsque Cyrus leur eut permis
tombeaux de leurs Peres, &

enterré avec eux. Esdras
Jerusalem, & fit des

qualité de Docteur de
Professeur en Droit. Il

derable des ses Collèges
avec le secours de ses

livres sacrez en un
travailler à la Maison

Comme les Juifs
dans leur pays, &

qui revinrent se reposer
dans plusieurs pays

point s'étonner
dans la suite de
mies Judaïques

Jafné, à Lydd
plusieurs autres
estoit

de Nehard, dans la terre de Babilone. On y travailloit principalement à éclaircir le *Droit Judaïque*. Le Talmud Babilonien, que les Juifs ont toujours préféré à celui de Jerusalem, est le principal fruit que ces trois Academies produisirent.

Les Ecoles & les Sinagogues estoient ordinairement contiguës : souvent même elles ne faisoient qu'un seul bâtiment, dont l'Ecole tenoit le haut. Dans les grandes Academies chaque Ecole avoit une Bibliotheque. La plupart des livres des Juifs estoient des rouleaux de parchemin, & les Rabbins disent que cette coûtume d'écrire sur de la peau, est aussi ancienne chez eux que la Loy; d'où il s'ensuit que Varron, & Plin après luy, ont eu grand tort d'en attribuer l'invention à Eumene Roy de Pergame. Leur encre estoit un composé de noir de fumée & de miel, qu'on laissoit secher, & qu'on delayoit dans de l'eau de noix de galle, lors qu'on en avoit affaire. Les chaires des Professeurs estoient construites comme de petites tours.

Les Ecoliers Hebreux preferoient leurs Professeurs à leurs Peres, & les égaloient presque à Dieu. Ils se courboient en passant devant eux, ils ne les contrarioient jamais, ils delioient leurs souliers, ils les servoient, ils marchaient à leur suite. Les sçavans qui parvenoient à cette dignité, en estoient assez souvent avertis en songe longtemps auparavant : Qu'un Juif eût rêvé, qu'il entroit dans un lieu rempli de roseaux, ou

fin & des Offices publics en cette vie,
la Resurrection dans la vie future.

Les Eunuques, les Bâtards, les aveugles
estoit exclus du Doctorat. Celuy qui y
aspiroit, devoit avoir 30. ans, estre orné
de toutes sortes de vertus, les sciences étranger
& avoir du talent pour la dispute &
l'instruction. On l'introduisoit pub
ment dans la Chaire, on luy mettoit
livre en main, on luy donnoit une cle
de la puissance chez les Hebreux;)
imposoit les mains, on prononçoit
une formule, toute l'assistance lu
disoit & chantoit des vers à sa lou
Ursin demande si Jesus-Christ,
pôtres & les autres Juifs appeller
vent Rabbi dans l'Evangile, a
degrez, & si cette Qualité lu
conferée dans quelque Acaden
bien que l'Auteur voudroit de
que cela fût ainsi; & pouvo
sentiment de Suidas, & de
la verité le force d'avouer
Notre Seigneur, on nom
Sçavans, quoy qu'ils ne
teurs.

Il parle ensuite des E
& de leurs différentes f
tes, des Pontifes, de
tes, des Scribes, & d
cabites, des Nazare
des Sadduceens, des

tes, des Baithoseens, des Samsseens, des Samaritains, des Herodiens, des Talmudistes, & des Karaites. Ceux-cy s'attachent à l'Écriture seule & rejettent les Traditions des Talmudistes, qui les haïssent d'une si étrange sorte, qu'ils disent que *si un Karaite & un Chretien estoient dans un même boubier en peril de leur vie, il faudroit sauver le Chretien, & luy faire un pont avec le corps du Karaite.* M. Urfin promet un livre sur l'origine de cette Secte.

Il y a plusieurs choses dans le nouveau Testament qui se trouvent à peu près de la même maniere dans les livres des anciens Rabbins: La Parabole du Maître qui envoie des Ouvriers dans sa vigne, celle des Vierges folles, celle du mauvais Riche; une partie des maximes de Jesus-Christ; quelques endroits de saint Paul, entre autres celuy où il parle des Magiciens Jannes & Mambres; le passage de Saint Jude touchant la querelle de l'Archange Michel avec le diable au sujet du corps de Moyse, &c. Frantzius assure hardiment, que Notre Seigneur & ses Apôtres n'ont pas fait difficulté d'emprunter tout cela des Juifs: mais M. Urfin suspend son jugement.

Les disputes des Juifs de Palestine estoient honnestes & moderées; celles des Juifs de Babylone estoient au contraire tres animées & tres aigres. Le Talmud compare ces derniers à des chiens enragez. On y lit cette *Maxime: Il y a trois choses qui se portent une haine*

ce, qu'ils ne purent leur rien refuser. Le lendemain l'idée de leurs crimes, & les reproches du Roy, les accablèrent de tristesse; ils se retirèrent tous pâles & tous malades, & moururent tous avant la fin de l'année. Tant il est vray, disent les Juifs, qu'ils ne faut jamais se relâcher de la conservation exacte des Traditions.

L'Auteur rapporte aux Traditions la *Cabala*, science composée de Magie, de quelques parties des Mathématiques, & de certains jeux de lettres auxquels les Juifs s'attachent; les *Deraſchot*, ou allegories sur les Ecritures; & les *Agadot*, ou fables instructives. La premiere de ces fictions qui se trouve, pourra servir icy d'échantillon. Les Rabbins ont écrit que Dieu crea Adam d'une grandeur si demesurée, qu'il atteignoit non seulement d'un bout de la terre à l'autre, mais aussi jusqu'au ciel. Les Anges, voyant qu'il estoit formidable en cet estat, consentirent à Dieu de le rendre plus petit, & Dieu eut la complaisance de le reduire à mille coudées de hauteur, selon quelques-uns, & à six coudées selon les autres. Sa figure, quoy qu'elle n'estoit pas d'estre encore fort singuliere, estoit hermafrodite, & avoit deux visages, & une queue par derriere. Il épousa dans ses premieres noces une femme nommée *Lilith*, qui avoit esté tirée de la terre en ce temps que luy, & qui à l'occasion de cette commune origine, voulut preten-

dre à la superiorité. & prit la fuite ; bien reloit
 n'eût des enfans de quelqu'autre. Lors
 fois il en eut d'Eve qui prit sa place. L'
 grin violent que la mort d'Abel causa qu'
 que temps après à Adam, l'éloigna de
 seconde femme ; il s'abstint d'elle pendant
 130. ans. Dans cet intervalle, il rappella
 Lilith, qui ayant eu sa compagnie, enfan-
 ta des diables, des loups-garoux, & d'au-
 tres monstres effroyables. De si étrange
 productions firent rentrer Adam en luy-m-
 me: il alla expier son apostasie dans les ca-
 du Gihon, & y pleura si long-temps,
 son corps devint comme un crible. Le
 tres contes des Rabbins ne paroissent
 moins ridicules que celuy-là, si on les
 à la lettre. M. Urfin tâche de les expl-
 & d'empêcher le monde de rire aux
 des Juifs.

Nous finissons cet extrait en rema-
 rquant que les Hebreux accorda-
 leurs Professeurs,

nt si chastes, qu'en chauffant ces creatures,
ils n'arrêterent les yeux sur elles. Tout le
le sçait que saint Paul faisoit des tentes,
le Jesus-Christ même estoit du métier
int Joseph.

crois qu'il n'est pas necessaire que nous
gions icy le Lecteur à déplorer l'aveug-
nt des Juifs, dont le sens reprouvé ne
pas moins dans le ridicule de leurs
itions, que dans les dogmes impies qui
oignent de nous. Il n'est pas possible
n lise cet Ouvrage, sans ressentir un
vement si juste,

*Tit d'une Lettre de M. ** au sujet des Lig-
Geometriques & de leurs Asymptotes.*

Es Geometres se sont proposé deux sor-
es de Regles pour déterminer les As-
ptotes des Courbes Geometriques. Dans
nes ils regardent seulement une Asymp-
qui est parallele à un des Axes genera-
, ou qui se confond avec cet axe: mais
les autres regles, ils considerent une
ptote qui coupe les deux Axes gene-
urs, & ils se proposent de trouver dans
un les points où passe cette Asympto-

our remplir ce projet il faut une Mé-
e generale & précise, qui fasse connoî-
si une Courbe peut avoir des Asympto-
qui montre combien il y en a, & qui
ermine leur position.

Da peut reussir dans cette recherche
par

par l'une des propositions dans le Journal de Trévoux de l'année 1702. Mais il faut y ajouter quelques autres, qui se tirent de la Méthode que le même Auteur a donnée au public pour la résolution des Egalités indéterminées, & choisir parmi les différentes voyes qu'on les découvre, celle qui paroîtra la plus avantageuse.

Pour trouver la formule ordinaire des Tangentes, cet Auteur a fait naître une Egalité qui produit nécessairement les autres formules des Tangentes; & ce sont les derniers termes de cette Egalité qui donnent ces formules. Il fait naître aussi une Egalité pour la détermination ordinaire des Asymptotes; & cette Egalité fournit encore de nouvelles déterminations pour d'autres Asymptotes. Mais au lieu de se servir des derniers termes, comme on se sert des Tangentes, il se sert des premiers, & il pose ce Theoreme.

si une Egalité exprime une Courbe Geométrique, & si l'un des termes de cette Egalité constitue la valeur d'une d

pliquer, & d'en faire connoître les conséquences, quand vous en aurez vû l'usage dans la recherche des Asymptotes. Vous verrez qu'on l'a pris pour le fondement de deux Methodes generales, & des Regles particulieres que l'on propose dans le Journal du 13. Avril pour la détermination des Lignes, & que c'est une voye specielle pour les trouver.

Je ne m'arrêterai pas à vous dire ici comment on s'assure par son moyen, qu'une Asymptote dans l'Exemple marqué D dans ce Journal, page 244. Car elle se détermine immédiatement de ce que l'on y a dit page 250. On voit d'abord dans l'Exemple, que le premier terme d'Inconnues se détruit, quand on cherche pour l'autre Inconnue, & qu'un reste est une Asymptote.

Mais le 3. Exemple marqué V dans ce Journal, instruiroit davantage, si l'on appliquoit les deux Methodes. On pourroit en occasion d'y faire de bonnes remarques sur le choix des différentes Routes qu'on prendroit. Voicy quelques Reflexions sur ce sujet.

L'Egalité generatrice de cet Exemple est celle que l'on voit ici en V.

$$V. x^3 - 3pxy + y^3 = 0.$$

Selon la premiere Methode on trouve les pages 251. & 252. art. 9. au lieu de y, & au

au lieu de x . Ce qui donne l'Egalité mar-
quée ici en R.

$$R \dots a^3 v^3 + 3aabzvv + 3c \times 0.$$

$$- b^3 v^3 + 3abbzvv$$

$$+ 3pabcvv$$

$$- 3raacvv.$$

On prend le premier Coefficient de l'In-
connue v , selon laquelle on a fait l'arran-
gement. On prend aussi le second, le troi-
sième, &c. jusqu'à ce qu'on en ait un dans
lequel se trouve l'autre Inconnue z . & l'on
suppose que chacun de ces Coefficients est
égal à 0. Ce qui donne dans cet Exem-
ple, les deux Egalités que l'on voit ici en S
& en T.

$$S \dots a^3 - b^3 \times 0.$$

$$T \dots 3aabz + 3abbz + 3pabc -$$

$$3raac \times 0.$$

Ensuite on substitue au lieu de z , & ce
bleme auxiliaire se trouve représenté en
on le voit ici en S & en M.

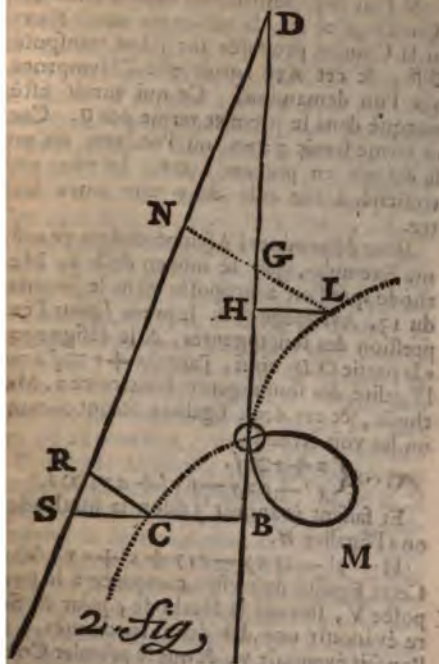
$$S \dots a^3 - b^3 \times 0.$$

$$M \dots 3pabc - 3raac \times 0 \dots$$

$\times ra.$

On résout ce Probleme à l'ordir
l'on trouve $a \times b \times r \times p$. Ains
que p quantité donnée est la vale
de l'intervalle OD exprimé dan
re de ce Journal: & par conte
un point D sur l'axe proposé p
passer l'Asymptote.

L'Intervalle sur l'axe recip
les hypothese



ient cet intervalle est aussi p dans cet Ex-
 mple, puisque l'on a trouvé $a \infty b$. On
 donc deux points pour fixer la situation
 de l'Asymptote. Ce qu'il falloit trou-
 ver.

JOURNAL

eût substitué les valeurs trouvées
 alité R, la resultante auroit four-
 arbe proposée sur l'AXE transposé
 x cet AXE auroit esté l'Asymptote
 on demandoit. Ce qui auroit esté
 é dans le premier terme des U. Car
 me seroit $3xv$. où l'on voit qu'on
 truit en prenant $x \infty$. Je vous en-
 tendrai sur cela dans une autre let-

Pour déterminer l'Asymptote dans cemé-
 ne Exemple, par le moyen de la 2. Mé-
 thode que l'on a proposée dans le Journal
 du 13. Avril page 252. Je prens / pour l'ex-
 pression des soutangentes, & je désigne par
 la partie O D. ainsi, j'aurai $x + r \infty$ avec
 l'Egalité des soutangentes selon cette 2. Mé-
 thode, & ces deux Egalitez seront comme
 on les voit ici en G

$$G \dots \left\{ \begin{array}{l} x + r \infty / \\ y' - pxy - p'y / + xx / \infty \end{array} \right.$$

Et faisant évanouir / selon la Methode,

on a l'Egalité H.
 $H \dots y' - 2pxy - p'ry + x^3 + rxx \infty$
 Cette Egalité doit estre comparée à la p-
 posée V, suivant la Methode, pour es-
 tre évanouir une des deux Inconnues
 l'on fait évanouir y, & que le premier
 sicient de la Reduite soit supposé ég-
 on aura $r^2 p' \infty$. Donc $r \infty p$ po-
 comme dans la premiere Methode.
 l'on a sur l'AXE proposé un poin-
 quel doit passer l'Asymptote. F

par la même voye, celuy où l'Axé reciproque, au lieu de x , il faut prendre celle d'ailleurs comme on vient de voir. Mais dans cet Exemple on peut observer que l'Operation seroit toute semblable à celle qui est faite pour le premier Axé, & que l'Operation seroit le même; puisque les courbes x & y sont en situation respectivement la proposée V. Outre cela on peut observer que dans ces cas généraux quand on connoit un point, pour trouver l'autre. Il est aussi, Monsieur, que dans cette methode il suffit de trouver le point de la Reduite: que dans la methode précédente il suffisoit aussi de trouver les points de l'Egalité R, & que l'on ne se sert de ces termes toutes les par- ties de la courbe x , avant que de former le Canon Auxiliaire; ce qui abrege tres-avant de former le Canon: Et de là se peut tirer le Canon pour trouver promptement l'Operation des Asymptotes. Mais de former ce Canon, il faut observer la methode à d'autres Exemples, & il est à dire voir ce qui arrive quand plusieurs Asymptotes conviennent à une Courbe. Nous ferons voir aussi ce qui arrive quand plusieurs Asymptotes conviennent à un point du tout. C'est ce que nous ferons voir par d'autres lettres selon la réponse que vous m'avez faite.

ant, voicy quelques observations sur ces Methodes. 1. A-

JOURNAL

que d'appliquer l'une & l'autre à l'
 qui exprime la Courbe, il est be
 si le premier terme de chaque
 peut se détruire, selon ce qui a
 ce sujet au Journal du 13. Avril
 page 250. car il arrive souvent qu'en
 tant les premiers termes de l'une &
 tre inconnue, on trouve, dans
 tion de ces égalitez auxiliaires, l'
 abregé de toutes les Asymptote
 le des deux Methodes dont je
 pour l'Exemple V, pourroit si
 Methode des Indeterminées p
 mination de toutes les Asymp
 viennent aux Courbes Geom
 chacune a des avantages qui
 culiers, soit pour les Asym
 d'autres recherches. 3. C
 la transposition des axes,
 icy l'Egalité R pour l'ex
 peut servir pour perfectio
 des Tangentes, comme
 Journal du 13. Avril.
 dans cette exemple V,
 ver les diverses tanger
 au point O de la Co
 l'on a toujours $cc \propto$
 a esté dit dans ce Jour
 gne r est indetermi
 a. b. c. est aussi ind
 prendre a

ituant ces valeurs dans l'Egalité R, on a
elle que l'on voit icy en S.

$$L. 3xvv - 3pxv\sqrt{2} + x^2\infty\theta.$$

$$- 3pxv\sqrt{2}$$

$$+ 6ppz$$

$$- p^3\sqrt{2}$$

Où il faut observer, que des deux valeurs
de designe $\sqrt{2}$ il faut prendre la positive,
& rejeter la negative.

Si l'on applique à cette Egalité generatri-
ce la methode des Tangentes que l'on a
donnée dans le Journal du 13. Avril, &
que l'on prenne f pour l'expression des Sou-
tangentes, on aura $2ff - pp\infty\theta$. Et
on verra en substituant ces deux valeurs
de f que ces deux Soutangentes avec leurs
Tangentes & l'appliquée forment deux trian-
gles Ifoceles & rectangles. Car l'on a tou-
jours $x\infty\frac{r^b}{c}$ lorsque $y\infty\theta$ & $x\infty\theta$, sui-
vant ce qui a esté dit dans ce Journal page
6. Et l'on a icy $r\infty p$ avec $c\infty b\sqrt{2}$.
Donc $x\infty p\sqrt{2}$. Donc l'appliquée x égale
à Soutangente, &c.

On voit tout d'un coup dans l'Egalité L
que le premier terme des V se détruit en
prenant $x\infty\theta$. Ce qui designe l'Asym-
ptote de cette Courbe. Ainsi la même vo-
ie peut servir aux Tangentes extraordinai-
res & aux Asymptotes. Mais si l'on ne ten-
oit qu'à trouver des Tangentes: Alors,

on pourroit tirer
une angle donné avec l'axe, Pour
de cet angle est indéterminé, & l'on pour
roit encore tirer d'autres avantages de l'in-
détermination de r . Ce qui sera expliqué
dans une autre Lettre.



XXXIV.

JOURNAL DES SÇAVANS

Du Lundi 27. Aoust, M.DCCIII.

Novum Jesu-Christi Testamentum, Vulgatae Editionis Sixti V. Pont. Max. Jussu recognitum, & Clementis VIII. auctoritate editum. Notis historicis & criticis illustratum. Accessit Præfatio de studio Sacrarum Scripturarum Novi Testamenti subnexæ sunt Chronologia & Geographia sacra. Lutetiae Parisiorum, apud Florentinum Delaulne, via Jacobæa. 1703. C'est à dire, *Le Nouveau Testament de Notre Seigneur J. C. de l'Édition Vulgate, &c. avec des Notes Historiques & Critiques, la Chronologie & la Géographie du Nouveau Testament, & une Préface sur la manière de le lire.* A Paris, chez Florentin Delaulne, rue Saint Jacques. 1703. 2. vol. in 24. I. pagg. 345. II. pagg. 278.

Le Nouveau Testament est le premier qui ait paru avec des Notes en si petit volume. L'Auteur a fait en sorte d'y joindre les mots, ce qu'il a cru trou-

pretres & dans les ouvrages
Outre les Notes, il a mis des Prefaces à
toutes les Epitres, pour en marquer le sujet,
l'autorité, & le temps. Il a mis à la fin une
chronologie & une geographie du Nouveau
Testament, & au commencement une Pre-
face generale, où il montre l'ordre & la me-
thode qu'on doit tenir pour étudier le Nou-
veau Testament. La premiere disposition
qu'il demande, est une foy vive, beaucoup
de charité, & une meditation continuelle
de l'Ecriture. Après cela il conseille de lire
quelques Ouvrages sur les Coutumes des
Juifs, tels que sont le Traité de Sigonius de
la Republique des Juifs, & les Mœurs des
Israelites de M. l'Abbé Fleuri. Il veut en-
suite qu'on passe à une étude legere de la
Chronologie & de la Geographie du Nou-
veau Testament: il marque après cela les No-
tes qu'il faut parcourir avant que d'étudier
l'Histoire Evangelique, après laquelle il veut
qu'on vienne à des Commentaires plus éten-

truy. Icy au contraire on marque, que cet Interprete avoit lû tous les Auteurs Grecs & Latins qui sont de quelque consideration dans les matieres de Theologie. L'Auteur ne paroît pas si content de Grotius, quoy qu'il convienne qu'il a profité quelquefois des Notes de ce sçavant homme. Il semble aussi qu'il en veut un peu à ceux qui disent que les Grammairiens & les Critiques sont les seuls Interpretes de l'Écriture. Il pretend que ce droit appartient principalement aux Theologiens. Il n'est pas favorable à l'étude des Manuscrits, parce qu'il pourroit arriver quelquefois qu'on substituerait les fautes d'un Copiste aux paroles du Saint Esprit.

Pour ce qui regarde les Notes, elles sont tirées du sens grammatical du Texte, & de l'application qu'on fait des Versets de l'Écriture, qui estant plus clairs que ceux auxquels on les compare, servent par consequent à les faire entendre. C'est par cette methode que l'Auteur a expliqué plusieurs endroits assez difficiles: par exemple, le verset 29. du chap. 15. de la premiere Épitre aux Corinthiens, où l'Apôtre dit, *Quid faciunt qui baptisantur pro mortuis, si omnino mortui non resurgunt, ut quid & baptisantur pro illis?* On pretend que *pro mortuis*, est icy au lieu de *pro morte*, ou *propter mortem*, comme il se trouve dans la même signification au chap. 9. de l'Épitre aux Hebreux, v. 17. *Ainsi on trouve un sens naturel à ce passa-*

JOURNAL

ant fait de peine aux Interpretes.
y donne une nouvelle preuve de
ction, & son raisonnement se re-
lire: Que font donc ceux qui se
(*pro mortuis*) aux approches de
, s'ils n'ont pas d'esperance de
& d'obtenir une vie bienheureuse.
quoy se font-ils baptiser à l'article de
mort s'ils ne croyent point que par là ils
ingent cette vie mortelle en une meilleu-

On sçait que dans les commencemens
l'Eglise, on ne baptisoit les Fidelles qu'a-
près les avoir instruits des mysteres de la
Religion; mais quand ils tomboient mala-
des, ils demandoient le baptême, dans l'e-
sperance d'une vie plus heureuse. C'est de
cette pratique universellement reçüe dans
l'Eglise, que Saint Paul prouve aux Corin-
thiens la resurrection des morts.

Les autres Notes sont tirées des coutu-
mes des Juifs, & des faits historiques qui
servent à éclaircir le Texte du Nouveau Te-
stament. Ainsi en expliquant le v. 2. du
chap. 15. de S. Mathieu, où les Pharisiens
se plaignent de ce que les Disciples de Jesus-
Christ, ne lavoient pas leurs mains avant le
repas, l'on cite cette parole celebre d'un
Rabin rapportée dans le Talmud, qui fait
connoître le genie superstitieux des Juifs:
*Si quis manibus non lotis cibum capit, reus est
mortis.*

Sur le v. 21. du chap. 17. des Actes,
Saint Paul reprend les Atheniens de ce qu'

ffoient tout leur temps à dire ou à de-
 mander des nouvelles, on rapporte un mot
 de Demosthene qui caractérise parfaitement
 l'ivresse de ces peuples, & qui a rapport à
 cet endroit de Saint Paul : Vous estes uni-
 quement occupés (dit Demosthene aux A-
 theniens) à entendre des nouvelles. *Eous-
 e operam navatis, dum audiatu ecquid annun-
 tur novi.* Et au v. 22. du même Chap. on
 explique par un semblable trait d'histoire,
 que Saint Paul dit des Atheniens, Qu'ils
 ont tombez dans un excez de superstition.
Et omnia quasi superstitiones vos video. Ce
 qu'on éclaircit en remarquant, que la su-
 perstition des Atheniens alloit jusques à ce
 point, qu'ils admettoient dans leur Reli-
 gion tous les Dieux des autres Nations, &
 se dans l'apprehension d'en avoir omis
 quelqu'un, ils avoient consacré à ceux qu'ils
 ne connoissoient pas, des Temples & des
 autels, avec cette Inscription: *DIIS IGNOTIS.*
 L'Auteur n'a pas même fait difficulté de
 rapporter des coutumes, dont on ne trouve
 aucun vestige que dans le Paganisme, quand
 on a crû qu'elles pouvoient servir à son dessein.
 Par exemple, il montre que Jesus-Christ ne
 sert point d'une maniere de parler impro-
 pre quand en donnant les clefs à saint Pierre,
 luy dit, Que c'est pour lier & pour délier;
 parce qu'autrefois les serrures estant faites
 avec des cordes, il falloit lier ou délier,
 pour fermer ou pour ouvrir les portes.
 C'est encore par un trait d'histoire qu'il ex-

JOURNAL
Premier Chap. de l'Épître aux
Paul y parle des crimes hor-
Payens avoient commis, & il
Justitiam Dei cognovissent, non intel-
iam qui talia agunt, digni sunt mori.
es paroles par lesquelles l'Apôtre
le les Payens ont connu que Dieu
ce, puniroit les crimes qui sont
nature, ont rapport à la loy Scanti-
punissoit de mort ceux qui avoient
s de ces sortes de crimes; & les paro-
vantes, qui disent, que ces mêmes
ns n'ont pas suivi la connoissance qu'ils
ent de la Justice de Dieu, ont rapport à
que dit Quintilien (liv. 4. chap. 2.) que
loy Scantina ne fut point en usage, parce
à au lieu de faire mourir pour ces sortes de
crimes, on punissoit seulement d'une aman-
de pecuniaire ceux qui les avoient commis.
Quoy qu'on ait justifié par les Auteurs pro-
fanés un grand nombre de manieres de par-
ler singulieres de l'Écriture, on n'a pas ne-
gligé les pensées les plus remarquables des
Peres, qui pouvoient donner quelque jour
au Nouveau Testament. On s'en est necel-
tout servi dans les endroits où il a esté necel-
faire d'établir les Dogmes de la Foy.
On trouve icy quelques Notes plus remar-
quables que les autres. En accordant, par
exemple, la Prophetie de Michée avec le
v. 6. du chap. de Saint Mathieu, l'Auteur
abandonne la plupart des autres Interpretes.
L'Évangéliste dit, Et toy, Bethlechem, ville de
Juda

Juda
Pales
phete
moind
tiere
teur dit
Prophe
tit, peu
que c'est
tendoie
explicatio
confirme
M. Simon
que du T
22. en pa
l'ait pas
Testame
la diffic
te ave
de
ble
L
de
P
2

Juda, tu n'es pas la moindre entre les principales villes de Juda. Au lieu que le Prophete avoit dit: Et toy, Bethlehem, tu es la moindre, &c. ce qui met une opposition entiere entre le Prophete & l'Evangeliste, l'Auteur dit que le mot hebreu *קטן* qui est du Prophete, & qui signifie ordinairement *petit*, peut aussi signifier *grand*, & qu'il semble que c'est de cette maniere que les Juifs l'entendoient du temps de Jesus-Christ. Cette explication est du sçavant M. Pocok, qui la confirme par l'autorité de quelques Rabins. M. Simon, qui l'a rapportee dans sa Critique du Texte du Nouveau Testament. chap. 22. en paroist assez content, quoy qu'il ne l'ait pas mise dans ses Notes sur le Nouveau Testament, où il s'est contenté de marquer la difficulté qu'il y a à concilier l'Evangeliste avec le Prophete, sans se mettre en peine de lever au moins par une réponse plausible, cette difficulté apparente.

L'Auteur en expliquant le v. 3. du chap. 9. de l'Epitre aux Romains: *Optabam enim ego ipse anathema esse à Christo pro fratribus meis*, embrasse l'explication de M. Simon, c'est-à-dire, que *à Christo* est icy au lieu de *pro Christo* ou *propter Christum*. Voicy la remarque, *à Christo, id est pro Christo, vel propter Christum. Quo sensu particula ab, sumitur apud Ciceronem ab reo dicere, id est, pro reo, in gratiam rei dicere. Sensus igitur est; Tantum abest ne Judæos oderim, ut optarem pro Christo interfici, vel devoveri, dummodo Judæos fra-*

tres meos lucrif
lit ipse Vatablus.

L'Auteur nous apprend que M. Simon n'est pas le premier qui ait trouvé cette application, quoi qu'il eût assuré qu'il ne l'avoit vuë nulle part. Peut-estre qu'il ne l'avoit pas remarquée dans Vatable & dans la *Synopse des Critiques*, où elle se trouve.

Nous finirons cet Extrait par la remarque de l'Auteur sur le 7. v. du chap. 5. de la premiere Epitre de saint Jean. M. Simon dans son Histoire Critique du Nouveau Testament, pretend que ce verset n'est pas de l'Ecriture, mais qu'il a esté ajouté d'abord en forme de Scolie, & que de la marge où il estoit, il est passé insensiblement dans le Texte. Il cite plusieurs manuscrits où ce passage ne se trouve point. De plus Peres qui ont tant disputé contre les Ariens ne se sont point servis de ce passage, ne se sont point servis de ce passage, estoit cependant tres propre à les convaincre. M. Arnaud a déjà fait remarquer que M. Simon, qu'il ne s'agit point de sçavoir si ce passage se trouve dans quelques manuscrits.

Jerôme. On le trouve encore dans
 usses Decretales, & dans une profes-
 de foy que 400. Evêques Catholiques
 . siecle, font contre les Ariens, &
 est rapportée par Victor de Vite,
 son livre de la persecution des Van-

On sçait d'ailleurs qu'il a été tres
 que les Copistes passassent ce verset à
 de la repetition de ces mots, *tres sunt*
stimonium dant &c. Cela arrive tous les
 quand il y a de semblables repetitions.
 ere Martianay cite dans les observations
 a fait imprimer à la tête des œuvres de
 Jerôme, des versets de l'Écriture qui se
 vent obmis dans quelques Manuscrits à
 de ces repetitions, qui ont trompé les
 des Copistes. Notre Auteur a cela de
 nun avec M. Simon sur ce verset, qu'il
 toit pas que la petite Preface sur les E-
 es Canoniques soit de saint Jerôme,
 que le Pere Martianay soutienne par
 preuves assez fortes, qu'elle est de ce
 , & que même M. Fell Evêque d'Ox-
 la deffende dans ses Notes sur saint Cy-
 .
 n espere que dans peu on verra paroi-
 ne Bible entiere avec des notes du mê-
 Auteur, pareilles à celles qu'on trouve
 sur le nouveau Testament.

Petronii Arbitri, Satyrici Fragmentum,
 agurii in Dalmatiâ repertum, an. 1663.

S. c'est-à-dire, *Fragment de Petrone trou-*

JOURNAL
Dalmatie en l'année 1663.
Bibliothèque du Roy en 1703.

crit de Petrone, qui est l'un
on ait vû où se trouve le Fesbu
ion, a fait tant de bruit dans
que le public ne sera pas faché
ruit de ses aventures, & d'appren-
ment il est enfin parvenu à estre
s la Bibliothèque du Roy.

Manuscrit a esté long-temps caché à
en Dalmatie dans la maison des Cipi-
Famille considerable en ce pays-là,
le nom se voit à la premiere page; &
y qu'il y ait eu dans cette famille des
is d'érudition qui ont fait du bruit dans
Republique des Lettres, il ne paroît pas
u'ils se soient apperçus de ce riche Monu-
ment qu'ils avoient chez eux. Ce fut M.
Statilius qui découvrit le premier que le fi-
meux fragment de Petrone y estoit renfer-
mé: Ce fut à la sollicitation de plusieurs
personnes de consideration, & du Papemé-
me (Alexandre VII.) qui témoigna sou-
haiter qu'on le publiât, qu'il le fit imprimer
pour la premiere fois à Padouë en 1664.
Sur l'Exemplaire de Padouë on le r'impri-
ma à Paris en la même année. Plusieurs per-
sonnes habiles se récrierent contre cette dé-
couverte, & soutinrent que c'étoit un ou-
vrage supposé. M. Wagenfel, Professeur dans l'Universi-
té d'Altorf, étoit un des plus declarez con-
tre

rire ce
difficulté
le

la verité
contre M
lemagne un
sans oler r
M. Statili
soutenir,
à tous
imprimé

la Petro
avec to
à corr
but l
ame
l'ab
no
la

ce fragment de Petrone : il ne fit pas difficulté de dire dans un écrit publié à Paris l'an 1666. qu'il avoit été forgé par M. Statilius luy-même. M. Adrien de Valois rangea du party de M. Wagenfel, & écrivit aussi contre ; mais ce fut d'une manière plus modeste & avec beaucoup d'égard pour M. Statilius. L'Europe se trouva alors divisée. L'Abbé Gradi, M. Lucius & M. Statilius, tous trois Dalmates, soutenoient l'authenticité de ce fragment contre Wagenfel & contre M. de Valois. M. Reinesius fit en Allemagne un Commentaire sur ce Manuscrit, & oser rien prononcer sur son antiquité. M. Statilius le plus intéressé de tous à le défendre, fit une belle Apologie, qu'il adressa à tous les Sçavans de l'Europe. Elle fut imprimée à Amsterdam en 1670. à la fin du fragment de Petrone, tel qu'il est dans ce Manuscrit, avec toutes ses fautes, sans y rien changer pour corriger. L'Apologie de M. Statilius eut un grand succès qu'il pouvoit souhaiter. Elle en a bien des gens qui s'étoient déclaréz d'abord contre ce fragment, ou qui le tenoient pour suspect. En effet l'inspection seulement du Manuscrit suffit pour justifier M. Statilius, & pour convaincre les gens raisonnables, qu'il n'y a pas la moindre apparence de supposition. Il a esté écrit en l'année 1673. comme il est marqué à la page 179. il n'y avoit assurément personne en ce temps-là, qui pût composer une piece aussi ingénieuse que celle-là. Les Politiciens, les Pies
de

de la Mirande, les Nicolas Perrot ne paroissent point encore dans le Monde. Il falloit des Auteurs de ce rang pour suppléer des ouvrages dignes des premiers siècles de la belle latinité; encore pourroit-on douter qu'il y ait eu depuis le rétablissement des Lettres, un homme assez habile pour former le Festin de Trimalcion, tel que nous l'avons dans ce fragment. Le Manuscrit est d'ailleurs si chargé de fautes de Copiste, que l'on voit bien qu'elles n'ont pu s'y introduire que par une longue succession de temps, & en passant par différentes mains. Mais ce qui doit lever toute sorte de doute, c'est que Jean de Salisbury qui écrit il y a plus de 500. ans, cite certains droits du Festin de Trimalcion, qui se vent de même dans le fragment de Trimalcion qui fait voir que l'ouvrage estoit tel que nous l'avons aujourd'hui. Les difficultés qu'on a proposées par M. Statilius qui ne paroissent que mes expressions qui ne prouvent que & dans les autres Auteurs de ce temps, si on en excepte quelques corrompus par l'ignorance de l'Écriture, si on en excepte quelques-uns, Enfin il a si bien satisfait à toutes ces objections, que M. de Valois m'a d'abord un de ses plus ardens témoins assez qu'il a chan-
 dans la Préface au Petronius
 1677.

Manuscrit, qui avoit appartenu aux
ies, & depuis à M. Statilius, passa en
es mains. Un Dalmate qui en devint
stre, crût qu'avec ce livre il pour-
ire sa fortune. Il alla à Rome dans
ein de se menager quelque établisse-
en le donnant au Pape. On s'apper-
ses veuës interessées, & on ne vou-
int écouter ses propositions; enfor-
se trouvant enfin sans argent, il fut
d'engager ce Manuscrit pour une
: mediocre, au nommé Pietro Paolo
ni. Il s'en retourna en son pays, &
nfa plus depuis à retirer son Livre.
fit voir à M. l'Abbé de Louvois, pen-
qu'il étoit à Rome l'an 1701. comme
onument tres curieux. Il le jugea dés
igne de la Bibliotheque du Roy: Mais
ni le mit à un si haut prix, qu'on ne
en conclure avec luy. Ce n'a été qu'a-
à mort, que ses heritiers plus traita-
ont écouté les propositions qui leur
é faites de la part de cet illustre Ab-
& que le Livre a été acheté & remis
ette Bibliotheque Royale.

est in folio, écrit en papier. Il com-
premierement Tibulle, qui va jusques
age 43. puis Properce jusqu'à la pa-
2. Catulle jusqu'à la page 179. où se
e la note de l'année 1423. Di 20.

Pa. ... *Eple. C. vers. 229.* Puis vient
ad Phaonem, écrit de la même main,
uit à la page 184 Petrone suit après

Sap-

JOURNAL

ho, sous ce titre : *Petronii Arbitri
Fragmentum, ex Libro quinto-decimo*
o-decimo : C'est le Petrone commu-
 vons aujourd'hui ; dont on a pe-
 e les plus grosses ordures, & on l'a
 nsi en un fort petit volume. Il f-
 page 205. où on lit : *Petronii Arb-
 Fragmenta expliciunt ex Libro quinto-de-
 sexto-decimo*. A la page suivante
 mence le Festin de Trimalcion, &
 titre. Tout est écrit de la même
 qu'à la page 209, où l'écriture
 autre main ; mais du même temp-
 tinué jusqu'à la fin du Fragm-
 termine à la page 229. A la même
 mence sans titre : *Morei Liber*
 nit à la page 232. où on lit
Virgiliti Pueri expliciit. A la pa-
 main beaucoup plus recente
 me de Claudien De Phenice
 page 257. Voilà tout ce
 Manuscrit.

Ce memoire nous a est
 Clement. Si on pouvo
 Scavans, le Manuscrit de
 Nodot pretend avoir est
 de en 1688. & par le
 rempli toutes les lacune
 le compareroit avec c
 un moyen seur de per
 de la verité de ces Fr
 doute plus du Festin
 que le Manuscrit da

oit beaucoup moins ancien que celuy cite M. Nodot. Il ne faut seulement taire paroître cette piece. Mais sans ce-
y aura toujours des incredûles.

re faite par Monseigneur l'Illustrissime & verendissime Evêque d'Arras, d'un Livre intitulé, Synopsis Theologiæ Practicæ, &c. de l'Évêque P. Joan. Baptista Taberna, Societatis Jesu Theologo. à Arras, chez Cede-Deschamps, rue des Jesuites, aux armes de France. 1703. in 4. pagg. 14.

R. d'Arras declare au commencement de cette Censure, que c'est avec douleur qu'il voit que la mauvaise doctrine qu'il a obligé de condamner, est d'un Auteur de la Compagnie que bien des raisons l'en-voient d'épargner, dans ce temps même que dans un autre. Mais que ce doit à son ministère, & à la doctrine catholique, ne luy permet pas de se taire : tant plus, que l'Auteur de cette doctrine ayant vécu & enseigné long-temps dans le diocèse d'Arras, & son Livre y ayant été imprimé, il a une raison particuliere de craindre qu'il n'y ait peut-estre répandu plus abondamment que dans les autres, la mauvaise semence & l'yvraye qu'il se trouve obligé d'arracher. Après avoir fait examiner, & examiné luy-même l'ouvrage du P. Taverne Jesuite, voicy les observations qu'il a cru devoir particulièrement

JOURNAL
VIII.

on peut tuer une personne pour la deffense de
biens, 1. Si vous ne pouvez conserver autre-
ment votre bien, ou recouvrer celuy qu'on vous a
pris... par exemple, par les voyes de la justice,
ou par une compensation occulte &c. 2. Si la chose
est de grande importance... 3. Il faut que le vo-
leur entreprenne encore actuellement de prendre vo-
tre bien, ou du moins que s'ensuyant, vous le
poursuiviez, de maniere que vous soyez censé estre
encore dans la possession civile de votre bien.

IX.

Si Actus conjugalis sit iis (conjugibus) illicitus
ob aliquam circumstantiam extrinsecam, v.
ob morbum, periculum abortus &c. non ideo
sunt illis illiciti actus venerei secluso semper pericu-
lo pollutionis; idemque dicendum in casu impoten-
tiae supervenientis matrimonio.

X.

Un Fuge est obligé de restituer l'argent qu'il
reçu pour porter une sentence, s'il l'a reçu par
une sentence juste, & qu'il estoit obligé de
dire... Mais s'il a reçu de l'argent pour un
sentence injuste, il est probable qu'il peut
en restituer.

XI.

Un témoin interrogé légitimement par
un compétent, est obligé de dire la vérité
sur la chose en elle-même... Par ac-

XII.

Comme il est nécessaire pour un jurement for-
 mel, d'avoir intention d'appeller Dieu à témoin ;
 arrive souvent qu'une personne profere des paro-
 le de jurement ou par legereté & inadvertence,
 par coutume & par colere, ou par quelqu'au-
 tre passion, & que toutefois il ne jure pas for-
 mellement ; & qu'ainsi il ne peche pas non plus
 virtuellement par la même raison, quoy qu'il as-
 se une chose fausse.

XIII.

Un Confesseur est obligé d'avertir son penitent
 faire restitution de l'honneur ou des biens. . . .
 l'obligation de restituer, est certaine & qu'il
 vye qu'il gagnera quelque chose sur l'esprit de
 son penitent s'il l'avertit : Mais s'il n'espere nul
 profit de son avis, & que le penitent soit persuadé
 vinciblement qu'il n'est pas obligé à restituer, il
 faut laisser dans sa bonne foy ; ce qui arrive
 souvent, sur tout aux femmes de basse condition,
 qui ont parlé mal de leur prochain, ou cooperé
 à quelque vol, comme aussi aux enfans de fa-
 mille.

Toutes ces propositions sont censurées
 par M. d'Arras, avec différentes qualifica-
 tions ; & il deffend à toutes personnes de son
 Diocèse de retenir le Livre du P. Tavernier ;
 1703. Q9 aux

JOURNAL

Ecclesiastiques, Predicateurs, & Con-
 seillers d'enseigner aucune de ces maximes;
 ordonne aux Etudiens qui les trouveroient
 dans les écrits de leurs Professeurs, de les
 en rapporter aussi-tôt. Le tout sous les pei-
 nes de Droit.

Alexandri Arnoldi Pagenstecher Icti, in il-
 lustri, illustriss. atque præpot. Groningæ
 atque Omlandicæ Ordinum Academia Pro-
 vinciali Antecessoris, & Juris Publici Pro-
 fessoris ord. Inerius injuria vapulans, si-
 ve commentarius ad Authenticas, Codici
 Dn. Inerius repetitæ prælectionis, per
 parum curatè, ut nonnulli malè putant,
 aut ab eodem perperam omissas, per
 novissima, prioribus propter diversas
 conditionum, digressionum, appendicum,
 indicum, & aliaque accessiones, altero
 tanto, & auctior. Groningæ. Typo-
 graphi & Bibliopolæ. 1702. C'est à dire,
 Inerius justifié, ou Commentaire sur les Au-
 thentiques du code de Justinien, par Alex-
 andre Arnould Pagenstecher, Professeur en Dro-
 it. dernière Edition, augmentée de plus
 de moitié. A Groningue, aux frais &
 l'impression de Jean Lens. 1702. in 4. p.
 684.

Les loix Romaines que l'Emp. Ju-
 l'avoit fait recueillir avec tant de

furent tellement negligées dans la suite, qu'elles demeurèrent comme en oubli pendant l'espace de 500. ans, soit à cause des guerres des Gots dans l'Occident, soit parce que la langue Latine ne regnoit plus dans l'Orient, soit par le changement de la Jurisprudence. Ce n'a été qu'au commencement du douzième siecle, que le Droit Romain a commencé à refleurir dans l'Italie. Une dispute muë en ce temps-là entre quelques Sçavans de la Ville de Bologne sur l'As des Romains, fit rechercher l'interprétation de ce mot dans les Pandectes, qui avoient esté trouvées depuis peu. Le different ayant esté décidé par l'autorité de ce Livre plusieurs prirent goût à cette lecture, & firent une étude particuliere de la Jurisprudence Romaine. Irnerius, ou Wernerus y excella par dessus tous les autres. Il estoit Allemand. Ce fut le premier qui enseigna le Droit dans la ville de Bologne, où l'on avoit établi une Ecole par autorité publique. Il devint celebre par les doctes Ecrits qu'il dicta, & par le grand nombre de Jurisconsultes qu'il forma. On l'appelloit communement *le Repareur des loix & la lumiere du Droit*. Son merite luy acquit l'estime de la Comtesse Mathilde, qui possédoit des Etats considerables en Italie, & l'éleva à la dignité de Chancelier de l'Empereur Lothaire II. d'autres disent de Frederic I. Les Authentiques, qui sont inserées dans les neuf premiers livres du Code de Justinien, & que l'on at-

JOURNAL

à Irnerius, ont fourni un pretexte à
 quelques Docteurs de le décrier. Ils l'accu-
 sèrent de n'avoir pas extrait fidèlement les
 nouvelles de Justinien, mais d'y avoir fait un
 nombre de fautes. Ritterhusius nous
 a donné un échantillon, ou un essai,
 sous le nom de *Promissis errorum Irnerianorum*.
 Wilsenbachius autre Docteur Allemand en a
 fait un Recueil entier. Notre Auteur pre-
 venu en faveur d'Irnerius, a souffert impa-
 tiemment l'injure qui estoit faite à ce grand
 Jurisconsulte, & s'est persuadé que si les
 Authentiques étoient remplies de tant de
 fautes, Irnerius ne pouvoit pas en avoir été
 l'Auteur. Quand il apprit que M. Strau-
 chius avoit fait un traité intitulé, *Irnerius
 non errans*, il témoigna qu'il eut beaucoup
 d'empressement de lire cet Ouvrage; mais
 que s'étant attendu de trouver un Heros
 qui vengeat la memoire d'Irnerius, il vit
 avec regret que ce nouveau défenseur s'estoit
 contenté seulement de le justifier des erreurs
 qu'on luy impute sur la seule Authentique
Quas actiones, au Code De *SS. Eccles.* tou-
 chant la prescription contre l'Eglise, sans
 avoir parlé des autres Authentiques qui traî-
 rent de differens sujets, & où l'on trou-
 ve qu'Irnerius s'est trompé. Ce qui peut ne
 moins servir à la défense de ce Jurisconsul-
 t, que M. Strauchius a soutenu après
 Molin & plusieurs autres, que le corps des
 Authentiques n'estoit point d'Irnerius, &

n'y a fait que quelques gloses ou quelques additions pour l'explication du Texte. C'est aussi le sentiment de M. Pagenstecher, qui se fonde principalement sur ce que les Authentiques sont citées par le Pape Grégoire I. qui vivoit sur la fin du sixième siècle, & par Gratien contemporain d'Irnerius. Mais notre Auteur a fait davantage : car il a entrepris de faire voir que toutes les Authentiques s'accordent parfaitement avec les Nouvelles de Justinien, d'où elles ont esté tirées. C'est ce qu'il a tâché d'exécuter dans cinquante Controverses où il défend Irnerius contre les reproches de ses adversaires. Il a ajouté dans cette seconde Edition, qui est une fois plus ample que la première, trois discours qu'il a prononcés : le premier touchant l'autorité & l'excellence du droit Canonique : le second pour prouver qu'un homme peut avec dispense épouser sa niece fille de la sœur de sa défunte femme. Le troisième discours qu'il fit estant Recteur de l'Université, est de l'excellence des navets.

Il se plaint de ce que ces deux dernières pièces n'ont pas eu un heureux sort. *Indoleo* (dit-il) *geminam istam orationem nimis immittia fata expertam fuisse.* Ce qu'il avoit dit touchant le mariage de l'oncle avec la niece ayant passé dans l'esprit de quelques-uns pour une opinion singulière & pleine d'impieeté. C'est ce qui l'a obligé de rendre raison au public de son sentiment : & comme il n'avoit

affaire qu'à des Luthériens,
R. P. R. il ne s'est servi que de
des Docteurs Calvinistes, ou Protestans,
quoy qu'il ait aussi des Docteurs Catholiques
dans son parti. Il a fait imprimer la répon-
se de M. Nodot Professeur à Leide du 17.
Fevrier 1696. sur une semblable question,
où ce Juriconsulte a resolu & prouvé par
beaucoup d'exemples, que le mariage peut
estre permis avec la dispense des Etats entre
la veuve & le neveu de son défunt mari
du côté maternel. Enfin un Collegue de
notre Auteur ayant encore soutenu d
Theses de Theologie contraires à cette
nion, il a répondu à tous ses argum
d'une maniere tres plausible. L'importa
de la question est de sçavoir si ces term
Levitique : *Turpitudinem patris tui non re*
bis, se doivent entendre du degré, ou
lement des personnes qu'ils compren
A l'égard de l'autre piece, c'est un j
sur composé à l'imitation des Aute
de la fièvre quarte, de la

DES SÇAVANS. 907
me à notre Auteur; & quoy qu'il
ané de plusieurs traits d'Histoire,
de Theologie, & de Medecine,
esté au goût du public.

in sur une Medaille singuliere d'Alexan-
Grand, par laquelle on justifie l'histoire de
e-Curce. P. M. P. L. L. de Vallemont,
& Docteur en Theologie. A Paris
Jean Mariette, rue S. Jacques. 1703.
2. pagg. 97.

Medaille, ou plutôt le Medaillon dont
l. de Vallemont entreprend icy de don-
explication, est d'argent. Il peze cinq
moins quatre grains. Il est fort bien con-
e. Il represente d'un côté la tête d'Alexan-
le Grand avec un casque, sur le haut du-
hil y a des aigrettes & des pennaches. Un
plus bas sur le même casque, M. de Valle-
mont voit deux hommes, l'un à pié & l'au-
tre à cheval. Celuy qui est à pié, a un ge-
noux en terre, comme nos piquiers quand
ils tiennent la pique baissée, & il paroît
qu'il porte un coup de lance dans le haut
de la cuisse de l'homme qui est à cheval,
& que du même coup il a percé le che-
val qu'on voit tombé mort sous le Cava-
lier desarçonné... Sur le devant du cas-
au dessous de la tête, & sur le derriere
fort bien designé, on voit un pampre
pe de raisin d'une feuille de vigne, & de
ce petit tendon par le moyen duquel la
Qq 4

vi-

» Ion directement aux rayons du
» Prince tient à la main droite un
» ne de laurier. Il y a au dessus
» val ces cinq lettres grecques
» sont les premières lettres du
» ΒΟΥΚΕΦΑΛΟΣ.

M. de Vallemont prétend que
lon représente deux actions qui
tes en des lieux, & dans des re
ferents. Le revers représente Al
l'action même où il dompta Buc
tournant la teste vers le soleil
s'estoit apperceu que ce che
de son ombre.

L'autre action qui est repr
casque est, selon M. de Valles
bat où Philippe pere d'Alex
cuisse percée d'un coup de la
balle; & il y a apparence q
graver cette action sur son
que ce fut luy qui secourut
te occasion, comme il s'en
au rapport de Quinte-Curce
puls patris protexisse clypeo suo
occisos. Lib

ce qui est du Pampre, il marque, selon M. de Vallemont, l'attachement qu'Alexandre eut toujours au culte d'Hercule & de Baccus à qui le Pampre est consacré.

De ces deux actions représentées sur le Medaillon d'Alexandre, M. de Vallemont prend occasion de deffendre la verité de l'histoire de Quinte-Curce, contre le P. Rapin & contre M. le Clerc, qui ont traité cet Autheur d'Erivain sans jugement, peu exact, & Romanesque. Il assure au contraire que s'il y avoit quelque chose à dire contre Quinte-Curce, c'est qu'Alexandre estant à 16. ans capable des deux grandes actions qui sont représentées sur cette Medaille, l'Historien ne montre pas ce Prince à proportion assez heroique ni assez lumineux, dans le plus rapide cours de ses victoires. Les preuves que rapporte M. de Vallemont seroient beaucoup plus fortes, s'il ne se trouvoit pas des Antiquaires du premier rang qui disent, que la Medaille est d'un coin moderne: ceux mêmes qui la croient ancienne, voyent tout autre chose sur le casque d'Alexandre, que ce que M. de Vallemont y voit.

XXXV.
JOURNAL
DES SCAVANS

Du Lundi 3. Septemb. M.DCCII.

Annales Ordinis Sancti Benedicti occidentalium Monachorum Patriarchæ: in quibus non modo res Monasticæ, sed etiam Ecclesiasticæ historiæ non minima pars continetur. Authore Domno Johanne Mabillon, Presbytero & Monacho ejusdem Ordinis à Congregatione sancti Mauri. Tomus primus, complectens libros 18. ab ortu sancti Benedicti, ad annum 700. cum duplici Appendice & Indicibus necessariis. C'est à dire, Les Annales de l'Ordre de saint Benoit Patriarche des Moines dans l'Occident, où est renfermée non seulement une partie de celle de l'Eglise. Par Dom Jean Mabillon, Prêtre & Religieux Benedictin de la Congregation de saint Maur. Tome premier, contenant 18. livres, depuis la naissance de saint Benoit jusqu'à l'an 700. avec Appendix & les Tables nécessaires. aux dépens de Charles Rob

ruë saint Jacques. 1703. in fol. pagg.
778.

CE ne fut qu'après beaucoup de résistance, que Dom Mabillon commença il y a dix ans à composer les Annales de l'Ordre de saint Benoit, dont voici le premier Volume. L'humilité de ce sçavant homme, & sa santé affoiblie par l'âge & par beaucoup de travaux, luy fournissoient des raisons plausibles pour ne se pas engager dans une entreprise si difficile; mais les Superieurs, & ses amis refuserent de les admettre. Ils estoient parfaitement persuadez de la capacité de ce Pere, après toutes les preuves éclatantes qu'il en avoit données au public; & ils ne doutoient pas que si par malheur il venoit à manquer avant la fin de l'Ouvrage, sa Congregation ne fût en estat de luy donner un successeur, remplie, comme elle est, d'excellens sujets.

Dans l'Ordre de saint Benoit, ainsi que dans toutes les autres Societez Regulieres ou Seculieres, on songea à agir, avant que de penser à écrire. Mais comme on n'agit jamais mieux, que lors qu'on a de parfaits modeles à imiter; les Benedictins ne furent pas long-temps sans recueillir les actions de ceux dont la vertu avoit principalement brillé parmi eux, afin de se les proposer pour exemples. Ces memoires edificans furent comme les premiers traits de l'Histoire Be-

que des Monasteres ou
& de ceux-cy les uns se contenterent de ran-
ger simplement les actes selon leurs dates,
& les autres insererent dans leurs Recueils la
liste des Abbez, & ce que ces Abbez avoient
fait de plus memorable.

On compte parmi les plus anciens Histo-
riens de l'Ordre, Paul Diacre, Aimoin, le
Venerable Bede, & Lambert de Scafn-
bourg; dont le premier écrivit en Italie
le second en France, le troisieme en Angl-
terre, & le dernier en Allemagne. Do-
Mabillon en nomme plusieurs autres, &
que ces Auteurs ont plutot fait l'histoire
leur patrie, ou de leur Maison particulier
que celle des Benedictins en general. I-
ginon, Herman Contract, Marianus Sch-
tus, & Sigebert ne se sont presque pas
regez aux affaires Monastiques dans les
regez qu'ils ont faits de l'Histoire. I-
Raymond de Rialat est le premier qu'
Hommes Illustres de l'Ordre de

ne personne n'avoit écrit sur cette matière avant luy. Cet Abbé avoit ramassé jusques à six mille manuscrits dans la Bibliothèque de son Abbaye de Spanheim, & Dom Langius luy en cherchoit encore d'autre toute l'Allemagne: mais nonobstant ces secours, son Ouvrage n'est pas achevé, parce que l'Abbé Tritheme n'a trop peu pour le revoir aussi exactement qu'il auroit esté nécessaire. On joint aux Historiens, les Auteurs Martyrologes, de Calendriers, & de des Monastiques. L'Abbé Guillaume Compofa dès l'an 1372. un Livre de cette espece qui n'a pas encore esté imprimé.

au commencement du dernier siècle, Dom Yopez Espagnol, Abbé de Valence conçut un dessein plus considerable, & recuta en donnant au public *la Chronique generale de l'Histoire Benedictive*, que Dom Jean Retel traduisit en François. Cette Chronique ne passe pas le XII. siècle, son Auteur n'estant dérobé à luy même la matière de tout de suite ce qui regarde le Monastere, & chaque Saint. D'ailleurs Dom Yopez n'estoit pas assez riche en manuscrits pour réussir parfaitement dans son entreprise si vaste: & tout ce que l'on peut dire à sa louange, c'est qu'il a fait tout ce qu'il se pouvoit faire avec les Annales de Bede, les Vies de quelques Saints, & lesapiers des archives d'Espagne. Con-

stantin Cajetan,
la Vie de Gelase II. le
Annales des Benedictins tout presen
tre au jour; mais on n'a pas oui parler de
cet Ouvrage depuis: ainsi l'Ordre de saint
Benoit manqueroit encore d'une Histoire
complete, si la Congregation de saint
Maur ne s'estoit pas chargée de ce tra-
vail.

Dom Gregoire Tarisse, General de cet
te Congregation, en forma le plan, & d
puta d'habiles Religieux pour faire les
cherches necessaires, soit dans les Bibliot
ques & les Archives de France, soit d
celles des pays étrangers. Les Gene
ral, Dom Harel, Dom Audebert, Dom M
le, Dom Brachet, ses successeurs, imit
son zele, & poursuivirent son d
Aujourd'huy la chose s'execute he
ment par les soins de Dom Boistar
ne pouvoit pas esperer une meille
joncture; car sans parler du meri
de celui qui compose cette
il s'est ac

en Livres, & il donne de fort bonnes
 ons de cette division. En suivant l'or-
 des temps, il évite de grands embar-
 attachez aux autres Methodes, sur tout
 elles de Dom Yopez, & de Dom Bultel-

Le premier place mal les événemens,
 itigue son Lecteur à force de vouloir
 ser tout de suite chaque sujet: le second
 fond les temps, & attache assez mal à
 os les actions aux lieux. On pourroit
 éter, que l'observation exacte des an-
 a aussi son incommodité, & qu'elle
 age la Vie d'un même Saint en trop de
 es: mais l'agreable varieté qui naît de
 e methode, & le plaisir qu'un mélange
 cieux & réglé de divers incidens procu-
 u Lecteur, valent bien la peine qu'il souf-
 te leger inconvenient, auquel de bon-
 Tables remediend d'ailleurs.

omme il est défendu d'entrer dans de
 grands détails lors qu'on écrit une Hi-
 re generale, l'Auteur de ces Annales
 donne les minuties, afin de donner une
 étendue aux faits essentiels. On ne
 donc pas s'attendre d'y trouver tout ce
 concerne chaque Monastere en particu-
 , & chaque homme illustre. Il est vrai
 on n'oublie pas les Ecrivains de l'Or-
 , & qu'on leur donne en passant les louan-
 qu'ils meritent; mais on ne fait ni l'é-
 neration, ni la critique de leurs Livres,
 leur de tomber dans des longueurs ennui-
 es.

On

On re-
coup de diligence
sont deduits avec toute la ca-
voit souhaiter, soit qu'on en confide-
rangement, ou qu'on examine le stile
l'Auteur, la curiosité & la pieté des Lecte-
y trouveront presque également leur co-
pte.

On y voit un enfant qui dans le
d'une caverne où il s'est retiré, se
l'idée de l'Ordre le plus nombreux
jamais: une Société, que la solitude
& que les persecutions rendent p-
rissante. Après la mort de S. Ben-
la destruction des Edifices qu'il avo-
sur le Mont Cassin, il sembloit q-
blissement si pieux dût perir; ce f-
dant ce qui le rendit plus solide.
tit par tout de nouvelles Retrait-
servateurs de la Regle de ce sai-
che; & cette même Regle parut
aux Habitans des anciens Monast-
la prefererent insensiblement
Saints leur avoient pre-
neurs, les b-

té, que de la fragilité des choses humaines; puis qu'ils ont donné occasion à de ferventes Reformes, qui ont toujours fait revivre avec plus de vigueur le premier esprit qui l'avoit animé.

Dom Mabillon observe que l'Ordre de saint Benoit, est redevable de son étendue, principalement à quatre choses: sçavoir, à l'excellence de sa Regle, à l'estime que saint Gregoire a eüe pour elle, au melange de plusieurs Regles dans les mêmes Monasteres, & à l'unité de Monachisme qui estoit anciennement dans l'Eglise. Il prouve clairement la troisieme de ces Propositions, quelque opposée qu'elle paroisse aux coutumes de notre temps, & même il explique comment on pouvoit, sans aucun desordre, garder plusieurs Regles dans un même Convent. Toutes ces Regles convenoient ensemble dans l'essentiel: les Superieurs dispofoient du reste, & prenoient dans les Institutions de saint Basile, de saint Macaire, de saint Colomban, de Cassien ou de quelque autre, ce qu'ils jugeoient avoir le plus de rapport à l'attrait de leurs Religieux. A la fin on s'apperçut que la Regle de saint Benoit, (laquelle on avoit aisément égalée aux autres après le temoignage avantageux de saint Gregoire le Grand) pourvoyoit à tout; & l'on s'en contenta.

Ce qui contribua encore extremement à rendre Benedictins tous les autres Moines, c'est que malgré la multitude des Regles,

R N A L
n'estoit pas divisé,
ard'huy, en plusieurs Or-
dit en ces heureux temps,
e considerable entre Moine,
Religieux pouvoit estre de
teres, & un Monastere rece-
nent dans son sein tous les Ro-
quelque endroit qu'ils vinssent,
de couleur qu'ils fussent vêtus,
donc aueun interest d'unir peu
il ne fut pas difficile d'unir peu
un même corps, une infinité de
naturellement n'avoient rien qui
ait contre cette union. Les Disci-
pule de saint Colomban qui se distin-
guent du commun des Moines par la ce-
lèbre tonsure à l'Ecoissoise, & par le
jour arriuoit un Dimanche, & par le
tant le haut de la teste d'une oreille à l'au-
tre, épargnoit tous leurs cheveux de des-
siner, n'eurent pas beaucoup de peine à de-
venir Benedictins, & à prendre des vête-
mens noirs. La Regle de saint Benoit avoit
tellement pris le dessus dès le temps de
Charlemagne, qu'il n'y avoit que tres peu
de personnes qui sceussent au vrai de quel-
le maniere les Moines avoient vécu en Fran-
ce avant cette Regle.
L'unité de Monachisme avant & après
saint Benoit, sauve au Pere Mabillon un
embarras qu'il auroit sans doute rencontré,
s'il avoit esté obligé de discerner exacte-
ment

ment les hommes illustres, & les Monastères anciennement soumis à la Règle de ce Patriarche, d'avec les autres. Tout ce qui s'est fait de glorieux dans les maisons qui appartiennent à présent aux Benedictins, appartient à leur Ordre, puis qu'il a hérité de ces maisons : à peu près comme les belles actions des Saints de la Synagogue appartiennent à l'Eglise qui luy a succédé.

Simplicius, troisième Abbé du Mont Cassin, étendit l'Ordre de saint Benoit par toute l'Italie. Saint Gregoire l'établit en Angleterre. Du vivant de Charlemagne il estoit déjà répandu dans tout l'Occident, selon le témoignage de Paul Diacre, Auteur contemporain. Cette grande facilité à s'étendre, prouve que Leo Allatius estoit dans l'erreur, lors qu'il écrivoit que saint Benoit n'avoit pas fait une Règle *universelle*, & qui obligéât ses Religieux en quelque lieu qu'ils fussent ; mais qu'il avoit seulement marqué la maniere dont ils devoient se comporter au Mont Cassin. Dom Mabillon détruit cette opinion par les paroles mêmes du saint Fondateur, qui ordonne *de proportionner les habillemens des Freres à la qualité des lieux qu'ils habiteront.*

Ce premier volume, qui est partagé en dix-huit Livres, dont le dernier finit à l'an 700. renferme l'histoire de plus de deux cens ans. L'Auteur a cité par tout les endroits d'où il a tiré les preuves de ce qu'il avance ; & il a enrichi son Livre de plusieurs

sieurs figures gravées en taille douce ,
 sont tres curieuses , & qui representent da-
 vers monumens anciens. Il en fait esperer
 d'autres , qui paroîtront dans le Volume
 suivant. Il y a à la fin de celuy-cy une A-
 pologie de la Mission de saint Maur , par Dom
 Ruinard ; une Dissertation sur le Monachi-
 me de saint Gregoire le Grand , & un Recueil
 de plusieurs pieces , dont l'Auteur s'est servi.
 Le Pere Mabillon donnera bientôt un se-
 cond Volume au Public , attendu qu'il n'a
 fait imprimer ce premier qu'après un tra-
 vail de plus de neuf ans , & après estre ve-
 nu à bout de plus de la moitié de l'Ouvra-
 ge entier.

Ezechielis Spanhemii , Liberi Baronis , &
 Legati Regii Orbis Romanus , seu ad eos
 stitutionem Antonini Imperatoris ,
 qua Ulpianus leg. XVII. Digestis de
 tu hominum , Exercitationes duz.
 tio secunda , ab Auctore recensita ,
 tera parte auctior. Londini , impensu
 & J. Churchil ad insigne Cygni
 in Pater-noster row. MDCCIII.
 dire , Deux Dissertations de M. Ezechie
 heim sur la constitution de l'Empereur
 rapportée par Ulpien , Loy XVII. a
 ste de statu hominum. A Londres
 in 4. pagg. 576.

C Et Ouvrage a esté imprimé por
 miere fois dans le Recueil de

tez Romaines qu'on a fait en Holl
 Spanheim a crû, avec raison, ren
 ce au public en le faisant reimprin
 rement, après l'avoir beaucoup a
 Dans la premiere des deux diff
 dont il est composé, M. Spanheim
 ne l'origine & le progresz du dro
royen Romain: il remonte jusques à
 tion de Rome, & continuë l'exam
 droit sous les Rois & pendant le
 la Republique, jusques à Jules C
 rapporte les changemens qui y son
 sous cet Empereur, & sous les au
 vans, jusques au temps d'Antonin.

Il parle des premiers habitans de
 & de la difference de leurs condi
 compare les coutumes & les loix
 ville à cet égard, avec celles d
 & de Lacedemone, & en montre
 rence: il fait voir qu'on ne donno
 sonne le droit de Citoyen Romain
 volonté, & qu'il étoit à la liberté
 qui l'avoient, de le retenir ou d
 donner. Il y avoit cependant plusi
 nieres par lesquelles on pouvoit
 privé. L'Auteur les examine, &
 cette matiere, en rapportant plusi
 ges tirez des Livres de droit & d
 anciens Ecrivains. Il marque quan
 mains ont commencé à donner le
 Citoyen aux habitans du *Latium*, &
 tres peuples de l'Italie, avec le dro
 tige, ou sans ce droit. Il expliqu

c'estoit que le droit de
Colonies Latines, & celui des
Latins, appelez *Funiens*. Il marque la dif-
ference qu'il y avoit entre les Colonies des
Citoyens Romains & celles des Latins, en-
tre le droit nommé *Italique*, & celui du *La-*
tium; entre les villes municipales & les co-
lonies: quand on commença à accorder le
droit de Citoyen Romain aux Gaulois qui
demeuroient tant au deça qu'au delà du Po,
à ceux d'au delà des Alpes; & enfin aux
autres peuples & aux villes hors de l'Italie.
Il examine si les Colonies & les villes mun-
cipales auxquelles on avoit accordé le droit
de suffrage, pouvoient encore se gouver-
ner suivant leurs loix. Il rapporte le char-
te ment qui arriva dans la République, que
Cesar donna, & vendit même à que-
lques peuples étrangers le droit de Citoyen
Romain. Ce fut de cette manière que
le droit de suffrage fut étendu hors de l'Italie,
& quelques villes hors de l'Italie, eurent
ce privilège. Auguste l'ôta à quel-
ques-unes, & accorda à d'autres; &
à Antonin

nouvelles preuves ce qu'il avoit avancé.

La seconde Dissertation commence par la loy XVII. au Digeste de *statu hominum*, par laquelle le droit de Citoyen Romain est accordé généralement à tous les habitans de l'Empire. Cette loy est d'Antonin; mais comme il y a eu plusieurs Empereurs de ce nom, la difficulté est de sçavoir auquel de ces Empereurs on doit l'attribuer. Les plus sçavans Jurisconsultes se fondant sur l'autorité de la nouvelle LXXVIII. ont donné cette loy à Antonin Pie, & il semble que ce sentiment peut estre encore appuyé sur une Medaille de cet Empereur, au revers de laquelle on trouve l'inscription *AMPLIATORI CIVIUM*. D'autres après Aurelius Victor, l'attribuent à Marc Antonin: mais M. Spanheim après avoir examiné les raisons & les autoritez sur lesquelles ceux qui suivent ces opinions se fondent, pretend démontrer que cette Constitution est de l'Empereur Antonin Caracalla, sous le regne duquel Ulpien qui la rapporte, vivoit. Nous n'entrerons point icy dans le détail des preuves de M. Spanheim, cela nous meneroit trop loin; nous remarquerons seulement après la loy, que depuis cette constitution la face de l'Empire Romain changea entierement; Rome devint la patrie commune de tous les Sujets de l'Empire, le langage & la maniere de s'habiller se communiqua aux nations les plus éloignées, les peuples le gouvernerent

de posseder les Cités
comme s'ils estoient ne
Autrefois quand les Rois
de la Republique, soit
pereurs avoient fait qu
laissoient aux Peuples
vivre suivant leurs loix
mais depuis cette loy
tous assujettis au Droit
ve cependant sous les
jusques à Theodose
Villes & quelques P
noient encore suivant
res.

M. Spanheim traite
avec beaucoup d'ordre
me il a une grande co
les & des autres anci
sert avec beaucoup d'
les points d'Histoire
examine. Ce Livre,
du même Auteur, e

supplevit, luxata restituit, de novo vertit, & notas adjecit, unâ cum prolegomenis, in quibus de potulentorum transitu ad renes &c. Cui accessit ejusdem Theophili de excrementis tractatus luce & latior nunc primum donatus. Lugduni Bavorum, apud Henricum Tecring. 1703. C'est-à-dire, *Le livre de Theophile sur les signes des urines. Nouvelle Edition, exempte de toutes les fautes qui sont dans les autres, & accompagnée de notes, avec des prolegomenes sur le passage du boire dans les reins, & un traité du même Theophile sur les excremens, lequel n'a point encore paru.* A Leiden, chez Henri Tecring. 1703. Vol. in 12. pp. 271.

L seroit à souhaiter que ces deux ouvrages de Theophile eussent mérité la peine que M. Guidot a prise de les traduire, & d'en donner une édition si exacte avec des notes; mais il n'y a pas d'apparence qu'on s'intéresse beaucoup à l'impression d'un livre qui ne contient rien de considérable, & qui avec des remarques, ou communes, ou fausses, en renferme de tout à fait ridicules. On y lit par exemple, que quand on urine souvent & en abondance, cela signifie une incontinence d'urine: que cette incontinence d'urine est appelée par les Sçavans, diarrhée d'urine: que l'urine de mauvaise odeur marque de la corruption: que les vents se produisent par des humeurs ven-

teuses : que quand les
avec bruit, c'est une marque qu'ils
tueux : que ceux où l'on voit de l'écume,
viennent d'un esprit chaud & venteux,
accompagné d'humidité : que cette écume
est l'effet d'une agitation irreguliere : que
les excremens blancs & secs sont le signe
d'un ventre trop froid, & d'une grande de-
bilité dans la faculté attractrice du foye : &
plusieurs autres curiositez de cette nature.
L'Auteur finit son livre des urines en des
termes qui font juger qu'il ne le regardoit
pas comme un Ouvrage de petite consé-
quence. Graces, dit-il, soient rendues
Jesus-Christ notre Dieu, de ce qu'il a bien
voulu me conduire comme par la main
jusqu'aux dernieres limites de ce traité,
m'a causé tant de sueurs. Il commen-
ça même Ouvrage par une priere, dont
casion a quelque chose de singulier :
ne, dit-il, a coutume d'estre un témoin
veritable de l'état où se trouve le
ainsi il est juste qu'ayant nous inv-

original soit Grec. Il l'a été pour la seconde en 1493. dans la même Ville, en latin encore: Pour la troisième en 1523. Pour la quatrième en 1533. à Bâle. Pour la cinquième en 1567. à Paris chez Henri Estienne, toujours en latin: Pour la sixième en 1608. en Grec & en latin, à Paris par les soins de Frederic Morel, Professeur en Medecine. Pour la septième en 1639. à Paris encore, en grec & en latin, par les soins de René Chartier Medecin de la Faculté de Paris; & enfin pour la huitième en 1703. à Leiden par les soins de M. Guidot. Cette dernière Edition est aussi grecque & latine, & celuy qui la donne l'a corrigée sur un ancien Manuscrit. Outre plusieurs avantages qu'elle a sur les autres, elle contient la priere & l'action de graces que nous venons de rapporter.

On ne sçait point qui estoit Theophile. M. Guidot qui nous donne l'Ouvrage de cet Auteur, & qui a pris la peine d'y joindre un Commentaire, dont la grosseur passe trois fois celle du Texte, dit que quelques Auteurs pretendent que ce Theophile est le meme, que celuy à qui S. Luc adresse les Actes des Apôtres. Mais il n'est pas de leur sentiment. Ils en rapportent des raisons qu'on peut passer sans faire beaucoup de tort aux Lecteurs.

A l'entrée de ce Livre M. Guidot a mis des Prolegomenes dans lesquels il traite d'abord du chemin que tient le boire pour aller

JOURNAL

ans, & ensuite du jugement qu'on
 er des urines. Quant au premier
 il incline fort pour le sentiment
 qui croyent qu'il y a quelque con-
 connu qui de l'estomach porte le
 immédiatement dans les reins. Pour
 marquer cette opinion, il fait remarquer
 s'est veu des personnes qui ont rendu
 les urines des graines d'aris & d'Alke-
 ges, qu'ils avoient avalées. Il rappor-
 de plus l'histoire d'une fille, qui après
 voir avalé du vis argent, le jetta tout en-
 tier par l'uretre. Pour le second cas, M.
 Guidot paroit fort opposé à ces Medecins
 qui pretendent connoître toutes les maladies
 par l'inspection des urines. Il declame vi-
 vement contre eux, & remarque ensuite
 qu'il y a un grand nombre de maladies qui
 ne changent nullement les urines. Il met
 d'abord de ce nombre toutes les maladies
 exterieures, comme les tumeurs, les luxa-
 tions, les fractures, les ulceres, &c. en-
 suite plusieurs maladies interieures, les uns
 chroniques, comme la phtisie, &c. les
 veneriennes, comme la phrenesie, les fi-
 vres aiguës, les fievres pestilentielles, &
 autres malignes, les fievres pestilentielles, &
 un grand nombre d'autres maux. Il sem-
 ble de ces Charlatans, qui instruits sou-
 main de l'estat des malades pour lesquels o-
 les consulte, font semblant de tout voir,
 de tout connoître dans les Urines qu'on
 apporte. Cette matiere a déjà esté tr-

pa
 d
 flu
 nes, Es
 ce, &
 Sic.
 Manua
 Med. li
 cap. 6. &
 Au res
 si ennem
 tes les m
 cepend
 le trait
 person
 le d'u
 qui
 m
 lon

par plusieurs Auteurs, & on peut voir là dessus Forestus, *Du jugement incertain des Urines*, Enricius Cordus *de l'abus de cette science*, Scribonius, *De l'inspection des Urines*, &c. Argentier, *De Urinis*, Vander-Linden *Manud. ad Medic. pag. 59.* Fuchsius *Inst. Med. lib. 15. cap. 1.* Willis *dissertat. de urinis, cap. 6. &c.*

Au reste il est estonnant que M. Guidot, si ennemi de ceux qui prétendent que toutes les maladies se voyent dans les urines, ait cependant voulu publier avec tant de soin, le traité d'un Auteur qui donne plus que personne dans ce sentiment. Il s'en excuse d'une maniere qui ne le justifie pas, mais qui fait toujours voir qu'à son sentiment même, nous n'avons pas eu beaucoup de tort de parler de ce Livre comme nous avons fait. Je serois bien fâché, dit-il, qu'on crût que je donne au public ce traité de Theophile pour m'attirer les bonnes grâces de certains Charlatans, que je regarde comme des pestes publiques, & qui par les prétendus oracles qu'ils rendent sur les urines, envoient un grand nombre d'hommes en l'autre monde: & je suis bien aise d'avertir que sans la modestie, la pieté & la brieveté qu'on trouve dans cet ouvrage, je l'aurois abandonné aux mittes & aux vers.

Il nous reste à dire un mot des notes de M. Guidot. Elles sont pleines d'érudition, mais fort peu utiles. Ce Commentateur

épluche jusqu'aux moindres termes de son Texte, & se tourmente autant pour en faire voir le vray sens, que s'il s'agissoit d'un Ouvrage considerable qui en valût bien de la peine.

Recueil general des Opera representez par l'Academie Royale de Musique depuis son établissement. A Paris chez Christophe Ballard seul imprimeur du Roy pour la Musique rue saint Jean de Beauvais au mont Parnasse. 1703. 7. Tomes in 12. Tome 1. pagg. 444. 2. pagg. 491. 3. pagg. 394. 4. pagg. 486. 5. pagg. 468. 6. pagg. 468. 7. pagg. 468.

Dans la Preface qu'on a mise à la tête de ce Recueil, on a remarqué que ce n'est qu'aux Italiens à qui on doit l'invention des Opera ou representations en musique accompagnées de danses, de machines, de décorations. On avoit tenté diverses fois, mais inutilement, de les introduire en France, lors que le Sieur Perrin vainquit enfin toutes les difficultés qui s'opposoient à ce projet, persuadé par une longue experience, & contre l'opinion de ce temps-là, que les paroles françaises maniées avec art, estoient susceptibles des mêmes mouvemens & des mêmes ornemens que les paroles Italiennes. Il composa une Pastorale, qu'il fit mettre en musique par le Sieur Cambert, Intendant de la Musique de la Reine Mere. Cette

22 ce qui fut chantée d'abord à Issy en 1659.
 22 chez M. de la Haye, mais sans machines
 22 & sans danses, fut si universellement ap-
 22 plaudie, que le Cardinal Mazarin en fit
 22 donner à Vincennes plusieurs represen-
 22 tations devant le Roy. Elle en produisit
 22 une autre intitulée, ARIADNE, dont on fit
 22 plusieurs representations; mais la mort du
 22 Cardinal empêcha qu'elle ne fût jouée, &
 22 suspendit pour un temps le progres des
 22 Opera naissans. Enfin en 1669, Le Sieur
 22 Perrin ayant obtenu des lettres patentes
 22 pour l'établissement d'une Academie des
 22 Opera en langue françoise, s'affocia pour la
 22 musique avec le Sieur Cambert, pour les
 22 machines avec M. le Marquis de Sourdeac,
 22 & fit représenter à Paris sur le Theatre
 22 de l'Hôtel de Guenegaud, l'Opera de PO-
 22 MONE au mois de Mars 1671... Pendant
 22 le cours de cette piece, qui le soutint
 22 huit mois entiers, M. le Marquis de Sour-
 22 deac, sous pretexte des avances qu'il a-
 22 voit faites, s'empara du Theatre & de la
 22 recette des deniers; & pour se passer du
 22 Sieur Perrin, eut recours au Sieur Gil-
 22 bert, qui composa la piece intitulée,
 22 LES PEINES ET LES PLAISIRS DE L'A-
 22 MOUR, représentée depuis sur le même
 22 Theatre de Guenegaud... Ce fut en la
 22 même année que le Roy, pour faire fleu-
 22 rir la musique dans son Royaume, fit
 22 choix du Sieur de Lully, Surintendant
 22 de la Musique, pour regir l'Academie de

» Paris, ainsi que
 » roient dans son Royaume,
 » pedier des lettres de privilege pour la
 » presentation des Opera. Le Sieur de Lul-
 » ly plaça son Theatre au jeu de Paulme de
 » Bel-air, où il donna au public en 1672.
 » LES FESTES DE L'AMOUR ET DE BAC-
 » HUS, pastorale composée des fragmens de
 » differens Ballets dont il avoit fait la mu-
 » sique pour le Roy sur les paroles du Sieur
 » Quinault. Les Opera suivans jusqu'à A
 » CHILLE, c'est-à-dire jusqu'à la mort d
 » Sieur de Lully, furent tous de sa comp
 » sition pour la musique, & de celle
 » Sieur Quinault pour les paroles, l
 » Pſiché & Bellerophon, qui sont du Sie
 » Corneille. En 1674. le Theatre d
 » lais Royal estant venu à vacquer
 » mort de Moliere, fut donné par
 » à l'Academie de musique, qui y re
 » ta ALCESTE la même année; &
 » ce même Theatre qu'ont été rep
 » les Opera qu'on a faits dan
 » donne ic

es & du Compositeur de musique. On
 est attaché sur tout à la netteté & à la
 correction ; ce qui doit faire d'autant
 plus de plaisir au public , que les *Recueils*
Opera qui ont paru jusqu'à présent , soit
 en Hollande , soit ailleurs , ont esté mi-
 sérablement délabrez par les Imprimeurs.
 Les pieces y sont souvent disposées con-
 tre leur ordre naturel , les noms des Au-
 teurs défigurés , les vers confus & im-
 méz comme de la prose , & souvent
 attribués à un autre Acteur qu'à celui
 qui les doit reciter ; point de blanc ou
 d'intervalles pour distinguer les airs d'a-
 vec les recitatifs ; d'ailleurs des mots &
 des vers oubliés , des scenes entierement
 supprimées , & des *Opera* mêmes absolu-
 ment obmis.

On n'a pas eu de peine à éviter ces def-
 auts dans ce Recueil , qui sort d'une Im-
 primerie où tous les *Opera* ont esté im-
 primés originairement. On a même cor-
 rigé les fautes qui s'estoient glissées dans
 les premières Impressions. . . Au reste à
 l'égard de la suite qu'il se présentera assez de matie-
 re pour former un volume nouveau , M.
 Millard promet de l'imprimer sans perdre
 de temps , & de le vendre separement ,
 afin de rendre complet le Recueil de ceux
 qui auront les sept premiers Volumes.

NOTE. Addunt hoc loco vetustiora exemplaria quædam Græcas voces, è quibus ullum sensum elicere potui; ANTIΦΑΟΝΙΚΟΝ ΤΟΒΑΙΑ ΚΥΡΟΥCΙΝ; nisi legendum sit *πρὸ Φοινίκων τὰ βάλανους σὺρπον*, id est, *coram almis ramos palma trahunt*. Sensus est, si osculum meum in Græcum transtuleris, & imperitiæ meæ doctissimos viros testes facere volueris, non secus facies quàm illi, qui ante arbores ramusculos afferunt, unde merito dicam tibi illud Horatianum: *In sylvam ne ligna feras*.

Hæc quantumvis sibi cohærere videantur, non multum mihi arrident; tum quod sententia perfecta sit absque his Græcis verbis, tum quia reperiuntur codices Mss. in quibus absunt hujusmodi voces: talis est Sorbonicus, talis & Vaticanus num. 344. Deque nec Erasmus, nec Marianus proverbi istius Græci meminere in suis Editionibus: nescio an rei difficultate victi, an potius defectu vetustiorum exemplarium Mss. quibus nos abundamus, manifesto satis nomine.

Si M. Carel pese bien toutes mes paroles, trouvera que je tâche de faire trouver le même sens dans les paroles Grecques; que dans le proverbe latin: *Car porter du bois dans forêt*, est la même chose que *porter ou traîner des branches de palmier devant les palmiers mêmes*, ou *traîner des branches devant des arbres*. Tout cela veut dire: *In sylvam ne ligna feras*, c'est-à-dire, ne t'attends pas à ce que le tour de la phrase ne soit pas le

même. Je ne voi donc pas pour
 paroît point qu'avec ma correction on pu
 se trouver un sens raisonnable dans les
 roles grecques. Il est vray que selon l'idée
 de M. Jean le Clerc, je n'ai pas pris ^{ou être}
 pour un datif pluriel, parce que je n'ai ja-
 mais prétendu y trouver le sens qu'il y trou-
 ve : j'ay toujours crû, comme je le crois
 encore aujourd'huy, que ces paroles n'e-
 stoient pas à leur place; qu'elles n'estoient
 point du Texte de S. Jerome; & que par
 consequent il ne falloit pas chercher la cor-
 rection du latin, *Quod opusculum meum*
in Graecum transluleris, avec les mots
 qu'on ne trouve point dans plusieurs
 manuscrits, ni dans les anciennes Editions
 de M. Carcl, je l'avertis qu'il
 suppose que le passage Grec est
 du Texte de S. Jerome; ce
 moins n'est guere vraisemblable
 qu'il est presque certain
 qu'il est presque certain
 qu'il est presque certain

a dans le fond qu'un mot ridicule d'un
piste ignorant.

La liberté enfin que prend M. Carel en
angeant *σίρωσι* en *φίρωσι*, n'a jamais été
mon goût, ni à mon usage; parce que
me fais un devoir indispensable de suivre
l'autorité des Originaux, & de ne rien chan-
ger dans les leçons des Manuscrits, lors que
les trouve toutes les mêmes dans plusieurs
emplaires differens. Qu'on lise donc tant
qu'on voudra *φίρωσι* au lieu de *σίρωσι*, jamais
ne me persuadera que c'est une restitu-
tion; mais je dirai que c'est là une véritable
corruption d'un passage Grec, qu'il est plus
sage de laisser en l'état qu'on le trouve, que
de le reformer de gayeté de cœur.

à corriger dans le xxxv. Journal, pag. 910.

On s'est trompé quand on a dit que le P.
Martianay a prouvé par d'assez bonnes rai-
sons, que le Prologue qui est à la tête des
Lettres Canoniques est de S. Jérôme; il a
prouvé au contraire qu'il n'en est pas, mais
qu'il est par des raisons différentes de celles de
Simon.

JOURNAL DES SCAVANS

Du Lundi 10. Septembre, M. DCCIII.

Antiprobabilismus, seu Tractatus Theologicus fidelem totius Probabilismi statueram continens, in qua ex rationibus divinis, accuratè examinatur seu veritas, seu falsitas cujuscumque Probabilismi in materia morali. Autore P. Joanne Gilbert, Societ. Jesu, Præposito Provinciali in provincia Tolosana. C'est-à-dire: *L'Anti-probabilisme, ou Traité Theologique contenant un examen fidelle du Probabilisme, duquel on recherche la verité ou la fausseté. Par le Jean Gilbert, de la Comp. de Jesus, Provincial de la Province de Toulouze. A Paris chez Jean Baptiste Delespine, rue S. Jacques. 1703. in 4. pagg. 407.*

ON lit dans les actes de la 15. Congregation Generale de la Compagnie de Jesus ce decret: La Congregation ayant appris que quelques personnes se persuadoient que la Societé avoit entrepris, par le conseil

anime de tous ceux qui la composent, de l'opinion des Docteurs qui enseignent, permis de suivre le sentiment moins probable à la liberté, en abandonnant le plus qui favorise le précepte; elle a jugé à déclarer, que la Société n'a jamais em-
 2° n'empêche pas encore, que ceux à qui contraire paroitra meilleure, ne puissent.
 Le P. Ferdinand Rebelle fut le qui se servit de la liberté dont il est tion dans les dernières paroles de ce

Il s'éleva contre le *Probabilisme* dès 1602. dans son premier Tome de *Juretia*. Le P. Paul Comitulus attaqua ce dogme en 1609. avec beaucoup de dans ses Réponses morales, quelque temps après le Pere André le combatit aussi dans un Ouvrage intitulé, *Le sincere amateur de la vendidus Philalethus*. Ces trois Jesuites anciens *Antiprobabilistes* que Mer-Martinez de Prada & les autres Thologique le Pere Cloche, General des quains, cite dans la Chronique des dix de son Ordre. Il ne paroît pas vent trouvé de grands imitateurs par Theologiens celebres de leur Compasqu'au Pere Thirso Gonzalez, c'est usques à présent. On en verra la dans la suite de cet Extrait. Le Peert ancien Professeur de Toulouze, ce sçavant General.

Auteur partage son Livre en deux

ies, dont la premiere est
Preambules, & la seconde
Corollaires.

Après avoir donné l'idée
en general, il en indique
Probabilisme *Rigide*, qui fait
lité de la loy contre la libe
me *Mitigé*, qui soutient l'

berté contre la loy. Ces
blent également odieux
admet un probabilisme
ni trop dur, ni trop

faire comprendre
définit la véritable

jet, Une vrayse
bien examiné,

homme prudent
vraysemblant

l'esprit s'ap
de le tromper

ces. Il fa
peces de

sieurs,
dannée

agit to
proba

Re
ri

de Dieu bien penetrée, & ces
 tions divines que cette idée
 n'est pas sans sujet qu'il est
é est en luy: car comme Dieu
 tre physique est la source & ces
 us les Êtres physiques; ainsi
 premiere verité, il est la
 es les veritez; & l'on peut
 omme dans un miroir, du
 qui sont necessaires. On
 rience, que les plus habiles
 en meditant profondement
 découvrent quelquefois des
 chercheroient inutilement
 methode.

remieres regles de prudence
 avées dans l'esprit de l'hom-
 me il n'est permis qu'à tres
 nes d'étudier la Divinité en
 Dieu a bien voulu écrire sur
 nelles du cœur humain, cer-
 principes de Morale, certai-
 idence, qui prescrivent tres
 eux qui y veulent faire refle-
 grande partie de leurs devoirs.
 role de Dieu écrite, & non
 ture & la Tradition appren-
 veritez, qui sans ce double
 oient inconnues.

loit Canonique. Les Decrets
 & des Papes, éclaircissent
 nous paroît obscur dans la

5. Enfin par le sentiment
 pandue par tout l'Univers.
 Le Pere Gilbert le sert de cette regle, pour
 resoudre quelques questions qui renferment
 exactement toute sa matiere.

Lors qu'on se propose d'agir, deux probabilités ennemies, dont l'une tient pour la Loy, l'autre pour la Liberté, se presentent quelquefois en même temps à l'esprit & quelquefois il ne s'en presente qu'une seule qui n'a point d'adversaire. Le premier lieu de former cest trois questions.

1. lors que la probabilité favorise la loy, est plus grande que celle qui favorise la liberté? 2. lors que les probabilités égales de part & d'autre? 3. lors que la probabilité fait pour la Liberté, est plus grande que celle qui fait pour la Loy? . . . L'Auteur satisfait

ment à ces demandes.
 Il décide la premiere en ces termes
 me paroit qu'on est obligé de preferer
 de probabilité qui favorise le precepte,
 qui favorise la liberté; & il n'a pas
 encé cette decision, qu'il luy
 Le supreme don

Ille ordonne à l'entendement de se déterminer au parti le moins douteux ; & à la volonté , d'embrasser le plus honnête. Plusieurs endroits de l'Écriture , qu'il n'est pas nécessaire de transcrire , prouvent aussi la décision de l'Auteur. Quant à la Tradition , elle est toute pour luy ; il n'y a qu'à lire les Docteurs de l'Église , *Peres & Fils*. Les *Peres* sont les anciens Docteurs , sur tout ceux que le V. Synode appelle *Patres probabiliores*. Les *Fils* sont les Docteurs qui ont vécu dans les derniers siècles , & qui deviendront *Peres* à leur tour , à mesure que leurs Ouvrages vieilliront. L'Auteur , qui prévoit , & qui prédit cet heureux événement , en congratule l'Église par avance. On voit icy un ample tissu de témoignages de Saint Chrysostome , de Saint Augustin , de Saint Bernard , de Saint Thomas , de Saint Bonaventure , & de Saint Antonin. Ces témoignages sont suivis de plusieurs preuves tirées des Conciles. Ces saintes assemblées ont approuvé la Règle des Elections , qui dit , *que dans le concours de plusieurs , on doit choisir le plus digne* ; & la Règle Canonique qui ordonne , *de suivre dans le doute le parti le plus seur*. Elles ne déterminent rien elles-mêmes qu'à la pluralité des suffrages : d'où il faut conclure que ces Conciles se font une loy de suivre la plus grande probabilité. Cela aussi est le sentiment de l'Église dispersée dans tout l'Univers , & moins avant le Concile de Trente. L'Auteur en examine tous les âges , & soutient

sa

JOURNAL

se par une infinité de citations. Il est de là que le Probabilisme n'a paru depuis le Concile de Trente, & que l'on n'avoit enseigné avant cette Epo- que, qu'on peut suivre une opinion simple- ment probable nonobstant le concours d'u- n plus probable.

En cet endroit le Pere Gisbert fait en- breger l'histoire du Probabilisme. Son ori- gine est incertaine, les progresz qu'il a fait sont surprenans, sa fin n'est pas loin. On ne connoit ni son Auteur, ni le temps de sa naissance, ni le lieu où il a commencé. M. Habert Evêque de Vabres, cite dans un Opuscule sur l'opinion probable, plusieurs Peres de l'Eglise, & un grand nombre de Docteurs fameux, plus anciens que le Con- cile de Trente, qui, selon luy, ont tous esté Probabilistes: mais on assure icy qu'il y a une difference extreme entre leur Pro- babilisme, & celuy dont il s'agit à present, & que les anciens n'ont jamais appellé pro- bables, que les opinions dont les contraires n'estoient soutenus d'aucune raison. L'Au- teur ne doute point que le monde ne soit redevable du Probabilisme aux Theologiens Scholastiques, gens ardens à la dispute, dont les uns ne manquent jamais d'approu- ver ce qui deplaisoit aux autres; ç'auroit mé- me esté, dit-il, une espece de miracle, si le plus grand nombre de ces Docteurs sou- tenant les droits de la Loy, lors qu'il en est plus probable qu'elle existe, il ne se fi- roit

l'ou
la li
le E
qui
le de
né se
déjà
des C
leigne
l'irine
Va

unt
imp
con
luy
re
E

te
o
b
t

sonne qui eût pris les interets de
 Mais de dire précisément en quel
 dogme a pris naissance, c'est ce
 roit impossible. Tout le monde
 e, même la Société qui luy a don-
 habiles Deffenseurs. Il existoit
 que la Compagnie de Jesus eût
 de Theologie : Elle ne l'a en-
 parce qu'il estoit devenu la do-
 lus probable.

le premier des Jesuites qui le sou-
 clat, en parle dans son ouvrage
 an 1598. comme d'un sentiment
 Valencia s'estoit exprimé comme
 us auparavant ; & Pierre Navar-
 rivement dans son Livre de *Ressti-*
 ublié en 1597. que selon la do-
 lus commune, on peut en seure-
 cience se conformer à une opini-
 le, quoy qu'elle soit moins pro-
 celle qui luy est opposée. L'Au-
 icy une objection assez singulie-
 incertitude, dit-il, de l'origine
 ilisme, ne prouveroit-elle pas
 dès le commencement de l'Égli-
 ayant Dieu pour auteur, il le faut
 comme un dogme divin ? Quel-
 gieuse que soit cette difficulté,
 a pas beaucoup de peine à la re-

point d'École de Theologie où le
 ne n'ait regné assez tranquillement.
 lonius le mit en vogue chez les

Au-

JOURNAL

is en 1592. Barthelemy de
 ego Alvarez, Dominique Bar
 de Sainte Therese, Paul N
 ma, Martinez, le firent re
 nomistes. Les Docteurs Gam
 & Isambert le soutinrent
 p de reputation en Sorbonn
 ctors celebres l'enseigner
 adiction à Salamanque, à
 ailleurs. Il eut de grands pro
 les disciples de Scot. Enfin
 s'étonna de se voir tout d'
 Probabiliste. La Compagni
 sa entrainer comme les au
 de Saint Thomas luy avo
 dée par Saint Ignace so
 qu'elle vit que les Dor
 regardoit comme les pl
 des sentimens de ce l
 doivent hautement le f
 qu'il luy estoit perm
 Il y a déjà du t
 commencé de char
 teintes mortelles e
 fes luy ont donné
 soin que les plus
 eu de le resser
 plus étroites,
 duits, le peu
 attacher aprè
 sieurs Grand
 presque rec
 Pere Gisbe

ndonnera bientôt, & qu'il s'évanouira
 faire place à l'Antiprobabilisme. Sa
 n est, que celuy cy favorise toutes les
 , & maintient l'autorité du Sacerdoce
 : l'Empire; au lieu que le Probabilisme
 erse l'ordre, protege le libertinage, &
 ntit le respect que l'on doit avoir pour
 uissances établies de Dieu.

r la seconde Question proposée cy-des-
 l'Auteur dit nettement, que *lors que*
probabilité qui fait pour la Loy, est égale à cel-
qui fait pour la liberté, on est obligé de se sou-
mettre à la Loy. Cette conclusion mise dans
 l'ance divine, se trouve de poids. Il la
 ve avec beaucoup d'evidence & de suc-

omme il se declare pour la liberté sou-
 e de la plus grande probabilité; en de-
 t la dernière question, il se croit obli-
 l'avertir qu'il ne veut estre ni severe ni
 nmodant, & qu'il n'a que la verité en
 . Cela supposé il declare que, *soit en ju-*
, soit en agissant, il est permis de suivre le
sent le plus probable, même quand il est le
seur.

s'objecte qu'il est de la prudence Chre-
 e de suivre toujours la voye la plus seu-
 quoy il répond, que cette maxime
 qu'un simple conseil, & qu'il suffit
 agir prudemment, que le parti que
 embrasse soit seur. La vie Religieuse,
 xemple, est un chemin plus assuré pour
 enir au Ciel, que la vie qu'on mene
 dans

JOURNAL

le monde. Il n'y a toutefois aucun pre-
 te qui oblige à entrer dans les Cloistres.
 La solution est de Saint Anthonin.
 L'Auteur prevoit que sa troisieme decisi-
 on, à laquelle il n'applique pas sa grande
 règle, pourroit estre mal entendue: ainsi
 avant que de terminer la premiere partie de
 son Livre, il observe que la plus grande
 probabilité dont il parle doit être considéra-
 ble. Car si la probabilité de la liberté n'estoit
 que tant soit peu plus grande que celle de
 la Loy, il faudroit les regarder toutes deux
 comme égales, & ramener la troisieme que-
 stion à la precedente.

La seconde partie de ce Livre, laquelle
 traite de la probabilité absolue, soit de la
 Loy, soit de la liberté, est principalement
 employée à prouver deux propositions. La
 premiere, que l'on est assuré de ne point peiret
 en faisant quelque chose, lors que l'on juge sta-
 demment qu'elle est permise; pourveu neanmoins
 qu'on l'ait suffisamment examinée, qu'on en ait
 considéré toutes les circonstances, & qu'on soit per-
 suadé qu'on juge bien. La seconde, que la pro-
 babilité absolue de la Loy nous oblige tres-étroite-
 ment à observer la Loy.

Les Corollaires, qui sont à la fin de ce
 volume, contiennent d'excellens principes
 pour regler la conscience, & pour se bien
 conduire lors qu'il y a lieu de douter si
 que l'on se propose de faire, est licite,
 illicite. On decouvre dans le second
 quelques methodes erronnées, qui produ-

ordina
 la M
 trop
 qu'a
 le; en
 par les
 ancien
 in ne
 timer
 decisi
 Per
 cau
 la d
 son
 cid
 ce
 zu
 ra
 n

airement de méchantes décisions dans
 morale. On décide mal, en accordant
 à la raison humaine, en ne s'attachant
 l'Ecriture seule ou à la Tradition seu-
 n ne réglant les mœurs des fideles que
 es Canons des Conciles, sur tout des
 ns; en ne consultant que les Peres;
 e se proposant pour regle, que les sen-
 ns de saint Augustin; en méprisant les
 ions de tous les nouveaux Casuistes. Le
 Gisbert ne pretend pas deffendre la
 e des Casuistes trop hardis, ou trop re-
 ez; mais il est persuadé que ceux qui
 exempts de ces deux deffauts, ne de-
 nt pas les questions suivant leur capri-
 & qu'ils se conforment à l'Ecriture,
 Conciles, aux Decretales des Souve-
 Pontifes, & aux sentimens des Pe-

oila tout ce que nous avons cru devoir
 rquer pour donner l'idée generale d'un
 rage qui merite l'estime du Public. L'Au-
 y donne un grand exemple del'amour
 re que l'on doit avoir pour la verité.
 ouë que pour la suivre, il a esté obli-
 e se défaire de tous ses prejugez, de re-
 our suspects des raisonnemens qui luy
 ent paru jusqu'à present des demonstra-
 , & de retracter ses premiers sentimens,
 s les avoir enseignés pendant vingt an-
 entieres.

eri Christophori Schelhammeri D.
 fessoris Kiloniensis, & Serenissimi Cim-
 ræ Ducis Archiatri, Naturæ vindicatæ
 indicatio; quâ ea quæ Libro de Naturâ
 olim fuerunt asserta, ulterius confirman-
 tur atque explicantur. De motus prin-
 cipio primo, & causarum secundarum
 actione illustres controversiæ elucidantur:
 Christ. Sturmii Altorfni Professoris ce-
 leberrimi querelis respondetur. Prostat
 in Officina Licbezeitiana, Hamburgi.
 Kiloni, Typis Bartholdi Reutheri, Acad.
 Typogr. anno 1702. C'est à dire, La
 Défense de la Nature défendue, où l'on expli-
 que, & l'on démontre plus amplement, ce
 qu'on avoit autrefois soutenu dans le Livre
 de la Nature. On éclaircit les questions cele-
 bres touchant le premier principe du mouvement,
 & l'action des causes secondes. On s'attache
 principalement à répondre aux plaintes de Jean
 Gombier Christophle Schelhammer, Professeur
 à Kiel, & Premier Medecin à Altorf. Par
 haud Reuther, de l'impression de Bert-
 hite. 1702. in 4. pagg. 205. & se ven-
 à Hambourg.

L'Auteur de ce Livre a entrepris de
 ger la Nature des outrages qui lui
 faits par les nouveaux Philosophes.

ſçait combien elle eſt reverée dans les Ecoles Peripateticiennes. On l'y regarde en quelque ſorte comme un principe ſubalterne, établi de Dieu pour agir à ſa place; & l'on en parle de la même maniere que ſi c'eſtoit en effet un Eſtre intelligent, qui pourvût à tout avec beaucoup de ſageſſe.

Les Cartefiens ont oſé traiter de chime-re cette Nature ſi reſpectée par les Diſciples d'Ariſtote, & appeller galimatias tout ce qu'on en dit. Quelques uns même ont pris la choſe plus ſerieuſement; ils ont pretendu que ces idées de l'ancienne Philoſophie ſur la Nature, eſtoient tout à fait payennes, & renfermoient une eſpece d'idolatrie. C'eſt ſur ce pied-là que le celebre M. Boile d'Angleterre, après un Auteur François plus celebre encore, les combatit dans ſon Ouvrage *De ipſa Natura*, imprimé en 1686. Il y pouſſa ſi loin ſes entrepriſes contre la Nature, qu'il voulut en abolir juſqu'au nom; ce nom, dit M. Schelhammer tout indigné, ſi venerable à toute l'Antiquité, *ſanctum omni Antiquitati nomen.*

M. Sturmius, habile Profefſeur en Philoſophie & en Mathematique dans l'Univerſité d'Altorf, entra quelque temps après dans le deſſein de M. Boile, & compoſa à ſon exemple, & ſur les mêmes principes, une Diſſertation ſous ce titre, *Idolum Natura*, dans laquelle il parle auſſi de la Nature priſe au ſens des Ariſtoteliciens, comme d'un

Auteur; il craignoit
les fondemens de la Medecine,
avec honneur; & en Medecin zelé il
en 1697. un Livre intitulé, *Natura*
Medicis vindicata. Comme M. Stur
estoit attaqué, il répondit, & inti
Réponse, *Natura sibi incassum vindicata.*
cette Réponse qui a donné lieu
vrage dont nous rendons icy compte
blic.

L'Auteur ne se contente pas de
en particulier aux articles qui rega
Sturmius; il reprend de nouveau
question, sçavoir, S'il n'y a dans
créé aucun principe d'action,
meut immédiatement toutes che
traite avec beaucoup d'étendue,
dire, avec un peu trop de chaleur
lustres Philosophes, qui ne re
d'autre force dans le monde
cause véritable des effets, que
volontez divines.
Le Livre est divisé en huit C
que nous

Le second Chapitre regarde le mot même *Natura*, la Nature. Une nouvelle plainte de M. Sturmius estoit, que notre Auteur lui avoit imputé de rejeter entièrement ce mot, & d'en vouloir abolir l'usage. On soutient à M. Sturmius que s'il ne l'a pas voulu bannir de la Latinité, il a voulu l'exclure de l'Ecole, entant qu'il signifie le principe des choses naturelles. On ajoute que M. Sturmius ne veut pas même que l'on se serve du terme *Præternaturales*, pour exprimer les maladies, leurs causes, & leurs symptômes, mais qu'il pretend qu'on doit seulement les appeller *noxias*, ou *adversas*: ce que notre Medecin regarde comme une prention injuste, prejudiciable aux sciences, & à laquelle il a eu tres grande raison de s'opposer. Il se plaint à son tour, que le Professeur d'Altorf lui fait dire generalement qu'il n'est tombé dans l'esprit de qui que ce soit, d'associer Dieu & les creatures comme causes de même genre. Il déclaré qu'il n'a voulu parler que des Philosophes Chretiens, & en particulier des Anatomicistes. Il entreprend cependant de justifier Hippocrate sur ce point, & de faire voir que tout Payen qu'il estoit, il a reconnu Dieu pour premier principe du mouvement.

M. Sturmius s'estoit aussi deffendu d'avoir nié la Nature prise pour les Loix generales selon lesquelles tous les effets sont produits. Notre Auteur répond à cela dans le

troisième Chapitre.

neral, que M. Sturmius a voulu quer tous les reproches qui sont faits aux nouveaux Philosophes dans le Livre *Natura sibi & Medicis vindicata*: que quoi qu'on y ait examiné quelques endroits de la Dissertation de ce Professeur, on ne l'y avoit point particulièrement en veüe. Il ajoute que les Loix generales de M. Sturmius, ne remplissent pas toute l'idée qu'on doit avoir de la Nature: Car la Nature, selon M. Schammer, est l'universalité des Loix Divines jointes à une force qu'il met dans les Creatures, par laquelle elles agissent suivent les Loix.

Le quatrième Chapitre est employé à faire voir la différence des deux opinions. Le de notre Auteur est que Dieu ayant une fois mis les corps en mouvement, a voulu les avoir fabriquez de la même maniere que les parties d'une horloge, tout en se mouvant dans la suite, & se meut encore, sans qu'on en mêle davantage, ce qui est très simple mais simpl

e qui les meut à chaque instant, & qui se meut, quoï qu'à l'occasion de leur choc. Ce que M. Sturmius explique par *Immediatione virtutis, non immediatione motus*, c'est-à-dire, qu'il n'y a point de vertu mouvante interposée entre la vertu & les corps mûs : mais qu'il y a un repos ; un corps en repos n'estant qu'à l'occasion du choc d'un autre corps en mouvement.

embarrasse M. Schelhammer, & cause beaucoup de confusion dans cette doctrine, c'est qu'il s'imagine que les Cartésiens produisent à Dieu chaque effet par une action ou par une volonté libre, & immédiate en tout sens ; mais que M. Sturmius s'en défend, il se distingue de tous les autres en ce point, & se trouve fort différent d'eux. Mais ce qui est de cela : la nouvelle Philosophie met en question l'origine du mouvement, & de la communication qui s'en fait, & qui s'en fera à l'avenir dans l'efficace de cette première loi qui en a établi les loix. Il semble que M. Schelhammer n'entende pas bien ce que l'on veut dire par là.

Le sixième & septième Chapitres traitent de la nature de la Loi. Ces Loix viennent de Dieu, & par conséquent elles sont éternelles. C'est sur ces mêmes loix que la morale est fondée ; les principes en sont certains, & les effets infaillibles, & constants. Après avoir tiré des consé-

beaucoup
se met dans une
eux qui traitent la Medecine
jecturale, & qui méprisent par
salutaire & si divin. Il les cite
tribunal de Dieu au dernier jour,
voir condamner comme d'infames
ateurs de la Medecine. Mais M.
amier ne confond-il point un peu
s choses considerées, en elles-mêmes,
la connoissance que nous en avons? &
auroit-il pas quelque grace à faire à ceux
sans mépriser la Medecine, qui est une
ence tres utile, & nullement méprisable,
e regardent pas cependant tous les raison-
emens des Medecins comme des demonstra-
tions.

Notre Auteur revient aux loix de la na-
ture. La premiere de ces loix est un pre-
mier ordre de Dieu exprimé par ce mot,
Soyez mus. Un second ordre fait les secon-
des loix; il est exprimé par ces termes, *So-
yez mus de cette maniere, selon cette regle.* Ce
premier ordre imprime le mouvement à la
matiere, & fait passer dans les corps une
force mouvante, par laquelle ils se meuvent
les uns les autres, suivant la détermination
des secondes Loix établies par le second or-
dre.

On refute icy M. Sturmius, qui croit
avec les nouveaux Philosophes, qu'il n'y a
dans la Nature d'autre force mouvante des
corps que l'efficace même de ces Loix. M.
Sé

9
ou
che
Dieu
ce
qu'elle
buc. I
sance
d'Angle
au long
des pr
essenc
pierr
C
Sche
de F
qu
car
se

hammer se fait ensuite l'objection que les Cartésiens ont coutume de faire, sçavoir que la matière est purement passive, & incapable d'avoir en elle-même aucun principe d'action: Il convient sans peine, que rien d'actif n'est renfermé dans l'idée même de l'essence de la matière; mais il faut se contenter de montrer qu'elle peut avoir reçu de Dieu par addition, une vertu que son essence ne renferme point; & que c'est ainsi qu'elle a la force mouvante qu'il lui attribue. Il a recours pour cela à la Toute-puissance de Dieu, qui selon M. Lock, Sçavant d'Angleterre, dont notre Auteur rapporte le sentiment, peut ajouter à un être des propriétés qui n'appartiennent pas à son essence; par exemple, donner la raison à une bête.

Il est encore dans cet endroit que M. Hammer s'efforce d'éloigner toute idée de Magisme & d'Idolatrie, de l'opinion que l'on a sur la nature, ou sur l'efficacité des secondes. Ceux qui sont pour l'inefficacité, disent, que si les créatures avoient une telle puissance d'agir, on devroit respecter cette puissance, & que les sentimens de respect & de crainte qu'elles exciteroient en nous, seroient légitimes; sentimens qui, par eux-mêmes, sont les principaux chefs de l'action en esprit & en vérité. L'Auteur répond qu'aimer n'est point adorer; que l'aimer est entre les égaux. Il avoue néanmoins qu'on doit aimer Dieu, quoi qu'il

J o
n'y ait aucune égalité entre
l'égard de la crainte, il assure que
obstacle à l'adoration, bien loin qu'elle
une adoration véritable. Il ajoute, que les
Indiens par leurs offrandes aux Demons,
dont ils craignent la puissance, ne les ado-
rent pas; mais qu'ils tâchent seulement de
les appaiser; ce qui selon lui, est tres éloi-
gné de l'adoration. Il la restraint, pour
qui regarde l'interieur, aux sentimens de
ne veneration profonde, qu'excite en
la veüe d'une perfection infinie. Il se-
que M. Schelhammer change icy un
pute réelle, en dispute de mot.
Au reste, si Dieu a pu donner à
tiere la puissance de mouvoir, il la
failliblement donnée, quand ce r
selon notre Auteur, que pour est
d'embarras & de souci, *solutus n*
pour se reposer, comme l'ense-
ture. Schelhammer voit avec d
opinion qu'il comba
chez les

quence; en un mot pour ce qui n'a be-
 oin que de vivacité d'esprit; mais il y a
 peu de bonnes choses dans leurs Ouvra-
 ges de Physique, de Chymie, & d'au-
 tres Sciences abstraites. La Philosophie
 de M. Descartes est plus ingenieuse que
 véritable: quelques François mêmes l'ap-
 pellent le Roman de la Nature; & ce
 qui est déplorable, ajoute M. Schelham-
 mer parlant de ceux de sa Nation, c'est que
 nous nous laissons entraîner à ces opinions
 nouvelles & étrangères. Il se console
 néanmoins par l'esperance qu'il viendra
 un temps qu'elles seront traitées à leur
 tour comme elles meritent de l'estre, *suos
 gravissimos itidem patientur manes.*

L'occasion l'engage à examiner le sen-
 timent de M. Connorius, Philosophe An-
 glois, qui ne manque ni d'esprit, ni de
 science, & qui cependant est imbu des
 mêmes principes que les Cartesiens. No-
 tre Auteur lui fait dire que le mouvement
 n'est rien; & le pousse beaucoup sur cet-
 te parole qu'il prend à la rigueur. M. Con-
 norius a soutenu, que les miracles n'esto-
 ient pas plus contraires à la nature des corps,
 que ce qui arrive selon les loix qu'on ap-
 pelle naturelles. Le Professeur de Kiel le
 combat encore vivement sur cet Article.

Aristote dit quelque part, que le mou-
 vement est l'acte d'un Estre en puissance, en tant
 qu'il est en puissance; M. Schelhammer nous
 avance en passant un long & beau Commen-

taire sur ces paroles, & fait voir clair comme le jour, qu'elles ne sont point obscures; & que ceux qui se sont avisez d'en rire, ont ri mal à propos, & sont de mauvais plaisans. Il pretend qu'Aristote n'avoit pas proprement dessein dans cet endroit, de définir le mouvement; mais que ce grand Homme en donne ailleurs une excellente définition *en tant qu'il est mobile*. M. Schelhammer nous explique les beautez de cette définition: On ne pouvoit rien dire de plus judicieux, ni de plus exact; car ce mobile, comme le ratureur, n'est pas mobile actuellement, » la puissance qu'il a d'estre mû ne passe » acte, & qu'il ne soit mû en effet. » te consideration, ajoute M. Schelhammer, est d'un usage merueilleux dans la » ce des Medicamens, & de leurs propriétés.

Dès qu'on a donné au corps un mouvante, quoi qu'elle ne fut pas nuë dans leur essence, il n'est pas d'en attribuer une aux esprits. C'est fait notre Auteur dans le 7. Chapitre a d'autant moins de peine, qu'il n'est loigné de croire que l'esprit est un tres subtile. Selon luy néanmoins me ne meut pas immediatement ni qui est trop grossier par rapport à l'essence de l'ame; » des esprits animaux

meut. Sur la question qu'on luy fait, Comment l'ame qui ne connoit pas même qu'il y ait des esprits animaux dans le cerveau, peut les distribuer avec tant de sagesse, & les envoyer dans les muscles selon les besoins de la machine: il répond que c'est comme les Medecins, qui usant de specifics dont ils ignorent la vertu, ne laissent pas de guerir. Quoi qu'il en soit, il ne peut souffrir les Cartesiens, qui disent que la volonté des intelligences n'est que la cause occasionnelle des effets qu'on leur attribue, & que Dieu est la cause veritable, agissant en cela selon les loix generales qu'il a établies. Il refute cette opinion par plusieurs raisons qui lui paroissent invincibles. Une des plus fortes est tirée des enchantemens, des possessions, & des autres effets de la malice du demon: Car le moyen de digerer cette pensée, Que c'est Dieu qui agit immédiatement dans tous ces effets, qui les produit, & qui execute ainsi les volontez du demon. L'Auteur s'étend beaucoup là-dessus.

Le huitième & dernier Chapitre est une recapitulation de tout l'ouvrage. M. Schellhamer y marque de nouveau en quoi son opinion, & celle de M. Sturmius conviennent, en quoi elles sont différentes, & ce qu'il faudroit faire de part & d'autre pour les concilier parfaitement. Il avouë que M. Sturmius est à peu près du même sentiment que luy sur les loix de la nature; il l'exhorte seulement à reconnoitre dans la matiere

J
e mouvante, & n
e son côté que cette force
int à l'essence de la matiere, & n'en
e de son propre fond, mais qu'
é ajoutée de la main de Dieu. A ces
itions il offre la paix à son adversaire.
Chapitre & l'Ouvrage finissent par ce
ité.

Description d'un Instrument nouveau, tres simple
& fort commode, pour tracer facilement le
Profil du fust d'une Colonne, Par M. Joblot
Professeur en Mathematique.

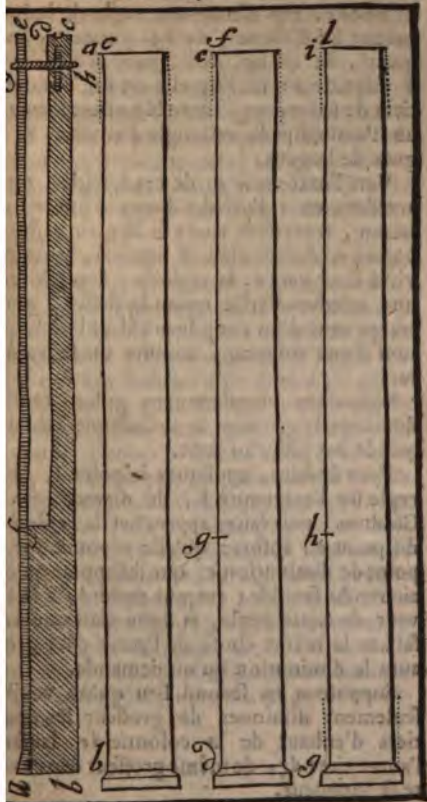
ON diminuë la grosseur des Colonnets en
trois manieres toutes differentes. La
premiere est de commencer la diminution
au bas de la Colonne, la continuant jusqu'au
haut.

La seconde, est de ne commencer la di-
minution qu'au point superieur du tiers d'en-
bas de la Colonne.

Et la troisieme, dont on ne trouve point
d'exemple dans l'antique, est de tenir la
Colonne plus grosse au tiers de sa hauteur,
& la diminuer vers les deux extremités;
c'est-à-dire vers la base & vers le Chapiteau,
ce qui luy fait avoir comme un ventre qu'on
appelle le renflement.

Pour executer ces trois sortes de diminu-
tions avec autant d'exactitude & de facilité
qu'on le peut desirer, nous avons imaginé
l'Instrument dont voicy la description.

abc



abcde, représente
 poirier ou d'ébene, de 24.
 gueur, de 18 lig. de largeur: & a
 8 d'épaisseur: de laquelle on ôte des deux
 tiers de sa longueur, toute la matière formant
 un Parallellipede rectangle d'environ 8. li-
 gnes de largeur.

Vers l'extrémité *e*, de cette regle, on
 arrêtera en *g* l'un des bouts d'une vis
 laiton, traversant toute sa largeur, &
 écrouë*i*, dont le plan est vertical, pour
 vir à tirer vers *d*, la regle *fe*, laquelle
 une courbure telle qu'on la desire
 tracer tout d'un coup le profil de la
 tion d'une colonne, comme on l'
 re.

Supposons premierement qu'on
 diminuer la grosseur de la Colonne
 puis le bas jusqu'au haut.

Pour le faire, appliquez le p
 regle sur l'extrémité *b*, du di
 Colonne, puis faites approcher
 point *d*, en sorte qu'elle
 intion *c*, que j
 tracant *c*

appliquez le point f de la
 oint g , de la Colonne, en
 re la longueur af , de la re-
 longueur dg , de la Colonne:
 ite l'écrouë g , pour faire ve-
 point marqué f , de la dimi-
 vous tracerez la ligne élastique
 faites la même chose de l'autre
 urez le profil du fust de la Co-

s enfin qu'on veuille diminuer
 gi , avec renflement au point b ,
 e la hauteur du tiers d'endas,
 faire, mettez un petit coing de
 ans l'espace vuide de la regle, en-
 son sommet soit distant du point
 même quantité que le point h , de
 e, l'est du point g , qui termine le
 d'endas, faisant ensorte que ce
 esse un peu les deux parties fe , &
 a regle ac . Cela supposé, appliquez
 t h , de la Colonne, le point de la
 , auquel correspond le sommet du
 puis tournant l'écrouë jusqu'à ce que
 e fe , réponde aux points de diminu-
 & g , du fust de la colonne, vous tra-
 la ligne élastique ghl , qui formera le
 ment en h . Si vous faites la même cho-
 l'autre côté, vous aurez ce qu'on de-
 de.

JOUR
DES SCAVANS

Du Lundi 12. Novembre, M. DCCIII.

Seconde Instruction sur les passages particuliers de
la Version du Nouveau Testament, imprimée
à Trevoux en l'année 1702. avec une Disser-
tation préliminaire sur la doctrine & la cri-
tique de Grotius. Par Messire Jacques Bossuet
chez Anisson, Directeur de l'Imprimerie
Royale, 1703. vol. in 12. pagg. 333.

ON vit paroître l'année dernière, la
premiere Instruction de M. l'Evêque
de Meaux sur la version du Nouveau
Testament imprimée à Trevoux. Ce
premiere Instruction contient des remar-
ques generales sur l'Ouvrage. Nous en
avons parlé dans le V. Journal de cette an-
née. La seconde Instruction que M. de Meaux
a fait paroître aujourd'hui, est sur les passages
de cette Version, qui méritent
d'être repris: Il n'est pas croyable, dit
le Prelat, combien il s'en trouve où la
Version est fautive. Comme nous ne pouvo-

nous nous contenterons
 on trouve icy soixante & dix
 lesquels M. de Meaux fait des
 déclare en même temps que
 qu'aux fautes qu'il a propos-
 as qu'il ait dessein d'approuver
 sont infinies dans la version &
 & il ajoute, " qu'il luy suf-
 lémontré que l'Auteur fait ce
 aist du Texte de l'Évangile,
 & sans regle, qu'il n'a au-
 la Tradition, & qu'il me-
 at la loy du Concile de Tren-
 is oblige à la suivre dans l'in-
 des Ecritures; qu'il ne se
 ant qu'en affectant de perpe-
 langereuses singularitez, &
 se de substituer ses propres
 lles du Saint Esprit; que sa
 pleine de minuties, & d'ail-
 ;, temeraire, licentieuse,
 uns Theologie, ennemie des
 cette science, & qu'au lieu de
 saints Docteurs & d'établir
 de la doctrine chretienne par
 re, elle allume une secreete
 e les Grecs & les Latins dans
 capitales; qu'enfin elle tend
 ffoiblir la doctrine & les sa-
 l'Eglise, en diminué & en
 preuves contre les heretiques,
 ilier contre les Sociniens,
 des solutions, leur met en

» main des deffenses pour
» dit luy-mesme contre l'
» ouvre une large porte
» nouveautez.

Cette Instruction est
» lertation préliminaire
» critique de Grotius.

qui selon M. de Mea
» trente ans à chercher
» foy, n'ayant pu goû

» tendus Reformateur
» tre, & pour la fat

» teur du mal com
» Arminius dans un

» à dire, qu'ils p
» Semipelagianism

» Episcopius qui
» gea dans sa tol

» erreurs de So
» particulieres

Il écrivit con
» satisfaction

» opposa une
» gna telle

» deux lettre
» faut peu

Non co
» ses indi

» dogme
» l'accu

» divini
» d'acc

» trop

e s'il n'y avoit que le Pere qui fût Dieu
 verain, & que le Fils luy fût inferieur
 efme à l'égard de la divinité.

Grotius donna aussi dans les autres erreurs
 Sociniens sur l'immortalité de l'ame,
 l'inspiration des Livres sacrez, sur les
 propheties qui regardent Jesus-Christ; &
 est sur ce dernier article que M. de Meaux
 marque que Grotius a esté suivi par M.
 non aussi-bien que sur le Semipelagianif-
 e. Il montre icy la conformité de leurs
 sentimens, sur les matieres de la predesti-
 tion & de la grace, le mépris qu'ils ont
 sur Saint Augustin, qu'ils traitent par tout

Novateur, & à qui ils reprochent d'a-
 ir abandonné la doctrine des Peres Grecs,
 celle de toute l'ancienne Eglise sur cet ar-
 ticle, & d'avoir luy-mefme changé de sen-
 timent dans ses disputes contre les Pelagiens.

M. de Meaux les refute icy par avance, mais il
 promet de donner incessamment au public un
 ouvrage où cette matiere sera traitée à fond,
 m'engage (dit-il) à soutenir dans mes In-
 structions suivantes, contre eux & contre

Protestans unis ensemble, l'invariable
 perpetuité de la foy de l'Eglise Chretienne:

puisque la matiere de la grace & du libre
 arbitre est celle qu'on veut regarder com-
 me le sujet de la division, c'est sur ce point

que je promets avec le secours d'enhaut, de
 montrer plus facilement & aussi plus
 clairement qu'on ne le peut croire, le
 sentiment des anciens Peres avec leurs

» successeurs de l'Orient & de l'Occident
» & des Grecs avec Saint Augustin &
» Disciples.

Au reste M. de Meaux remarque qu'
tius au milieu de tant d'erreurs part
res où on le voit persister, fit des p
étonnans dans la doctrine Catholique
vit avec force contre Riber, & ce
autres Protestans qui soutenoient q
pe estoit l'Ante-Christ. Il démontra
tes les accusations d'idolatrie que
Protestant intentoit à l'Eglise
n'avoient pas mesme d'apparence
sa l'Eglise & l'autorité des ses
il déclara nettement qu'il croyoit
nité & sur l'Incarnation de Je
tout ce qu'en croyoit l'Eglise
l'Université de Paris: il reco
l'autorité de l'Eglise Catholiqu
tieres de foy; de sorte qu'il e
» dit ce sçavant & pieux Prel
» tius non seulement ne se se
» tholique mais qu'un homin
» d'une étude infatigable,
» cieux mesme jusqu'à un
» & (ce qu'il avoit de me
» roissoit de bonne foy,
» lacet à la maison d'Israel
» écueil fameux par le r
» à qui l'apas de la nouv
» de se distinguer par leu
» tions, a fait perdre la
» tion des Peres & de

Traité de l'Amour de Dieu, ou la Nature, la pureté, & la perfection de la charité sont expliquées selon les principes des Peres, sur tout de Saint Thomas. Par le P. Antonin Mafsoulié, Docteur en Theologie, Qualificateur du saint Office à Rome, Exprovincial de la Province de Toulouse, & cy-devant Vicaire General de tout l'Ordre des FF. Prêcheurs. A Paris chez Jean Guilletat, rue S. Jacques. 1703. in 12. pp. 573.

SI l'on examine bien l'histoire de l'Eglise, on trouvera que comme il y a toujours eu des hommes véritablement spirituels, il y a toujours eu aussi de faux Mystiques qui ont abusé des choses les plus saintes. Les siècles passez ont produit les Gnostiques, les Cathares, les Apostoliques, les Euchytes ou Psalliens, les Beguards, les Illuminez; & tous ces Heretiques ont eu cela de commun avec les Quietistes, que nous avons vû naître, Qu'ils ont caché une étrange corruption de cœur, sous l'apparence specieuse d'une perfection sublime. Les principales erreurs de ces derniers regardent l'Oraison, & la pratique de l'amour de Dieu. Ils ont réduit la Priere à une inaction sujette aux plus grossieres illusions, & la Charité à un desinteressément chimerique, qui détruisant l'esperance, rend l'ame indifferente pour son salut: semblables à un certain Berenger Fanatique du quatorzié-

» Successeurs de l'Orient & de
 » & des Grecs avec Saint Au
 » Disciples.

Au reste M. de Meaux rema
 tius au milieu de tant d'erre
 res où on le voit persister,
 étonnans dans la doctrine Cat
 vit avec force contre Rivet
 autres Protestans qui souten
 pe estoit l'Ante-Christ. Il dé
 tes les accusations d'idolat
 Protestant intentoit à l'
 n'avoient pas mesme d'app
 fia l'Eglise & l'autorité
 il déclara nettement qu'il
 nité & sur l'Incarnation
 tout ce qu'en croyoit l'
 l'Université de Paris :
 l'autorité de l'Eglise Ca
 tieres de foy ; de sorte
 » dit ce sçavant & pie
 » tius non seulement
 » tholique mais qu'ur
 » d'une étude infatig
 » cieux mesme jusq
 » & (ce qu'il avoit
 » roissoit de bonne
 » lacet à la maison
 » écueil fameux p
 » à qui l'apas de l
 » de se distinguer
 » tions, a fait p
 » tion des Peres
 » stique.

Traité de l'Amour de Dieu, ou la Nature, la pureté, & la perfection de la charité sont expliquées selon les principes des Peres, sur tout de Saint Thomas. Par le P. Antonin Mafsouliè, Docteur en Theologie, Qualificateur du saint Office à Rome, Exprovincial de la Province de Toulouse, & cy-devant Vicaire General de tout l'Ordre des FF. Prêcheurs. A Paris chez Jean Guilletat, rue S. Jacques. 1703. in 12. pp. 573.

SI l'on examine bien l'histoire de l'Eglise, on trouvera que comme il y a toujours eu des hommes véritablement spirituels, il y a toujours eu aussi de faux Mystiques qui ont abusé des choses les plus saintes. Les siècles passez ont produit les Gnostiques, les Cathares, les Apostoliques, les Euchytes ou Psalliens, les Beguards, les Illuminez; & tous ces Heretiques ont eu cela de commun avec les Quietistes, que nous avons vû naître, Qu'ils ont caché une étrange corruption de cœur, sous l'apparence specieuse d'une perfection sublime. Les principales erreurs de ces derniers regardent l'Oraison, & la pratique de l'amour de Dieu. Ils ont réduit la Priere à une inaction sujette aux plus grossieres illusions, & la Charité à un desintéressement chimerique, qui détruisant l'esperance, rend l'ame indifferente pour son salut: semblables à un certain Berenger Fanatique du quatorzié-

zième siècle, qui enseignoit qu'il joindre à l'amour de Dieu aucun motif, pas mesme le motif de la récompense éternelle.

Le Pere Massoulié a déjà détaché de ces maximes touchant l'homme dans un livre qu'il a fait là dessus, et bat dans celuy cy la fausse idée qui est formée de véritable amour de Dieu. L'ouvrage est divisé en trois parties, la première traite de la nature de l'Amour de Dieu, la seconde de sa pureté, la troisième de sa perfection.

Selon l'Auteur, trois choses contribuent à former la charité, qui sont l'amour de Dieu, la bienveillance, & l'amitié. L'amour de Dieu nous porte vers notre souverain bien, la bienveillance nous engage à luy soumettre tout ce qu'il desire, l'amitié nous rend indépendans de toutes ses richesses. Cette charité de la charité suffit pour dissiper le prétendu amour desintéressé des hommes.

Si, par impossible, dit saint Augustin, Dieu n'estoit pas le souverain bien de l'homme, l'homme ne trouveroit pas de motif de l'aimer. L'homme ne peut

mais il faut que les graces & les dons nourrissent & fassent croître cet amour. Saint François de Sales estoit de ce sentiment, aussi bien que tous ceux qui dans les siècles passez, ont mérité la qualité de véritables Mystiques. Des Mystiques de notre siècle, moins éclairés, ont avancé que le propre de la charité estoit d'aimer Dieu purement pour luymesme, sans nul retour sur nous; & se sont imaginez que cette vertu ne pouvoit produire que ce seul acte. L'Auteur les refute fort au long par des raisons évidentes, & par l'expérience des Saints, & il fait voir que la bonté de Dieu, sa qualité de notre souverain bien, ses divines perfections, les bienfaits généraux & particuliers, sont autant de sources d'une infinité d'actes différens que la charité nous fait former. Il compare ensuite la Charité avec l'Espérance, & montre que ces vertus qui se produisent réciproquement, & qui ont également la béatitude pour objet, se perfectionnent aussi l'une l'autre. Il finit cette première partie par la refutation de quelques difficultés, & par l'éclaircissement de cette maxime équivoque, *Qu'il ne faut aimer que Dieu seul, & qu'on doit se rendre indifférent pour tout le reste.*

Dans la seconde partie, où il parle de la pureté de la charité, il propose d'abord les erreurs qu'il veut combattre. Les Auteurs du nouveau système de l'Amour de Dieu prétendent que sa pureté doit exclure tout autre motif, même celui de la béatitude.

L'amour, disent-ils, pour estre pur
estre sans aucun mélange; ainsi l'amour
admet quelque motif, est un amour
Rien n'est plus opposé à l'amour,
pur & intéressé: Or le desir de la beatitude
desir intéressé: Rien donc de plus pur
l'amour que le desir de la beatitude
sus ils distinguent deux amours.
L'un mêlé de l'intérêt de l'éternité
sans mélange, ni de l'esperance d'une
heureuse éternité, ni de la crainte d'une
éternité malheureuse; & ils appellent
impur & imparfait le premier de ces amours
qu'ils donnent à l'autre le titre d'amour
pur & de très parfaite charité. Certes
dit l'Auteur, si l'on établit ce principe
les autres erreurs qui ont déjà esté
condamnées, reprennent leur place. Il
donc que dans cet estat l'on n'a
rien de Dieu, ni pour le merite, ni pour
la récompense, ni pour la beatitude qu'on
cherche en l'aimant, &c. Pour déterminer
clairement une maxime qui a de si
graves suites, le Pere Massoulié fait
bien loin que la pureté de l'amour
les motifs des autres vertus & du
la récompense éternelle, il est
plus parfait lors qu'il y est uni, puis
par la pratique des vertus que tous
sont parvenus au comble de la perfection.
Parmi les hommes admirables de
voies les portraits dans l'ancien Testament
il n'y en a pas eu un seul qui aie

perfection de la charité, sans jeter les yeux sur la beauté de la Jerusalem celeste. Saint Paul, qui fait l'éloge de leur foy, la joint à l'esperance qui les animoit. C'est par cette foy, par laquelle on envisage les choses qu'on espere, qu'Abel offrit à Dieu une hostie plus agreable que celle de Cain. C'est par cette mesme foy qu'Enoch fut transporté à une meilleure vie, qu'Abraham abandonna sa propre patrie, poussé directement par les magnifiques promesses que Dieu luy fit dans toutes ses apparitions, en l'une desquelles il luy dit en termes exprés, *Ego merces tua magna nimis*, C'est moy qui seray votre tres grande recompense. Saint Paul estoit luy-mesme dans une pareille disposition: *Toutes les afflictions de cette vie qui passe*, dit-il dans la 2. Epitre aux Corinth. chap. 4. *ne sont qu'un moment court & leger, qui produit en nous le poids éternel d'une gloire souveraine & inestimable.*

C'est donc à tort que l'on a prétendu que le mélange du desir de la beatitude rendoit l'amour impur, & c'est une erreur de dire que l'esprit de propre interest, appelé *Egoitas* & venin du pur amour par les nouveaux Mystiques, doit estre étouffé, si l'on veut aimer Dieu purement. Il est évident aussi que sous quelque pretexte que ce soit, on ne peut jamais consentir à la perte de la beatitude, ni à sa damnation. Il y auroit mesme une contradiction manifeste à avancer qu'on aime Dieu, & à consentir en

firer la perfection de Dieu, & il fait voir par les exemples de Jesus-Christ & des Saints, que l'on ne doit jamais perdre de veüe le motif de la récompense. Le Sauveur a rapporté sa Passion & sa mort, à la gloire qu'il devoit meriter, & qu'il devoit recevoir ;

33 car, dit le Pere Massoulié, si sa passion
 33 luy estoit ordonnée par le decret de
 33 son Pere, & par les loix de la justice
 33 pour son exaltation & à la gloire de sa
 33 tres sainte humanité, aussi-bien que pour
 33 la redemption des hommes ; il est cer-
 33 tain qu'il a suivi le dessein de son Pere &
 33 les loix de la justice ; & ainsi il a eu en
 33 veüe la gloire de son humanité quand il
 33 épousoit la croix & la mort. C'est aussi
 33 par la veüe des biens de l'autre vie que
 les Martyrs se sont animez à souffrir. Quel-
 quefois les tyrans touchez de compassion,
 leur demandoient pourquoy ils s'exposoient
 à des tourmens si cruels, dont ils se pou-
 voient si facilement garantir en obeissant à
 leurs Princes. Leur réponse ordinaire estoit,
 que la gloire qu'ils attendoient estoit si gran-
 de, que tous les tourmens leur paroissoient
 legers. Cela faisoit comprendre aux Gentils
 qu'il falloit qu'il y eût effectivement quel-
 que gloire extraordinaire à attendre après
 cette vie ; n'étant pas croyable que des gens
 de bon sens voulussent s'exposer à souffrir
 des tourmens si effroyables, s'il n'y avoit
 rien à esperer après, & ils se retranchoient
 à cette vaine réponse : A la bonne heure, si

nous perdons la gloire des Chrétiens: nous jouirons des plaisirs de cette vie: ce sera un pour un: Il se fait icy une compensation, nous profiterons des objets que nous voyons, au lieu de cette gloire que nous ne voyons point. Saint Chrysostome fit un discours pour combattre cette erreur, & faire connoître aux Payens combien la partie estoit inégale. Les ames du Purgatoire dont l'amour n'a pas esté assez parfait pendant cette vie, ne souffrent que pour n'avoir pas désiré avec assez d'ardeur la possession de Dieu; d'où il faut conclure que l'amour parfait consiste en partie dans ce desir. Cela se prouve par quelques exemples. Saint Vincent Ferrier, dit l'Auteur, rapporte qu'un grand serviteur de Dieu parut après sa mort entouré de flammes; & faisant connoître la cause de son tourment, il dit: Parce que je n'ay point désiré ardemment le Paradis, je brûle maintenant dans les flammes. Le Pere Massoulié employe dans le reste de son Livre, tout ce que la Theologie Mystique a de plus solide, pour soutenir les veritez qu'il a avancées, & ne laisse aucun lieu de douter qu'il ne soit aussi éclairé dans les matieres qui regardent la vie spirituelle, que dans la Theologie Scholastique.

Les Peres Clavel & Lhermite approbateurs de son ouvrage, ont raison de louer son erudition, l'ordre qu'il a suivi, sa pieté, son esprit, sa solidité, son humilité. *L'Auteur*, disent-ils, au sujet de cette derniere

vertu, aussi humble que sçavant, veut bien que nous sçachions que nous sommes redevables au grand saint Thomas des raisonnemens & des principes sur lesquels il établit dans ce traité la resolution des principales difficultez. Il ne paroît pas trop qu'un Auteur s'humilie en se declarant disciple fidelle d'un Saint dont toute l'Eglise autorise & suit la doctrine. Mais quelle que soit cette raison, ceux qui connoissent le Pere Massoulié n'en ont pas besoin pour estre convaincus de son humilité.

Nouvelles Observations sur les Maladies Veneriennes, où l'on apprend en quoy consistent & d'où procedent ces maladies, tous les accidens qui les accompagnent & qui les suivent, avec les moyens de les guerir, soit par la salivation, soit sans salivation, & sans estre obligé de garder la chambre. Par M. Boirel, Docteur en Medecine. A Paris chez Laurent d'Houry. 1702. vol. in 12. pp. 138.

C'est un motif de charité qui a porté M. Boirel à donner ce Livre au public. La maladie dont il parle est un mal, dit-il, qui ne fait pas moins de honte que de douleur; ainsi, ajoute-t-il, il est important que ceux qui en sont attaquez, soient assez instruits pour pouvoir se guerir eux-mesmes, sans estre obligez de se declarer à des Empiriques & à des Charlatans, qui debitent leurs remedes avec usure, & les appliquent sans succès. M. Boirel enseigne donc icy toutes les manieres differentes de guerir les

Maladies veneriennes. Nous n'entrerons point dans le détail des remedes qu'il propose ; nous nous contenterons de dire que ces remedes ne renferment rien qui ne soit conforme aux regles de la bonne Medecine.

L'Auteur avant que d'enseigner ces remedes, examine dans un chapitre exprès les causes & la nature du mal venerien. Il fait observer que dans ce mal les humeurs & les parties du corps souffrent des alterations semblables à celles qu'y causeroit l'application de quelque corps capable de coaguler, de déranger, de rompre & de ronger ; ce qui luy fait juger qu'il faut donc que cette maladie soit causée par des humeurs coagulantes & corrosives. Il cherche les peuvant estre ces humeurs, & il trouve d'abord qu'il y a deux sortes d'agens & subtils, propres à déchirer les parties à les ronger. Les premiers sont les ques, qui agissent par le mouvement de leurs particules, & qui sont des par tout où on les applique, comme les boutons de vitriol, &c. les seconds esprits acides, dont les parties & tranchantes agissent par un moyen insensible, & produisent des ulcers fongs.

Pour déterminer auquel de ces on doit attribuer les accidens de la maladie venerienne, notre Auteur propose les caustiques dont on se

re, n'ont d'action que par les sels lixiviels qui les composent, & qui se tirent des cendres de diverses substances: Que ces sortes de sels ne se rencontrent gueres dans les animaux; que d'ailleurs les sels lixiviels n'agissent que fort peu sur les os; que lors que ces sels ulcerent les chairs, ils laissent les bords de la playe sans dureté & sans viscosité, au lieu que les ulcères veneriennes ont des bords durs & calleux. Qu'ainsi il n'y a pas d'apparence que les caustiques soient la cause des accidens qui arrivent dans ces maladies.

Il examine ensuite les acides, & il remarque qu'il s'en trouve en abondance dans les animaux, que les acides font aisément impression sur les os, que les ulcères produits par les acides ont des bords durs & calleux; d'où il conclut qu'il faut sans doute que la maladie venerienne consiste dans un acide. Cela posé, il explique les différens accidens que produit cet acide. Premièrement, la carie arrive lors que l'acide est assez abondant en une partie de l'os pour y faire une desunion considérable; mais lors que ce même acide est en petite quantité, ou que ses pointes sont émoussées, il agit avec moins de force, & change seulement l'arrangement des fibres & la figure des pores: de sorte que les sucs nourriciers de l'os, trouvant alors des passages dont les uns sont plus étroits qu'à l'ordinaire, & les autres plus grands, s'épanchent irregu-

lièrement, rendent la surface de l'os toute raboteuse, & font des exostoses ou des nœuds. Si cet acide vient à s'amasser dans des parties molles, comme sont les chairs, il s'y fait des separations & des ravages beaucoup plus considerables.

La douleur que sentent les malades occupe ordinairement le perioste, ce qui fait juger que l'acide dont nous parlons, s'arreste davantage à la surface des os.

Cet acide tient si fort aux parties, qu'il resiste aux secousses des vomitifs & des purgatifs les plus violens, en sorte qu'il faut ordinairement recourir au mercure, qui penetre plus avant.

Pour comprendre de quelle maniere le mercure agit en cette occasion, on doit remarquer que s'étant lié & amalgamé avec les acides, il est poussé & sublimé par la chaleur du sang; qu'étant ainsi élevé, il est tout prest à se condenser, s'il vient à rencontrer quelques parties solides, ou quelques matieres lentes: qu'ainsi l'air que nous respirons apportant à la bouche une certaine fraicheur, & la liqueur contenue dans les vaisseaux lymphatiques estant moins en mouvement & moins chaude que le sang des arteres & des veines, il faut que les parties subtiles du mercure s'épaississent, & deviennent un sublimé corrosif capable d'agir sur les tuniques des vaisseaux lymphatiques, sur les fibres & sur les membranes des glandes, en sorte que la salive chargée

de ce sel corrosif doit s'écouler par mille vaisseaux. Nous ne suivrons pas notre Auteur plus avant, de peur de nous engager dans des détails peu agréables: d'ailleurs en voilà assez pour donner une idée générale du Livre.

Tractatio Academica de Jure Liciti, sed non honesti, ubi quid vere honestum, quid decorum sit, secundum principia Scripturæ S. & doctrinæ Christianæ traditur, & ea quæ licent communiter, moribusque passim recepta, ad illam normam examinantur, eorumque turpido ostenditur, & quem usum hæc ad emendationem Reipublicæ præstare possunt, demonstratur. Directore D. Jo. Samuele Strykio, J. U. Doct. ejusque Prof. Public. ordin. in Academia Fridericiana Halensi. Accessit index rerum & materiæ uberrimus. Halæ in Orphanotrophio Glauchensi, an. Christi 1702. C'est à dire, *Traité Academique du droit de ce qui est permis, mais qui n'est pas honnête, &c.* President M. Strykius, Docteur ès droits dans l'Université de Hale. A Hale 1702. in 4. pagg. 146.

C'est une règle de droit, que tout ce qui est permis n'est pas honnête pour cela, c'est aussi la matière de cette Dissertation, ou dispute publique, dont l'Auteur est Conrad Louis Wagner, un des disciples.

quivoque , il se sert d
tius , qui tient qu'une
deux manieres ; ou pa
tement juste , quoy qu
louable ; tel est l'état du
des nopces , à quoy o
libat & la viduité ; ou
pas tout à fait juste ,
pas sujette à punition
C'est en ce dernier sen
mis est opposé à ce qu
proprement ce que l'A
traiter.

Il vient ensuite à l'e
est honeste , ce qu'il c
au droit naturel , au
païs , ou à la loy div
prétend qu'il n'y a de
que celle qui est confor

l'estime du monde ; au lieu que les vrais Chrétiens doivent avoir des sentimens tout contraires.

Il parcourt ce qui n'est pas honeste, quoy que permis dans les affaires concernant les particuliers, comme les mariages, l'éducation des enfans, le choix des tuteurs, les testamens, les contrats, les delits, l'usure, le luxe des festins, la débauche, la comédie, le commerce des femmes, les procès, &c.

Des affaires des particuliers il passe aux affaires publiques, où il se rencontre plusieurs cas, dans lesquels ce qui est permis ne s'accorde pas toujours avec ce qui est honeste ; il en donne des exemples dans les actions des Princes souverains, dans ce qu'on appelle raison d'Etat, & dans les peines publiques, qui ne sont justes qu'autant qu'elles sont conformes à la justice souveraine de Dieu. Il condamne comme une chose deshoneste, de tolerer beaucoup de desordres qui ne sont pas expressément défendus par les Loix ; comme de ne pas punir les femmes de mauvaise vie, de permettre l'ivrognerie, de ne pas empêcher le jeu, les spectacles, le bal, les comédies, & les lieux de débauche. A quoy il ajoute les abus qui se commettent dans les fonctions Ecclesiastiques (il entend parmy ceux de sa secte, qui est celle de Luther,) dans les prédications, dans l'administration des Sacremens, & les déreglemens de leurs Pasteurs ; il dit que

la volonté d'une
refusera pour mary.

Il fait un Chapitre
permis dans la guerre,
coup des ravages que l'
ont fait dans le Palatina
lemagne.

Il finit par l'applicati
gle non omne, quod licet
sieurs autres cas particu
pose cinq regles gener
nullement permettre l
ni souffrir un mal, pe
2. Qu'il y a des cho
soient pas deshonestes
ne doit pas estre peri
vais usage qu'on en p
faut empescher les ch
l'apparence du mal. 1
à laquelle il répond,

Philosophia Maignani Scholastica, sive in formam concinniozem, & auctiozem Scholasticam digesta, & coordinata; complectens ex opinionibus veteris, & recentioris Philosophiæ notabiliores disquisitiones, quæ ad usum Scholæ pro juventute instituenda desiderantur; distributa in tomos quatuor. Autore R. P. Joanne Saguens, ejusdem Ordinis Minimorum, & Urbis Tolosanae alumno; hîc, & Romæ olim veterano Philosophiæ ac Theologiæ Professore. Tolosæ apud Antonium Pech, Collegii Tolosani PP. Soc. Jesu Typogr. & Bibliop. sub signo nominis Jesu. 1703. C'est à dire, *La Philosophie du Pere Maignan, mise dans une forme plus ample & plus accommodée à l'usage de l'Ecole, &c. Par le R. P. Saguens Religieux Minime de Toulouse, ancien Professeur en Philosophie & en Theologie à Toulouse, & à Rome.* A Toulouse chez Antoine Pech, Imprimeur du College des RR. PP. Jesuites de la mesme Ville. 1703. 4. tom. in 4. Le 1. tom. 331. pp. Le 2. tom. 367. pp. Le 3. tom. 411. pp. Le 4. tom. 294. pagg.

LE siecle passé est celebre par la revolte de plusieurs grands hommes, qui entreprirent de renverser l'empire Philolophique d'Aristote, & de rétablir la raison dans ses legitimes droits. Le P. Maignan de Toulouse Religieux Minime, dont on don-

bue le 1. . .
Ville, Religieux du meime
de cet Ouvrage; mais on ne
qu'il n'ait eu de la reputation
merité d'en avoir.

Le plus considerable des C
laissez est son Cours de Phil
donna au Public pour la p
1652. On en fit à Lyon e
conde Edition qu'il revit,
ta de quelques petits Traite
y en a un contre les tourbi
tes, & un autre sur la Tr
du Chevalier Morland.

Comme le P. Maignan
cien, il n'avoit pas donné
un tout assez Scholastique
assez accommodé en plus
portée de tout le monde
négligé un grand nomb
Metaphy

comme chargé par ses Superieurs de donner à cette Philosophie qui s'enseigne chez eux, une forme plus convenable à l'usage de l'École, & de suppléer tout ce qui manquoit. Ils ne pouvoient pas jeter les yeux sur une personne plus capable d'exécuter ce dessein; car le P. Saguens a eû pour maître le P. Maignan mesme, tant que le Pere Maignan a vescu; il a fait toujours depuis une étude particuliere de la Philosophie; & il l'a professée à Toulouse & à Rome avec succès. Son Cours est divisé en quatre tomes, comme celuy du Pere Maignan. Le premier contient la Logique; le second la Metaphysique; le troisieme la Physique, & le quatrieme la Morale. Quoy qu'on y refute souvent Aristote, aussi-bien que Descartes & Gassendy, on n'a pas laissé d'y conserver une infinité d'idées Peripateticiennes. Il seroit inutile d'entrer dans le détail de cet Ouvrage, les choses qu'il contient ne sont pas nouvelles, & la methode qu'on y suit est celle de tous les Cours de Philosophie faits à l'usage de l'École.

Jacobi le Mort de Concordantia operum Naturæ, & Chymix. Lugduni Batavorum, apud Fredericum Haring. 1702. C'est à dire, *Discours sur le rapport qui se trouve entre les ouvrages de la Nature, & ceux de la Chymie.* A Leyden, chez Frederic Haring. 1702. vol. in 4. pagg.

Le Soleil tire du fond des abyfmes
du monde, il réveille cet esprit aff
l'augmente, & le rend plus prom
Chymie tout de mefme, dit notre
par le moyen des mélanges qu'elle
par le feu qu'elle employe, donne de
aux matieres les plus lentes.

Le Soleil par fa chaleur fait naître
maux, & les plantes. La Chymie
tant cette chaleur, fait éclore des p
& croître des fleurs & des fruits da
les faifons.

Le Soleil élève des exhalaiſons &
peurs, il les tient ſuspenduës en l
en fait des meteores; il ſeche les co
prive des efprits ſalins qu'ils conti
& les laiſſe enfuite comme morts.
mie tout de mefme élève les ſels,
phres, & les efprits, pour les faire ſ

mentations produit des vents, par ses distillations elle cause des especes de pluyes, & par ce moyen elle fait des preparacions propres à exciter dans les corps diverses sortes de mouvemens.

Le Soleil meurt tout; il change les couleurs, les odeurs & les saveurs; il regle dans les plantes le mouvement de leurs sucs, pour les faire arriver par degrez aux différentes formes qu'elles doivent avoir. La Chymie cuit ce qui est crud, elle adoucit les acides & les amers, elle amolit ce qui est dur, elle donne de la saveur à ce qui est insipide, elle diversifie les couleurs par mille moyens differens, sur tout elle fait des modifications admirables par ses fixations & ses concentrations, lors qu'elle travaille à la pierre des Philosophes.

Le Soleil dissipe les tenebres, il découvre aux hommes toute la nature, il la soumet à leur jugement & à leur recherche éclairée. La Chymie met les choses à nud, elle les expose aux yeux des Sçavans, en separant le vray d'avec le faux, &c.

Voilà un petit échantillon de la qualité des preuves que ce discours contient: C'est tout ce que nous en dirons.

JOURNAL
DES SÇAVANS

Du Lundi 19. Novembre, M. DCCIII.

Expositio Litteralis & Moralis Sancti Evangelii Jesu Christi secundum quatuor Evangelistas. Auctore R. P. Natali Alexandro, Ordinis FF. Prædicatorum in Sacra Facultate Parisiensi Doctore, & Emerito Theologiæ Professore. Parisiis apud Joann. Anisson, Typographiæ Regiæ Præfectam. 1703. C'est à dire, *Exposition litterale & Morale du S. Evangile de Jesus-Christ selon les quatre Evangelistes. Par le R. P. F. Noël Alexandre, de l'Ordre des FF. Precheurs, Docteur, & Professeur Emerite de Theologie dans la Faculté de Paris. A Paris, chez Jean Anisson, Directeur de l'Imprimerie Royale. 1703. in fol. pagg. 732.*

Tout le monde connoit les grands Ouvrages que le P. Alexandre a donnez au public tant sur les dogmes de la Theologie, que sur l'Histoire Ecclesiastique: il semble qu'après de si longs & de si

penibles travaux, ce Pere avoit justement acquis le droit de se reposer. Voici cependant qu'il entre dans la vaste carrière de l'Ecriture sainte, & pour son coup d'essai dans ce genre d'érudition, il donne un Commentaire perpetuel sur les quatre Evangiles. Sur chaque Chapitre il rapporte l'explication du sens litteral & celle du sens moral separément. Sa methode est de comparer les passages de l'Ecriture qui ont rapport les uns aux autres, & de tirer des écrits des Peres de l'Eglise les explications de ces mêmes passages. Il fait Profession de ne rien dire de ny-même, parce qu'il croit qu'il n'est pas permis de faire paroître son industrie à trouver de nouveaux sens dans l'Ecriture sainte; mais qu'il faut seulement s'attacher à représenter fidèlement celui que l'Eglise Catholique, & une Tradition constante de tous les siècles y ont reconnu. C'est pour cela qu'il suit la Vulgate, qui a esté consacrée par les decrets des Conciles & par un long usage, sans negliger pourtant de rapporter les differences du Texte Grec & des Versions Orientales; mais c'est seulement en forme de Notes. C'est encore pour la même raison que le P. Alexandre a crû qu'il n'estoit pas de la dignité de son Ouvrage, de suivre la methode de certains Auteurs, qui ont pas fait difficulté de tirer des Poetes, des Orateurs, des Philosophes & des écrits des Rabins, ce qu'ils ont crû qui pouvoit servir à rendre le Texte de l'Evangile plus

à des nouveautés
mieux qu'on luy repro
rudition, que d'attach
reçue dans l'Eglise Cat

Pour ce qui regarde
vangile, le P. Alexand
re même, & des écrit
Predicateurs pourront
leur donne, qui est de
maniere de precher,
saints Evêques & par l
de l'Eglise: il voudro
peuple l'Evangile enti
se chaque jour, & q
tendre le sens litter
possible, le Predicat
rer les instructions
vir à nourrir la pieté
que les Predicateurs
minassent si cette

et toutes les figures & tous les ornemens de la Rhetorique : ils flatent l'oreille par l'harmonie & la cadence de leurs periodes ; mais ils instruisent peu , & s'ils frappent quelquefois l'imagination , ils laissent toujours le cœur à sec. Le Pere Alexandre souhaite que son ouvrage puisse servir à corriger ce defaut , pour le bien & pour l'utilité de l'Eglise ; & comme c'est peut-estre le dernier qu'il donnera au public , il a jugé à propos de le dédier au Pape , & de le soumettre au saint Siege tous ceux qu'il a composés jusques à present. Il fait mesme une piece de profession de foy entre les mains de sa Sainteté : Il proteste qu'il croit , & qu'il a toujours crû comme article de foy , que les cinq fameuses Propositions censurées par Innocent X. & Alexandre VII. sont heretiques , & justement condannées dans le sens de l'Auteur. Que tous les fideles , mesme les Pasteurs , sont obligez de se soumettre aux Constitutions des Papes sur ce sujet. Que l'obeissance exterieure ne suffit pas , mais qu'il faut aller jusques à une interieure persuasion de cœur & d'esprit , sans laquelle l'obeissance exterieure est une hypocrisie , un mensonge contre le Saint Esprit , un veritable parjure , dont se rendent incapables ceux qui font profession publique d'obeir à ces Constitutions qu'ils desavouent dans leur cœur.

C'est là la doctrine du Pere Alexandre , dont il avoit déjà fait profession publique en-

tre les mains de Monsieur le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris, & qu'il est bien aise de renouveler icy en la presence du Pape & à la veüe de toute l'Eglise Catholique, pour servir de réponse aux libelles médisans de certains Auteurs anonymes, gens inquiets, qui avoient tendu des pièges dans le chemin par lequel il marchoit avec confiance & simplicité.

Le Pere Alexandre ne prétend pas cependant par cette profession de foy, qu'il fait aujourd'huy, qu'on croye qu'il ait pour cela abandonné la doctrine de saint Augustin & de S. Thomas; il dit qu'il est attaché plus fortement que jamais aux dogmes de la grace efficace par elle-mesme, à la predestination gratuite, & à la défense de la pureté de la morale; il souhaite même que tous les Theologiens entrent dans ces sentimens.

Recherche de Catoptrique & de Dioptrique, où par le principe de l'Equilibre on explique la nature de la Reflexion & de la Refraction d'une maniere nouvelle. Par Jean Bernoulli. Tiré des Journaux de Leipzig, de l'année 1701. Pagg. 19.

L'Experience seule nous a d'abord appris les merveilles propriétés des rayons de lumiere. Elles consistent en ces deux choses: l'une, que si les rayons tombent sur la surface polie d'un corps opaque, ils se

eslechiſſent dans un plan perpendiculaire à cette ſurface, en forte que les angles de reflexion ſont égaux aux angles d'incidence: l'autre, que s'ils paſſent obliquement d'un milieu dans un autre milieu de différente nature, ils ſe rompent dans un plan perpendiculaire à la ſurface qui ſepare les deux milieux, de maniere que les ſinus des angles de refraction compris entre la perpendiculaire & le rayon rompu, gardent une raiſon conſtante avec les ſinus des angles d'incidence.

La premiere de ces deux proprietés qui regarde la Catoptrique, a eſté connue des anciens. La ſeconde, qui appartient à la Dioptrique, n'a eſté decouverte que par les modernes. Dans la ſuite pluſieurs Philoſophes, & pluſieurs Mathematiciens ont tâché de rendre raiſon de ces effets de la nature; mais il ne s'eſt encore trouvé perſonne qui ait merité ſur cela l'approbation univerſelle.

Parmi les différentes explications qu'on données, les plus plauſibles ſont celle de M. Descartes, qui eſt toute mécanique, & fondée ſur la compoſition des mouvemens; & celle de M. de Fermat qui eſt metaphyſique, & tirée de cette loy de la nature, qui fait qu'elle ſuit dans ſes opérations les plus courtes voyes. Ces deux explications ont néanmoins trouvé l'une & l'autre des contradicteurs. Car pour ne point rapporter icy toutes les objections
1703. VV qu'on

ter que le verre & l'eau, qui a
milieu plus rare comme l'air : &
tes n'a pas raison de répondre que
rempli de petits filets, ralentit
le mouvement des rayons, que
corps plus solides qui ont moins
tits poils ; car pourra-t-il dire avec
vray-semblance, que l'air subtil
ait plus de petits poils que l'air
cependant il faudroit que cela fût
arrive aux rayons qui passent
dans l'air grossier, la même
ceux qui passent de l'air grossier da
ou dans l'eau, c'est à dire, que les
autres se rompent en s'approchant
pendiculaire.

L'hypothese de M. de Fermat
difficultez ; mais sur tout elle ne
à ceux qui bannissent de la Ph
causes finales. Cette hypothese au

s'est perdu.) D'où l'on voit que ce n'est pas sans fondement que le sçavant Monsieur Leibnitz (*Act. Erudit. 1682. pag. 187.*) soupconne M. de Fermat, & Willebrord Snellius, tres versez tous deux dans la Geometrie des Anciens, de n'avoir fait que transporter leur principe de la Catoptrique dans la Dioptrique, car d'ailleurs il est certain que le Theoreme de Snellius dont parle Isaac Vossius dans sa Dissertation sur la nature & la propriété de la lumiere, sçavoir que les secantes des complemens des angles d'incidence & de refraction gardent une raison constante, revient entierement à la raison reciproque des sinus de ces memes angles, comme le démontre M. Leibnitz dans l'endroit déjà cité du Journal de Leipsik: On peut en effet démontrer generalement avec une extreme facilité, que les sinus de quelques angles que ce soit, sont reciproquement proportionnels aux secantes de leurs complemens.

M. Hughens dont l'esprit estoit si penetrant, donna il y a quelques années une explication particuliere de ces phenomenes dans son excellent Traité de la Lumiere. Cette explication est prise de la nature de l'ondulation, & l'on n'en sçauroit gueres trouver de plus ingenieuse; mais elle n'est pas au goût de ceux qui prétendent que la lumiere se répand en un instant. On peut voir dans Deschales (*Mund. Mathem. tom. 2. pag. 536. & suiv. & pag. 617.*) quelques

rience n'estoit pas
roient nous conduire à rien
la voye que l'Ecole appelle à
à la maniere dont M. de Ro
la refraction dans le Recue
de Mathematique & de Ph
demie Royale des Science
faut la rejeter entieremen
chant contre le principe me
trique: Car si cette explica
on auroit en raison constan
des angles d'incidence & de
les secantes de leurs comple
tangentes de ces compleme
contre l'experience, & ce q
bien cet Auteur a esté peu
point, dans sa critique cont
au mesme endroit.

Ainsi il n'y a eu jusqu'ic
je sçache qui ait donné sur
démonstration veritable, &
qu'elle emporte une convic
si elle est attachée à la

encore faire contre l'une ou l'autre de
 ces hypothèses; enfin qui proposée de cet-
 taniere, en faisant abstraction de toute
 d'hypothese, puisse toujours subsi-
 quelque hypothese qui se trouve vra-
 ans la suite, ou qu'on veuille éta-

erigone à la verité en a voulu donner
 de cette sorte dans son *Cours de Mathe-
 me*, tom. 5. pag. 132. edit. de Paris.
 sert du principe des plans inclinez, en
 comparant les rayons qui tombent ob-
 timent; mais il n'a pas réussi. Car ou-
 ue de sa démonstration, aussi bien que
 elle de M. Descartes, il s'ensuivroit
 emment, quoy qu'il dise le contraire,
 les rayons qui passant d'un milieu plus
 dans un milieu plus dense, devroient
 mpre en s'éloignant de la perpendicu-
 , & qu'ils deyroient se rompre en s'en-
 ochant s'ils passoient d'un milieu plus
 dans un plus rare, il prend encore
 une demande accordée ce qui est ma-
 ement en question, ou du moins qui
 gueres plus évident. Enfin il s'ensui-
 aussi de sa démonstration, que les ra-
 considerez dans un mesme milieu ho-
 ene, ne le traverseroient pas tous avec
 égale facilité, mais ceux qui seroient
 s obliques, le penetreroient plus faci-
 nt que ceux qui le seroient davantage,
 si est fort absurde; car cette considera-
 de rayons perpendiculaires & de rayons

oblique, n'a de
liquet, n'a de
à un autre milieu n'apporte du change-
cet autre milieu que lors que le rayon y est arrivé,
moins qu'avec le subtil M. Newton, (Prin-
Math. Phil. nat. pag. 231.) on ne veuille mettre
dans le second milieu quelque vertu attracti-
ve qui agisse sur les rayons lors qu'ils sont
encore dans le premier milieu, & qui les
attire plus fortement les uns que les autres
C'est en effet par là que M. Newton exp-
que la nature de la reflexion, & de la
fraction: mais son explication est plus
genieuse qu'elle n'est vraie; car il ne
apprend point ce que c'est que cette
attractive, ni d'où elle vient: il la f-
seulement. J'avoué que si on la
de, l'explication qu'il donne est
gante, & peut contenter un Ma-
cien.

Nous allons maintenant donner
& nous esperons de satisfaire le
le Physicien, & le Mathemati-
Nous ne prendrons de
tre accordé
l'Op

Il est constant 1. que la reaction est toujours égale à l'action, & se fait en sens contraire; c'est à dire, que la force dont un corps agit sur un autre, rejait sur lui-même, & que l'effort se répand également sur tous les deux, soit qu'il vienne du choq, ou de la pression, ou de la tension. Ainsi le clou frappe le marteau avec la mesme force qu'il est frappé par le marteau; la base presse le poids aussi fortement que le poids presse la base; & la corde résiste à sa tension avec un effort égal à celui de la force qui la tend. 2. Il est certain que deux forces égales ou inégales agissant librement l'une contre l'autre, se mettent dans l'état où leurs momens sont égaux; ce qui fait l'équilibre.

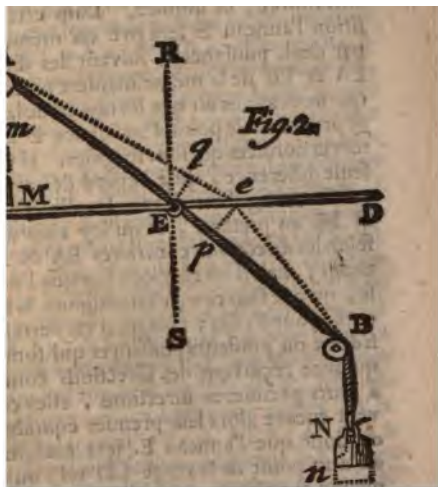
Sur ces deux loix de la nature, qui n'ont pas besoin de démonstration, je raisonne ainsi.

Soient (fig. 1.) ACD, & BCD deux milieux de différente densité separez par le plan CD; A le point rayonnant; B le point qui doit estre éclairé, c'est à dire, celui où le rayon AE doit arriver par le rayon rompu EB.

Puisque selon la 1. loy le rayon EB est repoussé de B vers E par la résistance du milieu BCD avec une force égale à celle avec laquelle ce rayon tâche de vaincre cette résistance, de même que le rayon AE est repoussé de E vers A par la résistance du milieu ACD avec une force égale à celle qui est



nécessaire à ce rayon pour sur
résistance en poussant de A
de là qu'au point E, il se fait
ctions BE, & AE un conflit
inégales & proportionnelles
des milieux. Or selon la 2.
être situé de telle manière,
inégales se trou
soien



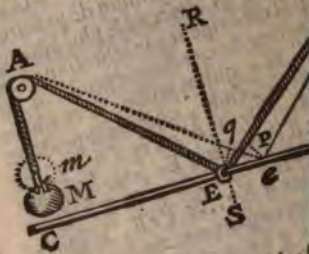
se estre mû de côté & d'autre suivant la ligne
 CD par la moindre force, & sans frottement.
 Supposons qu'à cet anneau soient attachés
 deux cordons EAM, & EBN qui passent
 par dessus les poulies A & B, & qui soutien-
 nent deux poids inégaux suspendus à leurs
 extremités, & donnez. Dans cette dispo-
 sition l'anneau E sera tiré en même temps
 par deux puissances, suivant les directions
 EA & EB de la même maniere précisément
 que nous ayons dit que les rayons de la lumie-
 re pressent le point d'incidence E avec des
 forces données qui sont inégales. Il y a cette
 seule différence, qu'à l'égard des rayons les
 puissances agissent suivant les directions EA
 & BE en pressant, & qu'icy elles agissent
 selon les directions contraires EA & EB
 tirant; mais il est clair que soit que l'on
 se, ou que l'on tire, c'est toujours la même
 chose pour l'effet; puis qu'il est certain
 si deux ou plusieurs puissances qui sont
 en équilibre reçoivent des directions con-
 traires, à leurs premières directions, elles
 vent encore alors leur premier équi-
 libre. dis donc que l'anneau E. sera entraîné
 qu'à un point de la verge CD tel
 que mené à ce point la perpendiculaire
 CD tel que mené à ce point la perpendiculaire
 nus de l'angle AER, qui représente
 d'incidence, soit au sinus de l'angle
 représente l'angle de refraction
 ciproque des puissances qui tirent
 présentent les résistances ou les
 milieux; c'est à dire, comme!

poids M. Ce que je m'en vais démontrer en plusieurs manieres différentes, & néanmoins en peu de mots & tres élegamment, par la plus grande descente du commun centre de pesanteur.

Feignons que l'anneau E soit poussé en e, & parcoure la ligne indéfiniment petite Ee, en sorte que les cordons & les poids prennent la situation mAe, & nBe. Des points A & B comme centres, & des intervalles AE, & Be comme demi diametres soient décrits les petits arcs E q , & e p qui peuvent estre pris pour de petites lignes droites. Maintenant puisque le centre commun de pesanteur des poids M, & N descend le plus bas qu'il est possible; il est évident par la Statique que Mm qui exprime de combien le poids M est monté, est à Nn qui exprime de combien le poids N est descendu, comme le poids N est au poids M. Or Mm est égal à e q , & Nn à Ep; & si l'on prend Ee pour le rayon du cercle où le sinus total, e q & Ep sont les sinus des angles qEe, & pEe, lesquels angles sont toujours égaux aux angles AER & SEB; sçavoir qEe à AER, & pEe à SEB. Donc aussi le sinus de l'angle AER sera au sinus de l'angle BES, comme le poids N est au poids M. D'où il suit évidemment que les angles d'incidence & de refraction sont en raison donnée, sçavoir en raison reciproque des densitez des milieux; c e q. f. d.

Ayant ainsi établi la propriété des rayons de lumiere pour ce qui regarde la Dioptrique,

on étend aisément la même démonstration à la Catoptrique. Car le rayon réfléchi demeurant dans le même milieu que le rayon incident, & par conséquent la résistance estant la même devant & après la réflexion au lieu des poids inégaux qui représentent la différente résistance, ou la différence égale pour exprimer l'égalité de la résistance; & l'on doit les concevoir suspendus deux au dessus de la verge CD tiré au point E. (fig. 3.)



Toutes les autres choses comme auparavant; M & N sont des poids; M est monté, & N est descendu, & par conséquent les poids sont égaux; & par conséquent aussi les triangles ERS & EPQ, l'angle P e E sera

est toujours égal à l'angle REB , & q l'angle AER ; donc l'angle REB , qui est l'angle de reflexion, est égal à l'angle RAE , qui est l'angle d'incidence; *c. q.*

Je suppose jusqu'à présent, que la réflexion & la reflexion se faisoient dans des plans perpendiculaires à ceux qui rompent & réfléchissent les rayons; ce qui a esté supposé sans démonstration par Euclide, Sénèque, & quelques autres Anciens. Vivon à la vérité, & parmi les modernes on en veut le prouver, mais ils ne peuvent rien. Pour moy j'aurois pû faire entendre d'abord que cela suit naturellement de mon principe. Car si l'on conçoit le point E peut couler librement, non seulement le long de la ligne droite CD , mais de tous côtez dans une surface entiere & qu'en suite il soit tiré par deux puissances M & N ; qui ne voit tout d'un coup ce point ne sçauroit s'arrêter qu'il ne soit parvenu au lieu où il puisse estre avec les points A & B , dans un plan perpendiculaire à la surface qui rompt ou qui réfléchit les rayons; & si cela n'arrivoit pas ainsi il est clair que dans tout autre plan le poids de pesanteur des poids M & N ne se verroit pas descendu le plus bas qu'il est possible.

Il reste il ne sera pas inutile de faire voir maintenant que cette hypothese metaphysique de la voye la plus courte, peut estre auf-

je n'ay pas
des angles d'incidence
que personne que je sçache ne
ey. Car M. Hughens luy-mesme ne
démontrer immédiatement par la nature de
ses ondes; mais il a esté obligé de prouver
d'abord qu'il y avoit une raison constante
entre les sinus des angles d'incidence, &
refraction. (Trait. de la Lum. pag. 40.)

M. de Fermat & M. Leibnitz ont de
la raison constante des sinus, du prin
supposé de la voye la plus abregée. (
Math. de M. de Ferm. pag. 158. Acta
ann. 1682. pag. 183.) ce qui revie

mesme; car l'un suit de l'autre recip
ment. Mais pour nous, nous démontr
ces deux choses indépendamment
l'autre. On l'a déjà veu clairement
des proprietéz des angles d'inciden
de l'hypothese de la voye la plus

Il est évident par la Statique,
tre commun de pesanteur de des
le poids est au point le plus
angles faits d

On retranche $M \times AM + N \times BN$ qui est un *plus grand*, il restera $M \times AE + N \times BE$ qui sera un *moindre*. Ainsi dans la Catoptrique où les poids M & N (fig. 3.) sont égaux, en divisant par M il viendra $AE + BE$, c'est à dire la somme des rayons incident & réfléchi, qui sera un moindre; & dans la Dioptrique où M & N . (fig. 2.) marquent les résistances des milieux, & par conséquent $M \times AE$ & $N \times AE$ représentent les difficultés qu'ont les rayons AE & EB de pénétrer ces milieux, (car la difficulté d'un rayon est composée de la résistance du milieu, & de la longueur du chemin,) celle de passer d'un point à l'autre suivant les lignes AE , & EB sera la moindre de toutes: c'est à dire que le rayon passera de A en B plus facilement par ce chemin que par tout autre. Et voila démontrée en trois mots cette proposition que M. Hughs n'a démontrée qu'avec quelque longueur & quelque embarras, & M. de Fermat d'une manière encore beaucoup plus longue & plus embarrassée. Nous nous sommes exprimés un peu autrement qu'eux. Au lieu du *temps* que le rayon employe à passer de A en B , dont ils se sont servis, nous avons substitué la *difficulté* qu'il trouve; ce que nous avons fait à dessein, afin que notre démonstration demeure toujours la même, soit que la lumière se répande en un instant, soit qu'elle se répande successivement. C'est pourquoy le fondement que nous avons pris a d'autant plus.

JOURNAL

fermeté, que sans appeller
aucune hypothese étrangere
et d'un coup sur ce fondeme
eritez que les autres ont moi
urs principes mesmes, que
ences de ces principes étrang
es, empruntant d'ailleurs de
une chose, & l'autre une au
n ne conviendra jamais.

exercices spirituels, ou les verital
pieté pour honorer Jesus Chr
Mere, contenuës dans le Ro
tres utile aux personnes pieu
Et pour augmenter leur dev
cheurs pour leur inspirer les
ye penitence. Par le Pere
dre des FF. Prêcheurs. A
Couterot, rue S. Jacq
du Plâtre, au bon Pa
pagg. 396.

LA devotion du Ro
Dominique, prêch
tre par ses enfans, &
nombre de souverain
roit de la vicissitude
ceroit à languir, si
renouveler. C'est
Livre s'employe, &
plus de zele, que
Alain, le bon est
me du monde en

de cette devotion. Pendant qu'elle a
 usage, dit ce Saint homme, l'Ordre
 des Precheurs a éclaté en doctrine & en
 par l'Observance reguliere; c'est le Rosai-
 re donné à cet Ordre tant de saints & sça-
 religieux, & qui les rend recommandables
 Dieu & devant les hommes. Il ajoute,
 que cette Confrerie fut établie, & qu'on
 voit dans les Chaires, on entendoit dans les
 des pleurs & des gemissemens, on y ver-
 larmes en abondance, on faisoit des peni-
 publiques, &c. L'honneur de l'Eglise, la
 des Princes, la paix des Citoyens, le bon
 des Communautés & des familles entie-
 roient le fruit du Rosaire. Le Pere Mes-
 embrasse les moyens qui luy paroissent
 as sûrs pour rendre au Rosaire son
 éclat, & pour luy faire produire
 niveau de si merveilleux effets. Il en
 une grande idée aux fidelles, il leur
 ue en quoy il consiste, il les exhorte
 motifs les plus pressans à en observer
 ritiques, il les prie de recevoir son ou-
 comme un bouquet spirituel composé de ro-
 siques, qui répandent une odeur charmante
 & sur la terre.

il divise son Livre en trois parties. Dans
 premiere, il propose d'abord plusieurs
 d'honorer la Sainte Vierge, tirez
 criture, de l'exemple de Jesus-Christ,
 res, & de la raison. De là il passe
 manieres de l'honorer, qui, selon luy,
 toutes renfermées dans le Rosaire. Cet-

te devotion apprend à haïr le peché, à s'unir à Dieu, à honorer Jesus-Christ, à limiter, à prier, à pratiquer la pureté, l'humilité, & les autres vertus. Il n'est presque point de graces qu'on n'obtienne par son moyen. Elle éclaire les scavans en leur faisant connoître les mysteres de la vie, de la mort, de la resurrection, & de la gloire de J.C. *Connoissance* qui est, dit l'Auteur, un fidelle *tableau* où nous voyons parfaitement representée la valeur de notre ame, l'excellence de la grace, la beauté de la vertu, la laideur du vice, &c. un *flambeau* qui nous éclaire des veritez de la Religion, un *Soleil* qui découvre ce qu'il y a de plus caché. La *science* du Rosaire, dit-il encore, n'est pas une science naturelle, mais une *science surnaturelle*; c'est la *science des Ecritures saintes*, puisque l'*Oraison Dominicale* & la *Salutation Angelique* en sont tirées, & qu'elle est remplie de nos mysteres. C'est une science sacrée, une véritable & profonde *Theologie*.

Le Rosaire est le fléau de l'heresie, & la terreur de l'infidelité & de l'impieeté. Le Pere Mespolié le prouve par la défaite des Albigeois, par celle des Turcs, à la bataille de Lepante, & par une liste de plusieurs conversions éclatantes que cette devotion a opérées en differens temps. Le Rosaire est aussi une marque de prédestination, parce que quand on est de cette Confrerie on appartient à la Sainte Vierge & à son Fils d'une manière toute particulière. Sur quoy

le Pere fait cette reflexion: *La Sainte Vierge ressemble à la rose: Or comme les abeilles s'approchent de la rose, & que les escargots la fuyent & ne peuvent souffrir son odeur, de mesme les predestinez representez par les abeilles, s'en approchent par le culte qu'ils luy rendent, & les reprouvez figurez par la difformité des escargots, la fuyent par le mépris qu'ils en font.*

Des Papes, des Empereurs, des Rois, des Princes, une infinité d'autres personnes illustres, se sont fait inscrire dans la Confrerie du Rosaire. Boniface VIII. ayant fait représenter sur du satin les mysteres du Rosaire, ordonna qu'on les mît après sa mort dans son cercueil. Clement VIII. voulut luy-mesme écrire son nom dans le Livre du Rosaire perpetuel. Urbain VII. tira au sort l'heure pour dire le Rosaire. Clement X. & Innocent XI. estant sur le point de mourir, receurent la benediction generale qu'on donne aux Confreres agonisans. On compte parmi ces Confreres l'Empereur Frideric III. Philippe premier Roy d'Espagne, Ferdinand premier Roy d'Arragon, Henry premier Roy de Portugal, Louis VIII. Roy de France, Henry II. François II. Charles IX. Catherine de Medicis & ses trois filles, Isabelle, Claude, & Marguerite.

Non seulement l'interest du salut engage les Princes à prendre ce party-là, ou du moins à faire fleurir cette devotion dans les terres de leur obeissance; mais aussi l'inter-
est

est temporel de leurs Etats. Si Louis XIII. prit la Rochelle sur les heretiques, un si heureux succès, selon le Pere Mespolic, fut l'effet du Rosaire recité à Paris sous la conduite du Pere Carré, & dans l'Armée du Roy par les soins du Pere Louvet. Aussi si les Dominiquains entrèrent-ils des premiers dans cette Ville après sa réduction, en chantant les Litanies de la Sainte Vierge, & en portant la Banierre. *Voilà, dit le Pere, quels sont les effets miraculeux du Rosaire; elle est terrible cette dévotion, comme une armée rangée en bataille; elle fait servir quelquefois les vents, les astres, les foudres, les gresles, les orages, les tempestes contre les ennemis. Elle n'est pas moins favorable aux Reines steriles, & aux Rois affligez. La Reine Blanche, à qui douze ans de sterilité faisoient justement apprehender de n'avoir jamais d'enfans, recita le Rosaire par le conseil de S. Dominique, & mit au monde S. Louis sur son trône par la vertu du Rosaire; & cette pratique de piété n'a pas operé la même chose à l'égard de Jacques II. nous ne lièu de croire qu'elle a beaucoup contribué à procurer le trône de la gloire éternelle.*

La seconde partie de ce Livre renferme le reglement de vie que les Confreres du Rosaire doivent observer. On y voit des prieres pour le matin & le soir, on apprend la methode d'assister à la Messe, & sur l'employ du temps

la maniere de prendre ses repas, sur l'usage des afflictions, sur la Confession & la Communion. L'Auteur y traite des Indulgences accordées aux Confreres du Rosaire. Ils en gagnent le jour de leur reception, & les autres jours aussi, s'ils recitent leur Chapelet. Ils en gagnent aux festes de la Vierge, parmi lesquelles on comprend celles de la Conception; aux Processions des premiers Dimanches, &c. Une Indulgence pleniere rassure les Confreres mourans, d'autres les soulagent après leur de-ceds.

Les pratiques de pieté dont il est fait mention dans la troisieme partie de ce Livre, sont *une Requete* pour demander à l'Evêque du lieu & au General des Dominiquains, la permission d'établir la Confrerie du Rosaire, *un Contrat* qu'il faut passer pour cet effet avec les FF. Prêcheurs, *une liste* des principaux devoirs des Confreres, *un formulaire* pour recevoir à la Confrerie ceux qui se presentent, *un autre formulaire* pour benir les chapelets, & un *modele d'absolution* pour les Confreres agonisans. Au reste, il ne faut pas s'imaginer qu'il en coute beaucoup pour établir cette Confrerie dans une Eglise: un fond de dix huit ou vingt livres de rente, un tableau, un autel, & les questes d'une *Sœur intendante* choisie par le Curé, suffisent.

JOURNAL DES SÇAVANS

Du Lundi 26. Novembre, M. DCCII.

Les Homelies de S. Chrysoſtome ſur la Genèſe & ſur les Actes des Apôtres. A Paris chez André Pralard. 1703. 3. vol. in 8. 1. pagg. 750. 2. pagg. 706. 3. pagg. 902.

DE tous les grands Commentaires que Saint Chryſtoſtome a faits ſur l'Écriture ſainte en forme d'Homelies, ne reſtoit plus à traduire que ceux qui ſont ſur la Genèſe, & ſur les Actes des Apôtres. Ces deux Commentaires ayant eſté conduits & recitez de ſuite par ce Saint, le Traducteur a cru qu'il eſtoit à propos de faire paroître en même temps. Et prétendu que les Homelies ſur les Actes des Apôtres eſtoient indignes de Saint Chryſtoſtome; mais l'Abbé de Billy, & les Critiques n'ont pas ſuivi en cela le Traducteur, parce qu'ils ont remarqué qu'ils ont de ſ'en éloigner, parce qu'on voit les mêmes ſujets; la même

e populaire, & enfin tous les mêmes caractères qui se trouvent dans les autres Commentaires de ce Pere.

Il y a soixante & sept Homelies sur la Genese, que S. Chrysostome a prêchées au peuple de Constantinople, qui venoit en foule & avec un grand empressement pour entendre. Il les commença avec le Carême de la troisième année de son Episcopat, comme il le témoigne dans la première Homelie, qui n'est qu'un discours preliminarie, sur l'utilité du jeûne du Carême. On peut remarquer que le Carême estoit alors de quarante jours à Constantinople; & on voit dans la seconde Homelie, avec quelle régularité on y observoit le jeûne. On n'entend point aujourd'huy (dit-il) de tumulte ni d'éclats de voix, les Cuisiniers ne courent point çà & là pour acheter des viandes, nous sommes delivrez de ces importunités, notre ville ressemble maintenant à une vertueuse & honneste mere de famille. Quand je fais reflexion à ce subit changement qui vient de luy arriver, & que je pense au bruit & au tumulte qui regnoit hier dans tous les quartiers, je me sens frappé d'admiration & d'étonnement lors que je considere la force & l'efficace du jeûne, qui a operé en vous un si grand changement, en purifiant l'esprit & les pensées des Magistrats aussi-bien que du peuple, des libres & des esclaves, des hommes & des femmes

,, des

32 s'y soumet, aussi-bien que les suj
32 n'y a aujourd'huy aucune differe
32 tre la table des riches & de
32 vres.

Après cet Exorde, il fait d'excelle
flexions sur ces premieres paroles de
nese: *Au commencement Dieu crea le*
31 *la terre.* Quand (dit-il) vous es
32 que Dieu les a creez, arrestez
32 rieuses recherches, humiliez-vous
32 joutez foy à celuy qui vous par
32 c'est Dieu qui a tout fait, & qu
32 se toutes choses selon les regles
32 gesse, & comme il le juge à prop
entend ces paroles non comme q
Commentateurs modernes, de l'a
ment des parties de la matiere pour la
tion de l'univers, qui est décrit en
détail, mais de la creation de la
même, dont la terre & les cieux
32 formez. Si un Manicheen (dit-il
32 vient dire que la matiere existoit,
32 cion, si Valentin, si les Gentils
32 sent la même chose, répondez-le
32 *commencement Dieu crea le ciel &*
32 *ye*

En expliquant dans la troisieme H
ces paroles, *L'esprit de Dieu est*
32 *sur les eaux*, il dit qu'elles signifie

„ y avoit dans les eaux quelque vertu effi-
 „ cace & vitale, qu'elles n'estoient pas im-
 „ mobiles ou dormantes, mais qu'elles se
 „ mouvoient avec quelque activité. Il re-
 „ marque encore que Moyse se sert de cet-
 „ te expression, *Dieu vit que la lumiere estoit*
 „ *bonne*, pour s'accommoder à l'usage com-
 „ mun des hommes, qui quand ils ont fini
 „ avec grand soin quelque ouvrage confide-
 „ rable, l'expérience leur en faisant mieux
 „ connoître le prix, lui donnent les louan-
 „ ges qu'il merite. „

La plus grande partie de cette Homelie,
 & le commencement de la suivante con-
 tiennent une exhortation vive à la vigilan-
 ce & à la fermeté Chretiennes: revenant
 ensuite à son texte, il rejette l'opinion de
 ceux qui soutiennent qu'il y a plusieurs
 cieus, & se fonde sur les termes de la Ge-
 nese: *Il a donné au Firmament le nom de Ciel;*
 s'estant objecté ces paroles du Pseaume:
Que les cieus des cieus louent le Seigneur, qui
 semblent supposer la pluralité des cieus, il
 répond que c'est l'idiome de la langue He-
 braïque, qui se sert du pluriel au lieu du
 singulier en parlant du ciel; qu'au reste s'il
 y avoit en effet plusieurs cieus, le saint Es-
 prit n'eût pas manqué de nous le faire sça-
 voir par l'organe de Moyse, & même de
 nous en apprendre la formation. Il pousse
 la chose si loin, qu'il met la creance de la
 pluralité des cieus entre les dogmes con-
 traire à la doctrine de l'Eglise. Il pretend

ette exp
e troisieme jour, y
fin du jour au soleil co
doit conter le jour entier d'un
autre matin. Quoy que cette
araille de peu d'importance, il
pas de s'echauffer contre ceux qui
que le soir estoit le commence-
u jour: Il les traite d'esprits indociles &
es, dont la malice sera punie comme elle
ite. C'est dans sa cinquieme Homie
car il n'explique qu'un petit nombre
verses dans chaque Homelie, pour
tendre sur des points de morale qu'il trai-
avec la facilité & son abondance ordina-

e. Ces exhortations, quelque vives qu'el-
les fussent, n'empéchoient pas le peuple
de courir aux spectacles, même dans le
temps du Carisme. Il deplore ce derégle-
ment dans la sixieme Homelie, il en reprend
fortement, & menace d'employer l'autori-
té des loix Ecclesiastiques contre ceux qui
continueront à assister à ces spectacles. A.
près les avoir étonnez dans ce discours par
ses vives reprimandes, & par ses menaces,
il employe dans le suivant de plus doux re-
spectives, en leur representant les consider-
ations qui doivent éloigner les Chretiens des
spectacles, & particulièrement le scandale
qu'ils causent aux Juifs & aux Payens, &
le mauvais exemple qu'ils donnent aux Chre-
tiens en y assistant.

est
sur ro

Il
dixieme
estoienc

du Ser

leur rep

ne avec b

moins ave

me le pe

Si, d

plexi

tou

po

re

Il

li

d

J

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

La huitième & la neuvième Homélie employées à décrire la formation & l'existence de l'homme. Il fait consister *l'imitation de Dieu*, à laquelle l'homme est fait, dans le domaine & l'empire de Dieu sur toutes les créatures.

Il se plaint dans le commencement dixième, de ce que plusieurs personnes estoient obligées de manger avant l'heure du Sermon, n'osoient plus y assister sans leur repas. Quoy qu'il recommande l'abstinence avec beaucoup de force, il traite néanmoins avec une grande douceur ceux qui ne le peuvent pas observer exactement.

Si, dit-il, la délicatesse de votre complexion ne vous permet pas de jeûner toute la journée sans manger, il n'est point d'homme sage qui puisse vous reprocher, & vous en faire un crime. Il y en a dans cette assemblée qui ont une délicatesse de leur temperament et qui ne peuvent jeûner: Je les exhorte à avoir égard à leur santé, & à bien manger; ils seront mieux disposez à écouter les instructions spirituelles. Il y a d'autres personnes qui conduisent à Dieu plus sûrement par l'abstinence des viandes: ainsi celui qui ne peut jeûner & qui mange, qu'on lui donne en récompense de plus grandes avertissemens, qu'il soit plus assidu & plus fervent dans ses prières, qu'il témoigne plus de respect pour écouter la divine parole. La faiblesse du temperament n'est

JOURNAL

la pratique de toutes les vertus ;
se reconcilie de bonne foy avec se-
emis, qu'il banisse de son esprit
ne & le desir de la vengeance ; c'
jeune bien meritoire que l'exercice
tites ces vertus.

onzième homelie est toute de me-
exhorte ses auditeurs à imiter la
te & les vertus de saint Paul. Il re-
ns la douzième l'explication de sa
; qu'il entremesse de courtes res-
par exemple, en parlant de la fo-
de l'homme tiré de la poussiere de
il dit que *c'est une grande leçon d'hu-
nous.*

Il continuë cette methode de
melies suivantes, dans lesquelles
l'explication de la lettre & de l'hi-
moralitez tres utiles & tres edifi-
les finit ordinairement par desir
par des exhortations.

Saint Chrysostome après
trente-deux Homelies sur la C
rompit cette matiere penda
sainte : après Pasques il ent
tion des Actes des Apôtres
d'un an ; mais il reprit en
avoir quitté, & acheva d
nele en trente-cinq Homeli-

Le Traducteur a joint
Homelies sur la Genese ;
parez sur quelques end
cinq Sermons sur l'histo-

Samuel, trois Sermons sur l'histoire de David & de Saul, & un Sermon de la paresse, qui se trouvent dans le volume où sont les soixante-sept Homelies sur la Genese. Les neuf premiers discours sont plus fleuris, mais ils ne sont pas si pleins ni si forts que les autres Homelies. Les derniers sont de même goût que les Homelies sur la Genese.

Les Homelies sur les Actes des Apôtres sont moins pleines de feu, & saint Chrysostome s'y étudie plus à instruire qu'à émouvoir ses auditeurs. Plusieurs personnes avoient si peu de connoissance en ce temps-là du livre des Actes, que non seulement ils en ignoroient l'Auteur, mais qu'ils ne sçavoient pas même l'histoire que ce livre contient. C'est ce qui engagea saint Chrysostome à l'expliquer, pour détromper, dit-il, les ignorans, & pour empêcher qu'un trésor si rare ne demeure enseveli dans les tenebres. Il estime qu'on peut tirer de ce livre à peu près les mêmes utilitez que de l'Évangile, tant il est rempli de sagesse, de bons sentimens, & tant les dogmes qu'il contient, sont instructifs. On y voit l'accomplissement des événemens que Jésus-Christ avoit prédits : on y représente les Apôtres comme des aigles, qui volant par tout l'Univers parcourent la mer & la terre. Ces hommes naturellement timides & grossiers, changez tout à coup en d'autres hommes,

vez au dessus de toutes les passions, et
 alant aux pieds le faste & la gloire du
 monde, toujours unis ensemble par les
 liens d'une parfaite correspondance, sans
 envie, sans jalousie, sans ambition, &
 animez uniquement de l'esprit de chari-
 té.

Saint Luc fidelle compagnon des travaux
 & des voyages de S. Paul est Auteur de
 ce livre, & y a principalement rapporté
 les actions de ce grand Apôtre, qui a tra-
 vaillé plus que les autres à l'établissement
 de l'Evangile. Ce n'est pas une simple hi-
 stoire, & une narration sèche & sans son-
 dement; c'est une relation fidelle de ce
 que les Apôtres, témoins & ministres
 de la parole de Dieu, avoient enseigné.
 La verité de la resurrection de Jesus-Christ,
 y est prouvée par ses actions & par ses mi-
 racles, non seulement à l'égard des hom-
 mes qui vivoient en ce temps-là, mais
 aussi à l'égard de ceux qui devoient ve-
 nir dans la suite de tous les siècles.

Voicy le beau raisonnement que saint
 Chrysostome fait pour le montrer. Si Je-
 sus-Christ n'est pas ressuscité, & s'il est
 encore parmi les morts, comment les A-
 pôtres ont-ils pû operer tant de miracles
 en son nom? Mais peut-estre, dira quel-
 qu'un, qu'ils n'ont point operé de mi-
 racles. Comment avons-nous donc esté
 amenez à la foy: car on ne peut nier qu'
 la foy n'ait esté répandue par tout, c'

„ un fait que tout le monde voit de ses
 „ yeux. Ceux qui nient les miracles se cou-
 „ vrent eux-mêmes de confusion ; car c'est
 „ en effet un grand miracle , que d'avoir
 „ converti sans miracle tout l'Univers, par
 „ douze pauvres pêcheurs , hommes gros-
 „ siers & ignorans.

Les autres endroits de ces Homelies ré-
 pondent à la beauté de cet échantillon : on
 y voit par tout une éloquence mâle , sou-
 tenuë par la justesse des pensées & par la
 force du raisonnement.

Saint Chrysostome avoit tant de zele pour
 le salut de ses auditeurs , „ qu'il auroit vou-
 „ lu , dit-il , *Homel. 34.* les prêcher aussi
 „ pendant la nuit , malgré ses occupations ,
 „ se trouver à leur table pour les instruire
 „ pendant leur repas : mais , ajoute-t-il ,
 „ quoy que je ne vous rassemble icy qu'une
 „ fois la semaine , la plupart negligent d'y
 „ venir , & ceux qui y viennent ne reti-
 „ rent aucun fruit de ce qu'on leur dit...
 „ La douleur que je ressens de voir que
 „ vous ne profitez point de mes instru-
 „ ctions , abat ce qui me reste de forces ;
 „ car quel progrès, dites-moy , ay-je fait
 „ depuis que je vous prêche ? Il y a déjà
 „ trois ans , par la grace de Dieu , que je
 „ vous instruis jour & nuit. Je vous fais
 „ des exhortations pendant trois jours con-
 „ secutivement , & quelquefois pendant
 „ sept. Quel avantage ay-je retiré de mes
 „ reprimandes , de mes reproches , de mes

22 larmes... Je n'ay de la douleur & de l'in-
 22 quietude que pour vos seuls interests, les
 22 miens me touchent bien moins, je vous
 22 suis entierement dévoué; quand je vois
 22 que vous vous rendez à mes remontran-
 22 ces, j'en suis tellement penetré de joye,
 22 que je ne sens pas mes propres maux; au
 22 contraire si je vois que vous n'obeissez
 22 pas aux bons conseils que je vous donne,
 22 je me sens tellement accablé de tristesse,
 22 que je m'oublie entierement moy-même.
 Telle estoit la charité inimitable de ce grand
 Saint pour ses peuples, telle estoit l'assidui-
 té avec laquelle il les instruisoit. Cette tra-
 duction Françoisise, qui est elegante & fidel-
 le, donne encore le moyen à tous les Chre-
 tiens de profiter de sa charité & de son ze-
 le; & si l'on avoit de son temps tant d'em-
 pressement pour l'entendre, il est à présu-
 mer qu'on n'en aura pas moins pour le lire
 à present; l'antiquité & l'approbation de
 l'Eglise doivent l'avoir encore rendu plus
 venerable à ceux qui ont quelque amour
 pour la pieté & pour la Religion.

Emanuelis Konig, Philos. Et Medicinæ
 Doctoris, & Professoris publici in Uni-
 versitate Basileæ; Academiae Leopoldi Im-
 per. naturæ Curiosorum Avicennæ. Re-
 gnum minerale, generale & speciale. Ba-
 sileæ, Typis Emanuelis Konig, senio-
 ris. 1703. c'est à dire: *Le Regne mineral,*
en deux traites: l'un general, & l'autre par-

ticulier. Par Emanuel Konig, Docteur & Professeur en Medecine dans l'Université de Basle. A Basle. chez Emanuel Konig, l'aîné. 1703. vol. in. 4. pp. 181. pour le premier traité, & 428. pour le second petit caractère.

L'On distingue trois regnes dans la nature: le regne animal, le regne vegetal, & le regne mineral. M. Konig depuis quelques années avoit écrit sur les deux premiers; il luy restoit à écrire sur le troisième: C'est dequoy il s'acquite dans les deux traitez qu'il donne icy. Comme ces traitez sont deux ouvrages differens, nous parlerons à present du premier, & nous renverrons le second au Journal prochain. Ce traité contient quatre articles. M. Konig examine dans le premier, l'ètymologie du nom de mineral, les differences des mineraux, leur naissance, leur accroissement, leurs parties. Il prétend que la nature est uniforme dans les trois regnes, & que si les vegetaux & les animaux se produisent par des œufs, s'ils se nourrissent par le moyen de certains organes, les mineraux ne s'engendrent & ne se nourrissent point autrement. Il reconnoit dans ceux-cy, comme dans les plantes, une racine, une écorce, des vaisseaux, &c. M. Konig après avoir décrit en peu de mots la production naturelle des mineraux, vient à leur production artificielle, qui fait le sujet du second arti-

netrer. M. Konig dans cet article
au public d'un manuscrit qui
n'a pas ce defect. L'art de faire
enseigné, dit-il, assez clairement
ouvertement. Ce manuscrit, qui
à Arnould de Villeneuve, n'avoit
core esté imprimé, & sans nom
qui depuis peu l'a tiré de dessous
des mites, il seroit peut-estre
traite commence ainsi: O mes
freres, si vous estes les enfans de
vin, il faut vous éloigner de tout
& de tout chemin d'erreur. Sçavoir
que la pierre des Philosophes est
de trois choses: sçavoir, de la pierre
re, dans laquelle est le souphre
la pierre solaire dans quoy est
rouge, & de la pierre mercurielle

Dans le troisieme article, M.
voit l'accord qui se trouve entre
mens des veritables Philosophes
production artificielle des metaux
re Borelli dans sa Bibliotheca
que, compte jusqu'à quatre manieres
qui ont traité du Grand Oeuvre
nig s'arreste icy aux plus considérables
cite d'abord Alexandre Seton,

dit le Cosmopolite , que quelques-uns confondent avec Michel Sendivogius , qui fit imprimer ses écrits. Il vient ensuite à l'Auteur connu sous le nom d'*Autor cordis patrum* , puis à Bernard Comte de Treves , autrement dit le Trevisan ; à Nicolas Flamel , à l'Auteur du Tombeau de la pauvreté , à Basile Valentin , à Nicolas Barnaudus , à Geber , à Marcel Palingenius , à Georges Riplée , à Lampspringius , à Raymond-Lulle , à Arnould de Villeneuve , à Paracelse , &c. Il montre que ces Auteurs ont tous parlé le même langage , & il infere de là qu'il faut sans doute que la verité soit dans leurs écrits. Il remarque que les caracteres cachez dont plusieurs Alchymistes se sont servis , leur a esté quelquefois fort prejudiciable. Il rapporte là dessus l'exemple de Palingenius , sçavant Poëte , sçavant Alchymiste , & excellent Prestre tout ensemble : Ce Philosophe qui possedoit le secret du grand Oeuvre , avoit chez luy un Neveu qu'il elevoit pour estre l'heritier de ses biens , & de son secret. Il composa en faveur de ce Neveu un petit ouvrage , où il traitoit du grand art de la pierre des Philosophes , & le fit écrire en caracteres inconnus. L'Oncle voyant prest de mourir cacheta le Livre , & le donna au Neveu avec un petit papier separé , où estoit l'explication de ces caracteres. Comme ce Neveu estoit encore en vie , Palingenius luy fit promettre qu'il ne le decacherait point le Livre avant un

tendre le
ui avoit esté donné
appris qu'elle estoit brulée
avant revenir de la pensée où ils
nt, que ces chiffres ne fussent en effet
ignes diaboliques, ils firent faire le
ez au mort: Palingenius fut détérré,
on Livre brulé avec luy.
Ce que notre Auteur rapporte icy après
ichel Meyerus, *in symb. aurea mensa, lib. 8.*
ourroit bien estre arrivé pour une autre
ause que celle qu'il allegue. Palingenius
estoit un Prestre, plein de religion, mais
severe critique, qui ne pouvant souffrir les
desordres de son temps, se mit en teste
de les combattre dans une élégante descri-
ption qu'il fit de la vie humaine en vers La-
tins.

interis ruy
qu'entre p
dans la vil
le plus fu
dans une
sois, ur
tentant
Franç
sur ur
Beatus
Rayn
ne p
gicu

tins. Cette description est divisée en douze Livres, dont chacun porte le nom d'un des signes du Zodiaque. Il n'épargna dans cette censure ni l'ordre Ecclesiastique, ni l'ordre Monastique; ce qui luy attira quelques pieux ennemis, qui n'ayant pû se vanger de luy pendant sa vie, ne manquerent point peut-estre de se servir après sa mort, de l'occasion favorable qu'ils trouverent de le faire passer pour Magicien.

Quoy qu'il en soit, il y a eu bien de la bizarrerie dans les jugemens qu'on a portez de quelques Alchymistes après leur mort. Raymond-Lulle, par exemple, est pendant quelque temps regardé en France comme un heretique, & dans la ville de Majorque sa patrie il est en mesme temps honoré comme un Saint. C'est ce qu'a remarqué l'Auteur de la relation d'un voyage fait en Perse, intitulée: *P. Pacifici Relationis itineris Persici, anno 1628.* Cet Auteur dit qu'entre plusieurs choses qui le surprirent dans la ville de Majorque, ce qui l'étonna le plus fut de voir au dessus d'un Autel, dans une Eglise de Religieux de saint François, une statue fort bien travaillée, représentant un Religieux du tiers Ordre saint François, à longue barbe, & les yeux fixez sur un Crucifix, avec ces mots au dessous: *Beatus Raymundus Lullius, le Bienheureux Raymond-Lulle.* Notre voyageur dit qu'il ne put s'empêcher de témoigner aux Religieux du Convent, la surprise où il estoit, qu'ils

qu'ils en
homme qu'on
un heretique. Les
rent, que Raymond-Lulle estoit
qui dans la Barbarie avoit esté lapidé
la foy Catholique, qu'ils en conservoient
précieusement les reliques, & que mesme
ils avoient un Office particulier pour le jour
de sa feste. Ils luy ajoutèrent, qu'il y avoit
dans le lieu une Faculté de Theologie aussi
renommée que la Sorbonne l'est à Paris,
& que dans cette Faculté on enseignoit les
écrits de Raymond Lulle, comme en Fran-
ce on enseigne les écrits de saint Thomas.
Le voyageur eut la curiosité d'aller voir les
Docteurs de cette Faculté, qui le receu-
rent avec beaucoup d'accueil dans leur Col-
lege, & qui luy dirent que Raymond-Lul-
le n'estoit pas seulement un grand The-
logien, mais encore un grand Philosoph
Que ce seavant homme avoit connu
te la perfection de la nature: que cette
noissance luy avoit fait trouver le secret d'
la Medecine universelle, le secret d'
le par l'usage duquel il avoit
sou à l'âge de cent qu
temps où il so
que l

aurea, *Morbofius de la transmutation des metaux*, *Borrichius de la naissance & du progrès de la Chymie*, &c. Ce dernier rapporte que Raymond-Lulle n'a pas seulement exercé l'Alchymie en Angleterre, mais aussi à Milan, où est encore une maison qu'il a habitée, & à l'entrée de laquelle on voit des figures & des statues qui sont des symboles du genie & de l'art de Raymond-Lulle, comme à Paris on en voit de Nicolas Flamel dans le Charnier des Saints Innocens.

M. Konig finit l'article de Raymond-Lulle par une lettre d'un des disciples de ce grand Alchymiste, laquelle jusqu'icy n'avoit point esté publique, & où la science de Raymond Lulle sur le grand Oeuve, est enseignée en des termes qui paroissent beaucoup plus clairs & beaucoup plus sinceres que ceux qu'on a coutume de rencontrer dans ces sortes de traitez. M. Konig vient ensuite à plusieurs autres Auteurs, & entr'autres à Arnould de Villeneuve, sçavant Theologien, sçavant Medecin, & sçavant Alchymiste tout ensemble, dont il donne un traité curieux, qui jusques-là avoit demeuré inconnu. Ce traité est sur le grand Oeuve, & contient d'importantes leçons. Il a pour titre, Le Traité parabolique d'Arnould de Villeneuve, touchant le secret des Philosophes. Il est divisé en sept chapitres. Dans le premier l'Auteur enseigne ce que c'est que la Pierre des Philosophes; dans le second, il explique pourquoy on ap-

27
dans le
me Animale, ou
pourquoy on luy donne
Herbale. Il declare dans le
preparation de cette pierre, & dans le
me il en enseigne la multiplication. Le traité
commence par une petite Preface, dans la-
quelle Arnould de Villeneuve avertit, qu'on
ne scauroit parvenir à la connoissance du
secret des Philosophes, si l'on n'est bon
Logicien, & bon Physicien; que sans cela
on fatiguera en vain son esprit & son corps.
Il ajoute, que quelques Philosophes ont
écrit que leur pierre estoit pierre, & n'est
estoit pas pierre; qu'elle se trouvoit dans
tous les hommes, & dans toutes les plaines
sur les montagnes, & dans les eaux. C
d'autres ont dit, que c'estoit du sang, &
tres des cheveux, d'autres des œufs: &
grand nombre de lecteurs, faute d'
dre le sens de ces mots, se sont mis
vailler sur du sang, sur des cheveux,
herbes, sur des œufs, & ont perdu
ne prenant pas garde que les
ils avoient lus, auroient
bien coupables to
lièrement

plier sur la pierre philosophique en des termes qui soient intelligibles aux véritables Sçavans, & que les ignorans ne puissent comprendre. Après ce préambule il entre en matière, & introduit un disciple par lequel il est interrogé, & à qui il répond. Il commence d'abord par déclarer à ce disciple que la pierre des Philosophes est dans l'estre animé, ainsi que l'a écrit Hermès; il l'avertit que cependant plusieurs Interpretes se sont trompez là dessus, lors qu'ils ont dit, les uns que cette pierre estoit dans les animaux, les autres dans les plantes & dans les herbes, les autres dans les sels. Il luy déclare ensuite que le Soleil, la Lune & l'azoth sont les vraies pierres des Philosophes; que ces pierres sont mortes sur la terre, & qu'elles ne font rien si elles ne sont aidées par l'industrie des hommes; que de ces pierres on fait un véritable or & un véritable argent.

Le disciple demande icy pourquoy Hermès a dit que l'or se faisoit d'une chose animée: & Arnaud répond, que c'est que l'azoth dont il se fait, est invisible comme l'ame, qu'il s'enfuit comme un esprit, sans qu'on le voye, ce qui est cause qu'on l'appelle l'esclave fugitif, & l'esprit volant. Il ajoute que dans le monde il n'y a point d'autre esprit que celuy-là, ni rien qui opere ce qu'il opere, parce qu'il est aerien & incombustible, véritable signe d'une entière perfection. Le disciple continuë ses questions,

me, à un y...
La suite des demandes que fa
ple, engage notre Philosophe à l
les leçons suivantes: sçavoir 1. c
re philosophique est appellée natu
ce qu'elle fait ce que la nature f
sa matiere est de la nature de la
l'eau, de l'air, & du feu, & q
l'on aura de l'eau tirée de l'air,
du feu, & du feu tiré de la
aura le magistere, mais qu'il f
prester l'oreille & entendre co
les oracles des Philosophes. 3.
pierré est animale, parce qu'ell
qui est de la nature de l'ame; e
tre sortes d'esprits: le sel armo
phre, l'arsenic, & le vif arge
matiere universelle de tous le
qu'on appelle cette pierre du n
parce qu'elle est rouge; qu'o
herbale, parce qu'elle est ani
l'herbe. 5. que quand les Ph
que le dragon ne meurt

ne veut marquer par là que les quatre éléments.

Après ces leçons Arnaud de Villeneuve enseigne la préparation de la pierre; il dit que cette pierre est une & triple tout ensemble, que pour la faire il faut prendre la mere chaste & pure, la mettre sur un lit avec ses enfans, l'y laisser faire une étroite penitence jusqu'à ce qu'elle soit purgée de tous ses pechez, qu'alors elle enfantera un fils qui prévaudra sur tous les autres; qu'en mesme temps on verra paroître des signes dans le Soleil & dans la Lune; qu'il faut prendre ce fils, puis le bien battre & le bien chatier, de peur que la superbe ne le perde.

Arnaud de Villeneuve finit son traité par un petit chapitre sur la multiplication de la pierre: comme cette pierre est d'une matiere tres pure & tres noble, elle peut, dit l'Auteur, se multiplier à l'infini, selon la supputation suivante. Par exemple, dix fois dix font cent, cent fois dix font mille, mille fois dix font dix mille; Employez donc, dit-il, votre elixir de maniere que vous mettiez un sur dix, puis un de ces dix sur cent, ensuite un de ces cent sur mille, puis un de ces mille sur dix mille, & ainsi à l'infini; ou pour parler avec plus de clarté pour les Sçavans, quoy qu'avec autant d'obscurité pour ceux qui ne sont pas Philosophes, mettez une once d'elixir blanc sur dix onces de fer, & tout sera argent:

gent : mettez une
onces de plomb, & tout
re. Mettez une once d'elixir ro
le onces de la femelle qui est grosse
fille, ou sur cent onces de cuivre, & vous
verrez venir le Roy des six nations. Apres
ces paroles, Arnaud de Villeneuve conjure
ceux entre les mains de qui Dieu permettra
que son Livre tombe, de ne le montrer
qu'à des Philosophes, de peur que les as-
tres, faute de lumieres, n'en fassent des rail-
leries.

Nous voici arrivez au dernier article de
Livre de M. Konig. Cet article est sur l'
de changer en verre les mineraux. On
trouve plusieurs experiences considerables
que la crainte de nous trop étendre
empêche de rapporter. Sur la fin de
le M. Konig cite par occasion cet
de l'Apocalypse, où il est dit que
A ce sujet il fait sur saint Jean l'
une remarque, par laquelle nous
que saint Jean l'Evangeliste
plusieurs Scavans pe
Cet
tem

Cum gemmarum partes fractas

Solidasset, has distractas

Tribuit pauperibus.

Inexhaustum fert thesaurum

Qui de virgis fecit aurum,

Gemmas de lapidibus. C'est à dire,
qu'il eut réuni les morceaux divisez

De plusieurs diamans brisez,

Il en employa les richesses

En de charitables largesses.

joüit à present d'un immense tresor

Celuy dont les mains bienheureuses

Ont sceu changer des baguettes en or,

Et des cailloux en pierres précieuses.

M. Konig auroit pû joindre à ce témoignage celuy de Saint Isidore, qui, dans le vrc intitulé de *Ortu, & vita, & obitu Sanctorum Patrum*, dit, comme le rapporte la légende, *Matavit Joannes in aurum sylvestres indium virgas, littoriaque saxa in gemmas, gemmarum fragmina in propriam reformavit naturam*: c'est à dire, *Jean a converti en or des branches arbrisseaux, & en pierres précieuses des cailloux. Il a rétabli en leur entier des pierres précieuses brisées.*

M. Konig ne dit point ce qu'on doit penser là dessus. Nous suppléerons ici au silence de l'Auteur; & pour montrer ce qu'il veut entendre par ces paroles, nous remarquerons ce qui en a esté l'occasion. On lit dans la Legende dorée, que le Philosophe

le peuple dans
manda à ces jeunes hommes
leurs pierreries en présence
étateurs; ce qu'ils firent sur
sur ces entrefaites S. Jean l'
venu à passer, & ayant
ction, comme contraire
aux pauvres, Craton luy
tre est véritablement Dieu
que le prix de ces pierres
stre rompuës, soit distri
remettez-les dans leur ent
saint Jean ramassa les pi
Dieu, & les rétablit da
qu'elles estoient auparav

La Legende ajoute qu
nes hommes de qualité
l'exemple de ceux-là, v
biens. Qu'après en ay
aux pauvres, ils suivire
jour ayant veu leurs
mieux vestus & plus à
sentirent de ce

porté, le Saint changea les baguettes en or, & les pierres en pierres précieuses. Qu'ensuite il ordonna à ces deux disciples de monter cet or & ces pierres aux plus experts orfèvres. Que ces jeunes hommes, après sept jours d'absence, pendant lesquels ils visiterent tous les Orfèvres & tous les lapidaires du pais, rapportèrent à leur Maître qu'on les avoit assurez que jamais il ne s'étoit veu un or plus pur, ni des pierreries plus fines. Que sur cela le Saint leur dit: le bien, allez vous-en satisfaits, achetez présent des terres, & tout ce que vous desirez. Qu'à ces paroles ils reconnurent leur faute, & qu'ensuite saint Jean leur enjoignit de faire penitence pendant trente jours, & pendant ce temps-là de demander au Seigneur le retour de ces baguettes & de ces pierres à leur première nature. Que le terme estant expiré, & que les disciples eussent executé l'ordre de leur Maître, le Saint leur fit porter ces baguettes & ces pierres où ils les avoient prises. Qu'aussi-tôt ils revinrent dans leur premier estat, & qu'eux receurent à l'instant toutes les grâces & toutes les vertus qu'ils avoient eues auparavant.

Ces traits d'histoire, dont nous ne garantissons point la verité, sont ce qui a donné occasion aux paroles que nous avons rapportées, & qui se chantoient autrefois dans l'Eglise le jour de S. Jean l'Evangeliste. On découvre par là l'erreur de ceux à qui cet hym-

de leurs com
Ciel, nous ſçauront peut-être
que nous leur en ôtions ici un
ſequence : mais comme dans
vres ils ne recommandent
d'aimer la vérité, nous avons
rer qu'ils nous le pardonneront



JOURNAL DES SCAVANS

du Lundi 3. Decembre, M. DCCIII.

de du Venerable Cesar de Bus, Fondateur de la Congregation de la Doctrine Chretienne. Par le Pere du Mas, Prêtre de la même Congregation. A Paris, chez Louys Guerin, rue Jacques. 1703. in 4. pagg. 434.

A vie d'un homme qui a vécu suivant les regles de la perfection Chretienne, est ordinairement un sujet fort difficile à traiter, sur tout si l'Historien pretendre ensemble l'agreable & l'utile. Les grandes actions, selon Dieu, n'ont rien de noble aux yeux des hommes: & les hommes ne se plaisent qu'à ce qui est conforme à leurs prejugez. Ils trouvent dans les histoires profanes des aventures qui les charment, des tours de politique qu'ils admirent, des stratagemes de guerre, des revolutions surprenantes, des vertus de vertus, qui quoy que fausses dans le fond, ne laissent pas d'avoir un éclat capable d'éblouir. Les vies des Saints n'ont rien de semblable. Ils ont méprisé le monde & n'ont eu que le moins de part qu'ils

choses qu'
Ils estoient induits
naissance des hommes, & ta
leur en attirer les éloges, & ta
passer pour des gens à l'ordinaire, il
étoient de mener une vie obscure,
pieuse adresse favorisoit assurément le
sein, mais elle a toujours mis dans
leurs Historiens fort en peine.

Les anciens Legendaires, par e
les Auteurs de la *Legende dorée*, su
au defaut des faits veritables & av
des faits faux ou incertains. I
trouvé le moyen d'enrichir l
gens qui vivoient de leur temp
rant dans leurs ouvrages, un
prodiges inventez par eux mé
d'autres. Mais l'Eglise, qui
prouvé qu'on eût recours
même pour une bonne fin
d'autoriser cette methode. A
des vies des Saints retou
leurs sujets la secher
en y m

ce que par ses prieres les plus genereux, ils ne manquent pas d'en faire l'honneur en racourci, & de mettre par là une grande variété dans leurs livres. Cette méthode est à cela de commode, que l'on peut toujours dire vray en la suivant, & qu'elle est des Saints des dépouilles du siècle.

ce que je viens de dire, ne servira pas à faire connoître le mérite de l'Histoire venerable Cesar de Bus. Son Auteur s'est écarté avec beaucoup de prudence & de bon sens, le merveilleux prétendu des anciennes Legendes, & l'on doit luy en sçander d'autant plus de gré, que ceux qui ont travaillé avant luy sur le même sujet n'avoient pas eu la même circonspection. Il est à la verité de certains faits extraordinaires, de visions, d'apparitions, de choses intelligibles qui se faisoient sentir au Cesar, de voix sensibles qui frappoient son oreille, de lumieres, de clartez venoient l'éclairer pendant les nuits; il ne le fait qu'en passant, & sur la foy de quelques autres Auteurs.

En l'égard des principaux événemens qui se sont passés dans le monde du temps du venerable Cesar, ils fournissent au Pere du livre de quoy embellir son ouvrage, mais assez naturellement, & il faut avouer qu'il ne les fait pas venir de trop loin pour se rapporter à son sujet. Une partie des guerres Huguenots y vient, parce que Cesar porta les armes pour la foy: celles qui

suivirent la mort de
Portugal, y sont propres, avec
dre de Bus, frere de Cesar, avec
Comte Strossy & le Comte de Brissac,
qu'ils allerent s'emparer des Iles Açores avec
une flotte, & y faire reconnoitre pour Roy de
Portugal Dom Antoine, que la France pro-
tegeoit. On peut porter un jugement aussi
favorable de l'histoire d'un certain fourbe,
qui sous l'habit d'Hermitte, seduisoit les
Provençaux; puis que ce fut Cesar qui dé-
couvrit son hipocrisie. Les Eloges de
sainte-Françoise, de Canigien Archevêque
d'Aix, de S. Charles Boromée, du Cardi-
nal Taurugi, du Pape Clement VIII.
du Cardinal de Berulle; l'histoire du
meux Pere Ange de Joyeuse, & les au-
tre dans ce livre, y tiennent si bien leur
& y sont amenez si à propos, que l'on
peut pas les soupçonner d'y être étran-
gers. Le premier des quatre livres qui
font cet ouvrage, renferme l'histoire
de Cesar depuis sa naissance
jusqu'à son état Ecclesiastique, & d'une gran-
de

tus du P. Cesar, lequel il compare à saint Charles, & à quelques autres Saints.

Cavaillon, ville Episcopale du Comtat d'Avignon, fut le lieu de sa naissance. Il eut pour pere Jean Baptiste de Bus, qui estoit issu d'une famille noble & distinguée, originaire du Duché de Milan; & pour mere, Anne de Marck de Chateaucneuf, fille du Seigneur de ce nom, dont la maison, qui a possédé plusieurs belles terres en Provence, y subsiste encore avec honneur. Cesar vint au monde le 3. de Fevrier de l'an 1544. Après avoir fait ses études à Avignon, il servit quelque temps le Roy & la Religion contre les Heretiques sous le Comte de Tende. Ensuite il parut à la Cour; & peu s'en fallut que son cœur ne s'y laissât tout à fait corrompre par les attraits du plaisir, & de la vanité. Dieu se servit d'une pauvre femme, & d'un homme simple & grossier, pour le faire rentrer en luy-même. Il quitta ses Benefices, il brula des poësies licentieuses qu'il avoit faites, il mortifia son corps, il se prepara par beaucoup de bonnes œuvres à entrer dans l'état Ecclesiastique. Scot, Evêque de Cavaillon, le fit Chanoine de son Eglise. Elevé au sacerdoce, il se mit à prêcher la parole de Dieu avec un grand zele. Ses talens naturels estoient tels, dit l'Auteur, qu'un Orateur qui n'auroit eu d'autre dessein que de se distinguer dans le monde par son éloquence, auroit eu dequoy s'en contenter.

dans les grandes villes.

un penchant particulier pour les
familieres, & pour les catechism
ce qui le porta à former le plan
gregation qui en fist la princip
Michel Finelly, Jean Baptiste
Jacques Thomas, & Gabriel
principaux disciples, furent
sujets sur qui il jeta les yeux p
s'assemblerent pour la premiere
dans le Comtat d'Avignon, l
29. Septembre. Thaurigi Arc
vignon, & depuis Cardinal,
protecteur de cette compagnie
la mit en possession de l'Eglise
xede d'Avignon.

Le P. Cesar devint aveugle
avant que de mourir ; mais
» l'Auteur, *il ne fut si clair*
» noissoit les personnes qui l'
» au moindre signe, & sou
» signe. Il sçavoit quelle esto
» erement. Il

pour estre la premiere Maison de sa
gregation, & la mere de toutes les au-
Enfin il mourut avec beaucoup de
quillité le 15. Avril 1607. ayant pre-
mort quinze jours avant qu'elle arri-

Il estoit fort bien fait, dit le Pere du
as, quoy que d'une taille assez medio-
e. Il avoit le visage rond & plein, le
nblanc & vermeil, les yeux gros; &
ant qu'il fût aveugle, perçants & vifs:
is il en rabatoit la vivacité par sa mo-
stie. Son front large & serein mar-
oit la solidité de son jugement, & la
ndeur de son ame. Sa barbe ordinai-
ment negligée, & ses cheveux toujours
urts, faisoient connoitre & son mépris
ur le monde, & son respect pour les
ions. Sa voix nette & argentine n'e-
oit pas le plus petit ornement de ses di-
ours publics. Il avoit le marcher gra-
, l'air composé, les manieres pleines
grément, mais d'un agrément celeste,
il le faisoit reverer en même temps
'aimer.

Auteur nous apprend que la vie du Pe-
gier, un des premiers Disciples de Cesar
s, est faite, & qu'on la donnera bien-
public.

manuelis Konig, Philos. & Medicinæ Do-
ris, Regnum Minerale Speciale. Ba-
æ, sumpt. & typis Emanuelis Konig,

MR. Konig après nous
siderer en general, un tra
tre où il les considere en
avons parlé du premier de
nal. Il nous reste à par
celuy-cy. L'Ouvrage est
ctions. Dans la premier
des vrais metaux, tels c
gent, le fer, le cuivr
plomb. Il en explique
ferences, il recherche
leurs pores, & rappor
tions qu'on fait avec c
mine ensuite le mercur
cinabre, le bismuth,
nic, la cadmie, le sanc
Il exclud le mercure
metaux, parce que
malleable. Dans la se

de chat. Puis il vient aux pierres précieuses plus grandes, comme sont le chrystal, le jaspe, l'héliotrope, le malachite, le prafius, la pierre nephretique, l'agate, l'onix, la calcedoine, la carneole, le phengite, l'ametiste. Il continuë par les pierres moins précieuses, telles que sont l'aimant, l'ématite, l'émeri, le schist, la pierre d'azur, la pierre armenienne, le lipis, l'astroite, la pierre judaïque, la pierre belemnite, le morochtus, la pierre d'aigle, l'ostracite: Et il finit par les pierres communes, qu'il divise en dures & en friables. Les dures sont le cailloux, la pierre à feu, le marbre, la pierre à aiguifer. Les friables sont, la chaux, le platre, la pierre de bologne, la pierre ponce, le tuf, la pierre d'alfò, la stalactite, l'osteocolle ou pierre des Rompus, la corne fossile, le talc, l'amianté ou l'incombustible, la pierre speculaire ou le miroir d'ane.

Dans la troisième Section notre Auteur examine les mineraux moyens, ainsi nommez, parce qu'ils tiennent le milieu entre la pierre & le metal, c'est à dire, qu'ils sont cassans comme la pierre, & fusibles comme le metal. Il les divise en trois classes: en fels, en souphres & en terre. Dans la première, il traite du sel commun du sel gemme, du nitre, du borax, du vitriol, de l'alum & du sel armoniac. Dans la seconde, de l'ambre, de l'asphalte, du jais, de l'huile de petrole, du charbon de terre,

de l'ambu... des ter...
sième, des ter...
divise en blanches, &...
nes. Les blanches sont la terre
le lait de lune ou la moëlle de pierre
terre de Malte ou terre de saint Paul, le
bol blanc, la terre sigillée. Les rouges
sont la terre rouge de Lemnos, le bol d'ar-
menie, le bol de Toccay. Les jaunes sont
l'axonge du soleil, l'ocre, &c. M. Kon-
décrit ensuite les terres des Ouvriers, &
voir l'argille, la craye, le crayon rou-
dre son ouvrage complet, il le termine
un traité sur les eaux minerales, dans
il considère avec soin la composition
ture de toutes ces eaux.

Notre Auteur ne se contente p-
crire en habile Naturaliste, toute
ces de mineraux que nous venon-
mer, il les examine encore en
decin, & y découvre de grande
pour la guérison des maladies.
ce cet examen par celui de l'
re que la plupart des
sont bien plu-

prise interieurement produit des effets merveilleux; ce qui vient, sans doute, de ce que ces sels acres trop exaltez, rencontrant les particules de l'or, s'engagent dans les pores de ce metal, à peu près comme fait l'eau regale, & y perdent une partie de leur action, & de leur pointe; car nos humeurs, dit-il, approchent souvent de la nature du sel armoniac, dont on sçait que l'eau regale est composée. Au reste, on ne peut douter que l'or ne puisse estre rongé dans notre corps, si l'on fait reflexion que les melancoliques & les hypocondriaques, à qui on en fait quelquefois avaler de petits morceaux bien arondis, rendent ces morceaux moins pelans qu'ils ne les ont pris. Notre Auteur recommande fort ici l'or en feuille dans les medicamens qu'on ordonne contre les mauvais effets du mercure. Ensuite il enseigne diverses preparations d'or qu'il seroit long de rapporter, & qui sont toutes usitées en medecine.

M. Konig examine avec beaucoup de soin, les vertus des autres metaux contre les maladies. Mais nous ne sçaurions nous arrester à tant d'articles. Les mineraux qui approchent de la nature des metaux, sont encore d'un grand usage dans la Medecine, témoin le mercure, l'antimoine, & plusieurs autres. Notre Auteur propose sur ce sujet une infinité d'excellens remedes, que leur grand nombre nous oblige à passer. Il ne nous faudroit pas moins de temps pour fai-

re le détail
trouve dans ce
res, des sels, des loup

Le traité des eaux minerales, qui
la fin de l'Ouvrage, est un traité curieux &
utile tout ensemble. Il est divisé en deux
chapitres. Dans le premier, l'Auteur parle
des eaux minerales acides, & dans le second
des eaux minerales chaudes. Il recherché
d'abord la nature des eaux acides, il re-
porte ce qu'ont écrit là dessus divers
auteurs, & après avoir avoué qu'il est
difficile de bien définir ce qui fait cer-
tité, il déclare ce que l'expérience
prend de la vertu de ces eaux. O-
dit-il, qu'elles n'échauffent point,
donnent de l'appetit, qu'elles réta-
bissent des fibres de l'estomach, qu'
barassent les reins, le mezentere
produisent des effets merveilleux
fièvres inveterées, dans la melan-
condriaque, dans la jaunisse,
tuse, qu'elles appaisent les arde-
urs, & adoucissent les malades
soient

Gukelinus de *acidulis Uberkingensibus*, Ram-
 vius & Bolmann de *aquis Wildungensibus* &
Pyrmontensibus, Thurneiferus de *aquis mee-*
catis Europæ, &c. Le second chapitre, q
 est sur les eaux chaudes, n'est ni moins
 utile, ni moins curieux que le premier. L'A
 teur y examine quelle peut estre la cause
 la chaleur de ces eaux, puis il fait le d
 nombrement de celles qui sont connues
 Europe. Il en compte cent vingt en All
 magne, quarante-cinq en France, quatre
 vingt six en Italie, quarante en Espagn
 huit dans le Portugal, neuf dans la Ho
 grie, un grand nombre dans la Pologn
 trente-huit en Grece, &c. Monsieur K
 nig expose ici avec soin, les proprietes d
 eaux chaudes; il donne de grands éloges
 celles de Plombieres en Lorraine, & il d
 qu'elles renferment un souphre qui les res
 tres propres contre les obstructions des v
 ceres, & contre les ulceres les plus opini
 tres.

Il n'est pas possible de suivre par tou
 notre Auteur. Nous nous contenterons
 remarquer, que si la Medecine tire de gran
 secours du Regne animal & du regne veg
 tal, on voit ici que le Regne mineral ne li
 en fournit pas de moins grands & de moi
 considerables.

Theoreme de Mecanique, ou l'on donne la déme-
stration geometrique, & la raison physique
cette insigne propriété du Levier, qui sert

qui fait le ton
personne, que je sçache, r
raison physique, puisque
ont traité, ont eux-mêmes
voyoient bien estre vray,
comprenoient pas la raison
aux démonstrations qu'on
les n'ont contenté que le
en sorte que l'on auroit
cette propriété comme f
toutes les experiences qui
avoient convaincu d'aille

T H E O R

I

D

xible DE, située horizontalement, & soutenue par ses deux extremitéz D, E, par deux puissances quelconques.

Je dis que l'effort que fait le poids A, contre chacune des deux puissances, ou appuis, qui soutiennent le levier, est reciproquement proportionel à la distance de ces mêmes appuis à la ligne CB, de direction du poids A; c'est à dire, que la partie du poids A, que soutient l'appuy D, est à la partie du même poids que soutient l'autre appuy E, comme BE, est à BD, qui sont leurs distances à la ligne de direction du poids, reciproquement prises.

DEMONSTRATION.

Imaginons-nous que le levier DE, est suspendu par les deux cordes DC, CE, dont les deux directions tendent à un même point quelconque e, de la ligne CB de direction du poids A. Il est clair que ces deux cordes feront le même effet que l'appuy E, & D.

Or ces cordes tirant par des directions obliques, EC, DC, les extremitéz D, E, du levier, feront sur chacune d'elles deux efforts differens. Les premiers se feront suivant les directions horizontales & opposées EB, DB, & les deux autres suivant les verticales EH, DI.

Or les efforts qui se font dans la même ligne horizontale, mais en sens contraire, EB,
DB,

JOURNAL
ont l'un l'autre; & comme
sont perpendiculaires, &
A, ces mêmes efforts ne ser-
ont détruire mutuellement, &
Z, mais ne serviront de rien
ir le poids A. Il n'y aura donc
efforts que feront les cordes EC,
tant les directions verticales EH,
bas en haut, qui seront utiles à le
: ces mêmes efforts de bas en haut
donc estre égaux chacun à chacun
ax que fait le poids A sur ces mêmes
s de haut en bas.

ne s'agit donc que de faire voir qu'ils
entr'eux dans la raison reciproque de
rs distances.

Il est évident que l'effort avec lequel la
corde oblique CE tire le point E du levier
DE dans le sens horizontal EB, doit estre
precisement égal à l'effort avec lequel l'au-
tre corde oblique CD tire le point D dans
le sens opposé DB, car autrement le levier
oberoit au plus grand effort, & ne seroit
pas, par consequent, en équilibre, com-
me on l'y suppose: le poids A n'ayant d'ail-
leurs aucune force dans l'une ni dans l'autre
de ces deux directions opposées, qui puisse
estre ajoutée à la plus petite des deux forces
pour les rendre égales, puis que, comme
nous avons déjà dit, sa direction est per-
pendiculaire à la leur.

Prenons donc sur BE, la ligne BF, éga-
le à BD, cette ligne BF représentera la
quan-

E, par
tre
point
N
CE,
vertic
EH,
BG, en
& l'effo
le sens
comme
stant é
zontau
si égaux,
présenter
mes cord
soutenir
CE por
à BG
égale

quantité de force avec laquelle la corde CE tire horizontalement, suivant EB, le point E, par rapport à BD, qui représente l'autre force avec laquelle la corde CD tire le point D selon DB;

Mais l'effort que fait la corde oblique CE, dans le sens EB, est à celui qu'elle fait verticalement de bas en haut dans le sens EH, comme EB à BC, ou comme FB, à BG, en menant FG parallèle à la corde EC. & l'effort de l'autre corde oblique CD, dans le sens DB, est à son effort dans le sens BC, comme DB, à BC : Mais DB, & BF, étant égales, représentent les efforts horizontaux des cordes DC, CE, qui sont aussi égaux, donc par égalité BC, BG, représenteront les efforts verticaux des mêmes cordes, donc l'effort que fait DC pour soutenir le point D, est à l'effort que fait CE pour soutenir le point E, comme BC, à BG, ou comme BE, à BF. ou à BD son égale C. Q. F. D.

T H E O R E M E 2.

Soit dans la même figure prolongé le levier ED, jusques en e, en sorte que D e, soit égale à ED, une puissance appliquée en e, tirant de haut en bas sera égale & fera le même effet pour soutenir le poids A en quelque point qu'il soit que feroit une puissance égale en E qui tireroit dans un sens opposé, c'est à dire, de bas en haut.

D E.

Car un p
sera en équilibre avec un p
ce qui n'a pas besoin de preuve, p
toutes choses étant égales de part &
tre, il n'y a pas de raison pour que l'
montast l'autre: Or ce poids en E est
sera en équilibre avec une puissance
tirant de bas en haut, qui sera situ
le même point: donc si l'on sup
cette puissance tirant par EH tienn
libre le poids A, il est évident qu
égal à cette puissance placé en e,
aussi C. Q. F. D.

Il n'y a donc rien de surpr
poids A, par exemple, de 100.
tant placé au milieu du levier DE
de 50 livres en e, est capable
en équilibre. La raison en
car il est évident que ce poi
cé à égale distance des appu
sur chacun d'eux un effort éga
a pas de raison pour qu'il y
deux plus chargé que l'autre
semble ne porter

dent, un poids de 50 livres en e , fera encore le même effet, c'est à dire, soutiendra le poids de 100 livres en B , si DB est la moitié de DE .

Et comme par le premier Theoreme on démontre que ces appuis sont toujours chargés d'une partie du poids proportionnée à leur proximité du poids A , il est aisé d'en conclure que des poids substituez dans l'autre bras du levier à égale distance de D , & égaux à la charge que soutenoit l'appuy E , soutiendront toujours le poids A en équilibre: Ainsi si la distance DB est 1. & DE , ou De , 100. le poids d'une livre en e , ou une puissance égale en E , soutiendront nécessairement 100 livres en B ; la raison est que l'appuy D est chargé des 99. autres.

Le tour qu'a pris M. le Chevalier de Louville pour démontrer l'équilibre dans le levier, n'est pas fort différent de la maniere de M. Varignon dans son *Projet d'une nouvelle Mécanique*. On y trouve dans la proposition fondamentale pour toutes sortes de leviers (pag. 58.) une démonstration de cet équilibre tres generale, & tres simple, dont celle que l'on vient de donner icy se tire aisément, & n'est qu'un cas particulier. Cela n'empêche pas que la veüe de M. le Chevalier de Louville ne doive luy faire le même honneur que si elle estoit tout à fait nouvelle. Il n'a pas lû sans doute l'Ouvrage

gc

ge de ...
reste habile Geom
coup de livres de Geom
un autre morceau du mesme
centres de vibration, qui doit estre
suite de celuy, & que l'on donnera dans
le premier Journal.

Dictionarium Latino-Gallicum, ex or
bus Latinitatis Autoribus summa dili
tia collectum, cum variis multarum
vulgo synonymæ videntur, Lati
vorum differentiis. Parisiis, apu
nem Boudot, Regis & Regiæ
rum Academiae Typographum, Cæ
bæ, ad Solem aureum. Cæ
Auteurs Latins, avec les differen
tions de plusieurs mots qui passent
pour Synonymes. A Paris, che
dot, Imprimeur du Roy &
mie Royale des Sciences, r
au Soleil d'or. 1704. in 8. p

Ne se plaint communem
on trouve d

acheter. Les autres sont à la vérité d'une forme plus commode, mais ils pêchent en ce qu'il y a de plus essentiel à un Dictionnaire: on n'y trouve que la moindre partie des mots Latins qui se rencontrent en lisant les bons Auteurs. On a négligé d'y faire entrer les termes des arts; & les manières de parler extraordinaires; ainsi un lecteur, même intelligent, se trouve souvent arrêté par un mot qu'il n'a point encore vû, ou dont il ne se souvient pas.

C'est pour remedier à ces inconveniens qu'on a entrepris de composer le Dictionnaire dont nous parlons icy. L'Auteur & le Libraire ont travaillé de concert à ménager le temps & la bourse des lecteurs: le volume est mediocre, mais on y trouve tout ce qu'il y a de bon dans les plus gros, & même beaucoup de choses qu'on chercheroit inutilement ailleurs.

1. Outre tous les termes usitez de la Langue Latine, & tout ce que les enfans ont coutume de chercher dans les autres Dictionnaires qui ne sont composez que sur les Auteurs du siecle d'Auguste, on trouve dans celuy-cy les termes de l'ancienne de la moyenne, & de la basse Latinité; mais c'est avec des marques qui les distinguent, afin que ceux qui composent en latin, ayent soin de les éviter, ou au moins de s'en servir rarement.

2. Chaque Auteur y est cité avec une tres grande exactitude.

3. On

guer.

4. On a rangé par ordre al
non seulement la premiere pers
natif singulier des noms : mais
ticipes actifs & passifs, les pre
bes, & les autres temps un pe
leur Theme: Par exemple, *ce*
peri & *pepi* avec un renvoy à
go. *Neces* & *ulcera* sont de me
à *nex* & à *ulcus*. Et ainsi des

5. On a eu soin de marqu
sur chaque syllabe ; ce qui
grand secours pour apprend
noncer le Latin.

6. On a interé de temp
petites remarques sur l'usag
Auteurs ont fait de certaines
sur la difference qu'ils ont
des expressions qui paroissent
bles. Ces petites choses fon
la finesse d'une Langue, & l

de détachée, qui fait comme un petit Dictionnaire séparé, dans lequel on a renfermé les *différences des mots Latins*. Sous ce nom on comprend les mots mis en parallèle & leurs oppozés, les différentes significations des mêmes mots que l'on confond à propos, les divers sens qu'ils acquièrent par une preposition, ou par une construction changée, ou supprimée, &c. On pourroit encore marquer plusieurs autres perfections singulieres de cet Ouvrage. Mais il est plus à propos d'en laisser concevoir l'utilité par l'usage, que d'en faire ici un détail ennuyeux. Ce qu'on peut assurer, c'est qu'il est également nécessaire aux commençans pour la traduction du Latin en François, & aux gens de Lettres pour l'intelligence des Auteurs, & pour une parfaite connoissance de la Langue Latine.

Disquisitio Medico-Sacra de Modestia Scripturæ in rebus verecundis. D. Christiano Warlitzio Medicinæ Professore publico extraordinario, nec non Archiatro Saxon. & Anhalt. Vitembergæ. Typis & Impensis Christiani Schroderi. 1702.
 C'est à dire, *Traité de la Modestie de l'Ecrire sainte, sur les choses dont on ne doit parler qu'avec pudeur. Ouvrage contenant plusieurs marques qui regardent la Medecine & la Religion. Par D. Chrestien Warlitzius, Professeur public en Medecine. A Vitemberg, chez Chrestien Schroder. 1702. volum. in 4. pp. 12.* On

Où quelle certains
suites s'expliquent sur des matières
ne sçauroit parler avec trop de retenue. On
verra ici quelle est la modestie de l'écriture
sainte sur ces sortes de sujets. Quoy que M.
Warlitzius ait toujours en veüe cette mode-
stie, il n'a pas laissé néanmoins de rapporter
souvent les mots à la place desquels il fait voir
que l'écriture en substitue de plus modestes.
Mais comme ces mots ne font pas en Latin
la même impression qu'en François, notre
Auteur est excusable de les avoir rapportez,
& nous serions inexcusables de les traduire.
C'est cependant à quoy il faudroit nous a-
sujetir, si nous voulions donner un extrait
de l'Ouvrage. C'est pourquoy nous espérons
que les lecteurs n'en exigent pas. Au
reste, les recherches qu'on trouve dans
ce traité ne répondent pas toujours au titre
du Livre; mais cela n'empêche pas qu'un
docteur ne loue beaucoup le travail du sçavant
Medecin qui nous les donne.

le remede Turc,

annonce qu'on a un secret où l'on rapporte les certificats personnes qui attestent avoir par le moyen de ce remede. M. Gouverneur de Dreux, est ce ne l'avis, & le sieur de Bisance ion, est celuy qui prépare le rest tout ce qu'on apprend par la et imprimé.

averi Dissertatio de rationis viri-
que usu. 1702. C'est à dire, Dis-
de Jean Gaverus sur la force & l'u-
la raison. 1702. vol. in 4. pp.

ujet de cette Dissertation est, que nos
es sont le vray fondement de la scien-
qu'elles ne tirent point leur origine
ns, & que cet axiome de l'ancien-
ilosophie, *nihil est in intellectu quod prius*
verit in sensu, est un axiome plein
eur. Il n'est point nécessaire de fai-
extrait de cette Dissertation pour in-
ner les lecteurs de ce qu'elle contient; il
it d'avertir que l'Auteur pour prouver
qu'il avance, traduit ici en Latin avec
aucoup d'exactitude, les premiers chapi-
es de l'art de penser, & qu'il le fait si fi-
ellement, que sa traduction peut passer
our un modele.

Let-

Lettre de M. Cassini aux Acad.
Sçavans. Du 26. Novemb. 1703.

Messieurs, j'ay receu depuis peu une Lettre de M. Manfredi, où il y a quelque chose qui m'a paru meriter d'être communiqué au public. Voici l'extrait de cette Lettre, datée de Bologne du 10. Octob. 1703.

Ho partecipato à Monsign. Bianchini l'ultima datami da V. S. I. intorno alla lettera apocrita sistrata da Giornalisti di Trevox nell'Agosto quest'anno, che si suppone da elli scritta dal Serra à Monsign. sudetto, ed egli ne è molto meravigliato, non havendo mai riceuta lettera. C'est à dire: *SEU*

J'ay fait part à M. Bianchini de votre Lettre, au sujet de la Lettre que inferée par les Journalistes de Trevox dans leurs Memoires du mois de cette année (pag. 1511.) & que je sent avoir esté écrite par M. de Manfredi. Il en a esté fort étonné, n'ayant jamais receu une telle Lettre.

CASSINI.

JOURNAL
DES SCAVANS

Du Lundi 10. Decembre, M.DCCIII.

Nouvelle Dissertation touchant le temps auquel la Religion Chretienne a esté établie dans les Gaules, où l'on fait voir que ç'a esté non dans le premier, mais dans le second siecle qu'elle y a esté établie; & qu'y estant depuis déchue, elle y a esté rétablie vers le milieu du troisieme. A Toulouze, chez la Veuve de J. J. Boude, Imprimeur & Libraire, à la Porterie. 1703. in 12. pagg. 323.

ON a regardé jusqu'à present Saint Trophime d'Arles, Saint Paul de Narbonne, Saint Saturnin de Toulouze, Saint Gatien de Tours, Saint Austre moine de Clermont en Auvergne, Saint Martial de Limoges, & Saint Denis de Paris, comme les premiers Apôtres des Gaules; soit qu'on ait placé leur Mission dans le premier siecle de l'Eglise, soit qu'on en ait fait descendre l'époque jusqu'au troisieme. L'Auteur de cette Dissertation leur

reuve
sont que les Rej...
ces Provinces.

Il prouve 1. Que ces Saints Evêques
sont venus que vers l'an 250. 2. Qu'il y a
voit déjà eu, avant ce temps là, d'autres
Missionnaires qui avoient annoncé l'Evangile
dans les Gaules.

Du temps de Dece, (ces paroles sont de
» Saint Gregoire de Tours) sept Evêque
» furent envoyez prêcher dans les Gaules
» ainsi que le rapporte l'histoire du Mart
» re de Saint Saturnin. *Sous le Consulat*
» Dece & de Gratus, dit cette histoire, e
» me on s'en souvient parfaitement, la vill
» Toulouse commença à avoir Saint Saturnin
» son premier Evêque. Ainsi Saint Gatie
» envoyé à Tours, Saint Trophime
» Paul à Narbonne, Sa
» turnin à Toulouse, Saint Denis à
» Saint Martial à Limoges. » L'Aut
voir que les actes de Saint Saturnin
dans ce passage, ont toute l'auto
neut desirer pour établir l'é
& que quoy que
les ve

le saint Saturnin, pour avoir celle des autres, puis qu'ils ont esté envoyez de compagnie.

Les Catalogues des Evêques de Tours, & de Clermont en Auvergne, examinez par saint Gregoire de Tours, mettoient aussi sous le regne de Dece la mission de saint Gatien, & de saint Austremoine. Voicy ce que portoit le premier de ces catalogues: *Gatien qui a esté le premier Evêque (de Tours) a esté envoyé par l'Evêque de Rome, en la premiere année du regne de Dece.* La suite de ce Catalogue confirmoit encore bien clairement cette époque; car il y estoit dit, que saint Gatien avoit gouverné son Eglise pendant 50. ans; qu'après son decez son Siege avoit vaqué 30. ans; & que saint Lidoire luy avoit succédé en la premiere année de l'Empereur Constant, c'est à dire, l'an 333. On n'a qu'à ajouter ensemble les deux premiers nombres, & l'on trouvera que puisque saint Lidoire fut fait Evêque de Tours, l'an 333. S. Gatien avoit commencé à estre en 250. c'est à dire, 80. ans avant luy. Saint Gregoire de Tours ne dit point si le catalogue des Evêques d'Auvergne marquoit en termes aussi précis, le temps de l'Episcopat de saint Austremoine, mais notre Auteur fait voir tres clairement par ce que cet Historien rapporte de saint Hillidie, qui selon ce catalogue, a esté le troisieme successeur de saint Austremoine; que ce premier Evêque des Au-

ximien vint dans les Gaules contre les Baugaudes. L'Auteur justifie ces faits par les Actes des Martyrs qui viennent d'estre nommez, & refoud les objections qu'on forme ordinairement contre ces Actes. Il pretend même que depuis la naissance de l'*areopagisme*, les plus habiles gens ont encore esté persuadés de la verité de ces faits: & il cite pour le prouver, une hynne composée en l'honneur de saint Piaton, par saint Fulbert Evêque de Chartres, qui vivoit dans le dixième siecle. *L'illustre Piaton, dit ce Saint Evêque, prit le chemin de Tournay dans le temps que saint Denis prit celuy de Paris, mais Maximien n'eut pas plutôt appris les grandes conversions que saint Piaton faisoit, qu'il donna ordre de l'arrêter pour le faire mourir sans delay.*

Les Actes de saint Paul de Narbonne publiez par M. du Bousquet, & écrits avant le VI. siecle, n'attribuent point à ce Saint la qualité de Disciple des Apôtres: Deux Martyrologes de France plus anciens que ceux de Bede & d'Usuard, n'en font aucune mention non plus. Cet Evêque de Narbonne y est appelle simplement *saint Paul Evêque & Confesseur*. On infere de là qu'il y a eu un temps durant lequel on ne croyoit point que la Mission de ce Saint vint immédiatement de l'Apôtre saint Paul, ou de quelque autre Apôtre de Jesus-Christ. L'Apôtre saint Paul avoit resolu d'aller en Espagne; mais on fait voir icy qu'il n'a jamais executé ce dessein, & qu'ainsi c'est inutilement qu'on

luy veut attribuer
 Serge, Paul, & Trophime
 Ce dernier n'y a pas esté envoyé
 Pierre, quoy que les Evêques de Provence
 l'assurent dans une Requête présentée au
 Pape saint Leon. Lors qu'il s'agit de quel-
 que acte d'autorité & de juridiction, qui
 est attribué à saint Pierre, dit l'Anonyme,
 par ce mot *Pierre*, on peut entendre le Sie-
 ge de l'Eglise de Rome.

On trouve dans les derniers chapitres de
 cette premiere partie, une deffence de saint
 Gregoire de Tours, soupçonné d'avoir re-
 tracté son opinion; de nouvelles raisons
 qui détruisent les faulces traditions soit
 les sept Evêques, soit sur le temps de l'as-
 blissement de la foy dans les Gaules; &
 remarques sur la lettre de M. de Mar-
 quelle on voit à la tête de la Trad-
 de l'histoire Ecclesiastique d'Eusebe fi-
 M. Valois. L'Auteur est persuadé
 scavant Prelat est tombé dans quelq-
 traditions au sujet de l'Epoque de
 veuves qui com-

II: *Quoi que dans le monde il y ait diversité de langues, il n'y a pourtant qu'une même Tradition: Les Eglises qui sont dans la Germanie, celles qui sont parmi les Iberiens, celles qui sont parmi les Celtes, les Eglises d'Orient, celles d'Egypte, celles qui sont dans la Lybie, toutes celles qu'on voit dans le reste du monde, ne croient & n'enseignent que les mêmes veritez. On soutient contre M. Quesnel, que par les Celtes dont il est parlé dans ce passage, il faut entendre non seulement les Habitans de la Gaule que Jules Cesar nomme Celtique, mais aussi tous les Gaulois en general: parce que saint Irenée estant Grec, & ayant écrit en grec, il a pris ce mot dans la signification qu'il a dans cette langue. Or il est certain que tous les Auteurs grecs ont appellé Celtes tous les Gaulois. J'ay parlé jusqu'icy, dit Strabon, des Gaulois qui sont dans la province Narbonoise, auxquels on donnoit autrefois le nom de Celtes: Pour moy j'estime que comme ils estoient les plus illustres de tous ces peuples, c'est à cause d'eux que les Grecs ont donné ce même nom à tous les Gaulois. Il est vray qu'Eusebe semble renfermer toutes les Eglises des Gaules dans le Diocèse de Lion, lors qu'en parlant du demêlé qui s'éleva du temps du Pape Victor pour la celebration de la Pâque, il dit, qu'on avoit encore une lettre écrite sur ce sujet par les Eglises des Gaules, auxquelles Irenée presidoit. Mais cette expression, selon notre Auteur, ne signifie point que saint Irenée fût seul Evêque de ces Eglises: elle mar-*

Zz 5

que

le Métropolitain
roles d'Eusebe favorablement
l'Auteur combat, elles le détrui-
lument, puis qu'elles supposent que dès le
second siècle il y avoit dans les Gaules un
grand nombre d'Eglises Episcopales.
L'ordination de S. Irenée confirme cette
verité. Il succeda à S. Porphir premier Evê-
que de Lion, & fut ordonné Evêque dans
les Gaules: il y avoit donc dès lors plu-
sieurs d'un Evêque dans ces Provinces. M. Q.
snel a tâché de renverser cette preuve,
disant que ce Saint Prêtre de l'Eglise
de Lion avoit esté fait Evêque à Rome dans
son voyage qu'il prétend qu'il y fit en 177.
Martyrs de Lion luy avoient écrites:
on prouve icy que ce sçavant homme
est trompé, & que Saint Irenée ne portoit
ces lettres.

Dans le denombrement que Tertullien
fait des nations qui de son temps étoient
en Jesus-Christ, il dit formellement
des nations des Gaules avoit été
Dés, di

Geographes du premier, & du second siècle, les Belges, les Aquitains, & les Celtes. On prouve contre M. de Launoy, que cette expression de Tertullien ne désigne pas les seuls peuples de la Celtique, & que ce Pere, en usant du pluriel, ne pretend pas marquer simplement qu'il y avoit deux Gaules, l'une Transalpine, & l'autre Cisalpine. Il avoit trop bien lû les Geographes de ce temps-là, pour ne pas sçavoir que depuis qu'Auguste eut partagé l'Italie en douze regions, & qu'il y eut compris la Gaule qui est au delà des monts par rapport à nous, on ne l'appella plus du nom de *Gaule* lors qu'on voulut parler un peu exactement. On avoit separé autrefois, dit Strabon, l'ancienne Italie de la Gaule Cisalpine, par l'Æsis, puis par le Rubicon. Mais comme aujourd'huy nous appellons Italie tous les pays qui s'étendent jusqu'aux Alpes, nous ne reconnoissons plus cette separation ni ces bornes.

Saint Jerome ayant appris la mort d'un de ses amis, nommé Lucinius, qui demouroit en Espagne, écrivit à Theodore la Veuve pour la consoler, & pour l'exhorter à demeurer constamment attachée à la foy de l'Eglise. L'heresie de Basilides ravageoit alors les Espagnes, & en particulier le Portugal: Saint Jerome raconte de quelle maniere elle s'y estoit introduite, afin d'en donner plus d'horreur à cette Dame. Irene, luy dit-il, qui a vécu au temps des

» Apres dans les saintes
» ple de Saint Jean l'Evange
» vêque de Lion, rapporte, qu'un
» me Marc, issu de la race de Basilides,
» estant d'abord entré dans les Gaules, a-
» voit souillé par ses erreurs les pais qui
» sont le long du Rhône, & le long de la
» Garonne, & qu'il avoit attiré à luy plu-
» sieurs femmes de qualité, s'en faisant ai-
» mer, soit par art magique, soit par les
» divertissemens criminels qu'il prenoit et
» secret avec elles sous pretexte de certain
» Mysteres, qu'il promettoit de leur e-
» pliquer, pourveu qu'elles voulussent b-
» l'écouter en particulier. Que de là
» Heretique, ayant traversé les Pyren-
» s'estoit jetté dan les Espagnes, ou il
» pris à tâche des'insinuer dans les m-
» des gens riches, & sur tout dans l'e-
» leurs femmes. » Voila donc un He-
» du second siecle qui trouva des Ch-
» pervertir du côté de la Garonne.
» douter que puis qu'il y en avoit a
» éloignez de Lion & de
» les autres

contre Saint Jerome, il faut que les Ouvrages de Saint Irénée soient imparfaits, ou que attribué par un pur défaut de ce Saint Evêque de Lion, appris de quelqu'autre Auteur. que Saint Jerome avoit des autres sources se sont perdues.

Il rapporte, par exemple, l'histoire contre Vigilance, que retournant d'Espagne à Rome de Sertorius, ramassa tout ce de Vectons, d'Arrevaces, & dans les pyrenées, & que les dans la premiere plaine qu'il pied de ces montagnes, il les ne même ville, qui à cause de l'île Comenge, *unde & Conven accepit.* Quel Historien, dit quel Geographe, quel Auteur que Saint Jerome avons-nous, ce fait avec ces circonstances? Il répond en suite à un passage de Severe opposé au témoignage de : & prouve contre M. de Tillemont le Gnostique Marc dont parle Sulpice Severe, quoy que Sulpice Severe ne l'y que dans le quatrième.

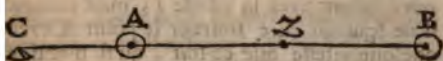
Les derniers Chapitres de cette dissertation de l'Auteur revient aux sept Evêques qui furent envoyez dans le troisième siècle, parce que la

ces, & d'
tres.

Il y a beaucoup de methode dans
vraye, un bel arrangement, & d'
nemens bien soutenus. Celuy de
n'a pas caché sa patrie avec le mé
qu'il a caché son nom: Certaines
qui luy ont échapé, la feront aisi
noitre aux Lecteurs bien versez da
rentes dialectes de la langue Fran
exemple, il parle ainsi pag. 306. E
core remarquer, que si bien dans le tem
turnin il n'y avoit qu'un petit nombre
&c. Ce si bien fait sans dou
quelqu'un de nos langages Pro

Recherche des centres de vibration
son physique. Par M. le Che
ville.

LA Theorie des proprietéz
nous avons donnée dans l'
al donne une maniere bien
vibration.



Soit, par exemple, dans la figure la verge inflexible & sans pesanteur CB, attachée au point fixe C, autour duquel elle peut se mouvoir librement. On la suppose presentement en repos, & dans une situation horizontale, dans laquelle soient enfilez les poids égaux A & B, le dernier à l'extrémité B, du pendule, & l'autre en A, en telle sorte que $CA = CB$. Supposons presentement qu'on laisse descendre tout d'un coup le pendule composé chargé de ces deux poids, mais de sorte qu'il n'y ait que leur propre pesanteur qui le fasse mouvoir. On démontre que tous les poids qui commencent à descendre par leur propre pesanteur, ont au commencement de leur chute une vitesse égale, c'est à dire, qu'ils tendent tous à parcourir dans le premier instant de leur chute, un espace égal, car il n'importe, que ces espaces soient d'une grandeur finie ou infiniment petite, leur raison n'en sera pas moins une raison d'égalité, ainsi cela ne fait rien à la supposition. Or si l'on suppose cette première vitesse commune à tous les poids $= 1$, il est clair que si le poids A estoit seul, il obligeroit le point du pendule où il est attaché, à descendre aussi vite que luy, rien ne luy résistant, c'est à dire, que ce point descendroit dans le premier

mier

mier instant avec
 il ne scauroit faire tourner
 quelque vitesse que ce soit, à tout
 en mesme temps le point B, à tout
 tre fois plus vite, estant quatre fois plus
 éloigné; il est évident que le poids B qui
 est attaché, & qui ne tend par sa pesanteur
 qu'à descendre avec la mesme vitesse du point
 A, est un obstacle à son mouvement,
 qu'il doit par conséquent le retarder.

On sçait par le premier Theoreme de
 vier que nous avons donné, qu'il n'y
 le quart de la quantité de mouvement
 de la force, c'est à dire, du produit
 B, le reste agissant sur l'appuy C
 donc considerer le point B, comme
 qui tend à descendre avec une
 & qui rencontre en son chemin
 dont la masse = 1 & la vitesse
 par les regles de la percussion
 Mariotte, il faut pour trou
 de deux corps ap
 leurs qu

le choc, c'est à dire, après la rencontre du poids B, que nous supposons cependant s'estre faite au commencement de la chute du pendule.

Nous avons fait la masse du point du Levier B chargé seulement de la portion du poids A qui luy convient $\equiv \frac{1}{16}$, la raison est que la quantité de mouvement de ce point ayant esté trouvée $\equiv \frac{1}{4}$, & sa vitesse $\equiv 4$, comme estant quadruple de celle des poids A, ou B, & la quantité de mouvement estant le produit de la masse par la vitesse, il faut necessairement que sa masse fut $\frac{1}{16}$ (avant le choc,) car divisant $\frac{1}{4}$ par 4, le quotient est $\frac{1}{16}$.

Ayant donc pour vitesse du point B du Levier, après le choc, $\frac{20}{17}$, si l'on veut sçavoir quel point du même Levier aura, 1 pour vitesse, il n'y a qu'à faire, comme $\frac{20}{17}$. CB (4) :: 1, à un quatrième terme qui sera $\frac{17}{5}$. Si l'on suppose que ce point soit x, cx fera \equiv aux $\frac{17}{5}$ de CA, ou aux $\frac{17}{20}$ de CB. Or ce point x est ce qu'on appelle centre de vibration, parce que si l'on réunissoit en ce point les deux poids A & B, le pendule n'en iroit ny plus ny moins vite, puis que ces poids feroient mouvoir ce point x avec la même vitesse qu'ils ont, & que ce point x a déjà une vitesse égale; d'où il suit que son mouvement n'en fera point changé.

Il est au
tions cy-dessus, & l'ont
nées M. Hughens dans
oscillatorio, pour la recherche de
vibration, & l'on aura outre cela l'avant
d'en voir la raison en même temps que
demonstration, & cela sans rien supposer
nouveau.

Cette methode a encore cela d'avan
geux, que l'on peut par son moyen
par des corps en mouvement selon
directions que ce puisse estre, tou
tour du pivot C, après le choc;
resulteroit pas aisément des re
Hughens, & en ce cas il sera fa
ver quel point de cette même
une vitesse égale à celle par la
droit multiplier tous les poids
force égale à la somme de tou
titez de mouvement particuli
les multiplie chacun par leur
& ce point est ce qu'on a
percussion, puis que la ver
avec la même for

la verge sera $\frac{cn}{m}$, & que la force que donnera le même poids a à ce point B, sera (par le 1. Theor. du Levier,) $\frac{acm}{n}$;

Donc la masse considérée en ce point sera $\frac{mm}{nn}$. Or la quantité de mouvement du

poids b dans ce même point est par la supp. a , donc après le choc la vitesse commune du poids b & du point auquel il est attaché sera $\frac{acm}{n} + bd$ divisé par $\frac{amm}{nn} + b =$

$\frac{acmn + bdn}{amm + bnn}$. Qui est la première chose

que l'on cherchoit.

Pour trouver à présent le centre de percussion de ces chocs, si l'on fait comme

$\frac{acmn + bdn}{amm + bnn}$, qui est la vitesse du point

C , à n , qui est la distance du point C , ainsi

$\frac{c + bd}{a + b}$, vitesse moyenne à un quatrième

terme $= x = \frac{aacmm + acbnn + ammbd + bbdnn}{aacm + abdn + abcm + bbdn}$,

qui fera la distance du point C au centre de percussion cherché. L'on a fait la vitesse

moyenne $= \frac{ac + bd}{a + b}$ parce que si l'on sup-

de ces mêmes poids
liere.

Il est aisé de voir que si l'on fait les vite-
ses des poids égales c sera $\frac{d}{a}$, & faisant
l'un & l'autre $= 1$ on aura $x = \frac{aam + bbn}{a + b}$

$\frac{abnn + ammb + bbn}{abn + abm + bbn}$ & divisant le Num.

& le Denom. chacun par $a + b$, on aura
 $x = \frac{amm + bnn}{am + bn}$ qui est la regle de M. Hu-

ghens pour trouver les centres de vibrati-
on des poids, qui deviendra $x = \frac{mm + nn}{m + n}$

quand les poids seront égaux: en effet,
poids ne sont autre chose que des corp
se meuvent tous avec une égale vitesse
en ce cas le centre de vibration est le
milieu.

vibration, comme on peut voir dans la
 mule $x = \frac{amm + bnn}{am + bn}$.

Il faut bien remarquer que la met
 des centres de vibration ne peut pas f
 pour les centres de percussion quand l
 ces sont inegales.

Ainsi l'on a par cette methode ce que
 a par celle de M. Hughens, mais noi
vice versa.

S'il y avoit des poids qui se meussent
 des directions opposées à celles des au
 il faudroit regarder leurs vitesses co
 negatives. Comme aussi s'il y en
 de l'autre côté de l'appuy c par rap
 à B, si le Levier estoit prolongé de ce
 là.

Il est encore évident que le cas où les
 demeurent en équilibre après la renco
 de ce Levier, qui est pourtant le seu
 rous ceux qui ont écrit de Mécha
 ont accoutumé de considerer, n'est
 cas particulier de ce que l'on embras
 generalement, puis que l'équilibre n'a
 que dans l'égalité des poids qui frappe
 part & d'autre, & qu'il y a une infini
 raisons d'inegalité contre une seule d'
 re.

Chymia ab inutili verborum pondere,
 tatione & compedibus sophistarum
 lotum liberata, sibi que restituta, p
 ardu Goris. Lugduni Batav

leurs paroles. A l

De l'Imprimerie

& se vendent c

1702. vol. in 12

MR. Goris se dé
Philosophes q
noitre pour Chymi
qu'ils appellent Phy
moyen de laquelle
sans peine, tous le
ture. Cette Physiq
qu'elle n'oblige point
à employer le seco
neaux pour acquerir
seul mouvement de
l'Univers, leur four
& quiconque ne sca
ce, est, selon eux,
maladies. Cependan
on verra que ces P
heureux que les a

s les maladies les plus cachées, & par
 oyen ils imposent facilement au peu-
 qui aime tout ce qui paroît extraordi-
 Ils tâchent d'ailleurs, par des dis-
 emphatiques, de charmer les oreilles
 ux qui les écoutent, ils ne manquent
 de se servir de quelques termes chy-
 es dont ils ont chargé leur memoire,
 a faveur de ces mots qu'ils n'enten-
 pas, ils s'établissent parmi les igno-
 dont le nombre n'est pas petit, une
 ation qui ne laisse pas de les conduire
 uefois à la fortune qu'ils cherchent.
 ar sçavoir la Chymie, dit notre Au-
 il faut travailler de ses propres mains
 perations de cet art, il ne faut point
 hender de fatiguer ses bras avec le pi-
 c le mortier, ni de noircir ses mains
 le charbon. C'est l'usage, & non
 culation, qui fait le véritable Chymi-
 doit joindre à cet usage la lecture des
 urs Auteurs; lire, par exemple, sur la
 ie medicale, Schroder, Crollius,
 ich, Quercetan, Hartman, Sala,
 er, Charras, M. Lemerle pere, &c.
 i Metallique, Agricola; sur la Verre-
 Nerius. Sur la transmutation des me-
 Paracelse, Basile Valentin, Van-Hel-
 Sendivogius, la Table d'Emeraudes,
 erus, &c.
 tre Auteur remarque ici, qu'un des
 cles qui empelche le plus le progrès de
 la

la chymie, c'est
part des Maîtres qui en
ce. Ils n'admettent, dit-il, à
que ceux qui peuvent leur donner un
gros salaire, & ils excluent par là une infi-
nité de bons esprits qui réussiroient dans
cet art. M. Goris plus généreux que ces sor-
tes de Maîtres, ne demande ici que de l'ex-
actitude de la part des étudiants. A ces
condition il promet de leur enseigner
Chymie avec une méthode qui leur en-
dra l'étude aisée. Sa méthode est de
mencer d'abord par les extraits, par les
tures, par les elixirs, & par les resins
suite de venir aux distillations, aux
tions, aux précipitations, aux subli-
&c. M. Goris descend ici dans le
ces articles, & fait une exacte en-
de toutes les especes d'extraits, de
de resins, de distillations, de
de précipitations & de sublimati-
Il propose de parler dans ses leçons
Il ajoute, qu'il joindra à tous
enseignemens sur l'amalgame
sur leur coupelle, sur leur
separation, &c. & mesur
& sur leur teintu
sym

per le public ? Ils alterent les magisteres ou les resines de jalap, de scammonée, d'agarric, avec la résine vulgaire, autrement dite colophone. Ils frelatent les huiles essentielles avec l'huile d'amandes douces, & quelques autres : Les sels fixes des plantes avec le sel commun, avec les cendres de gravelée, avec le nitre, &c. Les sels volatils des animaux avec le sel armoniac, & avec les cendres de gravelée : le sel volatil de succin avec les mesmes sels, ou avec les christaux de tartre : l'esprit de sel & l'huile de souphre, avec l'esprit ou l'huile de vitriol : les fleurs de souphre avec le souphre mesme bien pulverisé : l'antimoine diaphoretique & le besoar mineral, avec la craye : Le precipité rouge de mercure avec le *minium*, le precipité blanc de mercure avec la ceruse : le cristal de tartre avec l'alum vulgaire, & ainsi de plusieurs autres. Après ces avertissemens, M. Goris dit que la connoissance de la chymie est absolument necessaire à un Medecin : mais il ajoute, qu'il faut prendre garde de donner dans l'erreur de certains Chymistes, qui s'imaginent que ce qui se passe dans leurs fourneaux, est une image fidelle de ce qui se passe dans le corps animé. Ce sentiment en effet, est dangereux dans la pratique, & peut engager un Medecin dans des fautes considerables. Les digestions, les effervescences, les alterations qui se produisent par le moyen de la Chymie, sont aussi differentes de

tout au p
peut voir là de
vre 1. de *Praxi Medicæ* chap. 12.
rationem revocanda. dant sur ces imaginations que sont les
les promesses de certains Empyriques, qui
nous annoncent la panacée, ce remède uni-
versel, capable de guerir seul toutes les mala-
dies, & de pousser la vie de l'homme au
plus long terme. Notre Auteur prend ici
occasion de railler certains Philosophes, qui
pour trop suivre le chemin de la verité. Il cit
M. Descartes pour exemple, & dit que
Philosophe s'étoit mis si fort en teste
les semblables se guerissoient par les sen-
bles, qu'étant malade de la fièvre do-
est mort, il se fit apporter de l'eau
qu'il but avec impatience, dans le d
dit notre Auteur, de guerir le se-
par le semblable. Il ajoute, que l
cin voulant l'empescher de boire
de vie, le malade répondit: Mor-
semblables se guerissent par les s
ainsi, laissez moy, je vous pri

ner ma petite machine : Qu'en mesme temps il but ce prétendu remede , qui aussi-tost luy causa des hocquets furieux , & le déroba à tous les secours. M. Goris ne paroît pas ici fort zelé pour M. Descartes : il dit que si ce Philosophe s'est trompé dans cette maxime , il ne s'est pas moins égaré dans tout ce qu'il a écrit de la matiere subtile , de cette matiere , qui , selon luy , perce & pene- tre tout comme la foudre , de ces pores & de ces cribles diversement figurez qui n'ad- mettent que les corpuscules qui sont de leurs mesmes figures. Notre Auteur ajoute , qu'encore que cette Physique Cartesienne passe dans l'esprit de plusieurs pour la plus claire , elle n'explique pas mieux qu'une autre , la structure & l'œconomie du corps animé , ni ce que c'est que la santé & la maladie , ni comment les remedes agissent ; qu'en un mot , il ne voit pas qu'avec cette philosophie on guerisse plutôt les malades. M. Goris s'arreste un peu sur ce sujet , & prétend que les nouveaux Physiciens ne nous disent que des mots , quand ils nous parlent de particules tranchantes ou acides , de parties piquantes ou salines , de petits corps r- aboteux , crochus ou branchus , & qu'ainsi ils n'ont pas sur les anciens tout l'avantage qu'ils se vantent d'avoir.

Après quelques autres reflexions sur cette matiere , notre Auteur défie la Philoso- phie nouvelle avec tous ses corpuscules . de

J. O.
quelques années, dit-il, qui
gnoient des fièvres malignes, qui
jours faisoient mourir un nombre extraor-
dinaire de malades. Après bien des reme-
des inutilement tentez, le hazard en dé-
couvrit un qui arresta la mortalité. Ce fût
le jus d'une herbe commune nommée dent
de lion. A quel genre de particules, de-
mande ici notre Auteur, les nouveaux Phy-
siciens attribuèrent-ils un effet si surpre-
nant ? A quel mouvement de corpuscule
auront-ils recours ? Qu'imagineront-ils de
la matiere subtile pour expliquer un fait
particulier ? A l'occasion de ce recit,
Goris se plaint de la conduite de ces
Medecins qui méprisent les remede-
ples, qui n'ordonnent que des co-
tions de grand appareil, & qui
souvent au peuple l'avantage de
tre mieux qu'eux la vertu d'
res. Un bon moyen de perfection
d'observer l'effet
là qu'on

Medecin dans son excellent Livre de *Praxi Medica ad priscam observandi rationem revocanda*, se déclare contre la fureur que certains demi-sçavans font paroître pour les systêmes. L'observation est la fille du temps & de l'expérience, l'imagination est la mere des systêmes. Tout le monde est capable d'imaginer, tout le monde n'est pas capable d'observer. Voila d'où vient que tant de gens se récrient quand on veut ramener la Medecine à l'observation. Au reste, M. Goris donne ici à M. Baglivi les éloges que merite un Medecin aussi sçavant & aussi honneste homme que celuy-là. Il dit que sa science & sa probité le rendent digne de toute l'estime de ceux qui s'interessent à la santé des hommes : Que son Livre sur la pratique de la medecine ne devoit jamais sortir des mains des Medecins : Que ce Livre renferme des regles certaines pour traiter comme il faut toutes les maladies: Que ceux qui jugent des choses avec équité, ne peuvent refuser de se rendre aux sentimens de cet Auteur. Que c'est un homme plein de modestie, de droiture, de desinteressement, un homme que l'orgueil n'enfle point, que l'amour du gain ne conduit point, & qui met toute son ambition à soulager les malades. Notre Auteur finit son traité, en admirant la fureur avec laquelle la plupart des Medecins ignorans & de petite renommée,

Aaa 3 ont

1098 Jov
ont coutume de se de
qui ont quelque science
putation.



XLII.

JOURNAL
DES SCAVA

Du Lundi 17. Decembre, M. DCC

*Traité des Superstitions qui regardent les
mens, selon l'Ecriture sainte, les Dec
Conciles; & les sentimens de SS. Pere.
Theologiens. Par M. Jean Baptiste
Docteur en Theologie, & Curé de
A Paris!, chez Jean de Nully, rue
ques. 1704. III. & IV. volume.
3. pag. 467. 4. pag. 600.*

ON a vu il y a quelques années, les
premiers Volumes de M. Thi
chant les superstitions. Il a
dans ces deux-cy toutes celles qui reg
la Messe, la Confession, les Indulg
l'Extreme-Onction, l'Ordre, & le M
& il les y a ramassées avec une dilig
une exactitude si merveilleuse, qu
ne croirions pas nous tromper, l
disions, qu'on y voit non seu
les superstitions réelles, mais aussi
part de celles qui sont simplemen
bles.

es superstitieuses
peut dire deux dix
pendant qu'on chante une
mais le hoquet, & qu'il y en a d'autre
dans le temps qu'on dit *Sursum corda*, font
le signe de la croix sur leur cou, dans la
pensée que par ce moyen ils éviteront d'e-
stre pendus; comme si *corda*, en cet en-
droit, signifioit la corde. Les superstitions
qu'il croit que certaines gens attachent au
Sanctus, ne sont pas moins extraordinaires:
demeurer la bouche ouverte durant le *San-*
ctus de la Messe des Morts, pour estre pre-
servé des chiens enragez; écrire le *Sanctus*
sur un morceau de parchemin vierge, le
porter sur soy pour estre heureux à la pé-
che: fermer les yeux pendant le *Sanctus* de
trois

trois Messes , pour guerir de l'onglée.
On peut voir les autres dans le livre.

Ceux qui se sont separez de l'Eglise
maine dans les derniers siecles , luy ont
un crime de ce qu'on dit quelque chose
seeret à la Messe ; & ont pretendu qu'il
s'y devoit prononcer , même dans les
ses basses , d'un ton de voix haut & in-
compréhensible , sans en excepter les oraisons
serees *Secretes* , & le Canon. Mais M.
montre que leur pretention est tres in-
& contraire à l'usage de l'Eglise de
miers temps attesté par les anciennes
rites , par les Conciles , & par les Ecclé-
Ecclesiastiques. Il rapporte ensuite plu-
sieurs choses qui se pratiquent avec super-
stition au sujet de l'Elevation. Quelques un-
suyent luy , s'imaginent qu'en disant le
rebourbement durant l'Elevation , dans le
d'une Eglise ou d'une chapelle où ils ce-
lent la Messe , ils seront gueris du mal
dents , d'autres croient que s'ils pe-
dirent trois *Ave maria* entre les deux
ctions , ils n'auront jamais de mauvai-
ges ; d'autres enterrent trois épingles
trois éguilles pendant l'Elevation , afin
estre gueris du flux de sang , ou du mal
gorge , &c.

C'a esté le Pape Serge I. qui a ordonné
qu'on dit l'*Agnus Dei* à la Messe , se
rappoirt d'Anastase le Bibliotecquaire ,
Walafride le Louche. L'Auteur produ-
Agnus Dei brodé , tiré d'un ancien M

la broderie de la première
 consiste en cette addition, *Ag-*
neus honoris; c'est à dire
per a mollis, Agneus honoris; vous effacez les crimes, vous
 ramolissez les cœurs endurcis. L'Agneau d'honneur, & Agne
 d'odeur dans les deux autres parties.
 Thiers en parlant des habits sacerdota
 fait deux questions. Il demande s'il y
 a l'indécence, ou de la superstition à ô
 colet pour dire la Messe, comme le
 font certains Ecclesiastiques, qu'il
 appelle Agneau d'amour, & que
 vetilleux. Il répond qu'il n'y a à c
 décence, ni superstition, & que
 y en trouvent, sont pour la plus
 qui abondent en leur sens, & qui n'
 ger en disant la Messe. L'autre
 garde la conversion des habits
 mens profanes, en ornemens
 quoy il dit que les Theologi
 nonistes ont deux sentimens
 uns croyant qu'on peut fa
 ne chasuble & un orn
 homme ou

bergers & les bergeres, s'empresrent à qui ira le premier ou la premiere à l'Offerte de la Messe de minuit, dans la creance que celui qui ira le premier, ou celle qui ira la premiere, aura cette année-là les plus beaux agneaux de la paroisse.

Les Prêtres pouvoient autrefois dire plusieurs Messes en un même jour. Le douzième Concile de Tolède en 681. leur permet de le faire, sans toutefois leur en fixer le nombre. Le Concile de Selgenstad en 1022. Leur permet d'en dire trois, mais pas davantage. Walafride le Louche témoigne que les uns n'en disoient qu'une, les autres deux, trois & tant qu'ils vouloient, & que le Pape Leon III. en disoit quelquefois sept, & quelquefois même neuf. Aujourd'huy la coutume generale de l'Eglise est, qu'un Prêtre n'en dise qu'une chaque jour; & l'Auteur fait voir par plusieurs raisons, que c'est peut-estre encore trop.

Il y a dans les anciennes Liturgies, des formules de prieres qui semblent prouver que l'on prioit à la Messe pour les Saints; mais elles signifient seulement qu'on offroit le sacrifice de l'Autel, ou à l'honneur des Saints, ou en memoire des Saints, ou pour remercier Dieu des graces dont il les a comblez. On demande si les dannez peuvent estre soulagez par les suffrages des vivans? Prepositivus, Gilbert de la Portée, Guillaume Evêque d'Auxerre, & l'Auteur de la Glose du Canon *Tempus*, l'ont crû; & ce

J
este de ce Volunté
des superstitions qui
parties de la Penitence. Il prou-
Confession faite à Dieu ne luy
eule, & que la puissance de remettre
hez, n'a jamais esté attribuée qu'aux
es, par l'ancienne Eglise: Qu'on peut
moins se confesser aux Diacres, & mé-
aux Laiques en cas de nécessité; mais
ces Confessions ne sont pas proprement
ramentelles. Jean Sire de Joinville, &
echal de campagne, raconte qu'il confessa
Guy d'Ebelin, Connetable de Chypre, qui
s'imaginait que les Sarrafins luy alloient cou-
per la tête; & qu'il luy donna l'absolution,
selon son pouvoir. En couse-moy, dit-il, je
agenoilla Messire Guy d'Ebelin, & se confessa à
moy: & je luy donnay telle absolution, comme
Dieu m'en donnoit le pouvoir. Mais de cōst
qu'il m'eust dite, quand je sus levé, onques
m'en recorday de mot. Le ministre de la Con-
fession a souvent fait envie aux Dames. Ce-
taines Abbesses de Grece demanderent un
jour au Patriarche d'Antioche, ainsi que
Ballamon le rapporte, la permission de con-
fesser du moins leurs Religieuses; & ce Pa-
triarche la leur refusa. D'autres Abbesses,
qui demeuroient en Espagne, pour ne pas
risquer de s'attirer une pareille mortifica-
tion, se mirent au confessional, de leur
propre autorité, sans se soucier de per-
mission, & monterent même publiquement
chaire: mais le Pape Innocent III. tr

ex
dir
de
l'a
fer
de
ne
se
penit
II
les l
qui a
a tra
blit
pui
tau

23
23
23

minin fort ridicule, & ordonna
 flement aux Evêques de Valence
 gos, de l'arrêter. Il y a icy des
 de confessions tout à fait extraor-
 faites par des têtes coupées, par
 ts, par des diables, &c. après quoy
 traite fort au long des postures dif-
 s des Confesseurs & des Penitens,
 fessions par lettres, ou par person-
 terposées, & de toutes les autres Con-
 is superstitieuses, ou suspectes de fu-
 tion.

commence son quatrième Volume par
 indulgences, comme par une matiere
 a beaucoup de rapport avec celles qu'il
 itées dans les Livres precedens. Il éta-
 d'abord ce qu'il y a de certain là dessus,
 s il parle des Indulgences indiscrettes,
 ftes, superflües. La remarque qu'il fait à
 ce sujet sur *saint Viar*, est assez curieuse:
 Si, dit-il, le Pape Urbain VIII. eût ac-
 cordé aussi volontiers qu'il refusa à cer-
 tains Espagnols, les Indulgences qu'ils
 luy demandoient pour honorer un pre-
 tendu S. VIAR, ces Indulgences auroient
 esté fausses; parce que ce souverain Pon-
 tife ayant fait examiner par des sçavans
 ce que c'estoit que S. VIAR, ils trouve-
 rent que toute son existence, & toute sa
 sainteté n'estoient fondées que sur un frag-
 ment d'une vieille Inscription, où ces
 lettres estoient écrites, S. VIAR, qui e-
 stoient le reste de l'éloge de quelque
 „Grand-

» donné lieu aux In
» cordées à une Co
C. de la ville du M.
lier, s'il est vray. (1
araignée d'une gran
étonnante, estant to
tion dans le Calice
soit la Messe, ce bon
la rendit ensuite par la
personnes la virent son
racle paroît suspect à

Il infere dans cet
un long & celebre De
tion des Indulgences &
né à Rome le 7. jou
approuvé par Innocent
antit une tres grande q
dulgences. M. Thiers l
beaucoup d'observation
tes, qui font connoit
dulgences superstitieuses
dion...

sa place. M. Thiers écrit qu'il faudroit supprimer ces paroles, ou du moins ajouter celles-cy: *Et vous n'estes pas assuré de l'avoir.* Il parle de quelques autres oraisons qui à la verité ne promettent rien, mais qui par elles-mêmes sont tres impertinentes. Telle est la priere qu'on voit dans *Salicet*, dans laquelle il est dit qu'Adam fut délivré de l'enfer par le moyen du tres saint nom *Lavelerere-rari*. Telle est aussi la devote salutation des membres sacrez du corps de la glorieuse Vierge Mere de Dieu, imprimée à Paris en 1668. On se contentera de mettre icy les salutations des cheveux & des oreilles. **AUX CHEVEUX:** *Je vous saluë, cheveux charmans de Marie, rayons du soleil mystique, lignes du centre & de la circonférence de toute perfection créée, veines d'or de la mine d'amour, liens de la prison de Dieu, racines de l'arbre de vie, ruisseaux de la fontaine du Paradis, cordes de l'arc de la charité, filets de la prise de Jesus, & de la chasse des ames.* **AUX OREILLES:** *Je vous saluë, oreilles intelligentes de Marie, Presidiaux de la Princesse des pauvres, tribunaux de leurs requêtes, salut de l'audiance des miserables, Université de la sapience divine, Receveuses generales des pupilles, percées des annelets de nos chaines, emperlées de nos necessitez.* La plupart des autres Oraisons extravagantes, superstitieuses, ou même impies qui se voyent dans ce livre, ont esté extraites par M. Thiers, de l'*Enchiridion manuale precativum*, imprimé à Rouën chez Richard Lallement, en 1580. Il dit que cet Enchiridion

•
ion, qu'on ne le
sont approuvées de l
stant pas tout à fa
Dans celles de *saint Fr*
lon luy, ce saint Pat
Crucifix, le Sauveur de
Freres Mineurs, le Prec
Cocheur de notre milice:
res, dit notre Auteu
re un meilleur usage.
Il traite au long d
quées aux ames du P
ne entr'autres l'indulg
le, sur laquelle il pr
aux Franciscains. Il
pu découvrir l'origine
& qu'on n'en voit qu
Trente. Il s'apperçoi
tre où il en parle, qu
tremement delicate, & il
finité de gens de differens
plupart sont d'autant plus

querons en finissant cet Extrait, que
 es celles qui composent son Ouvrage,
 ent se reduire à trois classes. Il y en a
 : il prouve l'existence par de bonnes aut-
 rez : telles sont les superstitions ausquel-
 es Conciles, les Papes, les Evêques ont
 édié à mesure qu'elles ont paru. On ne
 pas douter de la verité de celles-là. Il
 a d'autres que l'on ne connoit que sur
 pport des ennemis declarez, ou secrets
 Eglise Romaine: On doit revoquer cel-
 y en doute, parce qu'il est rare que des
 s oppolez se fassent justice, & n'usent
 t d'exageration dans les reproches. Il
 a enfin qui paroissent dans cet Ouvra-
 ans preuve, sans appuy, sans garans.
 veut bien croire que M. Thiers en a fait
 même la découverte; mais comme on
 fait pas de quelle maniere il s'y est pris,
 on ne luy en a pas fait accroire, l'exi-
 ce de ces superstitions, qui font les plus
 ivagantes de toutes, peut estre confide-
 comme une chose incertaine.

*de des Maladies les plus fréquentes, & des
 remedes specifiques pour les guerir. Avec la
 methode de s'en servir pour l'utilité du public,
 & le soulagement des pauvres. Par M. Hel-
 tius, Medecin de S. A. R. Monseigneur le
 Duc d'Orleans. A Paris chez Laurent
 Houry, rue saint Severin, & chez
 Pierre Augustin le Mercier, rue du Foin.
 1703. vol. in 12. pp. 318.*

C'est

don du ciel, celuy
de ses connoissances,
les ensevelir, estoit o
mens de sa Religion,
blic. M. Helvetius q
les, en fut touché si
le declare dans son E
forma le dessein de se
tentions de Madam
soulager les pauvres
muniquer au public
te veue il fit choix
que fournit la Med
trer l'usage, il com
miliers, par le moy
ra facilement apprei
tre en pratique ce
beaucoup de travail
ne.

Ce qu'il se propo
c'est de faire de tou

ature des maladies, par leurs symptomes
 es plus sensibles, & qu'il a tâché de ren-
 dre si facile cette connoissance, qui est ab-
 solument necessaire, que pour s'en instruire
 suffira, dit-il, d'un peu d'application & de
 bon sens; & ainsi, comme il l'ajoute, il o-
 se dire qu'il donne aux personnes charita-
 bles les moyens de pratiquer elles-mêmes la
 Medecine, puis qu'après avoir acquis cette
 connoissance, elles n'auront plus qu'à se
 procurer des remedes specifiques qu'il a, ou
 dont il fait un recueil dans ce Traité. Il as-
 sure qu'on se servira de ceux-cy toujours u-
 tilement, pourveu qu'on prenne la peine de
 lire ces Memoires, qu'il a, dit-il, dressés
 avec toute l'exactitude dont il est capable.

Dés l'entrée du Livre, il donne à ses Di-
 sciples quelques avis generaux, qu'il dit qui
 pourront leur estre utiles, & leur servir de
 guide dans le besoin. Ces avis sont entre
 autres: Que les maladies sont plus ou moins
 longues, ou violentes, selon le plus ou le
 moins de disposition qu'elles rencontrent
 dans le temperament, & selon la qualité des
 humeurs: Qu'on doit bien se garder, en
 traitant un malade, qui s'affoupit de luy-
 même, ou qui a de la disposition à la let-
 argie, de luy donner des remedes pour
 dormir, ni de le faire ou saigner, ou vo-
 mir quand il suë, & quelques autres maxi-
 mes semblables, auxquelles il auroit pû join-
 dre encore celles-cy qu'il a mises dans le
 corps de son livre, page 193. & p. 45.

personnes pussent se conduire dans les occasions, lors qu'elles ne seront pas pourvues des spécifiques qu'il a, lesquels ne peuvent, dit-il, estre preparez qu'avec beaucoup de temps, & en différentes saisons.

De toutes ces ordonnances, il n'y en a aucune, selon luy, qui ne soit utile, & dont l'effet ne doive presque toujours répondre l'attente de ceux qui en useront. Cependant il se rencontre entre ces formules publiques, & les remedes particuliers de M. Helvetius, une difference considerable, qui doit faire preferer ces derniers: c'est que les remedes de M. Helvetius gueriront seurement, & ne couteront pas à beaucoup pres cher. Voila de quoy il avertit ses Lecteurs. Notre Auteur veut bien dans ce Livre, communiquer genereusement au Public la composition de ces spécifiques si merveilleux, mais en même temps il donne avis qu'il est si difficile de les bien preparer, qu'à moins d'y apporter tout le soin, & toute l'exactitude qu'il y apporte luy-même pour les conduire à leur point de perfection, ils n'auront pas le succès qu'il en promet. Cela dépend souvent, dit-il, d'un degré de feu, & d'un tour de main, qu'on ne sçait bien exprimer par écrit, & que je monterai volontiers à ceux qui desireront l'apprendre. Ainsi, comme on voit, le plus sur est toujours d'aller à notre Auteur, pour tenir de sa main même ces sortes de spécifiques, qui sans cette precaution pourroient

geux, con-
nus dans un lieu, & que
ver autant de temps qu'on
ne se corrompent jamais, & que
n'y en a pas un seul qui dans la suite
duise l'effet que M. Helvetius veut
en espere. Au reste, s'il se trouve
personnes qui veuillent apprendre
Auteur les tours de main, dont
icy de donner des leçons, il leur
jusqu'à ce qu'on les ait appris, &
attendant, faire les ordonnanc
ce Recueil il a substituées à la
specifiques. On le pourra faire
tant plus de seureté, qu'il dit
donnances sont les plus excell
fications de la Medecine; qu'e
ttement ce qu'il en a écrit,
point risque de se méprendre
fets en seront heureux, qu
se plaindront point de la
medes, & qu'ils ne se se
chauffez; ce qui est, r
point dans la Med
souver

qu'à mesure qu'ils avancent en âge, la fréquente pulsation diminue & que le pouls devient plus grand & plus fort. Qu'il soit débile & languissant dans la vieillesse, & que d'autres autres remarques semblables. Ce qui est suivi d'une courte dissertation sur les Urines, dans laquelle l'Auteur a recueilli avec beaucoup d'exactitude, ce qui se trouve à dessus dans les Livres de Médecine. Nous remarquerons que dans cette dissertation il y a un endroit où il prend le contre-pied des Charlatans: Il y dit formellement que c'est un abus & une illusion, de prétendre par le seul examen des Urines, certaines personnes puissent distinguer l'espece & l'état de la maladie, connoître le sexe, la grossesse, l'âge, le tempérament, les forces ou la foiblesse, le courage ou l'esperance, & même la partie qui souffre, & deviner au juste la cause, l'événement, & semblables circonstances, qui n'ont, il est évident, aucun rapport avec les urines.

Après ce Traité en vient un autre sur la Saignée, & un autre sur le régime de vie. Ceux qui n'ont point encore de notions sur la Saignée, trouveront dans le premier de ces deux traités de quoy s'instruire. Pour celui du Régime il renferme plusieurs secrets, dont la connoissance n'est point inutile dans la vie: On y trouve, entre autres, la maniere de faire à peu de frais de soupe pour cinquante personnes, montant quarante pintes d'eau, une demi-livre de sel, ou plus, deux livres de gruau,

lard, & un peu de cibou
afin, dit l'Auteur, de
& vingt cinq livres de pain coupé
morceaux gros comme la moitié d'
avec choux, oignons, concombre
le, navets, porreaux, & telles a
nes, herbes, ou legumes épluch
& coupées menu, lesquelles se
dans cette graisse, ou ce beurr
que notre Auteur recommande
plusieurs fois, afin que le tout
lement. On apprendra enco
plus la soupe est chaude quar
ge, plus elle fortifie & rassasi
cette raison, lors qu'on en
propos de faire bouillir le pai
lon l'espace d'un *Miserere*,
fois, comme remarque for
que cela se puisse commo
jet des oignons, qu'on d
tage, on verra dans ce
Observation qui n'est pa
des oignons aig
les aig

ont ils agissent , aussi-bien que
 les maladies , avant que d'entre-
 les guerir. Ce seul avis pour-
 quelques-unes des personnes
 qu'on veut icy mettre en estat
 elles-mêmes la Medecine; mais
 r va au devant de ce danger ,
 ssant qu'elles apprendront tout
 ilité , pourveu qu'elles se don-
 de lire dans son Livre , les
 ù il marque comment , & dans
 sions on doit user de chaque
 es Memoires au reste , se reduit
 d'articles , & ces articles sont
 qu'on ne sçauroit trop louer
 voir sceu abreger ainsi un art
 nier des Medecins a trouvé si

es Memoires il y en a d'import-
 entre autres où l'Auteur parle
 ble , & de l'Elixir Theriacal. Il
 Memoire que ceux qui ne croient
 able possible , sont dans l'erreur:
 u'il en apporte , c'est qu'il en
 ne , & en moins d'une demi heu-
 à une preuve sans replique , à
 quelques incredules ne vouluf-
 que sans doute M. Helvetius ap-
 otable , ce qui ne l'est pas : mais
 uteur ajoute icy que si quelqu'un
 té de voir cette operation , il
 y faire l'honneur d'aller chez
 il aura la satisfaction & le plaisir

ce; il en cre. Quoy qu'il M. Helvetius a de grandes vertes là le principal. Il est spiritueux, dteur, & rempli de sel volatil: dès dans l'estomach, il fermente avec meurs qu'il y rencontre, les adosubtilise, & les met hors d'état des irritations; & lors qu'il est le sang, il en augmente le mation se faisant plus facilement du malade se reparent, & que les maux qui servent à entretenir les nerfs dans leur tension natrant en plus grande abondance dès le moment qu'on l'a avalé de cœur, les vapeurs, les foibles, les défaillances. Notre Auteur ce remede aux personnes à temperament foible; il le cmaladies de l'uterus, dans habituels, dans les maux de ventre inv

le n'a point ; c'est qu'il est non seulement cordial, mais encore aperitif, & confort dans les maladies d'obstructions. ne prétendons point donner ici à l'or de M. Helvetius plus de louanges qu'en donne luy-mesme, mais nous reverrons cependant que cet Auteur ayant comme nous venons de voir, que son or potable est spiritueux, qu'il est rempli de volatil, qu'il convient dans la lethargie dans les catharres suffoquans, dans l'apoplexie sereuse, qu'il facilite la circulation du sang, qu'il subtilise les humeurs, il semble qu'il le suppose aperitif, & que cela qu'il doit estre en effet, puis que l'or potable qui n'auroit pas cette qualité seroit pas un grand remede. Peut-être que ce n'est ici qu'une contradiction apparente, & que l'Auteur ne croit pas que l'apoplexie sereuse, & la paralysie viennent d'obstructions, non plus que les autres maladies auxquelles il prétend que son or potable convient. Mais ce qui nous éloigneroit de cette pensée, c'est que M. Helvetius, ainsi qu'on le peut voir à la page 284. dit que l'apoplexie sereuse consiste dans l'abondance de matieres crues, indigestes & visqueuses, lesquelles passant des arteres voyes dans la masse du sang, empêchent la fermentation de telle maniere, que les parties subtiles qui composent les esprits animaux, se trouvent embarrassées, & beaucoup plus chargées de serositez

qu'à l'ordinaire. Et
si l'apoplexie dégénere tou-
c'est que pendant l'attaque de
les glandes du cerveau se relâchent, &
sent passer quelques parties grossières, qui
estant poussées vers les principes de quel-
ques nerfs, y font obstruction, & les bou-
vent de telle sorte, que les esprits n'y pou-
ront se répandre, les parties où ces nerfs
faut avouer, après ces paroles, qu'il y a
roit de la peine à soutenir que notre Auteur
ne prétend pas que l'apoplexie seruisse
la paralysie viennent d'obstructions.
qu'il reste donc à répondre dans cette
sion, c'est que sans doute M. Helvet
lant louer son Elixir, ne s'est pas
de ce qu'il avoit dit de son Or potable
après tout, est une faute de per-
quence, puisque ce n'est qu'une fa-
moire: Il y en a dans ce Livre que
semblables, qui par conséquent
stre passées.

Après l'instruction sur la ma-
ner utilement les remèdes au-
plus communicable au
parlé dans sa

odine, le syrop narcotique, la quinte d'absynthe, l'Elixir stomachal, la febrifuge, la preparation de la pierre-porc épic; celle de l'Ipecacuanha, d'admirable racine dont nous devons la connaissance à un Marchand François nommé Grenier, ainsi qu'on le peut voir 34. Journal de l'année dernière, p. opiante confortative, le baume nerval, infinité d'autres receptes, dont la liste demanderoit un Journal en-

tant de profusions, il semble que l'Auteur devoit sentir sa conscience innocemment déchargée: cependant comme vaincu que l'art qu'il professe, n'est un art dont on doit faire un mystere, encore que les secrets en soient cachez, ne peut, comme il le déclare luy-mesme, se dispenser de les reveler, sans renoncer à la maniere à l'humanité naturelle, et au bien, pour n'avoir là dessus à se reprocher aucune dureté envers le prochain, et à imprimer son Livre tous les ans, avec l'augmentation d'une methode exacte pour guérir chaque malade par les remedes les plus utiles; & il annonce qu'il commence à l'asthme.

à tout ce qu'on pouvoit attendre de l'ouvrage d'un charitable Medecin, qui sçait que la Medecine est un don du Ciel, & qui se souvient des obligations de celuy qui est favorisé par un si rare present.

- Tome 1.** Le Journal Amoureux
Le Journal Amoureux d'
c'est de Mademoiselle la
- Tome 2.** Les Annales galantes.
Les Annales galantes de
- Tome 3.** Les Amours des grands
Les Portraits des foibles.
- Tome 4.** Les Exilez.
Les Desordres de l'amo
- Tome 5.** Le Prince de Condé :
Boursault.
Mademoiselle d'Alenc
Vaumorier.
Mademoiselle de Tou
Vaumorier.
- Tome 6.** Asterie ou Tamerlan
demoiselle de la F
Oeuvres mellées.
Portrait des Fables.
Galanteries Grenat

— cette Editio

JOURNAL
DES SCAVANS

Du Lundi 24. Decembre, M. DCCIII.

Recueil de Pieces d'Eloquence presentées à l'Academie Françoisse pour le Prix de l'année 1703. avec plusieurs discours qui ont esté prononcez dans l'Academie en différentes occasions. A Paris chez J. B. Coignard rue S. Jac. in 12. pagg. 367.

CE Recueil contient premierement six Discours, qui ont esté composez pour le prix d'Eloquence de cette année. 2. Les Discours que M. de Chamillard Evêque de Senlis, & M. le Duc de Coaslin Pair de France, prononcèrent dans l'Academie Françoisse le jour de leur reception, avec les Réponses à ces mêmes Discours par M. l'Abbé Gallois, & par M. l'Abbé de Dangeau. 3. Quelques petites Pieces de Poësie par feu M. Perrault: & enfin le Panegyrique de Saint Louis prononcé le 25. d'Aouft de 1701. dans la Chapelle du Louvre, par M. l'Abbé Mongin.

Le sujet pour
 l'année 1703. estoit,
 & parfaitement honnête
 C'est M. l'Abbé de Dromenil qui a rempor-
 té ce prix. Il se propose de prouver dans
 la premiere partie de son discours, qu'on
 peut estre tout ensemble, & parfaitement
 Chretien, & parfaitement honnête hom-
 me. Et dans la seconde, qu'on ne peut mes-
 me estre véritablement honnête homme selon le
 monde, sans estre en mesme temps véritablement
 Chretien. Ce sont ses termes.

Il y a dans cette Piece quelques morceaux
 ingénieusement travaillez. En voicy un
 tr'autres, pag. 10. & 11.

- » Quelle est l'idée que l'on se forme
- » honnête homme selon le monde
- » un assemblage des qualitez les plu
- » tielles du Chretien. L'honnête
- » a le cœur bon, & les intentions
- » son esprit est éclairé pour dis
- » bien, & sa volonté y livre sar
- » ses sentimens sont nobles & e
- » rentif à la justice plus qu'2 l
- » aint dans ses propre
- » & plus sev

» cipe que la grandeur d'ame, & pour but que
 » la gloire.

Les deux Discours qui sont immédiatement après celuy qui a remporté le prix, & qui portent tous deux le titre de *Second Discours*, ont partagé les suffrages de l'Academie, & le rang dans lequel ils sont imprimez en ce Recueil ne regarde que l'ordre du temps dans lequel ils ont esté approuvez par les Docteurs.

Celuy qui selon cette disposition se trouve au second rang, & qui a pour sentence, *Reliquum est, ut qui utuntur hoc mundo, tanquam non utantur: praterit enim figura hujus mundi. Epist. 1. ad Cor. c. 7. v. 31.* est de M. Colin.

En voicy le plan.

Les gens du monde se forment ordinairement deux fausses idées de la sainteté. Les uns la regardent comme une chose impossible, & tout à fait impraticable à ceux qui vivent dans le siecle. Ils s'imaginent que quelque envie que l'on ait de faire son salut, on ne peut conserver son innocence & la fidelité que l'on doit à Dieu dans une religion où l'on respire un air empesté, où tous les objets portent au déreglement, & où tous les vices se communiquent par contagion.

Les autres se figurent la sainteté comme possible à la verité dans les Etats du monde; mais ils veulent en mesme temps qu'elle soit incompatible avec les qualitez qui font l'honneste homme selon le monde. Ils se

faïres , donnent des n
& rendent les homme
myfantropes , extraor
mot on devient à ch
qu'on est perdu pour l
prend le parti de la dev

C'est pour détruire
l'Auteur tâche d'établi
vantes.

» On peut se sauver
» gemens du siecle , &
» de la vie.

» Les devoirs du C
» incompatibles avec
» neste homme , selon

Dans la premiere pa
textes dont se sert l'a
dispenser de la pratique
nes dans les états de la

Et dans la seconde ,
tins qui veulent décrie
ne monnoye qui n'a

„ Un Solitaire, qui n'a point vû le mon-
 „ de, est quelquefois plus difficile à dé-
 „ tromper, qu'un Courtisan. Le peu d'ex-
 „ perience qu'il en a, est cause qu'il se le
 „ figure mille fois plus beau, & plus char-
 „ mant qu'il ne le paroît à ceux qui le vo-
 „ yent de près. L'imagination toujours
 „ portée à exagerer, toujours infidelle dans
 „ les portraits qu'elle presente à l'entende-
 „ ment, luy peint en beau tous les objets
 „ du siecle, & prend soin de cacher sous
 „ des ombres artificieusement ménagées,
 „ tout ce qu'ils ont de difforme & de dé-
 „ goutant.

Il faut pourtant avouer que la seconde
 partie a des traits encore plus marquez que
 la premiere. Nous voudrions bien les trans-
 crire ici: mais dans la veüe d'abreger, nous
 nous contenterons de les indiquer seulement,
 & d'y renvoyer le Lecteur.

La description que l'Auteur fait des avan-
 tages que la pratique des devoirs de la Reli-
 gion & de la Morale Chretienne apportent
 à la société; celle d'un Royaume qui ne se-
 roit composé que de Chretiens tous unis par
 la foy & par la charité. L'endroit où il par-
 le de l'inutilité des efforts de la Philosophie
 Payenne, pour apprendre aux hommes à
 vivre en bonne intelligence les uns avec les
 autres; & où il touche en passant les mau-
 vais exemples que les Docteurs de la sagesse
 donnoient au genre humain: Celuy où il
 fait le portrait du Heros Chretien: & enfin

Le discours
& qui a pour sentence
sinceritate Dei, & non in sapientia
Cor. 1. 12. a aussi son merite & ses
particulieres.

L'Auteur n'a pas mis d'autre divi
son discours, que celle qui se tro
le sujet mesme que Messieurs de l'
avoient proposé.

Nous n'entrerons pas dans un
détail; & nous ne ferons pas r
trait des trois autres discours qu
mesme matiere, de peur d'enn
cteur, en luy presentant trop d
me objet.

L'Academie n'a point donn
le Prix de la Poësie: & la rai
rend ici, par la bouche de M. c
Directeur, « C'est, dit-elle
temps que nos Orateurs ont
gnalé l'élegance & la delie
art, jusqu'à nous faire soul
tribuer plus d'une C
premiere f

que pour le sujet du Prix de Poë-
 propose toujours quelque'une des
 les actions du Roy.

à la reception de M. de Senlis &
 de Coassin.

me François ne pouvoit man-
 ffocier deux sujets de cette distin-
 or outre leur merite personnel,
 toit capable de la déterminer à ce
 n est, comme l'on sçait, frere
 Ministre qui exerce si dignement
 plus grands emplois du Royaume;
 est petit Neveu du grand Cardin-
 elieu, fondateur de l'Academie,
 it fils du Chancelier Seguier, se-
 ecteur de l'Academie, fils de feu
 de Coassin, Doyen de l'Acade-

vera dans leurs discours un beau
 éloquence. L'invention, la faci-
 gance, la pureté de langage, le
 lieux, & la justesse y regnent éga-
 On ne rapportera ici qu'un petit
 n de l'un & de l'autre.

ans le discours de M. de Senlis.

aire l'esprit à sa justesse naturelle;
 des pensées dignes des choses, &
 des termes dignes des pensées;
 l'esprit sans charger la memoire;
 mer également de l'ignorant qui
 ie rien, & du sçavant qui n'étudie
 Livres; rappeler tout au goût de

» il en eut le honneur
» esté le fondateur.

Dans le discours de M.

» C'est ici (dans l'Acad
» l'on sçait dignement
» Grand, de ce Prince
» éloquence, par la seule
» toutes les idées du M
» M. l'Abbé Gallois ré
lis, & M. l'Abbé de D
de Coassin. Les louar
ces Abbez donne à son
nes, delicates, & pro
à la qualité, & au car
ces Messieurs. Le Roy
chelicu, le Chancelier
Academiciens morts,
on ne manqua pas de
louanges qui luy conv

Mais finissons cet E:
aurons seulement rapp

2. Plusieurs Academiciens ayant proposé les doutes qui leur estoient venus en parlant & en écrivant, la Compagnie a examiné ces doutes, & les a decidez en différentes seances. M. l'Abbé de Choisy a fait un Recueil des décisions de la Compagnie là dessus, & ce Recueil sera imprimé incessamment. Il est semblable à celuy que M. l'Abbé Tallement donna au Public il y a quelque temps, sous le titre de Remarques & décisions de l'Academie Françoisé.

3. La Compagnie examine les Ouvrages François qui ont le plus de réputation pour l'exactitude & l'élegance du discours, tels que sont ceux de Balzac, d'Ablancourt, & de Vaugelas.

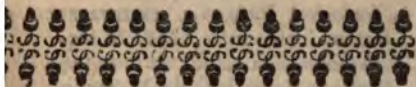
4. Elle a examiné avec soin les Remarques de Vaugelas, elle en a confirmé la plupart; elle en a modifié quelques-unes qui paroissent trop générales; elle a condamné plusieurs mots & plusieurs phrases qui ont vieilli, & ne sont plus du bel usage. C'est M. Corneille qui s'est chargé de rediger par écrit les observations de l'Academie sur cet ouvrage de Vaugelas, & qui en a fait un Recueil que l'on va donner au Public sous le titre d'*Observations & décisions de l'Academie Françoisé sur les Remarques du Vaugelas.*

5. Enfin l'Academie est depuis plusieurs mois occupée à revoir son Dictionnaire, dont elle va faire bien-tôt une nouvelle Edition.

Après

» ses dans des as-
» que trois fois par semaine, q-
» que deux heures, & où tant
» nes opinent l'une après l'autre
» ficultez qui se presentent.
» cesserez de vous en étonner
» vous aurez veu avec quelle ar-
» plique au travail dans ces asse-





T A B L E
DES MATIERES
CONTENUES
DANS LES
JOURNAUX
DE L'ANNE'E M. DCCIII.

A

[l'Abbé) d'*Auvergne*, élu Coadjuteur à l'Abbaye de Cluni, 639. procez au grand Conseil contre cette élection, 642, & seq. Reponse au quatre moyens comme d'abus alleguez par les Religieux, 647. & seq.

bbesses, qui ont voulu se mesler de confesser. 1106

cademiciens. Platon leur chef, 366, & seq. les nouveaux doutoient de tout, *ibid.*

(*Aca-*

Accouchement.
Acoustique. hypothese de
sujet.

Actes des Apôtres, peu connus au temps de
1025
saint Chrysostome.

Adrien. Pape demande secours à Char-
magne contre Didier Roy des Lombardes
621. Didier est enfermè dans le Mous-
re de Corbie. *ibid.*

Agnus Dei. ordonné de le dire à la
par le Pape Sergius I.
Agnus Dei, benis par le Pape, leur
ne.

Aigle. (bois d') ses vertus.

Aigle. (pierre d') sa pretendue v-
faciliter l'accouchement. 385.

L'Alchymie. 834. & seq.

L'Allemagne n'a que 4. Souverai-
naux. 539, voyes de droit
servent pour attaquer les juge-
leur forme. 542. leur jurisdic-
& seq.

(Basse) Allemagne, possedée au
dois, sa descripti-

T A B L E.

e c'est. 229. & seq. les con-	
le demande. <i>ibid.</i> ses devoirs.	
e de l'amitie. 235, & seq.	
est permise, <i>ibid.</i> ses devoirs à	
mis morts.	236
(traité de l') contre les	
ues. 271. & seq.	
le droit qu'avoient leurs af-	
	153
niere dont ils s'engendrent.	
ue c'est, ses vertus.	390
développée par l'histoire de	
main. 52. & seq.	
riaque (schelichin) ne signi-	
é. 185. & seq. autres signi-	
ce mot.	186
<i>me d'abus</i> n'ont commencé	
u quinzième siècle. 333. cas	
à elles sont reçues. <i>ibid.</i>	
d') ses vertus.	392
ée & rendue par la cuisse.	
maticien, son traité des lieux	
par M. Viviani. 269. pour-	
appelé le vieux. <i>ibid.</i> qu'il a	
Euclide.	270
l'eneuve, un traité d'alchimie	
ar, qui n'avoit jamais esté im-	
	1030
ualitez salutaires. 514, & seq.	
de ce poison.	516
des Lombards, ses conquê-	
tes,	

Jeune
estoit enfant luy-mesme
meuré avec S. Antoine.
des Meleriens & Eusebie
161. mort l'an 373. de
Atheniens curieux de nouvel
rent tous les Dieux, il
l'Atlas curieux.

Attrition, quand on a com
de ce terme. 730. si ell
en contrition. *ibid.* &
Avent, son établissement
sicle.

S. Augustin, sa defense co
13. si l'un de ses Ouvr
lum est veritablement
(Conseil) *Aulique* de l'
c'est. 539. son juge e

Avocats, leurs devoirs.
Austrasie gouvernée par
sins issus de deux fils
Autels privilegiés leur

T A B L E.

... confondu par Nicephore Gregoras.	
... accuse des Moines qui croyoient	
... de leurs yeux la substance divine.	
... Troubles causez par cette erreur.	
... & seq.	
... (bois de) ses vertus & ses usa-	
	391
... ne, enfans des fidelles sauvez sans bap-	
... ne, selon Bolbfus.	156
... le répand son herefie en Gaule, en Es-	
... ne, & en Portugal.	1080
... e, son Duc & le peuple convertis à la	
	616
... is, si ce Comté a eu sa coutume par-	
... liere independante du Presidial de Sen-	
	60, & seq.
... e, si en cas de refus du Visa par l'É-	
... que, le pourveu doit s'adresser aux Ju-	
... feculiers.	328
... e Province des Indes Orientales. Lon-	
... vie de ses habitans. Cultivent la Bo-	
... que avec soin, 383. Maniere simple	
... it ils font la medecine.	ibid.
... ist (Ordre de) liste de ses Historiens.	
... & seq. Quatre choses qui ont contri-	
... à son étendue. 917. Difference peu	
... siderable anciennement entre tous les	
... ines. 918. Lieux où l'Ordre s'établit.	
... lli (Jean) ses recherches de Catop-	
... ue & de Dioptrique. 996. & seq. son	
... blême sur une courbe algebrique. 182	
... ivin, Auteur d'une nouvelle edition	
	&

Bombe.
crire en l'an
pour que'les aillent au
S. Boniface Apôtre de l'Allemagne
fonde plusieurs Evêchez & Abbayes
Bouhours. 2. tome de sa version dunc

Testament
le Bouhillier de Rance (Armand Jean
de la Trappe. Sa vie par M. l'
Marfolier. 463. reçu premier
de Monsieur. 464. Sa conver
& seq. Entrepren la reforme
de la Trape 467. Traverses
ya. 469. & seq. Ses disposit
faire de Jansenius. 471. & f
S. Bruno converti par l'effroy
d'un Docteur.

C

Calendrier. Le P. Bonjour
d'une idée toute nouvell
Campege, ses ouvrages.
aiment l'or.

T A B L E.

<i>linaux</i> , qui ils estoient anciennement.	
87.	
<i>me</i> n'est pas d'institution apostolique,	
46. son origine & raisons de son insti-	
tion, <i>ibid.</i> passé en loy vers le milieu	
du troisiéme siecle seulement, 247. va-	
rietez pour le nombre des jours & des se-	
maines du jeûne du Carême, <i>ibid.</i> Disci-	
pline de diverses Eglises sur le nombre des	
Carêmes, & sur le temps de les celebrer,	
48. & seq. des viandes, 249. sur l'heure	
des repas, <i>ibid.</i>	
<i>de conscience</i> décidez par le P. Alexan-	
re.	28
<i>ation d'Arrests.</i>	423. & seq.
<i>endre</i> , ses ouvrages.	304
<i>fini.</i> Sa lettre aux Auteurs du Journal des	
scavans.	1070
<i>alestes</i> de Virgile nouvelle edition, par	
M. Gorallus.	523, & seq.
<i>barin</i> , ses sentimens sur differens points.	
99. & seq. Particularitez de sa vie.	301
<i>hecumenes</i> , leurs trois Ordres, 723 & seq.	
specce de penitence qu'ils pratiquoient,	
725. Troisiéme Ordre maintenu jusqu'en	
1200.	726
<i>hecumenes</i> baptisez le Samedy saint.	252
<i>ses</i> majeures reservées au saint Siege.	
	334
<i>ses finales</i> bannies de la Physique par M.	
Descartes.	411
<i>istiques</i> par reflexion.	411
<i>re du Liban.</i> Vertus de sa gomme.	394
703.	Ccc
	Cel-

Celles
les Gaulois
Celts & Gaulois ,
core chez les Bretons &
les, 583. leur origine. *ibid.*
derent un grand Empire, 585. sur
des Rois qui le gouvernarent ,
seq.

Cendres faites de rameaux benis n
mencé qu'au 14. siecle.

Cesar de Bus, né à Cavaillon ,
ques particularitez de sa vie.

Chambre Imperiale, par qui
qui en est le Juge.

Chanoines, leur origine.

M. Chanteau converti par un
Feüillet, 260. & seq. M

cy peu exactes dans la
penitent.

Chapelet dit pendant la Pr

sche le hocquet.

Chartreux. De quelle m

l'hospitalité, 779. &
saignez cinq fois par
soureuse abstinence
Punition

T A B L E.

en son nom, prouvent invinciblement sa divinité.	697
<i>me</i> , ses Homelies sur la Genese & des Apôtres,	1018
<i>dicale</i> , liste des bons Auteurs qui ont traité, 1091. methode pour de-venir Chymiste, <i>ibid.</i> & seq.	
<i>al</i> , sa benediction est fort ancienne.	252
s'il rompt le jeûne.	831
du sang, 211. & seq.	
rectifier, 223. Problème resolu par Nicole sur la Cissoide.	314
<i>main</i> , histoire de ce privilege. & seq.	
<i>an</i>) ses questions hieronymiques contre Ariartianay & S. Jerôme.	715
peut renoncer à son privilege en cas criminelle, 327. & seq. qui sont privilegiez des Clercs.	329
<i>Auvergne</i> . Saint Austremonne son Evêque.	1073. & seq.
<i>bbaye</i>) exemples de seculiers qui ont esté les chefs.	647
quelle espece de maladie c'est, & sentimens des Auteurs sur son origine, 592. & seq. son prognostic & sa cure.	593.
on peut l'ôter pour dire la Messe.	
<i>m</i> . Ses disciples celebrent la Pasque, 14. de la Lune, s'il arrivoit un jour de jeûne.	918
	Ccc 2
	Co-

ment le
Coloquinte, danger
Comenge, son origine.
Commelin. (Jean) Auteur de
& figures des plantes Orientales &
dentales.

Commentateurs, regles qu'ils doivent su

Communion. Les ceremonies avec les
on l'administroit aux nouveaux
sez.

Concombre sauvage est un poison &
purgatif.

Conciles à quelle fin on les a c
485, comment infaillibles.

(Concile) in Trullo. Sa decision
age des Ecclesiastiques. 614

Concile de Nicée mal receu en
pourquoy.

(Concile) de Constantinople qu
Conc. general celebre en

quelle occasion 612. les
l'Empereur Bardanne.

formation, la matiere
des Grecs à c

T A B L E.

ede contre ce mal. 128
elle est absolument necessaire.

e l'or , & en avale aussi-tôt les
l'il trouve. 141

Bibliothèque universelle sacrée &
&c. 745

metriques & Mechaniques. 413. &

igé en or par le soufre & l'anti-
142

c origine. 189

regler le jour de la celebration
que composez par S. Hyppolite ,

le d'Alexandrie , Victorius , &
Petit , 255. contestations des

l'acceptation de ces Cicles , *ibid.*
versée (chutes faites le long de la)

seq.

êque de Jerusalem , sous son epif-
roît une grande croix de lumie-

rusalem 166. déposé & bani par
des Acaciens. *ibid.*

D

filz de S. Sigisbert enlevé par
d en Hibernie , 135. revient , &

sur le trone d'Austrasie. *ibid.*
Pape en 366. troublé par Ursin

e. 165. Damase mort en 383.
ibid.

s sont soulagés par les suffrages
Ccc 3 des

des vivans.
Demons souterrains.
S. Denys Evêque de Paris,
tribué à l'Arcopagite.
M. Descartes, & de quelques ouvrages posthumes de
physique, & de mathématiques de ce Phi
losophe, 347. mort par un faux princ
pe qu'il avoit en medecine.
Despense, ses ouvrages.
Diaconesses, leur fonction.
Dictionnaire Latin & François. 1064. 8
Dictionnaire Royal François & Anglois.
& seq.
Dictys, original de l'histoire qui po
nom trouvé dans son tombeau
ron, 121. & seq. s'il y a jamais
ctys, *ibid.* Praxis, ou Empr
composé cette mauvaise raplo
presenter à Neron.
Dimanche pourquoy fixé aujour
bath des Juifs, 239. l'antiqu
stitution, ordonnances de
pour le chomer.
des du jeûne du carême
tient

T A B L E.

E

- chaudes*, denombrement de celles qui
 trouvent en Europe. 1056. & seq.
minerales acides, leurs vertus. 1056
ure Sainte, histoire du canon de ses li-
 res. 710
se, sa definition, 491. en quel sens les
 nechans en sont membres, 494. son in-
 defectibilité, 495. son infailibilité. *ibid.*
 quelles exceptions l'on doit apporter à
 cet axiome que hors de l'Eglise il n'y a point
 de salut, *ibid.* histoire de sa fondation &
 de ses progresz, 666. & seq. plan general
 des affaires qui s'y sont passées pendant le
 16, siecle, 182. c'est un estat monarchi-
 que dont J.C. est le Prince 184. & seq.
 son ancien état tenoit de la monarchie,
 de la democratie, & de l'aristocratie. *ibid.*
Eglises. Ce qui a servi à les relever pardessus
 les autres. 185
Eleuterium, Ecorce des Indes meslée avec le
 tabac dans une pipe, ôte à la fumée toute
 sa mauvaise odeur. 87
Elipand, son heresie condannée par plusieurs
 Conciles. 624
Elixir Theriacal, ses proprietéz. 1119
Elleboire blanc & noir, racines purgatives eme-
 tiques. 52
Eloquence, ses veritables regles corrompu
 dans les Colleges, 620. & seq. Moye
 de les rétablir. *ibid.* & f
 Ccc 4

& seq.
Enchiridion manuale prece-
nable.

Enfans morts sans baptême. Leur
Catharin.

Ephemerides depuis 1702. jusqu'en
& seq.

S. Ephrem mis en prison dans
faussement accusé de vol, &
demeuré Diacre toute sa

378

Epervier, aime l'or & en av
grains qu'il trouve.

Epilepsie Remede éprouvé con

Esope. Nouvelle traduction c

Esula est un poison, 519. p

ibid.

Etat Religieux, sentimens d
les hommes, & ceux q

Etats. Regles pour bien v

Dieu nous appelle.

de Corneille Sever

T A B L E.

soit propre, 323. de quelle autorité sont leurs jugemens, 491. chez les Lutheriens ceux qui tiennent leur place sont appelez Surintendans, & pourquoy. 188

Evocation. 419. & seq.

Euphorbe, est un poison, 518. suc d'un arbre de Lybie. *ibid.*

Eusebe Evêque de Samosate, quelques particularitez de sa vie. 163. tué par une femme Arienne en 379. de J. C. *ibid.*

Executeur, le fils en fert à son propre Pere, 143. Coutumes de quelques villes d'Allemagne sur le choix des executeurs, 144. à qui il appartient d'avoir un executeur, *ibid.* les droits, &c. *Ibid.* & seq.

F

Fabrique, à qui appartient la connoissance des comptes de fabrique. 331

Facultez de Theologie, conditions pour que leur autorité soit de quelque poids, 498. & seq.

Ferie, son origine. 241. & seq.

Fermentations froides, 756. rendent des vapeurs chaudes, *ibid.* maniere de faire glacer de l'eau promptement. 757

Festes mobiles, pourquoy ainsi nommées. 239. il n'y avoit point de festes chez les Juifs pour honorer les morts. 258

Feste Dieu, doit son origine aux visions de deux Religieuses. 256

Feye de S. Ignace, ce que c'est, sa vertu fe-

Feux souv.
ciel. 754. & seq.
Fœtus. Comment il le na
tre de sa mere.
France. Partage de ce Royaume entre
fans de Clovis.
le François convient aussi bien au stile
re que le Latin.
Frisons convertis à la foy.
Fulde (Abbaye) la premiere qui
l'exemption de la juridiction
que.

G.

Gardiner, ses ouvrages, 303.
de sa vie, *ibid.*
Gauls, quand la Religion Ch
blié, si c'est dans le 1.
de, 1071. & seq.
Genese, si ce Livre a esté
Generation des animaux,
fait.
Les Grecs se p
nom d

T A B L E.

- irable. 1068. & seq.
 qu'elle ne détruit point le libre arbi- 368. & seq.
 suffisantes universelles & graces effica- 156
 à qui données.
 Les paroles qu'on prononce en don-
 nt des cendres nous viennent d'eux. 246
 ire XIII. sa reformation du Calen-
 rier. 254. & seq.
 oras, particularitez de sa vie. 274
 per, son traité sur l'Eucharistie, 302.
 mort en 1558. *ibid.*
 sse, ses signes sont équivoques. 553
 otius Semipelagien & presque Socinien, 96. & seq.

H

- hakim 3. Calife Fatimite regnoit en Egypte
 en 1020. reconnu pour le Dieu souverain- 284
 par les Druses.
 M. du Hamel, ses notes sur les Proverbes, 701
 l'Ecclesiaste, &c.
 Harvie apprend la circulation du sang par
 un traité de Fra Paolo, qu'Aquapendente 213
 luy fournit.
 Hassideens qui ils estoient, 559. qu'ils ont
 donné naissance aux Sectes des Karaites,
 Pharisiens &c. 560. de divers Auteurs sur
 ce sujet. 558
 M. de Hauteferre Professeur en Droit Civil &
 Canonique à Toulouse. Catalogue de ses
 ouvrages. 335. & seq.
 He

1700. Lettre de M.
graphie de ce pais, &
dépendances,
l'Hôpital (M. le Marquis de) résout ce
me, trouver dans un plan vertical une
courbe, &c. 759. propose ce problème
rectifier la courbe de M. de la Baume, en sup-
Holltenius (Luc) estime que deux Papes en
ont fait. 190
Huriles & parfums, leur usage dans la conte-
cration des Prestres, &c. 738
Humeurs du corps, comment elles se filtrent,
M. Huré, ses notes sur le N. Testament, 535
262. & seq.

I
Jade, (pierre) ses vertus contre l'é-
&c.

T A B L E.

- Faspe*, ses vertus singulieres. 387
- Iconoclastes*, Cruautez de Leon Isaurien pour en établir l'heresie, 616. Constantin Copronyme assemble un Concile pour même sujet, 618. Concile de Nicée contre eux. 622. & seq.
- S. Jean l'Evangeliste*, selon plusieurs sçavans, a eu le secret du grand œuvre, 368. & seq.
- S. Jérôme*, explication d'un passage de ce Pere. 850
- Jesuites*, Instituts de cette société. 344
- Jeudy saint*, Feste considerable dans la plupart des Eglises, 251. Ceremonies qu'on pratiquoit en ce jour. *Ibid.* & seq.
- Jeûnes* pratiquez à certains jours de la semaine dans quelques Eglises, 242. & seq.
- Feux seculaires*, leur origine, 30. si le temps de leur celebration estoit de cent ans en cent ans. 31
- Indulgences fausses*, abolies par Innocent XI. 1108
- Indult*, quand les Officiers du Parlement ont commencé à en jouir, 813. Si le Pape a droit de prevenir les collateurs chargez de l'Indult du Parlement. 817
- Jornandes*, son origine. 626. & seq.
- Jrnerius*, rétablit le Droit Romain, 902. & seq. son apologie. 904
- Isidore Clario*, ses notes sur toute la Bible, 975. & seq.
- Joinville*, confessa Guy d'Ebelin. 1106
- Jubilé*, si Boniface VIII. l'an 1300. l'a in-

situé sur les jeux secus.
Juges, autrefois exécutoient leur
sur les coupables.

Juges corrompus, moyens de repousser leur
injustice. 571

Jurisdiction Ecclesiastique, divisée en volon-
taire & contentieuse, 325. & seq. que
tous les crimes, excepté celui de le-
ze-Majesté, sont de la compétence. 329
Jurisdiction Romaine, occasion de son ré-
tablissement en Italie. 330

L

Lacedemoniens, descendus des Titans.
Langues, qu'elles sont toutes égale-
ment les unes sur les autres.
seq. toutes susceptibles de to-
utes d'ornemens, 419. différence ess-
entielle dans la langue qui se forme,
Lavement des pieds pratiqué pres-
qu'au saint.
est possible de r

T A B L E.

les mechaniques.	1058
Sorti de l'oreille d'un homme.	86
solides, ce que les Geometres entendent par la, 271. que la distinction entre plans & lieux solides est vaine.	272
(les) Geometriques, & leur asymptotes,	
les ouvrages.	303
es. On ne doit se servir que de celles qui sont approuvées par l'Eglise.	1110
erge & autres preparations de plomb sont les poisons. 520. leurs bonnes qualitez.	521
ophyton, ce que c'est.	393
ombards, fin de leur regne en Italie.	621
ongitude des lieux comment prouvé avec certitude.	451
ouis XIV. son panegyrique composé des inscriptions tirées des Medailles.	718
ucques, son Eglise fondée par Paulin disciple de S. Pierre. 137. & seq.	
unette. Verre de nouvelle invention, effets singuliers qu'il produit. Ibid. & seq.	763
M	
Mabillon. L'ordre qu'il s'est prescrit dans son Histoire de l'Ordre de S. Benoist.	915
Mabouia. Ce que c'est.	393
Machamona ce que c'est, ses vertus.	389
Taggi, les ouvrages.	309
Tahometans se rendent maistres d'Espagne en 713.	615
	Lc

Mangoustan ce q

seq.

Marbres, de quelle utilité font
ptions.

Mariages, Diverses questions de
te matiere, 199. S'il est
un homme & sa nièce fille
sa défunte femme.

Martianay (Dom Jean) s'il a
manuscrit Hebreu de la I

M. Golbert, 707. & seq.

Carel sur un passage de S.
M. de Meaux, 2. instructio
du N. Testam. imprimée

Medecins Martyrs.

la Medecine, son histoire. 78
mens qui y sont arrivez.

Mercur remede contre les
se aux Doreurs en cuiv

S. Melece élu Patriarche &
déclare pour la confub

ques-unes de ses actio

T A B L E.

- Messe des présanctifiés* se disoit tous les jours de Carême chez les Grecs , excepté le Samedi & le Dimanche ; n'est en usage chez les Latins que le Vendredy Saint seulement. 251
- Messe* célébrée seulement le Samedi & le Dimanche en Carême chez les Grecs , tous les soirs chez les Latins. 251. Plusieurs célébrées en un jour par le mesme Prestre. 1103
- Metaux* , s'ils croissent comme les plantes. 140.
- Metropolitains* pourquoy établis , & leurs droits. 188
- Milan* , Cette Eglise ne commence le jeûne & à donner des cendres que le premier Lundy de Carême. 246
- Mines de mercure , de cuivre , d'argent , &c.* quelles especes de maladies elles produisent. 758. Remedes. 740
- Miracles* , que c'est impieté & folie de ne les pas croire. 176
- Moelle* composée de petits sacs membraneux. 752. son usage. *Ibid.* & seq.
- Monotheisme* répandu en Orient. 612. Bar-danne Empereur tâche de l'y rétablir. 615
- Montres de poche.* Moyen de les perfectionner. 766
- du Moulin* (Charles) particularitez de sa vie. 307. Ses ouvrages. *ibid.*
- Musique* , Dictionnaire contenant l'explication des termes de cet art. 339

N.
 description.
 c'est un principe subalterne a
 951. & seq.
 le chimere.
 son eloge.
 es ce que c'estoit. 150. les villes
 ont affecté cet honneur, 151. *Questio*
 ar ce sujet. *Ibid.*
 phretique (pierre) sa vertu contre la coli-
 que nephretique. 388
 Noris Cardinal deféré à l'Inquisition, & ju-
 stifié, 4. ses réponses à divers écrits
 faits 18. & seq.
 le P. le Nourry, son Apparat pour la Biblio-
 theque des anciens Peres, &c. 435

O

Sainte Odile descendue d'Archinoalde Duc de
 Neustrie. 207. naquit aveugle, & pour
 cela élevée hors de la Cour d'Arrique son
 pere. 208. recouvre la veue dans son bap-
 tême. *ibid.* fonde un Monastere en 678. *hi-*
 stoire de ce Monastere. *Ibid.* & seq.
 Oeuf, que l'homme & tous les animaux
 sont formez, & comment. 21
 Ombriens descendus des Celtes ou Gauls
 Onuphrius Panvinius, ses ouvrages.
 Opera, leur établissement en France.
 Oppien de Cilicie vivoit sous les Em-
 pere & M. Aurele, 205. Paraphras

T A B L E.

<i>poëme de la maniere de prendre des oiseaux.</i>	<i>Ibid. & seq.</i>
<i>Oppositions.</i>	423
<i>Or, si le grand œuvre est possible</i>	75.
<i>Part de faire de l'or</i>	<i>Ibid. 4000</i>
<i>Auteurs en ont écrit</i>	<i>ibid. & seq.</i>
<i>ses vertus medicinales.</i>	1054. & seq.
<i>Or potable, ses vertus,</i>	1019.
<i>on en tire de l'orpiment.</i>	141
<i>Ordre regulier. Si un seculier en peut estre le chef.</i>	647. & seq.
<i>Oraison des trente jours. Ce qu'il en faut croire.</i>	1108
<i>Origine & Origenistes, leur condamnation.</i>	11
<i>Ozanam. Remarque de M. Leibnitz sur un endroit de ses nouveaux elemens d'algebre,</i>	599.
<i>quelques autres remarques sur ces mesmes elemens.</i>	606
P	
<i>Palamas, ses erreurs,</i>	376. 377. & 301.
<i>troubles qu'elles causerent.</i>	377
<i>Pallium, ornement Imperial. Dans l'Eglise Grecque tous les Evêques le portent, en Occident, les Metropolitains seulement.</i>	188
<i>Panache de mer, ce que c'est.</i>	391
<i>Pape, s'il est infallible,</i>	490. 508.
<i>si les Conciles ne tirent leur infallibilité que de luy,</i>	508. & seq.
<i>sa primauté établie par J. C.</i>	99
<i>Pâque, contestations & varieté sur le jour de sa celebration.</i>	253.
<i>terminées en partie par le Concile de Nicée, ibid. on choi-</i>	
<i>soit autrefois toute la semaine de Pâques,</i>	
	cc

M. Parent, les

Journal.

Patna, (terre de) dans le Mo

les singulieres qu'on en fait.

Patriarches, n'ont commencé c

de l'Eglise. 187. l'autorit

Rome superieure aux au

droits.

Paulianistes, ou sectateurs de

sate, subsistent encore auj

S. Paulin, Histoire de sa vie

Pechez, viennent de deux

rance & la cupidité,

Peché originel, si le Concile

excepté à Sainte Vierge

Peché contre nature, sa punit

Pedo Albinovanus Poete du

525. ses ouvrages.

Peines canoniques.

Pelagianisme, son histoire.

Pendules, qu'il n'est pas in

fectionner encore.

siques qu'on

T A B L E.

<i>SS. Peres</i> , si leur consentement unanime sur des questions purement Theologiques, est infailible.	489
<i>Periode Norisienne.</i>	679
<i>Peñanteur</i> , systême de M. Descartes contre M. Hughens.	38. & seq.
<i>Philosophie nouvelle</i> , son peu d'usage dans l'explication de la nature.	1094. & seq.
<i>Pierre d'azur</i> , poison, purgatif de la melancolie.	520
<i>Pierre divine</i> , ou <i>Pierre verte</i> , sa composition, & les vertus, 396. ses vertus contre la pierre des reins.	388
<i>Pierre quarrée</i> , facilite l'accouchement.	385
(<i>Pierre</i>) ses vertus contre la petite verole.	387
<i>la Pierre</i> , remedes pour la rompre, ou la fondre.	86
<i>Pilules purgatives</i> , febrifuges, de la composition d'un Medecin Indien.	397
<i>Platon</i> , sa doctrine favorable à l'Arianisme.	338
<i>Plomb</i> , remedes contre les maladies qu'il cause aux ouvriers qui y travaillent.	741
<i>Plombieres</i> , (eaux de) sont savonneuses, 758. quelques-unes des pierres qu'on y trouve brûlent comme du souphre, <i>ibid.</i> on y trouve dans quelques fontaines des pailletes d'or.	759
<i>Pluye</i> , la quantité qu'il en tombe chaque année, 750 moyens de s'en assurer. <i>ibid.</i>	
<i>Le P. Plumier</i> , sa description des plantes des Isles de l'Amerique.	663. & seq.
<i>Polus Cardinal</i> , ses ouvrages, 302. quelques	

particuliers
Pontife (Souverain,
pereurs Romains, etc.)
tè.

Porosité extraordinaire des corps solides. 17
Postulation, ce que c'est, 652. & la différen
ce qu'il y a d'avec les élections cano
ques. 1116. &

Pouls, ses différences.
Predestination, sentiment de Catharin
sujet.

Prescription, diverses opinions de D
cette matiere.

Pressances, utiles à l'Etat de les regl
diverses questions sur ce sujet.

Prytanes, ce que c'estoit.
Priscillianistes, leur chef Marc d'E
nichéen. Priscilien son succ
leurs erreurs, 168. Condam
Concile de Sarragoce en 38

Presvres, égaux aux Evêques
selon Hildebrand.

Probabilisme Son examen, 9
qui ont écrit contre

T A B L E.

glise Catholique. 97. & seq.
Publie Abbé de Zeugme en Syrie. Quelques
 particularitez de sa vie. 163. & seq.
urgatifs appliquez exterieurement, de mê-
 me vertu que ceux qu'on prend par la
 bouche. 87

Q

quartodecimans, nom qu'on donna à ceux
 qui refuserent de recevoir la decision du
 Concile de Nicée, pour le jour de la ce-
 lebration de la Paque. 253

quatre temps. Origine du jeûne qu'on y ob-
 serve fort incertaine, 256. receu en
 France & en Espagne vers le S. siecle,
ibid.

quinquagesime, jeûnes long-temps défendus
 en Occident dans cette semaine, établis
 par l'usage, 144. fixez au Lundy, puis au
 Mercredi. *ibid.* & seq.

R

Rouffois, ont des colonies, & des Eglises
 dans la Bosnie, Servie, &c. 635

Raison, de quel usage dans la theologie.
 497.

Raymond Lulle, honoré comme Saint dans
 la ville de Majorque, 1033. grand alchy-
 miste. 1034

Religieux, ne peut ester en jugement s'il
 n'est avoué de son Superieur. 644

Recherche de la Verité. Regle de M. Descartes
 pour s'y conduire. 350. & seq.

Reglement de juges.
Reprobation quel est son fond
Respiration. Experiences qui
fœtus ne respire point da
mere 221. & seq. histor
Revelation. Fondement de l
tienne & orthodoxe, 48
les revelations se rap
temps.

Revision des procez crimin
Rhumatisme, ses causes.

Religion, reduites à cinq
racteres pour reconnoi

Rogations n'estoit autre c
eleison, 255. S. Greg

Christe eleison, lb. et

S. Mamert. *Ibid.* l'ade
Saints aux Litanies pe

tions.

M. Rolle, ses remarque

& 78. ses remarque
neral des tangentes.
meilleux

T A B L E.

S

- belliens*, leurs sentimens sur la distinction des trois personnes. 339. & seq.
- bins*, descendus des Ombriens & des Spartiates. 587
- crement*, regle excellente sur ce sujet. 725. & seq.
- crifices* appelez Tauroboles, Crioboles & œgoboles quand mis en usage chez les Romains, 147. à quelle fin & à quels Dieux on les offroit, *ibid.* Ceremonies qu'on y observoit. *ibid.*
- ints de l'ancien Testament*, si l'on peut leur rendre un culte Religieux & public. 258
- medy* Fêté par les premiers Chretiens. 243
- Sang*, sa nature, 119. comment il passe des arteres dans les veines, 215. combien il en entre dans le cœur à chaque diastole. 217. & seq. à combien de livres toute sa masse peut monter, comment on explique par là plusieurs phenomenes. Utilités qu'un Medecin peut retirer de cette connoissance. *ibid.*
- phran*, est un poison, 522. ses vertus salutaires. *ibid.*
- vaxins* se jettent sur la France, 617. leur défaite. *ibid.*
- acchus* [Fortunatus] aventures de sa naissance & de sa vie. 532. & seq.
- mi-pelagiens*, Cassien Abbé de Marseille, leur Chef. 8. & 9.
- mlis*, Exemples, qui font voir que depuis

même
Septuagesime. Raison de
& raison de ces noms que les
nent à cette semaine. *ibid.* & les
Sepulture, que depuis l'Ordonnance de Fra
çois I. les Juges seculiers ne reconnoisse
plus l'autorité des Officialitez sur les dr
de sepulture. 333. &

Serpens (pierres de) leur vertu contre
morsure des serpens.

Serrures, autrefois faites avec des cordes
Sexagesime, Abstinences & jeûnes défe
par les Canons dans cette semaine

Seize, en lat. Setia, ville des Vo
Colonie Romaine, 176. & seq. se
gatives & ses ornemens du temps
ciens Romains. *ibid.* & seq. 8

mais eu un Siege Episcopal,
Siecle 16. plusieurs Auteurs de ce
leurs Ouvrages.

S. Sigibert XII. Roy d'Austrasie
nom, établi Roy d'Austrasie
134. sa pieté. 1

T A B L E.

<i>M. Simon.</i> Sa remontrance justificative à M. le C. de Noailles, sur la traduction du N. Testament, imprimée à Trevoux en 1702.	109
<i>Sixte de Siemie.</i> Ses ouvrages. Particularitez de sa vie.	308
<i>Sonnambules.</i> Ce que c'est, 595. & seq. sentimens des Auteurs sur ce sujet, <i>ibid.</i> Cure de cette maladie,	599
<i>Soupe.</i> Maniere de la faire à peu de frais. 1117	
<i>Stephanophores.</i> Ce que c'estoit.	153
<i>Sterilité.</i> Les femmes y sont plus sujettes que les hommes, 553. moyens, autrefois en usage pour s'en assurer.	554
<i>Sublime.</i> Ce que c'est.	420. & seq.
<i>Successions.</i> Diverses questions de Droit sur cette matiere.	201. & seq.
<i>Superstitions,</i> qui regardent la Messe, la Confession, les Indulgences, l'extreme Onction, l'Ordre, & le Mariage. 1098. & seq.	
T	
<i>Tabac</i> mis au rang des poisons, 511. ses vertus salutaires.	<i>Ibid.</i> & seq.
<i>Tables Astronomiques</i> de M. de la Hire. 453. & seq.	
<i>Tacama:ca</i> Ce que c'est, & ses vertus.	392
<i>Tapper.</i> Ses sentimens sur le libre arbitre, la predestination, &c.	304
<i>P. Taverne Jesuite.</i> Censure d'un Livre de ce Jesuite par M. l'Evêque d'Arras.	<i>Ibid.</i>
<i>Tissamens.</i> Diverses questions sur cette matiere.	200
D d d 2	Te.

Testamens & legs pieux.
nance de François I. les
ne reconnoissent plus l'autorité
cialitez sur ce sujet, 332. &
N. Testament, manuscrit d'Alexandrie, le plus
ancien qui soit connu, 805. & seq. d'au.
cile à traduire en François, & pourquoy
Ibid. regles qu'on doit suivre en le t
duisant.

Teste. Anatomie de cette partie, 341. &
Theologie scolastique & positive. La diffé
qu'il y a entr'elles.

Theophile, son Traité des urines. 97
fois imprimé.

Theriacque, inventée par Andromac
Thiers, son Traité des superstitions

Titans, leur Empire, 586. son
ment & sa durée,

Toscane, a donné les premier
l'Italie.

Toulouse. S. Saturnin, son r.
Tournay, les principales qu
esté décidées dans le Parl
nay.

Tournesfort. Sa methode
sujet de son
256.

T A B L E.

- Concile de Trente.* Plan general de ce Concile. 296
- la Trinité.* Cette feste n'a commencé qu'au 10. siecle, n'a esté receüe qu'au 14. par l'Eglise Romaine. 256
- Trinité.* Si un de la Trinité a souffert. Histoire des contestations que cette question a fait naistre. 337. & seq.
- Trinité,* trois relations intimes constitutives des trois personnes caracterisantes une même essence numerique. 337
- Vogus Pompeius.* Restitutions des prologues de son histoire. 90
- Yrophagie,* nom chez les Grecs de la semaine qui finit au Dimanche de la Quinquagesime, 244. & seq. raison de ce nom. *ibid.*

V

- Vaquier* (Conrad Louis) Traité du Droit de ce qui est permis, mais qui n'est pas honneste. 983. & seq.
- Valaquie,* residence de son Hospodar à Buchorest, & non pas à Targouisk. 634
- Vandredy* chomez autrefois dans l'Eglise Greque. 243
- Maladies) Veneriennes,* leur cause, 979. & seq. maniere dont le mercure opere dans ces maux. 982
- Vronique.* Plante en tout semblable au thé, 47. & seq. ses vertus. *Ibid.*
- Veronique,* (en François vraye representation de J. C.) sa feste celebrée le Mardi de la Quinquagesime. 245. fable inventée

tée sur la
ment de cette r
Vers. Remedes pour en
des,

Versailles, sa description.
S. Vior, ce que c'est.

Vibration, (centres de)
Virginité, les signes fort incertains.
& seq.

Vitiza, permet à tous les Clercs d'avoir
femmes & des concubines.

Urines, si elles peuvent marquer l'é
malades.

Wisigoths s'emparent d'une partie
rope,

662. &
1107
108



XLIV.

JOURNAL
DES SÇAVANS

Du Lundi 31. Decembre, M. DCCIII.

*Bibliographie, ou Catalogue des Livres imprimez
tant en France que dans les pays Etrangers,
dont il est parlé dans les Journaux de l'année
1703.*

BIBLIA SACRA, INTERPRETES,
& Concilia.

LA Clef de l'Apocalypse, ou histoire
de l'état de l'Eglise Chrétienne sous
la IV. Monarchie. Par le sieur N.
Aubert de Versé, in 12. 2. vol. à Paris chez
la veuve de Daniel Horthemels, 3. Jour-
nal.

Salomonis Vantil, Theol. Dordrac.
lachias illustratus, seu novo commen-
analytico & exegetico, ad pleniorum
evolutionem elucidatus, &c. Cuius
dissertatio de situ Paradisi Terrestris:
Lugd. Batavorum, 8. jour-
Le Nouveau Testament de N. S.

... trouve

J.
Suite des Entretiens ou
té & la connoissance de la sainte
I. Traité. Du Canon des Livres de la sainte
te Ecriture, depuis leur premiere publica-
tion jusqu'au Concile de Trente. Par Dom
Jean Martianay Religieux Benedictin de la
Congregation de Saint Maur. in 12. à Paris
chez J. B. Cousson & P. Witte, 27. j.
Le Nouveau Testament de Notre Sei-
gneur Jesus-Christ, traduit sur l'original
Grec. Avec des remarques, &c. Par
Jean le Clerc, in 4. 2. vol. à Amsterdam,

31. j.

Palæstra linguarum Orientalium, hoc est
prima quatuor Capita Geneleos, &c. cum
versione Latina, &c. Curâ Georgii Otho-
nis, Græcæ & Orientalis lingg. in Acade-
mia

nia Marburgensi Professore, in 4. Francof. ad Moenum, 31. j.

Salomonis Van Til Malachias illustratus, seu novo commentario analytico & exegetico elucidatus, &c. in 4. à Leyde, 32. j.

Novum Jesu Christi Testamentum Vulgaræ editionis, Sixti V. Pont. Max. jussu, & Clementis VIII. autoritate recognitum; Notis Historicis & criticis illustratum. Accessit Præfatio de studio sacrarum Scripturarum Novi Testamenti. Subnexæ sunt Chronologia & Geographia sacra, in 24. à Paris chez Florentin Delaulne, 34. j.

Expositio Litteralis & Moralis Sancti Evangelii Jesu-Christi secundum quatuor Evangelistas. Auctore R. P. Natali Alexandro Ordinis FF. Prædicatorum, in sacra facultate Parisiensi Doctore, & Emerito Theologiæ Professore, in folio. A Paris chez Jean Anisson, 38 j.

SANCTI PATRES, THEOLOGI,

Dogmatici & Morales.

Historia Pelagiana, & Dissertatio de Synodo V. œcumenica, in qua Origenis ac Theodori Mopsuesteni, Pelagiani erroris auctorum justa damnatio exponitur, & Aquileiense schisma describitur. Additis Vindiciis Augustinianis pro libris à S. Doctore contra Pelagianos ac Semipelagianos scriptis. Auctore P. M. Henrico de Noris Veronensi, Augustiniano sacræ Theologiæ Professore, & S. R. Ecclesiæ Cardinali. Editio nova, ab ipso auctore nunc primùm locupletata, quinque eru-

ditissimis dicitur
folio, Lovanii, 1. j.

Theologia Dogmatica & Moralitatis
dum ordinem Catechismi Concilii Tru-
tini, in quinque libros tributa; hac po-
strema Editione omnium accuratissima,
plurimis accessionibus ac notis aucta, illu-
strata, confirmata, locupletata, &c. Au-
ctore R. P. F. Natali Alexandro, Ordini
Fratrum Prædicatorum, in sacra Theol-
ogia Parisiensi Doctore, & emerito Theo-
logæ Professore, in fol. 2. vol. A Paris
Antoine Dezallier, 2. j.

Les Lettres de S. Paulin, ancien Sen-
& Consul Romain, & depuis Evê-
que de Nole, traduites en François, avec
claircissement & des remarques sur
les endroits qui regardent l'histoire ou
la discipline Ecclesiastique, in 8. à Paris
chez Guerin, 4. j.

Ordonnance de son Eminence
Monsieur le Cardinal de Noailles A-
rchevêque de Paris, portant condamnation
de l'usage du Nouveau Testament
in 4. à Paris

DES SÇAVANS.

une Ordonnance publiée à Meaux, &c.
Par Messire Jacques Benigne Bossuet, Evê-
que de Meaux, in 12. à Paris chez Jean
Anisson. 5. journal.

Seconde Instruction sur les passages par-
ticuliers de la version du Nouveau Testa-
ment imprimée à Trevoux en l'année 1702.
Avec une dissertation préliminaire sur la do-
ctrine & la critique de Grotius. Par M. Jac-
ques Benigne Bossuet Evêque de Meaux,
&c. in 12. à Paris chez Jean Anisson, 37
journal.

Tractatus Theologicus de Prædestinatio-
ne, Electione, & Reprobatione hominum, ad
promovendum concordiam Ecclesiasticam,
conscriptus à Bartholdo Bolbfus SS. Theolo-
gizæ D. Profess. Pub. Ord. in Universitatē
Francofurtana, in 4. Francofurti, 6. j.

D. Hildebrandi Tractatus de Hierarchi-
veteris Ecclesiæ, in 4. Helmstadii, 8. jou-
nal.

Réponse à l'Apologie du Systême de
l'Abbé Faydit sur le Mystere de la Trini-
Par le R. P. Louis Hugo, Prieur des C
noines Reguliers Prémontrez de Nan-
in 8. à Paris chez Jean Moreau, 13. j.

Les Livres de Saint Augustin contre
Philosophes Academiciens, avec le T
de la Grace & de la Liberté. Tradu-
François sur la nouvelle Edition des
Benedictins de la Congregation des
Maur, in 12. à Paris chez Elie Joffe.
Apparatus ad Bibliothecam Maxim
D d d 6

rerum Pa
Ecclesiasticorum
quidquid ad eorum scrip
riosque scribendi & docendi m
net, dissertationibus criticis examinatur
illustratur. De Scriptoribus primi & secun
di Ecclesiæ sæculi, ac de omnibus Cleric
Domini Nicolai le Nourry, Operâ & studio
Benedicti, è Congregatione Sancti Maur
in folio. à Paris chez Jean Anisson, 17.j.
Traité de la Doctrine Chretienne & la
thodoxe, dans lequel les veritez de la
ligion sont établies sur l'Écriture sainte
Tradition, & les erreurs opposées des
par les mesmes principes. Par Messir
Ellies Dupin, Docteur en Theologi
Faculté de Paris, in 8. à Paris che
Pralard, 19.j.
Controversia Theologica, de R
terna fidei divinæ. Authore R. J
phoro Raslcer, Soc. Jesu, SS.
Professore ordinario in alma
Universitate Ingolstadiensi, i
10.j. ini, Oratorii D
hecum

Disciplina Ordinis Cartusienfis in tres libris distributa, in 4. à Paris chez Antoine Zallier, 30. j.

Censure faite par Monseigneur l'illustrissime & reverendissime Evêque d'Arras, in Livre intitulé : *Synopsis Theologia Præctica, &c. Auctore P. Joanne Baptista Tanna, Societatis Jesu Theologo*, in 4. à Arras, j.

Antiprobabilismus, seu tractatus Theologicus, fidelem totius Probabilismi stateram continens, in qua ex rationibus divinis accurate examinatur seu veritas seu falsitas quuscumque probabilismi in materia morali, &c. Aut. P. Joanne Gilbert, Soc. J. Præposito Provinciali in provincia Mediolanensi, in 4. à Paris chez J. de l'Espine, j.

Traité de l'Amour de Dieu, où la nature, la pureté & la perfection de la Charité sont expliquées selon les principes des Peres, sur tout de Saint Thomas. Par le P. Antonin Massoulié Docteur en Theologie, qualificateur du Saint Office à Rome, Ex-provincial de la Province de Toulouse, & devant Vicaire general de tout l'Ordre des Fr. Prescheurs, in 12. à Paris chez Jean Billerat, 37. j.

Les Homelies de S. Chrysostome sur la Genese, & sur les Actes des Apôtres, in 8. vol. à Paris chez André Pralard, 39. j.

Traité des superstitions qui regardent les cremens, selon l'Ecriture sainte, les De-

Peres &
Bapt. Thiers Doct.
de Vibraye. Tomes III. &
ris chez Jean de Nully, 42. j.
Gulielmi van der Hagen Amor divi
adumbratus in D. N. Jesu Christo: Eleg
rum Liber IV. in 12. Coloniz.
Matthiz Camphausen Passio Jesu Ch
adumbrata in figuris, & Prophetis an
Legis. in 4. Coloniz.
Ivonis Bisschofs Spiritus devotio
Francisci, ex opusculis ejusdem Pa
etus. in 4. Coloniz.
Joan. Jacobi Crameri Theologia
qua Goelis Officium ac Mysterium
alia Philologica pertractantur. in 4
Georgii Hornii Historia Eccl
Politica, cum notis Variorum, &
to ad præsens sæculum. in 8.
Samuelis Parkeri Disputatio
Providentia divina. in 4. Oxon
Antonii Tuckney Prælectio
cæ, & determinationes variarum
insignium, & exercitia pro
in 4. Londini.
lli de nuper

DES SCAVANS.

annis Fabricii Consideratio variarum
roversiarum cum Atheis, Gentilibus,
is, Muhammedanis, Socinianis, Ana-
stis, Pontificiis & Reformatis, in veri-
& caritate instituta. in 4. Helmestadii.

— Amœnitates Theologicæ variis
ecti Argumenti. in 4. ibid.

ulielmi Forbesii Considerationes mode-
& pacificæ Controversiarum de Justifi-
one, Purgatorio, Invocatione Sancto-
, Christo Mediatore, & Eucharistia. in 8.
isp. Calvor Rituale Ecclesiasticum. Opus
orico-dogmaticum. in 4 2. vol.

thior Leydekker de Republica Hebræo-
in fol.

f. Sansonis Geographia Sacra ex V. &
estam. in Tabulas quatuor concinnata.
ndicem Geographicum Notæ Joannis
ici. in fol.

ar. à S. Paulo Geographia sacra cum no-
uicæ Holstenii. in fol.

ugustini Pfeifferi Opera omnia, quæ ex-
, Philologica. in 12. vol. 4.

etri Leurenii Forum Beneficiale, sive
estiones & responsa Canonica materiam
eneficiis universam complectentia. 3. vol.
ol.

issiale Romanum, ex Decreto S. S. Consi-
tridentini restitutum, & autoritate SS.
t. recognitum &c. in fol. Colonia.

reviarium Romanum insertis novorum
rum officiis à PP. M. concessis. in 8.
onia.

horæ diurnæ Breviarium
onf. Trident. restitutæ. in 24.
Nakateni Cælestæ Palmetum officiis, Lu
nis, Precibus & Psalmis penitentialibus
nitum. in 8. Colonæ.
Jo. Ad. Scherzeri Collegium Anti-Cam
nianum. in 4. Witteb.
Petri Dan. Huetii Demonstratio Evangelii.
ca. in fol. & 4.
Jo. d'Outrein Oratio de Nazireis. in 4.
Dordraci.
Christoph. Heint. Lœberi Explicator Euan
gelicus & Passionalis. in 4.
Michaelis Fortschii Decas Dissertationum
Theologicarum. in 4.
Epistolæ Ecclesiasticæ & Theologicæ Eru
ditorum Virorum, novo augmento locuple
tata. in fol.
Gennad. Massiliensis de Scripioribus Ec
clesiasticis ex recens. & Notis S. Cypriani
&c. in 4.
Camp. Vitringæ Anacrisis Apocalypses
Joannis. in 4.
Jo. Vorstius de Hebraïsmis & Adagüs
Test. sive Philologia sacra. in 4.
Sal. van Til Theologiæ utriusque con
dium, cum naturalis, tum revelatæ.
Petri Poiret Oeconomiz divinæ Lib
in 4.
Barth. Holtzfus de Prædestinatione
& Reprobatione. in 4.
Herm. Alex. Roël Oratio. in
Joh. Henr. Hottingerus de Ince
tionis, &c. opere. in 4.

DES SÇAVANS.

Henr. Hulfii Pseudo-Catholicæ Religionis inanitas. Cum Dav. Huguenin. in 8.

Joh. Godefr. Bachmanni Theologia Naturalis. in 12.

Jo. de Ripalda de Ufu & Abusu doctrinæ D. Thomæ, pro Academiis Xaverianis. in fol.

Thom. Aquinatis Catena Aurea super Evangelistas. in fol.

Ern. Sam. Cypriani Dissertationes de Sudore, Sudariis & Fasciis Christi, de Mortibus Socinianorum, & pictura teste veritatis sub Papatu. in 4.

Joh. Jac. Schudt Judæus Christicida gravissime peccans & vapulans, & Orationes ejusdem Argumenti. in 8.

Apologie pour les Protestans qui croyent qu'on ne doit baptiser que ceux qui sont venus en âge de raison, par Galenus Abrahamse. in 8.

La sainte Bible traduite par M. Port Royal avec le Latin de vulgate a coté. 3. vol. in 4.

Religion des Dames ou l'on montre que la Religion Chretienne est, & doit être à la portée des plus simples des Femmes, & des gens sans lettres, traduit de l'Anglois. in 2.

Histoire Critique des Dogmes, & des cultes bons & mauvais; mais qui ont été dans l'Eglise, depuis l'Adam jusques au Christ. in 4.

Relation des Procedures, des Seigneurs Ecclesiastiques & seculiers, assembles en Parlement, tenues au sujet du Bil l'Acte pour
pre

Majesté Guillaume
au S. Sacrement de la Ste. Cene
Conciliation de Moÿse, avec St. Etienne,
avec luy même, ou discussion de la Famille
Jacob.

Soupirs d'une Ame Fidelle, qui desire
demment son Sauveur, exprimez en divers
meditations spirituelles, traduit de l'
glois.

Perpetuité de la Foy del'Eglise Cathol
touchant l'Eucharistie defendue cont
livre du Sr. Claude. 4. vol. in 4.

Entretiens des voyageurs sur la Mer.
Defense de tous les Theologiens,
particulier des Disciples de S. Aug
contrel'Eveque de Chartres.

Entretien Theologique, sur les d
sentimens des Eglises d'Europe, au
l'Eucharistie par Guillaume Cotel. in

Cinquante Lettres d'Exhortation
Consolation, sur les souffrances de
niers temps, par Mr. D V B. in 8
Discours sur l'Humilité Chro
par P. Bra

DES SÇAVANS.

Caractere de la V. & Nouv. Alliance par P. Yvon. in 8.

Mort edifiante, ou recit des dernieres Heures de Mad. in 12.

Discours Chretien contre les Impies & la Chymie par Hullin.

Sermons sur divers textes par M. de Superville 3. tomes in 8.

Histoire du V. & N. Testament enrichie de figures par Mr. Bafnage. in 4.

ASCETICI.

Instructions Chretiennes sur l'Eucharistie, in 12. 2. vol. à Paris chez Charles Osmont, 1. Journal.

Les leçons de la Sagesse sur l'engagement au service de Dieu, par le P. Dom François Lamy Benedictin de la Congregation de S. Maur, in 12. à Paris chez Denys Mariette, 4. j.

Traité de Pieté, ou discours, sur divers sujets de la Morale Chretienne, Par feu M. de Sainte-Marthe, in 12. 2. vol. à Paris chez Charles Osmont, 7. journal.

Reflexions sur divers sujets de Morale & de Politique, &c. Par M. Vernage, Docteur en Theologie, in 12. à Paris chez Denys Dupuis, 27. j.

Exercices spirituels, ou les veritables pratiques de pieté pour honorer Jesus-Christ & la sainte Mere, contenus dans le Rosaire. Ouvrage tres utile aux personnes pieuses pour entretenir & pour augmenter leur de-

Devoirs de Conscience
tion du Sacrement de Peni
A. Leger, Prêtre, Directe
de Moinseigneur l'Archev
22. 2. vol.

La joye spirituelle selon
S. Augustin, pour engag
retourner à Dieu. Avec
pecheur veritablement pe
Paris chez J. B. de l'Espin

La devotion de S. Franc
Jesus-Christ crucifié; tiré
regle & de ses écrits; avec
des pratiques de pieté sur
tre Seigneur, in 16. à P
d'Antoine Lambin, &
Mercier.

CONCIONATOR

troverti

Moyens de réunir
l'Eglise Romaine, pul
D. H. Coust.

DES SÇAVANS.

Genese & sur les Actes des Apôtres , in 8.
3. vol. à Paris chez André Pralard , 39. j.

Homelies sur les Epitres de S. Paul, dans
lesquelles on donne une explication litterale
& morale, tirée de S. Chrysofome & des
autres Peres. Par M. l'Abbé Gastaud, in 12.
2. vol. à Paris chez Nicolas le Clerc.

Homelies sur les Evangiles & les Epitres
des Mysteres & des Fêtes des mois de Jan-
vier, Fevrier, Mars, & Avril. Par le R.
P. Seraphin, Capucin, Predicateur du Roy,
in 12. 4. vol. à Paris chez Louis Roul-
land. Denys Mariette, & Nicolas Pepie.

*HISTORICI SACRI & PRO-
phani.*

Histoire universelle depuis l'an 800. de
N. Seigneur, jusqu'à l'an 1700. inclusive-
ment, in 12. à Paris chez Etienne Loi-
son. 1. j.

Histoire de S. Sigisbert XII. Roy d'Au-
stralie, & III. du nom; avec un abregé de
la vie du Roy Dagobert son fils, par le R.
P. Vincent de Nancy Religieux du Tiers
Ordre de S. François, in 8. à Nancy, 6. j.

Memoires pour servir à l'Histoire Ecclesia-
stique des six premiers siecles; justifiez par
les citations des Auteurs originaux; avec
une Chronologie où l'on fait voir un abre-
gé de l'histoire Ecclesiastique, avec des No-
tes pour éclaircir les difficultez des faits &
de la Chronologie, Tome VIII. qui con-
tient les vies de S. Athanase, & des Saints
qui

mont, in 7.

stel, 7. j.

La vie de Ste. Odile Vierge,
Abbesse du Monastere d'Hohembou
cese de Strasbourg. Divisée en vin
tres, dont les douze premiers co
l'histoire de sa vie, & les huit d
presentent ce qui s'est passé sur
gne devant & après la fondation
stere. Par le P. Hugues Peltr
Chanoine regulier de la Cong
l'ancienne rigueur de l'Ordre
trè, in 12. à Paris chez An
lier 8. j.

Histoire des Fêtes mobiles
suivant l'ordre des Dimanch
de la semaine. Premiere & s
Les vies des Saints de l'anci
disposées selon l'ordre des
calendriers; avec l'histoire
lon qu'il a esté établi ou p
se Catholique. Topograh
on rapporte les lieux de
la demeure.

DES SÇAVANS.

Louis Roulland, & Jean de Nully, 10. j.

Histoire abrégée de la conversion de M. Chanteau, écrite par feu M. Feuillet Chanoine de S. Cloud, in 12. à Paris chez Louis Coignard & Guillaume Vandive, 10. j.

Kitab Almachaid ou Alafrar Altahouhhi-dya; *c'est à dire*, le livre des temoignages des misteres de l'unité, composé par Hamza Bin Ahmed, grand Pontife de la Religion des Druzes; traduit en François suivant l'ordre de Monseigneur de Pontchartrain Secrétaire d'Etat par le sieur Petit de la Croix Professeur Royal en langue Arabe, in 4. quatre volumes Manuscrits, 11. j.

Histoire de l'Eglise & des Auteurs Ecclesiastiques du seizième siecle par M. Louis Ellies Dupin Docteur en Theologie de la faculté de Paris, in 8. à Paris chez André Pralard. 12. j.

Nicephori Gregoræ Byfantina historia, Tomus primus, libri XI. ab Hieron. Wolfio jampridem Latini facti, & in lucem editi, iidem nunc auctiores & castigatiores quam antea. Tomus secundus, libri XIII. nunc primùm è Codice Mss. eruti & typis mandati. Ex his libros ferè undecim vertit Joannes Boyvin Bibliothecæ Regiæ custos alter; codices contulit, notas addidit, & alias appendices, in folio. Parisiis, è Typographia Regia. 15. j.

La Vie de Dom Armand Jean le Bouthelier de Rancé, Abbé regulier, & reformateur

teur

ceux
l'Abbé de
12. 2. vol. à Paris
18. j.
Journal du Siege de Landau
1702. in 12. à Metz, & se trouve à Paris
chez Jean Guignard. 21. j.
Histoire Ecclesiastique par M. l'Abbé Fleury,
in 4. Tome IX. à Paris chez P. Bouyn & Pierre Emery. 24. j.
Latin de Jornandés Archevêque de
ne, in 12. à Paris chez la Veuve
Barbin, 25. j.
Description sommaire de Ver-
sienne & nouvelle avec des figures
Felibien des Avaux, in 12. à
Antoine Chretien, 25. j.
Histoire de l'Eglise par M. l'Abbé
Tome I. contenant les trois
cles, in 4. à Paris chez J. I.
26. j.
Le Guide des Etrangers
& d'apprendre ce qu'il y a
de remarquable dans la Royale ville
de Paris par des Meilleurs
de la Ville de Paris & de la Ville de
Pompée

dentalium Monachorum Patriarchæ ; in quibus non modo rei monasticæ , sed etiam Ecclesiasticæ historiæ non minima pars continetur. Authore Domno Iohanne Mabillon , Presbytero & Monacho ejusdem Ordinis è Congregatione sancti Mauri. Tomus primus , complectens libros 18 ab ortu sancti Benedicti ad annum 700. cum duplici appendice & indicibus necessariis , in folio , à Paris chez Charles Robustel. 35. journal.

La Vie du venerable Cesar de Bus , Fondateur de la Congregation de la Doctrine Chretienne. Par le R. P. du Mas , Prêtre de la même Congregation , in 4. à Paris chez Louis Guerin , 40. j.

Discours sur l'Histoire Universelle , pour expliquer la suite de Religion , & les changemens des Empires , du commencement du Monde , jusques à present , par Bossuet 2 vol.

Histoire de Guillaume III. Roy de Bretagne , par P. Samson. in 12. 3. vol.

— de la Rebellion & guerres civiles d'Angleterre depuis 1641. jusques au Roy Charles , par Comte de Clarendon. 2. vol.

— des Yncas Rois de Perou , avec la Description du Roiaume , plantes , animaux , Fruits &c. 2. vol. in 12.

Quatre lettres d'un Gentilhomme Polonois sur l'Etat present de la Pologne.

Le Secretaire des Demoiselles , contenant des

Billets gagnés
vers sujets. in 12.
Traité du Merite, par

12. Tables Choies mises en vers par Mon.
de la Fontaine.

Les Oeuvres de Monfr. Maliere. 4.

in 12.
Bibliothèque choisie, ou suite de la Bi
bliotheque universelle. 5. Tomes.

Oeuvres posthumes de S. Evremo
suite de ses Oeuvres mêlées. Tome 7

Dissertation sur les Oeuvres de
mont. in 8.

Histoire de la Republique des
unies de Pays-Bas jusques au mo
laume. III. in 12. 4. vol.

Geographie de M. Robbe 5. Ed
Nouvelle Introduction à l'Hi
gne, où l'on voit par des Cart

logie de ses Rois, la Geogra
& moderne, le gouverneme
Ecclesiastique. in fol.

Memoires de Monfr. le
resse.

DES SÇAVANS.

Les Sevennois Secourus ou l'Europe éclairée. in 12.

Histoire Politique & amoureuse du Cardinal Portocarrero. in 12.

Auvenimenti di Telemaco Figliuolo d'Ulyffe, tradotti in Italiano. in 8.

Lettres familières galantes, & autres sur toutes sortes de sujets, par Milletan.

Description de la Livonie, & de l'Ordre Teutonique. in 12.

— de l'Isle Formosa en Asie, par N. F.

Estat des Royaumes de Barbarie, Tripoli, Tunis & Alger. in 12.

Elemens de Geometrie, par Pardies. in 12.

Recueil des Histoires Galantes. in 12.

Lettres de Plin le jeune. in 12. 2. vol.

Morale universelle contenant les Eloges de la Morale, de l'Homme, de la Femme, & du Mariage, par S. des Coustures. in 12.

Voyage de Guinée, ou description de cette Coté par Bosman.

Pensées de la Comete, & continuation avec réponse à plusieurs difficultés proposées à l'Auteur. 2. vol.

Avis impartial dans l'affaire de la succession des biens d'Orange. in 8.

Vie du P. Joseph, contenant l'Histoire Anecdote du Card. Richelieu. in 12.

Traité du Commerce, par Ricard. in 4.

Histoire Anecdote de la Cour de Rome, ou Entretiens entre l'Abbé Scarlati & le Card. Furstenberg. in 8.

Dictionnaire de
Allem. Fr. Lat. in 8.

La Muse Guerriere, ou recu
sons.

Les trois Gascons, les Vacances, le Port
de Mer, la Matrone d'Ephese, Comedie.

Almanach de Milan.
Nouvelles de Michel Cervantes.

Memoires de la Cour de Vienne. in 12
Voyages d'Alep à Jerusalem, par Ma
vel. in 12.

— du Sr. Paul Lucas à Levant
Architecture Militaire, ou l'Art de
les villes suivi d'un abregé de Geom

Cabinet Jesuitique.

Les Folies amoureuses.

Avantures galantes de la Prise
Muse Foudrogeante.

Sujet du Divertissement en
Atlas Historique, ou nouvelle
à l'Histoire Chronologie, Ge

nealogie. in fol.

ORATEURS, POET

Grammatici
Fables d'Esopé Phr
Traductio

P. Cornelii Beveri *Ætna*, & quæ supersunt *Fragmenta*. Cum notis & interpretatione *Jos. Scaligeri*, & aliorum, in 12. *Amstelædami*. 20. j.

Lettre critique sur l'Eloquence, & sur la Poesie, in 12. à Paris chez Jacques Collombat. 21. j.

De la veritable Eloquence, ou refutation des Paradoxes sur l'Eloquence, avancez par l'Auteur de la Connoissance de soy-même in 12. à Paris chez Michel David. 22. j.

Dictionnaire Royal François & Anglois, &c. par M. Boyer, in 4. 2. vol. à la Haye, & se trouve à Paris chez la Veuve Horthemels. 22. j.

Ludovico Magno Panegyricus, Imperatorum Romanorum nummis contextus, à *Joh. Antonio Mediobarbo*; in Gallicum à *Carolo Cesare Baudelot de Dairval*; in Italicum ab ipso Authore translatus. in 4. à Paris chez Guillaume Vandive. 27. j.

Recueil general des Opera representez par l'Academie Royale de Musique depuis son établissement, in 12. 7. vol. à Paris chez *Christophe Ballard*. 35. j.

Dictionarium Latino-Gallicum, ex omnibus latinitatis autoribus summâ diligentia collectum, cum variis multarum, quæ vulgo synonyma videntur, Latinarum vocum differentiis, in 8. à Paris chez *Jean Boudot*. 40. journal.

Recueil des pieces d'Eloquence presentées à l'Academie Françoisise pour le prix de l'année

gnard. 43. j.

PHILOSOPHIA
R. Descartes Opuscula posthuma
& mathematica, in 4. Amstel. 1

Johannis Schotani quondam Acad
Philos. Doct. discussio censuræ h
quâ Illustrissimus Præsul Pet. D.
tius Episc. Sueffionensis Phil
quam Cartesianam vocat, iniqu
Editio altera, &c. in 12. Amste
Recherches de Physique & d
tique. Mars 1703. in 12. à Par
Moreau, 16. j.

Joh. Henrici Mollenbecii A
dentis civilis, &c. in 4. Gieff

Lettre d'un Juriste à l'Aut
la Veritable Eloquence, in 1

Jacques Quillau, 22. j.

Guntheri Christophori Sc
Professoris Kilonensis, &
briæ Ducis Archiatri, natu
quâ ca, quæ libr
terius c

DES SÇAVANS.

Philosophia Maignani Scholastica, five in formam concinniore & auctiorem Scholasticam digesta & coordinata; complectens ex opinionibus veteris & recentioris Philosophiæ notabiliores disquisitiones, quæ ad usum Scholæ pro juventute instituenda desiderantur. Distributa in Tomos quatuor. Autore R. P. Joanne Saguens ejusdem Ordinis Minimorum & urbis Tolosanæ alumno; hîc & Romæ olim veterano Philosophiæ ac Theologiæ Professore. in 4. 2. vol. Tolos. 37. journal.

Joannis Gaveri dissertatio de rationis viribus ejusque usu, in 4. 40. j.

MATHEMATICI.

L'usage des Globes celestes & terrestres, & des Spheres, suivant les differens systêmes du monde; précédé d'un Traité de Cosmographie, où est expliqué avec ordre tout ce qu'il y a de plus curieux dans la description de l'Univers, &c. Seconde Edition, revue, corrigée & augmentée, par le Sieur Bion Ingenieur, in 12. à Paris chez Laurent d'Houry, 5. j.

De locis solidis secunda divinatio Geometrica in quinque libros injuriâ temporum amissos Aristæi Senioris Geometræ. Autore Vincentio Viviani magni Galilæi novissimo Discipulo; Regiæ Celsitud. Cosmi M. M. D. Etruriæ Mathematico primario, à Ludovico Magno inter octo exteros Regiæ Academiæ scientiarum Socios adscripto, & Regiæ

lio. Florentiæ 11. J.

L'Atlas curieux, ou le
té dans des Cartes general
du ciel & de la terre, divi
tre principales parties, qu
vinces, & orné par des pl
des Villes capitales & prin
superbes édifices qui les e
me sont les Eglises, les E
de plaiance, les jardins,
M. de Fer, à Paris chez

R. Descartes Opuscula
& mathematica, in 4.

Dictionnaire de Musi
explication des termes C
liens & François, les
Musique, à l'occasion
ce qu'il y a de plus curi
faire à sçavoir, tant po
orie, que pour la comp
ancienne & moderne d
instrumentale, pleine,

ins & François ; & un Catalogue de plus
de neuf cens Auteurs qui ont écrit sur la
Musique en toute sorte de temps, de pays,
& de langues. Par Mre. Sebastien de Bros-
ard, cy-devant Prebendé, Deputé & Mai-
tre de Chappelle de l'Eglise Cathedrale de
Strasbourg, maintenant grand Chapelain
& Maistre de Musique de l'Eglise Cathedra-
le de Meaux, in folio, à Paris chez Chri-
stophe Ballard, 16. journ.

Recherches de Physique & de Mathemati-
que. Mars 1703. in 12. à Paris chez Jean
Moreau, 16. j.

Ephemerides des mouvemens celestes de-
puis 1702. jusqu'en 1714. où l'on trouve les
mouvemens diurnes des Planetes en longitu-
de ; leurs latitudes, aspects, & mediations
visibles ; celle des Etoiles, &c. Pour le Meri-
dien de Paris. Par le sieur de Beaulieu, in 4.
Paris chez Guillaume Valleyre, 17. j.

Tabulæ Astronomicæ, Ludovici magni jus-
sibus & munificentia exarata, & in lucem edita,
&c. Ad Meridianum Observatorii Regii Pari-
ensis, in 4. à Paris chez J. Boudot, 18. j.

Mensonis Alting. Descriptio Frisæ, &c.
repræsentata tabulis Geographicis IX. & com-
mentario, &c. in folio. Amstelædami, 18. j.

Nouveau Systême sur la construction & les
mouvemens du monde, avec une dissertation
sur la ligne de niveau. Par M. Gobert, cy-de-
vant Intendant des Bâtimens du Roy, in 12.
Paris chez J. B. del'Espine, 22. journ.

Calendarium Romanum, Chronologorum

Joan.
lio. 26. j.

Elementa Euclidis, novam
pendiarie olim per F. Eliam Astorinum
melitam, nunc vero ab ipso Autore re-
ta & emendata. Neapoli. 29. j.

Remarques de M. Rolle, de l'Ac-
Royale des Sciences, touchant le Pi-
general des Tangentes, pour servir

que à la reponse qu'on a inserée, sou-
de M. Saurin, dans le Journal du 3. Ac-
in 4. à Paris chez Jean Boudot, 3.

Recherche de Catoptrique & c.
que la nature de la Reflexion & c.
ction d'une maniere nouvelle. Pa-
noulli. Tiré des Journaux de Le-
née 1701. 38. j.

M E D I C I.

Joannis Franci Veronica Th
collatio Veronicae Europae cu
tico, &c. Editio secunda au-
Gies in 12. Lipsiae, 2. jour
Laboratorii Che

Synopsis Musæi metallici viri incomparabilis Uliffis Aldrovandi, omnium metallorum materiam, proprietates, differentias, generandi & præparandi rationem & usum succincte tradens, innexis varis curiositatibus scitu lectuque dignis. In gratiam tyronum edita. A Davide Kellnero Medicinæ Doctore Practico Nordhusano, & diversorum dominorum archiatro, in 12. Lipsiæ. 6. journal.

Physiologia Medica, sive de natura humana, liber bipartitus. Authore Joanne Gothofr. Bergero, in Academia Witembergensi Medicinæ Professore. in 4. Witembergæ, 9. j.

Anatomie nouvelle de la Teste de l'homme, de ses dépendances; avec l'usage de ses parties suivant leur structure & la physique moderne. Par Joseph de la Carrière, in 12. à Paris chez la veuve de Daniel Hortemels, 13. journal.

Curiositez de la Nature & de l'Art, apportées de deux voyages des Indes, &c. avec une relation de ces deux voyages, in 12. à Paris chez Jean Moreau, 15. journ.

Jos. Pitton Tournefort Doctoris Medici Parisiensis, &c. Corollarium institutionum Rei Herbariæ, in quo plantæ 1356. in Orientalibus regionibus observatæ recensentur, & ad sua genera revocantur, in 4. à Paris chez Jean Anisson, 17. j.

Horti Medici Amstelodamensis variorum tam Orientalis quam Occidentalis Indiæ

ne
Melchioris
Status Medicus de virtutibus
ca, in 12. Ulmæ. 20. j.
&c. avec un extrait des rapports en Chirurgie
Reglemens faits en consequence. Par
Laurent d'Houry. 21. j.
Caroli Musitani Trutina medicæ
Coloniz Allobrogum, 23. j.
Nouveau Traité du Rhumatisme
chez Laurent d'Houry, 24. j.
Nova Plantarum Americana
Authore P. Carolo Plumier, C
rum, in 4. à Paris chez J. B.
De Morbis Artificum diatribe
Ramazzini Medicinæ Prof
Mutinæ, 28. j.
Histoire de la Medecine,
origine & le progrès de cet Art
de; les Sectes qui s'y sont formées
des Medecins, leurs doctrines
les circonstances
Par

isdem Bibliotheca Chemica curiosa !,
in folio. 2. vol. Genevæ. Et à Paris chez
Boudot. 32. j.

Theophili de Urinis Libellus. Thomas Gui-
is, Anglo-Britannus innumeras, qui-
nactus scatuuit, mendas sustulit, hiulca
levit, luxata restituit, de novo vertit,
oras adjecit, unâ cum prolegomenis, in
us de potulentorum transitu ad renes,
Cui accessit ejusdem Theophili de Sacra-
tis tractatus, luce & latio nunc primùm
atus. in 12. Lugduni Batavorum. 35. j.

Nouvelles Observations sur les Maladies
eriennes, où l'on apprend en quoy con-
nt & d'où procedent ces maladies; tous
ccidens qui les accompagnent & qui les
ent, avec les moyens de les guerir, soit
la salivation, soit sans salivation, & sans
obligé de garder la chambre. Par M.
rel Docteur en Medecine. in 12. à Paris
z Laurent d'Houry. 37. Journal.

Jacobi le Mort de Concordantia Operum
uræ & Chymix. in 4. Lugd. Bat.
j.

Manuelis Koning Philosophix & Medici-
Doctores & Professoris in Universitate Ba-
æ, Academia Leopoldi Imperatoris Na-
æ Curiosorum Avicennæ, Regnum Mi-
ale, generale & speciale. in 4. Basileæ.
& 40. j.

Disquisitio Medico-sacra de modestia Scrip-
æ in rebus verecundis, D. Christiana,
irlitzio, Medicinæ Professore publico ex-

Annal.
La Goute curée
les experiences qui en ont
plusieurs années. Par le sieur de
Turc de nation. in 12. à Paris chez A
Auroy. 40. j.

Chymia ab inutili verborum pond
stentatione & compedibus Sophist
Sciorum liberata, sibi que restit
Gerardum Goris. in 12. Lugd. Ba
41. j.

Traité des Maladies les plus fréq
des Remedes spécifiques pour les g
la methode des'en servir pour l'
blic & le soulagement des pauv
Helvetius, Medecin de S. A. J
neur le Duc d'Orleans. in 12.
Laurent d'Houry & Pierre Au
cier. 42. j.

Pauli Hermanni Lapis M
Lydius. in 8.

Georgii Baglivii Praxis
tationes novæ. in 8.
Almeloveen Inventa No
Orrus & Prog

- ore humano inventa exhibens. in 4.
 rtholomæi de Moor Pathologiæ Cere-
 lineatio practica, in qua morborum lo-
 forum distinctio, Spasmodum distribu-
 raditur. in 4.
 an. Andreæ Fischeri Consilia Medica.
 art. Heer Introductio in Archivum
 æi vitale & fermentale, Helmontii.
 tiocinii Mechanici in Medicina abusus
 potentia. in 8.
 ulippi Verheven Anatomia Corporis
 ani. in 8.
 ederici Ruyschii Thesaurus Anatomicus
 in 4. Fasciculus 3. 4. 5.
 omin. Gulielmus de Sanguinis natura
 onstitutione. Accedit prælectio pro-
 pria Medica. in 8.
 anc. Glissonius de Naturæ substantia
 getica, seu de Vita Naturæ perceptiva,
 titiva, & motiva. in 4.
 . Crugeri Casus Medicus de Morbo Li-
 orum, sive affectione Hypochondria-
 nan. Konig Regnum Minerale, generale,
 eciale. in 4.
 an. Friend Emmenologia in qua fluxus
 ebris menstrui phænomena, periodi,
 cum medendi methodo ad rationes
 hanicas exiguntur. in 8.
 hrist. Joh. Langii opera omnia Medica
 oretico-practica, curante Rivino. in fol.
 Geor.

Georgii ...
practica & Anatomica,
getatione Plantarum, & Tatu
Chr. Fr. Paullini Nucis moschatae
ptio. in 8.

Jo. Frickius de Lumbrico terrestri. in 8.
Specimen Lithographiae Helveticae
se Scheuchzeri.

Pauli de Sorbait Commentaria & Cor
versiae in Aphorismos Hippocratis. in
G. Bidloo Decas exercitationum An
co-Chirurgicarum. in 8.

Joh. Joach. Becheri Edipus Ch
in 12.

Joh. Raji Historiae Plantarum Te
tius. in fol.

Theod. Turq. Mayerni Ope
Medica. in fol.

Jah. Sam. Carel Lapis lydius
fossilium Docimasiam demonst
bitus & per multa experiment
physica. in 8.

JURIDIC
du Bailliage de Se
renant Se

lis. In 4. à Paris chez Maurice V...
Recueil d'Arrêts notables du Parleme
Tournay. Par Mre. Matthieu Pinault,
valier, Seigneur des Jaunaux, Conseill
Roy en ses Conseils, Président à Mortie
dit Parlement. in 4. 2. vol. à Valencie
4. j.

De Jure Proedriæ, seu Præcedentiæ
riorum quæstionum Decades duæ. Au
Caspare Henrico Hornis, Juriscons. &
tecessore Witebergensi. in 4. Witeberga

Questions notables & Maximes de D
tirées de l'usage des Textes, du sent
des Docteurs, & de la Jurisprudence d
rêts. in 4. à Grenoble, & se trouve
chez Jacques Morel. 8. j.

Ecclesiasticæ Jurisdictionis Vindicia
sûs Caroli Fevreti & aliorum tractatus
usu, susceptæ ab Antonio Dadino
sive Juris Professore. in 4. 4.

res, &c.
à la legitime par
qu'ils puissent être, &c. Second
12. à Paris chez Louis Joffe & M
vid. 14. j.

Stile du Conseil du Roy. Suite d
versel, pour l'instruction des mat
& criminelles. Par M. Gauret, i
chez les Associez pour l'impressi
& formules. 16. j.

Nouvelle Institution coutum
nant les regles du Droit coutum
me III. des Hypotheques, du
ger, &c. Par M. de Ferrier
cat, &c. in 8. à Paris chez A
18. j.

Joannis Groningii Nova
ca, quibus processus commu
libris exhibetur, &c. in 12. f

Joannis Davidis Thoen
prudens in foro criminali,
structio Advocati circa in
nem, &c. in 4. Chemni
pour Mre. H

DES SÇAVANS.

o, ut nonnulli putant, parum curatè,
& erroneè affutas, &c. in 4. Gronin-

4. j.

echielis Spanhemii, liberi Baronis, &
i regii Orbis Romanus, seu ad Consti-
nem Antonini Imperatoris, de qua Ul-
s lege XVII. Digest. de Statu homi-

Exercitationes duæ. Editio secunda ab
e recensita, & alterâ parte auctior. in
ndini. 35. ou 36. j.

ctatio Academica de jure licitè, sed
onesti, ubi quid verè honestum, quid
um sit, secundùm principia Scripturæ
& doctrinæ Christianæ, traditur; &

æ licent communiter, moribusque pas-
cepta, ad illam normam examinan-
corumque turpitude ostenditur; &

usum hæc ad emendationem Reipu-
præstare possunt, demonstratur. Di-

re Dn. Jo. Samuele Strykio, J. U. Do-
e, ejusque Prof. publ. ordin. in Acade-

ridericiana Halensi. Accessit index re-
k materiæ uberrimus. in 4. Halæ.

urnal.

utume de Paris mise en un nouvel or-
avec des notes & conférences pour en

er l'intelligence. Ouvrage tres utile
mettre les autres Coutumes en ordre,

rendre en peu de temps les matieres qui
t decidées. Par M. Alexandre Masson

it au Parlement. in 12. au Palais.

nedicti Carpzovii Definitiones Foren-
Constitutiones Saxonicas. in fol.

21. 214.
Ait. Pagenstecher de J
Dispositione
seriem Pandectarum. in

de Jure Ven
Gosroini ab Esbach
ad Carpzovii Jurisprud
in fol.

Nicolai Salaszowski
ex Statutis & Constitu
in fol.

Gerardi Noodt Diocl
nus de Transactione &
in 4. Leidæ.

Samuelis Puffendorf
de Consensu & Dissen
in 8.

Jus Naturæ
Amstelæd.

Arnoldi de Reyger T

DES S C A V A N S.

Lynker de Jure habitationis Commentario. in 8.

Confilia & Responfa Altdorfina. in fol. 2. vol.

Joannis Voet Commentarius ad Pandectas. 2. vol. in fol.

J. Vincentii Grayamina de Ortu & Progressu Juris Civilis in 8.

Justi Henningi Bohmeri Introductio in jus Digestorum. in 8.

Georgii Beyeri Delineatio juris Civilis secundum Pandectas. in 8.

Centuria Thematum ex vario jure selectorum. in 4.

Christoph. Kybli de Pœnitentia & mutationis voluntate in utroque jure tractatus.

Bibliotheca Compendiosa & Portatilis, seu Copia librorum & Autorum in usum studiosi juris adornata in 12.

Jo. Ortw. Westenbergius de Causis obligationum. in 8.

Joan. Bessiani Annotationes in Consuetudines Arvernorum. in 8.

Jo. Petri Ludwig de jure adlegandi Ordini S. R. Imperii. in 4.

— de Auspicio Regum. in 4.

Sfortia Oddus de Restitutione in integrum. in fol.

Gabr. Schwederi Introductio in jus publicum. J. R. G. in 8.

Ph. Reinh. Vitriarii Institutiones juris Naturæ & Gentium. in 8.

Barthol. Kellenbentz
successionum, præsertim
strium. in 8.

G. Voigtii Discursus de
eehactenus intacto. in 4.

Joh. Schilteri ad Synta
vii Juris Feudalis notis ad
Consilia juris Feudalis in

Codex Mevianus, hoc
mi Tribunalis, Regii. 3.

MISCELI

Joh. Alphonfi Turre
quitatum Professoris,
Academicæ quæstiones
demix Genevensis ludi
sæ, nunc variis accessi

4. Genevæ. 2. j.

Diarium Italicum,
nt. liothe

DES SÇAVANS.

etruscæ pietatis Origines , sive de pri-
Tusciæ Christianitate Francisci Mariæ
entini nobilis Lucensis. Opus posthu-
n , à Mario Florentinio authoris filio ,
ili Lucense exprimè adumbratis excer-
n. in 4. Lucæ. 6. j.

driani Beieri , de eo quod circa carnifi-
& excoriatores justum est. in 4. Jenæ.
ournal.

ntonii Vandale Dissertationes .IX. anti-
atibus , quin & marmoribus cum Ro-
is , tum potissimum Græcis illustrandis
rvientes. Cum figuris æneis. in 4. Am-
& se trouve à Paris chez la Veuve de
iel Horthemels. 6. j.

etri Marcellini Corradini , J. C. de ci-
te & ecclesia Settina. in 4. Romæ. 7. j.
ettres , Memoires & Actes concernant
uerre presente. in 12. à Basle. 7. jour-

exti Aurelii Propertii Elegiarum libri
tuor , ad fidem veterum membranarum
ilò castigati. Accedunt notæ & terni in-
s , & in 4. Amstel. 8. j.

utecnii Sophistæ Paraphrasis Profæica ,
Oppiani Ixeutica , nunc primùm ex Mss.
ecè edita , & latinâ versione donata , ab
simo Pauli filio Windigio. in 8. Hafniæ.
ournal.

Traité de l'Amitié. in 12. à Paris chez la
ve de Claude Barbin , & chez Jean Mo-
u , in 12. 9. j.

Traité des Langues , où l'on donne des
prin-

de l'Empire
Trium Scriptorum in
Judæorum sectis syntagma,
vol. à Delphes, & se trou
la veuve Horthemels. 22. j.

Antiquité de la Nation
des Celtes, autrement ap
Par le R. P. Dom Pezron,
la Charmoye. in 12. à Pa
dot. 23. j.

T. Petronii Arbitri Satyr
Tragurii in Dalmatia repe
Ms. 34. j.

Nouvelle Dissertation r
auquel la Religion Chreti
dans les Gaules, où l'on
été non dans le premier
cond siecle qu'elle y a ét
étant depuis déchue, e
vers le milieu du troisié

n Julianus commentario illustratus.
ant Fasti marmorei, & Calendarium
tii Imp. Cum animadversionibus,
xplanandis rerum Romanarum Scri-
ustui esse possunt. in 4.

roph. Cellarii Latinitatis probatae &
liber memorialis. in 8.

Programmata & Orationes varii
ati. in 8.

Notæ in Lucii Cælii Lactantii Ope-
t. in 8.

In Corn. Nepotem. in 12.

in Sedulium. in 8.

— in Q. Curtium Rufum. in 12.

— in Plinii Epistolas & Panegyri-
12.

— in Silium Italicum de Bello Puni-

i Cheynæi Fluxionum methodus
sive quantitatum fluentium leges.
res. in 4.

e Moivre Animadv. in Cheynæi tra-
e Fluxionum methodo inversa. in 8.

Orobio Certamen Philosophicum
tæ Veritatis divinæ ac naturalis,
osæ principia in 12.

.Crenius de Libris scriptorum op-
tilissimis. in 8.

Douze Poëmata edente Gulielmo
8.

us de Expeditione Alexandri Ma-
listoria Indica. Interprete Vulcatio
s Gronovii Gr. Lat. in fol.

Genera
Historia Hebræorum a
Vitæ selectæ Illustri
strina, pietate aut digni
tesio editæ. in 4.

Salom. Sprangeri H
aquis viventes. in 12.

Nicolai Henclii ab
phia renovata.

Pauli Raben Cursu
Compendium præcip
losophicarum. in

Georg. Lud. Goldr
cæ selectæ varii gene

Josephi Raphfor
universalis, & de Sp
Conamen. in 4.

Sever. de Monz
Germanici cum sch
masii. in 8.

DES S C A V A N S.

nalecta Philologico-Critico-Historica,
 inentia varia scripta Casauboni, Haynii,
 efii, Kippingii, Scaligeri, Gibelii &c. à
 io edita. in 8.

rch. Goth. Struvii Bibliotheca Philo-
 ca. in 8.

an. Sturmii Linguae Latinae resolvendae
 in 8.

ova literaria Helvetica ann. 1702. 1703.
 ita à Jo. Jac. Scheuchzero. in 8.

entia Characteristica detecta, sive infal-
 artificium omnia scripta in Germanica,
 a, Latina, Gallica aliisque linguis, cara-
 us occultis exarata celerrime solvendi
 im commonstrans. in 8.

ganini Gaudentii Obstetrix litteraria,
 e Componendis & evulgandis libris.

n. Christiani Neu Accessiones ad Degor.
 tri Relectiones hyemales. in 8.

San crucii Dialectica ad mentem Scoti.

tophron cum Commentario Græco
 is Tzetzae, variantes lectiones, versio-
 mandationes, adnotationes & Indices
 arios adjecit Joan. Potterus. in fol.

ecocriti quae extant cum scholiis Græcis

geri Aschamii Epistolae accessit Joan.
 iii aliorumque ad Aschamum & alios
 s Eruditos Epistolae. in 8.

ismundi Augusti & Stephani Batorii
 n Epistolae Legationes & Responsa ex

Jo. Varranum Romanarum, perpetuis
illustrati. in fol.

Tobiaz Guthberlethi
Martis Sacerdotibus apud
steriis Deorum Cabirom

Nicol. Macchiavelli Pi
ment. Casp. Langenhert.

Christ. Stockii Interpr
hujus Idiotismos perspicu
tam in Sacris, quam profa
te indagandum. in 8.

Phil. Grosgebauer Art
xicè, Grammaticè, Rhet

Dionisii Halicarnasse
Græce & Latine, ex rec
& J. Hudsoni. in fol. 2.

Xenophontis Opera e
logia Xenophontea C. I
in 8. 6 v

DES SÇAVANS.

Thomas Crenius de Libris scriptorum optimis & utilissimis. in 8.

Venantii Pacati Solitudo seu Querela de Tempore. in 8.

Joan. Clerici Opera Philosoph. in 12. 4. v.

Euclidis quæ supersunt scripta omnia ex recensione Davidis Gregorij. in fol.

— Elementorum Libri sex priores adornati opera Henrici Cœtsii. in 8.

Jacobi Rhenferdii Periculum Palmyrenum, sive literaturæ veteris Palmyrenæ indagandæ ratio. in 4.

Emblemata selectiora illustrata. in 4.

Joh. Alstorpius de Lectis & lecticis Veterum. in 12.

Joh. Nicolaus de Calcarium usu, abusu & jure. in 12.

Antoninus de rebus suis Græco-Lat. Gatakeri, & annotat. A. d'Acerii, & Antonini Vita. Cura Geor. Stanhope. in 4.

Plinii Epistolæ & Panegyricus cum variis lectionibus. in 8.

Gasp. Scioppii Gramm. Philosophica cum annotat. Th. Guthberlethi. in 8.

Jo. Franc. Buddei Elementa Philosophiæ Instrumentalis, seu Institutiones Philos. Ecclesiæ. in 8.

Jo. Craig Theolog. Christianæ principia Mathematica. in 4.

Jo. Ludov. Praschii de Latinismis & Barbarismis Exercitatio. in 12.

Jo. Ludov. Vivis Introductio ad Sapientiam & satellitium. in 12.

Problème relatif
Manière aisée de déterminer
temps dans les chutes d'un corps tombant
par une Cycloïde de plus ou de moins
& de trouver le rapport du temps de la chute
par la Cycloïde au temps de la chute
pendiculaire par son axe. 22. j.

Remarque de M. Leibnitz sur un
des nouveaux élémens d'Algebre de
nam. 23. j.

Lettre de M. Delisle à un de ses
sa carte de Hongrie, & des pays qui
pendoient autrefois. 24. j.

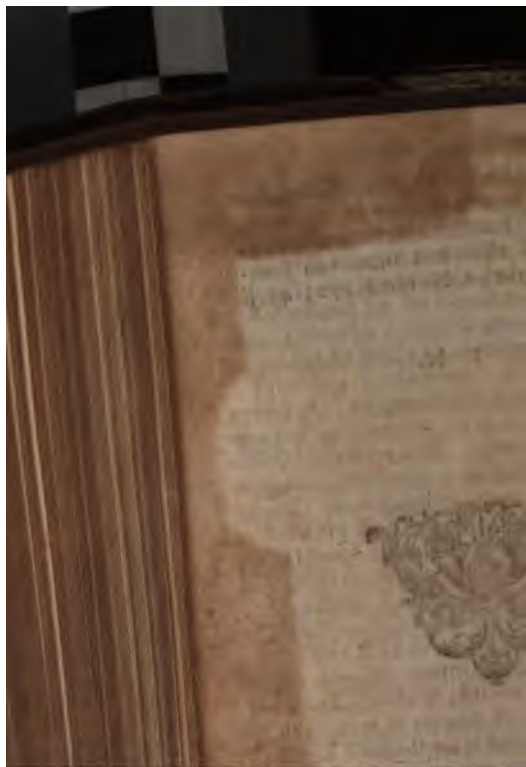
Explication d'un passage de S. Y
a esté déjà examiné par Dom J
& par M. le Clerc. 37. j.

DES SÇAVANS.

Extrait d'une Lettre du P. Martianay pour
servir de réponse au Memoire de M. Carel,
inseré dans le 32. journal de cette année, 35. j.

Lettre de M. Cassini aux Auteurs du Jour-
nal des Sçavans, du 26. Novemb. 1703. 40. j.

F I N.







A 414768



UNIVERSITY OF MICHIGAN



3 9015 00924 1